

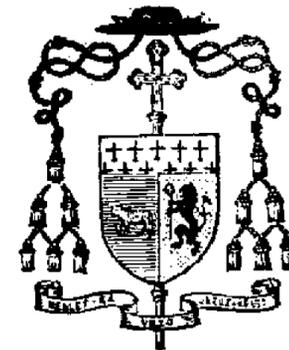
DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

BULLETIN DIOCÉSAIN

d'Histoire et d'Archéologie.

XVI^e ANNÉE

PRIX de l'Abonnement annuel
5 Francs.



QUIMPER

TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

1916.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LAMBÉZELLEC

(Suite.)

LA RÉVOLUTION

Au moment de la Révolution, le clergé de Lambézellec était ainsi composé : M. Henri Mocaër, recteur ; M. Jean-François Le Gall, curé ; confesseurs : MM. Pierre Le Roux, Yves Person et Jacques Le Caill.

M. Mocaër sembla d'abord favorable aux idées nouvelles ; il venait d'envoyer deux élèves au Séminaire de Léon que M^{gr} de Léon avait ouvert malgré la suppression de l'Evêché ; mais ces deux mauvais esprits n'avaient pas tardé à quitter le Séminaire et M. Mocaër, dans un mouvement d'humeur, écrivit au District de Brest, le 29 Décembre 1790 (L. 98) :

« Jean Pochard, sous-diacre, et Jacques Fagon, diacre, mes paroissiens, se sont présentés ces jours derniers, au Séminaire de Léon, pour y faire leur quartier ; mais leur patriotisme, alarmé par certaines protestations qu'on leur a annoncées comme nécessaires pour poursuivre leur car-

rière, ne leur a pas permis d'y faire un long séjour, que doivent-ils faire ? »

M. Mocaër s'empessa de réparer cet oubli momentané de ses devoirs ; un mois après, il refusait le serment, alors que s'empressèrent de le prêter Jean-François Le Gall, Pierre Le Roux, ses vicaires, et Jacques Le Caill, prêtre habitué. Bien plus, au commencement de Mars 1791, en face d'une municipalité hostile, M. Mocaër n'hésitait pas à lire en chaire le mandement de M^{sr} de la Marche pour le Carême, ordonnant une bénédiction tous les dimanches, après vêpres, pendant ce temps. « Surpris, écrivent les municipaux au District, par cette bénédiction extraordinaire (il n'y en a qu'une d'usage, le troisième dimanche du mois), et surtout une bénédiction ordonnée par un homme qui, depuis longtemps, n'est plus reconnu pour Evêque, ils ont député trois membres pour réprimander le sieur Mocaër de son audace. Ils l'ont trouvé à la sacristie, lequel leur a dit qu'il ne connaissait et ne reconnaissait jamais d'autre Evêque que M. de la Marche, qu'il suivrait ses ordres et donnerait aujourd'hui la bénédiction après vêpres » (L. 111).

Deux jours après, le 15 de ce mois de Mars 1791, Le Gall, vicaire assermenté de Lambézellec, était élu curé en place de M. Mocaër qui continua à résider sur la paroisse, non sans inconvénients pour l'intrus. Au mois de Décembre 1791, Jean-François Le Gall, curé constitutionnel de Lambézellec, adressait cette pétition au District :

« Son élection à cette cure, il y a près de neuf mois, et son installation ont été, pour les autres prêtres non conformistes, le motif d'une scission d'autant plus funeste, qu'en s'éloignant de lui ils se réunissaient pour en écarter ceux de ses paroissiens dont les consciences timorées pouvaient aisément être persuadées que les erreurs dangereuses qu'on leur enseignait étaient les vérités saintes

de l'Evangile. En paraissant ne leur inspirer que la vertu, il leur fut aisé d'en faire des fanatiques dont ils pourraient armer les bras.

« A force de zèle, de fermeté, de soins et d'activité, il est parvenu à diminuer les progrès du mal. Mais ses forces sont à bout, il a été obligé de demander secours à beaucoup de ses confrères ; il en a reçu, notamment pendant la Pâque, ce qui a été pour lui un surcroît de dépenses. Il demande en conséquence une indemnité de 1.200 livres. »

Le Conseil municipal, consulté, dit que le S^r Curé a tort de se vanter d'avoir fait progresser la paroisse dans l'amour de la Constitution. La paroisse est, à ce point de vue, dans le même état qu'au jour de son entrée en fonction. Cependant, le District, « considérant que, depuis l'installation du S^r Le Gall, tous les autres ecclésiastiques, par esprit de corps et oubliant la soumission aux lois, ont honteusement abandonné leurs fonctions, est d'avis d'accorder l'indemnité. »

M. Le Gall avait aussi assez mauvaise grâce de se plaindre des agissements des prêtres non conformistes, car la plupart de ceux-ci, et entr'autres M. Mocaër, furent internés aux Carmes de Brest, du 28 Juin au 27 Septembre 1791. Et avant la fin de cette année, ils furent traqués de nouveau et détenus en grand nombre au château de Brest. M. Mocaër dut demeurer caché dans le pays ; en 1798, nous le voyons figurer comme « prêtre insoumis » à Lambézellec.

Le S^r Le Gall n'avait plus à craindre les prêtres non conformistes, mais il avait à compter avec la municipalité, qui entendait bien imposer sa volonté à ses prêtres constitutionnels.

Le second jour du second mois de l'An II (23 Octobre 1793), le district de Brest prenait l'arrêté suivant :

« Vu le procès-verbal des officiers municipaux de Lambézellec du 22 Octobre 1793, constatant le refus fait par le Sr Le Gall, curé, de donner la bénédiction nuptiale à Jean-Marie Pérez et Anne Lancien, sous le spécieux prétexte que ces deux nouveaux époux n'étaient pas munis de billets de confession ;

« Considérant qu'aucune loi n'oblige à ce fournir ;

« Considérant que si la bénédiction nuptiale n'est pas nécessaire pour la validité du mariage, les curés ne sont pas pour cela dispensés de la donner à ceux qui la réclament, les ecclésiastiques étant salariés par la Nation pour remplir les fonctions de leur ministère ;

« Considérant que le refus obstiné du Sr Le Gall, l'assujétit à la déportation et, en tout cas, à la déchéance de son traitement ;

« Arrête de déposer le présent et la plainte des officiers municipaux au tribunal, pour servir de dénonciation. »

Malgré le zèle des patriotes et du clergé constitutionnel, les us et coutumes révolutionnaires semblent avoir eu peine à s'acclimater à Lambézellec ; car, en 1799, dans son rapport, l'agent cantonal avoue avec quelque amertume : « La fête de l'Agriculture a été célébrée par les administrateurs, en présence de dix personnes au plus. Les cultivateurs, en général, ne suivent les décades que pour se marier. »

RECTEURS APRÈS LE CONCORDAT

Au Concordat, la cure de Lambézellec fut donnée à M. Henri Savina, prêtre assermenté, qui, malgré son adhésion au Concordat, avait gardé pour ses anciennes erreurs un attachement qu'il dissimulait avec peine. Né à Meylars le 20 Avril 1749, ordonné prêtre en 1779, il fut d'abord professeur au collège de Quimper, et au moment de la Révo-

lution était recteur de Pleuven. C'est de là qu'il fut choisi par les électeurs comme curé constitutionnel de Crozon, dont il devint également maire ; en cette qualité, il ne fut pas étranger aux poursuites contre les prêtres fidèles, poursuites qui aboutirent à l'arrestation et à la condamnation de M. Raguénès.

On écrivait de lui à l'Administration ecclésiastique (Brest, 1805) : « Sans être instruit, il a certains moyens, surtout l'art de dissimuler la haine qu'il porte dans son cœur aux prêtres qui n'ont pas adopté ses principes ; il peut avoir 58 ans, d'une belle taille, mais sans grâces, il s'explique assez mal, ayant un très mauvais accent ».

Lors de son arrivée à Lambézellec, il se vit entouré, dans son canton, d'anciens constitutionnels :

M. Guillaume Pellan, recteur de Guilers, duquel on disait (Brest, 1805) : « Qu'il se tient chez lui des conciliabules où l'on envoie pour huit jours ceux qui sont dans l'intention de se retraiter » ;

M. Pochard, ordonné par Expilly, recteur de Gouesnou ;

M. Pizivin, recteur de Bohars, ordonné par Expilly ; ancien enfant de chœur de la cathédrale de Saint-Pol, « sans autre talent que celui de la musique, qu'il possède assez bien ; il s'était engagé, en 1798, comme musicien à l'un des petits théâtres de Paris » ;

M. Yves Le Jacq, ordonné par Expilly ; nommé en 1802 à Saint-Marc, « dont il n'a pas voulu prendre possession, par égard pour le respectable vieillard, M. Quémeneur, qui y résidait encore » ; il en était recteur depuis cinquante-sept ans.

Non content de cet entourage suspect, M. Savina demandait pour vicaires de Lambézellec : M. Jacques Cail, qui avait été curé constitutionnel de Plabennec, d'où il venait d'être chassé par ses paroissiens ; M. Pierre Le Roux, qui, après avoir été curé constitutionnel de Sizun, était bien aise de revenir à Lambézellec comme vicaire.

Naturellement, des notes avaient été remises à l'Administration épiscopale sur tous ces ecclésiastiques, et M. Savina s'efforça de justifier ses confrères. Cependant, lui-même eut, sans tarder, à se plaindre de la conduite de M. Caill laquelle, en 1807, était déclarée déplorable. Plaintes, également, contre M. Le Roux. A la fin de Septembre 1806, c'était M. Pochard qui, recteur de Gouesnou, devenait recteur de Pleuven, et M. Savina fait observer à Monseigneur que si Pleuven ne s'est pas améliorée depuis qu'il l'a quittée, cette paroisse est loin de valoir Gouesnou. De fait, c'est à Bohars que fut nommé M. Pochard, et M. Pizivin devint recteur de Penhars et organiste à la cathédrale.

Monseigneur rendait hommage à la bonne volonté et à la bonne conduite de M. Savina ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait rien perdu de l'esprit faux des anciens constitutionnels. Monseigneur le lui fit sentir, dans une circonstance qui se présenta à la mort de M. Jacques-François Corre, mort curé de Recouvrance au commencement de Mars 1811. A l'enterrement, assistait un nombreux clergé ; mais un seul curé, M. Savina, était présent, et cependant le vicaire, M. Harscoet, donna l'étole et fit procéder à l'enterrement par M. Labous, vicaire à Saint-Louis, sous prétexte que c'était le vœu de la famille. Mais M. Savina ne s'y trompa pas et écrivit à Monseigneur pour se plaindre de ce manque d'égard dû à la hiérarchie ecclésiastique. Monseigneur se contenta de répondre par un de ses chanoines, M. Poyet, ces paroles que M. Savina rapporte avec quelque amertume : « Je n'avais aucun droit de porter l'étole à Recouvrance, quoique je fusse le seul curé à la cérémonie ; qu'il était dans les convenances que je fisse l'enterrement, mais qu'il y avait une raison pour que je ne le fisse pas ». Cette raison, que pouvait bien deviner le Curé de Lambézellec, il ne la disait pas : c'était

la répugnance du clergé à voir un ancien constitutionnel rendre les derniers devoirs à un confesseur de la foi, pour laquelle M. Le Corre avait été interné au château du Taureau et déporté à Brême.

Depuis cette époque, la correspondance se fait rare entre M^{sr} Dombideau et M. Savina. Celui-ci achève de se compromettre pendant les Cent-Jours, et, au mois de Juin 1816, Monseigneur pria M. Savina de retourner à son ancienne paroisse, Pleuven. Ce fut un coup de foudre pour le Curé de Lambézellec, qui essaya de conjurer l'orage en écrivant à l'Evêque et au Préfet pour expliquer sa conduite. Il a toujours été soumis aux lois, aux lois constitutionnelles sanctionnées par le bon roi Louis XVI, soumis au Concordat ; pendant les Cent-Jours, la paix la plus profonde n'a cessé de régner dans la paroisse, etc.

Malgré ses protestations, M. Savina dut céder ; il prit le parti le plus sage, et se retira à Pleuven, où il ne mourut que dix ans plus tard.

Avant de quitter Lambézellec, il eut la faiblesse de jeter le discrédit sur son successeur, M. Jean-Baptiste Pennarun, de Rosporden, qui avait aussi fait partie du clergé constitutionnel, car il avait été ordonné par Expilly ; mais il s'était rétracté très peu de temps après (1792) et s'était rendu à cet effet près de M. du Laurent, grand vicaire, qui, sans doute, lui fit observer que son ordination était entachée d'irrégularité, si bien que M. Pennarun conclut à la nullité de son ordination, et partit comme soldat pendant huit ans, au bout desquels, rentré dans ses foyers, ses supérieurs ecclésiastiques lui firent reconnaître que son ordination, pour être irrégulière, n'avait pas été nulle, et dès lors, réintégré dans le clergé, il fut nommé recteur de Saint-Coulitz.

Aussi, Monseigneur répondit aux dénonciations de M. Savina par la lettre suivante :

« Quimper, le 18 Octobre 1816.

« Je connais, Monsieur, toute la conduite de M. Pennarun pendant la Révolution ; il avait fait une grande faute, celle de se faire ordonner prêtre par un Evêque intrus, et de prêter le serment de la Constitution civile du Clergé ; mais cette faute, il l'a réparée courageusement et franchement, lorsque sa rétractation pouvait l'exposer à la plus violente persécution. Depuis le Concordat, sa conduite a été irréprochable et, depuis l'époque de mon arrivée dans mon diocèse, il a toujours rempli ses devoirs avec zèle et édification.

« Lorsque je l'ai nommé à la cure de Lambézellec, j'ai pensé qu'il pouvait y faire le bien, et j'ai voulu ainsi prouver que des fautes, réparées d'une manière aussi sincère ne seraient jamais un titre de défaveur auprès de moi.

« Vous m'avez demandé de rester à Lambézellec jusqu'au 21. Je vous prie de vous rendre à Pleuven sans retard. Car l'on pourrait avoir l'injustice de vous accuser de fomenter l'opinion défavorable que l'on cherche, d'après votre lettre, à répandre sur le compte de M. Pennarun. »

Ces détails nous permettent d'apprécier les misères de tout genre accumulées dans le clergé à la suite de la Révolution ; les prêtres qui avaient enduré les privations, l'emprisonnement et l'exil avaient quelque peine à accueillir, sans arrière-pensées, des confrères qui, grâce à leur serment, avaient joui d'un traitement de faveur de la part des gouvernants ; et combien, parmi ces derniers, allèrent jusqu'à provoquer la persécution contre les prêtres demeurés fidèles ! C'est ce qui rendit si difficile comme nous venons de le voir pour Lambézellec, l'œuvre d'apaisement entreprise par M^{sr} Dombidau.

(A suivre.)

LES

Communautés religieuses à Saint-Paul de Léon

(Suite.)

Etablissement des Ursulines à Saint-Paul de Léon.

Le bruit s'étant répandu de la façon inespérée dont la Sainte Vierge était venue au secours des Mères Ursulines, la dévotion s'augmenta fort en leur chapelle (1).

(1) « Elle était dédiée sous le titre de N.-D. de Vrai Secours à cause d'une image en relief (statuette en jais noir), qui avait été donnée par M. Tanguy de Saint-Georges (de Plouescat), commandant un vaisseau lors de l'occupation des Iles de Sainte-Marguerite (reprises aux Espagnols, vers 1635) ; car comme les soldats étaient occupés au pillage, un capitaine hérétique se saisit d'une image de la Sainte-Vierge, qu'il trouva dans le trésor d'une église, et la jeta par terre pour en retenir la châsse qui était toute d'or ; ce que voyant, le Seigneur de Saint-Georges, il la releva de terre, pour la garder avec honneur. En suite de quoi, prenant congé du capitaine huguenot, il l'embrassa ; et comme leurs deux têtes étaient jointes ensemble, celle de l'hérétique fut emportée d'un coup de canon qui tua encore un homme qui le suivait, sans que le Seigneur de Saint-Georges reçût aucun mal. Il s'en crut entièrement redevable à Notre-Dame, et médita, à son retour, de faire rendre à son image tous les honneurs qui seraient en son pouvoir, vu même que, par sa protection, il avait échappé à plusieurs autres périls pendant son voyage. Pour cette fin, il la donna à ce monastère, lequel en reçut de très grands biens et tout le pays aussi. » (*Chronique de l'Ordre des Ursulines.*)

En 1657, on trouve comme supérieure à Saint-Paul, une Mère Françoise de Saint-Georges (Arch. Dép., H. 413).

Les Ursulines ont toujours conservé cette statuette de la Vierge, qui leur rappelle tant de protections miraculeuses.

Antérieurement à tout ceci, il y avait à Saint-Thégonnec une statue fort vénérée de N.-D. de Vrai-Secours, et le Chapitre de Léon y venait en pèlerinage dans ses nécessités. (Voir Albert LE GRAND et Cyrille LE PENNEC, *Chapellenies du Léon*, ainsi que l'*Eglise de Saint-Thégonnec*, par M. l'abbé QUINIOU, p. 25 et 60.)

« La Supérieure ayant fait bâtir dans cet emplacement sa nouvelle chapelle, et accommoder la maison à l'usage régulier, en prit possession le 29 Septembre 1644 (1) et la mit en état de s'y loger dès l'été suivant, avec l'aide des libéralités de M^{sr} de Léon, qui assigna l'entrée des Ursulines en leur couvent le dimanche 9 Juillet, jour auquel se célébrait dans Léon la fête de la Dédicace de l'église cathédrale. Il ordonna que de quantités de processions des paroisses voisines qui venaient en la ville, il s'en fit une générale, pour accompagner le S^t Sacrement à la sortie des Religieuses. Il commanda de tapisser les rues, de ranger le peuple en haie, et de poser des gardes pour éviter le trouble.

« Le jour venu, après les vêpres de la cathédrale, ce soigneux pasteur, assisté de son clergé, alla processionnellement à la maison prébendale (2), où les Ursulines étaient en hospice depuis quinze ans. On ouvrit la clôture, et le clergé ayant chanté en musique un motet du S^t Sacrement, Monseigneur le prit entre ses mains et se mit sous le poile ; puis le clergé sortit en ordre, et les Religieuses ensuite. Le corps de la Justice marchait après la Noblesse, puis quantité d'autres, tous le cierge à la main, passant par la cathédrale, le R. P. de Morlaix (3), capucin, fit un sermon, lequel fini, la procession s'achemina dans la nouvelle chapelle des Ursulines. Le S^t Sacrement y fut posé

(1) Ce jour-là, on l'a vu, les Ursulines payaient 8.000 livres pour leur nouvelle demeure.

(2) Sans doute, la maison de l'archidiacre Christophe de Lesguen, le grand bienfaiteur des Ursulines.

(3) Peut-être s'agit-il du R. P. Joseph, de Morlaix, dont on a récemment publié la biographie (*Un Capucin breton au XVII^e siècle*). Ce qui le donnerait à penser, c'est que le R. P. Joseph prêcha pour la pose de la première pierre du couvent des Ursulines de Morlaix l'année précédente (1644), et qu'il était, en Juin 1645, quelques jours par conséquent avant la cérémonie que nous relatons, au Chapitre des Capucins réuni en leur couvent de Morlaix, et où il fut élu comme provincial pour la deuxième fois.

dans le tabernacle ; et le bon prélat, après avoir introduit toutes les Religieuses dans leur clôture, exhorta l'assemblée de leur faire aumône, pour être participante de leurs bonnes œuvres, se plaçant lui-même dans la sacristie pour les recueillir, et montrant l'exemple aux autres, en donnant tout le premier cette fois, outre les biens qu'il leur avait déjà faits.

« De là en avant, il allait leur dire la messe conventuelle toutes les fêtes et dimanches, sans train, comme un simple prêtre ; et connaissant que le revenu de la maison n'était pas suffisant pour entretenir les Religieuses, il leur permit de faire une quête générale en son diocèse, leur donna 20 pistoles, une quantité notable de froment et de vin ; et leur promit des avantages plus considérables qu'elles auraient assurément reçus, si Dieu leur eût laissé plus longtemps ce charitable Evêque.

« L'hiver de 1641, un grand incendie, allumé par la négligence d'une fille du tour, fut éteint par les Religieuses, sans autre aide que l'invisible main de N.-D. de Vrai Secours, qu'elles avaient invoquée, et aussi la glorieuse Sainte Barbe. La Supérieure en fit faire de publiques reconnaissances dans la Communauté. C'était lors la Mère Claude de Kérouartz (1), à laquelle succéda peu après, sa sœur, la Mère Saint François de Paule, qui eut recours à la bourse de M^{me} de Kérouartz, sa mère, pour l'entretien des Religieuses durant sa première année.

« Une personne de qualité lui fit signifier de lui payer une grosse somme, qu'elle disait lui être due, à faute de quoi elle ferait saisir leur peu de bien. La Supérieure, dans cette fâcheuse conjoncture, se jette aux pieds de son Crucifix, le suppliant d'être sa caution. Cette affaire traîna

(1) Le 14 Juillet 1652, à la tête de cinq autres Religieuses Ursulines, elle fonde la maison de Quimperlé (A. G. 149').

quelques années, et au bout, la personne mourant, laissa en paix la communauté (1).

A la fin de l'année 1648, M^{gr} de Rieux fut rétabli en son siège épiscopal de Léon (2), et recommença à donner aux Ursulines toutes les marques de tendresse d'un bon père, ce qu'il continua jusqu'à sa mort, qui arriva le 8 Mars 1651 (3).

(1) Nous croyons qu'il s'agit de Gabriel Billès, sieur de Kerfaven, receveur du domaine du Roi. Sur la fin de 1644, en sa qualité de fermier du Seigneur marquis de Carman, il réclame les trois quarts des lods et ventes, à raison du contract d'achat du 4 Mai de la même année, que nous avons relaté.

Il avait épousé en secondes noces, Dame Marie Le Nobletz, lui avait laissé de grands biens, et sans doute aussi sa charge. Car on la trouve fermière des domaines du Roi à Lesneven, Saint-Renan et Brest, « ce qui lui procure de grands profits et émoluments » (Arch. Dép., H. 411 et 413).

Elle-même se remaria au sieur Charles de Pontangrolle, conseiller du Roi et son procureur au siège de Lesneven, qui fut député aux Etats de Dinan en 1675 (Voir KERDANET, brochure sur *Lesneven*).

De son premier mariage, Marie Le Nobletz avait eu une fille, Marie-Anne Billès, Dame de Pratanlouet entrée au Noviciat des Ursulines de Saint-Pol, en 1662. Son contract de dotation, du 20 Septembre, est dressé en la maison prébendale, résidence du grand vicaire, Jean de Kerlerch, seigneur de Rucat, alors supérieur des Ursulines.

Marie-Anne Billès est supérieure du couvent de Saint-Pol, en 1698.

En 1682, il y a aussi comme supérieure des Ursulines de Lesneven, une Sœur Renée Billès, religieuse venue du couvent de Saint-Pol (Arch. Dép., *ibid.*).

(2) Voir, sur les démêlés des deux Evêques, le travail que vient de publier M. le chanoine PEYRON (*M^{gr} de Rieux, Bulletin diocésain*, Oct. et Nov. 1915).

Il est dit aussi, dans les *Actes du Clergé*, 1645, que Messire Charles de Montebal, archevêque de Toulouse, adressa une requête à la Reine Régente en faveur de M^{gr} de Rieux, injustement dépossédé de son siège. Ce Prélat, dit-il, fit diverses protestations publiques et secrètes. S'étant pourvu par appel, on s'est excusé à Rome sur les empêchements, que les ambassadeurs du Roi y apportent, « de lui rendre la justice qu'on ne refuse à personne ».

(3) Le 9 Mars 1657, Guillaume de Penancoat, seigneur de Keroual, Cheff du Bois, et autres lieux, et Marie de Plœuc, sa compagne, fondent un obit et service solennel à célébrer le 8 Mars de chaque année en la cathédrale de Saint-Paul, pour le repos de l'âme de M^{gr} de Rieux, oncle maternel de Marie de Plœuc. Pour cela, 240 livres sont versées au Chapitre qui les remet aux Ursulines, moyennant la constitution d'une rente annuelle (Arch. Dép., H. 413).

Le 17 Février 1657, M^{gr} Henry de Laval de Bois-Dauphin, évêque de Léon, posa la première pierre du bâtiment que les Ursulines entreprirent sous la protection de leur bonne et perpétuelle supérieure, la Sainte Vierge, « n'ayant que 300 livres, aussi doit-on lui en attribuer le bon succès » (1).

Les Carmes.

Il ne s'agit point, comme précédemment pour les Minimés et les Ursulines, de rapporter de toutes pièces l'établissement à Saint-Paul des Religieux Carmes (aussi bien les documents feraient-ils défaut), mais simplement de rassembler quelques notes sur une première période de l'existence de ce couvent, un des plus importants du pays, puis de relater la grande restauration de ses édifices, au début du xvii^e siècle.

De Fréminville écrit que le monastère fut fondé en 1328 (2).

En 1348, dit le Père Toussaint de Saint-Luc (3).

D'après le Père Cyrille Le Pennec (4), les Carmes se seraient installés à Saint-Paul « quelques années avant que les miracles de l'innocent Salaün n'advinssent », et la reine Anne put apprendre comment ces religieux « avaient divulgué ces miracles et enflammé tout le peuple de servir la Vierge et l'honorer, et sollicité tous les ordres du pays d'y bâtir une chapelle (5).

(1) *Chronique des Ursulines*.

(2) *Antiquités de la Bretagne*, p. 55.

(3) *Mémoire sur l'état du Clergé de Bretagne*.

(4) *Le dévot Pèlerinage du Folgoat*.

(5) On sait que la reine Anne affectionnait fort l'Ordre des Carmes. Elle voulut même que son cœur fût déposé à leur couvent de Nantes.

Mais l'indication du P. Cyrille Le Pennec n'apporte pas grande lumière, étant données et sa propre imprécision, et l'incertitude qui règne touchant la date de la mort de Salaün. Suivant les auteurs, en effet, cette date varie de 1350 à 1370.

En tous cas : 1° Il ne semble pas qu'en 1348, Jean IV ait été en situation de fonder un couvent dans le Léon ;

2° Ce qui est surtout décisif, c'est la note suivante, trouvée par M. le chanoine Peyron, aux Archives du Vatican :

23 Mars 1353 : Permission aux PP. Carmes de s'établir dans la ville ou diocèse de Léon, et d'y bâtir une chapelle avec un cimetière, un campanile avec une cloche, et des bâtiments claustraux pour douze frères du dit ordre (1).

On peut donc, avec vraisemblance, placer vers 1355, la fondation du couvent des Carmes de Saint-Paul.

27 Juin 1376 : Des Archives du Vatican : Concession d'indulgences à ceux qui visiteront, lors de certaines fêtes, l'église de Notre-Dame du Mont-Carmel, hors les murs de Léon, pourvu qu'on y fasse quelque aumône pour la réparation de cette église (2).

Que cette église, toute neuve, ait eu besoin de réparations, cela tient à ce que Saint-Paul venait d'être dévastée par la guerre. Du Guesclin y avait placé une garnison française, peu après son entrée en Bretagne, en 1373. Mais le duc Jean IV, allié des Anglais et revenu d'Angleterre en 1375, s'étant emparé de Roscoff et Saint-Paul, toute la garnison française fut passée au fil de l'épée.

16 Janvier 1381 : Au surplus, la chose est dite expressément dans une nouvelle concession de 1381 : « L'église et la maison des Pères du Mont-Carmel, près les murs de Léon, ayant été endommagées par les guerres, des indul-

(1) *Bulletin dioc.*, Avril 1912, p. 126 (Innocent VI, t. V, f° 382).

(2) *Ibid.*, Oct. 1912, p. 309 et 310 (Grégoire XI, t. XXIX, f° 200).

gences sont accordées à qui contribuera à les restaurer (1).

Parmi les personnages nobles dont les largesses contribuaient à des établissements de ce genre, il en est que leur générosité permettait de saluer du titre de fondateurs ou bienfaiteurs insignes de ces couvents. A qui revenait ce titre pour les Carmes de Saint-Paul ?

Les Seigneurs de Kermavan, grande et ancienne maison de l'Evêché de Léon, s'en disaient fondateurs.

Voici vraisemblablement à quel propos leur prétention eut l'occasion de se manifester, jusque devant les tribunaux.

Le 21 Mars 1578, sur la requête de Messire Rolland de Neufville, Evêque de Léon, le Parlement ordonna que ceux qui avaient droit et étaient en possession d'armoiries et vitres dans les églises de l'évêché, eussent à les faire réparer dans trois mois et à les entretenir à l'avenir, faute de quoi les fabriques les remplaceraient par des vitres de verre blanc, avec défense d'y apposer ci-après aucunes armoiries. Lequel présent arrêt fut lu au prône, en langue vulgaire, à trois dimanches consécutifs (2).

A la suite de cet arrêt, diligence fut faite, sans doute un peu partout, pour la restauration des armoiries et écussons, et des conflits analogues à celui que nous relatons, purent surgir.

Nous donnons des fragments de l'enquête faite à cette occasion par un de MM. les Juges de Quimper, à l'instance du Seigneur Evêque de Léon, pour faire voir que le marquis de Kermavan n'était point fondateur du couvent des Carmes.

Ce procès-verbal fournissant d'autres indications assez

(1) *Bulletin dioc.*, Oct. 1912, p. 320 (Clément VII, 293, f° 62, DENIFLE).

(2) Arch. Dép., H. 223. — Le 14 Février 1649, Messire Nicolas Filmon, prêtre et chanoine de Léon et fabrique de l'église cathédrale, demande à Mgr de Rieux, de remettre cet arrêt en vigueur.

intéressantes, nous les reproduisons, puisque l'occasion s'en offre.

Lundi 18 Août 1578 : Louis de Treguain (1), lieutenant particulier au siège présidial de Quimper, déclare être parti ce jour-là (18 Août), pour Saint-Paul, ville distante de seize lieues.

Le surlendemain, dans l'auditoire et le tribunal d'icelle, requérant Messire Hamon Le Jacobin, procureur, et Révérend Père en Dieu, Rolland de Neufville, demandeurs, ont été assignés haut et puissant seigneur Louis de Kermavan, et puissante Dame Jeanne de Goulaine, sa mère (2), Jean Philippe, Jean Marzin, Robert Morice, et consorts défenseurs.

Ledit Jacobin a présenté à témoigner pour lui, vénérables messire Hervé Hamon, Frère Jean de Kermenguy, prieur des Carmes, Hervé Morice, gouverneur de l'église Saint-Pierre.

En cette audience, Guillaume de Keranroux, gentilhomme ordinaire de la maison de Kermavan, remontre que la Dame de Kermavan est retenue, pour affaire urgente, en son château de Kermavan (3), distant d'environ sept grandes lieues, et requiert qu'on remette l'assignation.

(1) Vers 1590, nous trouvons encore un Philippe de Treguain, lieutenant au siège présidial de Quimper (Chanoine MOREAU : *Histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 580).

(2) Si elle était veuve, c'était depuis peu, puisque l'an 1577, le 22 Septembre, son mari, Maurice de Carman, et elle, marient leur fille Claude à François de Maillé, père de Charles de Maillé, « l'homme le plus aimable du monde » (KERDANET : *Vie des Saints*, p. 103 et 126).

Le 30 Juillet 1593, faisant son testament au château de la Forest, près Hennebont, Jeanne de Goulaine lègue aux Carmes un convenant appelé Kernezec, et six parcs appelés Parcou-an-Traïnel, le tout en la paroisse de Tregondern, le convenant affermé 120 livres par an à Hamon Sallou ; à charge pour le couvent de célébrer 52 grand'messes par an, pour la fondatrice et ses enfants, tous les jeudis (Arch. Dép., H. 227).

(3) Peut-être le château situé en Kernilis, dont parle M. le chanoine Peyron, *Bulletin diocésain*, Juin 1915, p. 150.

23 Août 1578 : Le nommé Philippe déclare : que le Seigneur Evêque a fief amorti es sept paroisses du Minihiy, mais qu'il y a autres Seigneurs qui y ont pareillement fief, entre autres le Seigneur de Kermavan ; ne lui souvient des autres, ni savoir quel est le Seigneur supérieur es églises étant aux dites paroisses.

Dit n'avoir entendu dire qu'en la chapelle de Croix-Batz qui est la principale église de Roscoff, le dit Evêque ni ses prédécesseurs aient été fondateurs ou patrons ; avoir ouï dire au contraire que le Seigneur de Kermavan et ses prédécesseurs en sont fondateurs et que ses armoiries étaient en une petite chapelle, au lieu où la dite église a été depuis construite.

Aussi dit que le dit Evêque a officiers exerçant sa Cour en ladite ville de Saint-Paul, savoir : sénéchal, bailli, lieutenant, greffier d'office et civil, notaires et sergents, lesquels rendent justice, et pour le regard des amendes, confiscations, retraits féodaux, péages et despances, dit ne savoir à qui ils sont dus.

Et pour les lods et ventes, dit que l'Evêque n'a que le quart d'iceux, et le Seigneur de Kermavan les trois autres quarts (1).

Aussi jouit le dit Seigneur de Kermavan des devoirs de mesurage de toutes sortes de graines, charbon, sel et autres denrées que l'on décharge au Minihiy, et aussi des poids et balances, et devoir de fardeaux de toile, pour les trois quarts (2).

Et pour le regard des pêcheurs, connaît que le dit Evêque prend trois sous par mille de macqueraulx, hormis pour les pêcheurs et poissonniers demeurant au Minihiy,

(1) Voir plus haut, p. 16, *Etablissement des Ursulines*.

(2) Voir délibération des habitants, 26 Mai 1639, *Bulletin diocésain*, Février 1914.

et ce, depuis les trente ou quarante ans, ainsi qu'il a ouï dire (1).

Dès sa première connaissance, il voit la tombe enlevée du chœur du couvent des Carmes, en l'état qu'elle est à présent, sans aucune nouveauté.

A encore déclaré ledit Philippe, que, lorsqu'un délinquant était condamné à mort par les officiers de la dite Cour de Saint-Paul, le Seigneur de Kermavan envoyait partie de ses hommes pour le garder jusqu'à être exécuté.

Le dit Marzin dit avoir ouï dire que le Sieur Evêque ait aucun fief au dit Roscoff, et qu'il y a aussi autres Seigneurs qui ont aussi fief en iceluy bourg.

Dit qu'il voit les armoiries de Kermavan au Creis-Ker, en si haut lieu que ceux du duc, au bout occidental d'icelle église.

Dit avoir vu deux Evêques, derniers prédécesseurs du demandeur, lesquels n'ont oncques prétendu aucune supériorité par dessus le dit Seigneur de Kermavan.

Dit que le quart des lods et ventes appartient à l'Evêque, fors depuis cinq ans qu'il l'aurait aliéné à son procureur fiscal.

Louis, Sieur de Kermavan, dit que le demandeur est canoniquement pourvu Evêque de Léon, mais quant aux prééminences, prérogatives et supériorités, dit qu'elles n'appartiennent pas du tout au dit Evêque.

Dit que les prééminences des églises des Carmes, Saint-Pierre, Creisker, et la principale église de Roscoff, lui appartiennent à lui, Sieur de Kermavan, et a droit en plusieurs autres églises du Minihy.

Dit être fondateur des dites églises.

Dit n'être provost au dit Evêque, et que si ses hommes à lui, Sieur de Kermavan, ont gardé ou exécuté, au temps

(1) Des bateaux normands venaient de Dieppe et Honfleur pêcher le maquereau près de l'île de Batz (Trévédy : *Pêcheries et Sécheries de Léon et Cornouailles*).

passé, des prisonniers jugés en la Cour de Saint-Paul, c'était parce qu'il n'était point permis au Sieur Evêque de faire exécuter des sentences de mort, obstant sa spiritualité et dignité.

Dit avoir gratuitement promis aux habitants de Roscoff, leur impêtrer privilèges de foires et marchés, non pour autre cause que pour la bonne volonté qu'il a envers eux, comme étant ses vassaux.

Dit avoir entendu que l'on payait de sa maison quelque chose anciennement au dit demandeur et à ses prédécesseurs Evêques, mais ne sait combien, et n'était comme rente due par vassaux à Seigneur féodal, et prestations, mais en don, à l'homme de Dieu, et par aumône et charité.

Dame de Goulaine, mère du Sieur de Kermavan, déclare que la maison de Kermavan a fief, cour et juridiction en la pièce et seigneurie de Kerisuel, et aussi fief en la dite ville de Saint-Paul, Roscoff, Pempoul et Pouldu.

Dit aussi que messire Jean de Kermavan, évêque de Léon (1), apposa ses armoiries es dites églises de Saint-Paul, qu'il ne mit crosse et mitre que pour faire connaître que ladite maison de Kermavan y avait eu un évêque de Léon, et non pour vouloir attribuer la supériorité es dites églises à l'Evêque (en tant que tel).

Dit que pour le devoir de cohuage, le Sieur Evêque jouissait au passé d'un quart. Mais voyant que ladite cohue allait en ruines et par terre, elle l'aurait fait réparer et par conséquent, doit en avoir, à l'avenir, l'entière jouissance.

Dit qu'elle et son fils n'ont guère habité le château de Kermavan, manoir du Bois, situé au diocèse de Léon (2), mais à la pièce de la Forêt (3).

(1) Elu évêque de Léon en 1503. Mort en 1514, au château de Seixploué, et enterré (du moins d'après A. G., p. 245'), en la chapelle de Kermavan, en l'église de Plounévez-Lochrist.

(2) Appelé aussi château de Maillé, paroisse de Plounévez. Antérieurement nommé Seixploué, c'est-à-dire sept paroisses, dans lesquelles s'étendaient la juridiction et comté de Maillé, savoir : Plounévez, Lanhouarneau, Saint-Vougay, Plouzévédé, Trézélidé, Cléder et Sibiril (Ker-DANET : *Vie des Saints*, p. 518).

(3) Près d'Hennebont.

Ces dépositions verbales des témoins achevées, le juge va poursuivre de visu son enquête dans les différentes églises dont il a été question.

Nous ne retiendrons que ce qui a trait aux Carmes, où il y avait :

Dans l'église du couvent, une lisière tout à l'entour, contenant un écusson avec *deux tours tournant sur une roue d'argent au champ d'azur, et deux lions d'azur en champ d'or*, avec l'ordre du roi à l'entour, qui disent être les armoiries de Kermavan.

Puis en la grande vitre et principale, deux écussons avec les mêmes armoiries, l'un du côté de l'Évangile, l'autre du côté de l'Épître, portant en alliance les armes de la maison et seigneurie de Goulaine, *trois léopards d'or en champ de gueules, et deux fleurs de lys d'or en champ d'azur*.

Plus une tombe enlevée d'environ trois pieds au-dessus de terre, et sur la pierre tombale, un écusson écartelé avec les armes de Kermavan, et une ceinture autour où il y a un écrit : « Dieu avant » (1).

Mêmes armes à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, en cette même église (2).

De même à l'entrée du dit chœur et chancel.

Au-dessus de l'entrée de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, faite l'an 1522, un écusson dans lequel il y a *un lion rampant*, que le Seigneur de Kermavan dit être les armoiries de sa maison.

Et des deux côtés de la fenêtre, par dehors la dite chapelle de N.-D. de Pitié, une lisière avec armes timbrées, représentant les armoiries de la maison de Kermavan.

Le sieur Jacobin observe alors que le présent procès vient justement de l'apposition de ces lisière et armoiries,

(1) Devise des Kermavan.

(2) Outre que l'église entière était dédiée à Notre-Dame, on y trouvait encore la chapelle de la Vierge, une autre chapelle de Notre-Dame du Folgoat, une troisième de Notre-Dame de la Pitié, à l'entrée du chœur, réservée à la confrérie de Saint-Crépin. Tout cela montre qu'à Saint-Pol comme ailleurs, le mot des historiens, au sujet de l'Ordre des Carmes, était bien vérifié : « *Totus Marianus est* ».

faite depuis le décès du feu Seigneur de Kermavan dernier.

Dans le petit cloître, une maison donnant droit à la grande porte et principale entrée dudit couvent, dessus laquelle il y a deux petites tourettes, et est contiguë aux autres maisons du couvent, devant la pompe, laquelle maison appartient au Sieur de Kermavan.

Et en la grande salle du dortoir, au plus haut lieu du pignon, les armes de Kermavan, et dans un autre écusson les mêmes armes en alliance avec celles de Goulaine.

Armoiries nouvellement mises, dit le sieur Jacobin.

Aux lambris, au-dessus de la dite salle, un écusson en bosse de bois portant les armes de Kermavan avec alliance de la maison du Chastel.

Écusson en bosse avec armes de Kermavan, au-dessus de la porte du colombier, et en alliance une croix dentelée qui est armes de Dynan.

Ledit Jacobin observe qu'au bas pignon de ladite église, par dedans, ne sont les armes de Kermavan, quoique tout fondateur d'église les y mette en bosse.

De plus, dans une vitre de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, devers Septentrion, au deuxième panneau, sont écrits ces mots : « Monsieur Tromelin que fonda ce couvent à luy lors fust fourny le testament que avait fait en son vivant ».

A la suite de cette enquête, le prieur des Carmes Jean de Kermenguy, écrit à l'Evêque :

« Après avoir été interrogé et employé à témoin de votre part, pour le fait qui est entre vous et le Seigneur de Kermavan, me suis avisé de visiter les contrats de notre couvent, et ai trouvé une pièce qui fait directement contre ledit Seigneur de Kermavan, parce que la tombe appelée par cette dite pièce, la tombe du fondateur de l'église des Carmes, appartient au sieur de Tromelin comme il est évident par les armoiries apposées dessus la tombe ».

Dans une autre pièce du 19 Février 1489, en présence du prieur des Carmes, maître Jan Bosec, il est convenu

avec Jan de Kersauzon qu'il aura tombe en l'église des Carmes, jouxte la tombe du fondateur de la dite église, et une note marginale ajoute : « La dite tombe est armoyée des armes de Traonmelin et non de Kermavan » (1).

Il apparaît donc que les Carmes, quelles qu'eussent été les libéralités de la maison de Kermavan pour eux, n'accordaient point à ces Seigneurs le titre de fondateurs, titre qu'ils croyaient devoir réserver à un Seigneur de Tromelin. C'est pourquoi, dans le Cahier des Fondations, conservé dans leur sacristie, « *sub clausura* », ils écrivaient en 1662 :

« Les Seigneurs de Carman portent titre de fondateurs de notre couvent, sans qu'il conste en vertu de quoi, vu que les Religieux n'ont jamais rien touché pour le grand tombeau ni la ceinture de leurs armes à l'entour de l'église ; et ainsi, quand les fondations faites par ceux de cette maison seraient encore plus considérables, il semble que l'obligation des offices et messes (à desservir par ce couvent) ne saurait être plus grande, *omnibus ex æquitate perpensis* » (2).

D'ailleurs, on lira un peu plus loin que « le couvent fut bâti par les anciens seigneurs, gentilshommes et peuple de ce pays ».

(A suivre.)

(1) Arch. Dép., H. 226.

(2) Ibid., H. 227.

L'ÉVÊCHÉ DE LÉON

de 1613 à 1651

(Fin.)

Cependant, Monseigneur de Léon, ayant appris que M. Guillerm, recteur de Guimilliau, avait réprouvé la conduite d'Amice, s'aigrit contre elle.

« Ce fut en ce temps qu'on afficha un placard au Chapitre portant défense d'entendre les confessions, qu'après avoir parlé au grand vicaire et au secrétaire, le tout afin d'empêcher Amice de se confesser à son confesseur.

« La nuit de la mi-Août, elle entendit le bruit de plusieurs voix, et vit Monseigneur l'Evêque de Dol à la tête d'une nombreuse troupe. Puis Monseigneur de Léon, qui avança son bras pour frapper ceux à qui il en voulait ; mais l'épée se tourna de son côté, et il s'en donna dans le corps, auquel temps tous ceux de sa suite s'enfuirent, et Amice se trouva seule près de Monseigneur de Dol, qui regardait avec attention et dévotion une image de la Vierge qui était dans son bréviaire.

« Bientôt après, comme je passais par Le Conquet, où était M. Le Nobletz, il me dit, par deux fois, que Messire René de Rieux mourrait bientôt. La chose arriva comme ce saint homme avait prédit, et ainsi qu'il fut représenté à Amice. »

Sur ces entrefaites, M^{gr} de Rieux se rendit, vers le mois de Septembre 1650, à Rennes, pour assister aux Etats.

En son absence, les ennemis d'Amice redoublèrent de violence contre elle, ne sachant que dire et inventer pour la faire périr.

« On dit à l'Evêque qu'on avait fait harangue à Monseigneur de Dol, pendant son absence aux Etats, qu'on lui avait présenté le pain et le vin du Chapitre, qu'Amice avait prophétisé sa mort et qu'on avait bu à la *santé de son épitaphe* dans la maison de M. de Trébodennic. »

Monseigneur de Rieux ne revint dans son diocèse qu'à la fin de Février 1651, et se rendit en son abbaye du Relecq. « Aussitôt, Messieurs les Chanoines lui firent rendre visite. Il leur témoigna qu'il eût désiré en leurs paroles plus de sincérité que de compliments. Il n'omit de leur reprocher ce qu'on lui avait rapporté sur les points susdits, et en particulier les prophéties d'une certaine dévote. Les ennemis d'Amice tâchaient de la faire excommunier.

« En même temps, comme M^{sr} l'Evêque eut achevé ses matines et laudes, et se fut mis sur son lit pour se reposer; peu après comme on alla voir quand il voulait entendre la messe, on le trouva mort.

« Auquel temps, tous ses domestiques laissèrent le corps de leur maître, et s'en allèrent chercher d'autres maîtres. Voilà la prophétie de Michel Le Nobletz accomplie, et l'énigme d'Amice bientôt éclaircie. »

M^{sr} de Rieux mourut le 8 Mars 1651, et le Chapitre délégua trois de ses membres pour s'occuper des obsèques. Ces trois députés, de concert avec M. le marquis de Carman, décidèrent que, le samedi 18 Mars, le corps serait solennellement transporté dans le chœur de l'église abbatiale du Relecq. M^{sr} de Tréguier, Balthasar Grangier, a accepté de présider à l'enterrement (r. G. 290).

Le Chapitre avait également nommé vicaire général dé-

légué par le Chapitre, le Siège vacant, M. Rolland de Poulpique, chanoine chantre, premier dignitaire et Doyen, qui, par mandement du 13 Mars 1651, annonça le décès de l'Evêque et, selon les statuts, prescrivit à tous les prêtres du diocèse de dire une messe pour l'Evêque défunt (r. G. 472).

En apprenant cette mort, M^{sr} Cupif sentit l'espoir lui revenir de retourner à Léon. Il écrivit, en latin, au Chapitre, pour protester contre la nomination d'un vicaire capitulaire, que le siège n'était pas vacant, puisque lui, Robert Cupif, était là et n'était pas encore pourvu de l'Evêché de Dol. A cette lettre, datée du 8 Avril 1651, le Chapitre de Léon répondit par la délibération suivante (r. G. 293) :

« Sur ce que le Chapitre, étant occupé à aviser aux cérémonies qu'il convenait faire au transport et sépulture de feu M^{sr} l'Evêque de Léon, comme aussi aux octaves qui se sont célébrées en cette église pour le repos de son âme, n'aurait pu vaquer à l'examen de certain écrit émané de Messire Robert Cupif, évêque nommé à l'Evêché de Dol, daté du 8 d'Avril 1651, signé : « *Robertus episcopus Leonensis. Fauchaux secretarius* », les sieurs Capitulants ont unanimement dit se tenir à leurs précédentes délibérations, par lesquelles ils auraient déclaré le siège épiscopal vaquant par le décès de M^{sr} René de Rieux, ne pouvoir quant à présent, en conscience, reconnaître aucun Evêque en ce diocèse, et partant que le dit écrit est injuste, sans pouvoir, portant excommunication *in non subditos*, schismatique et usurpatif d'une juridiction qui n'appartient pas à son auteur; en conséquence, défend très étroitement le dit Chapitre à tous les fidèles de ce diocèse de reconnaître ledit sieur Cupif en qualité d'évêque de Léon, ou d'obéir à aucun mandement qui pourrait venir de sa part, sous les peines de droit.

« Et d'autant que le dit écrit est en langue latine, le Chapitre a jugé déclarer plus en long ses sentiments comme s'en suit (1) :

« Cum totam lustrantibus Armoriam imo Galliam uni-
 « versam, vix ullæ occurrant dioeceses quæ non magna
 « vel aliqua ex parte hereticorum domiciliis, variisque
 « eorum maculis aspersæ visantur ; quod ab utrisque,
 « Leonensis episcopatus, liber hactenus immunisque pror-
 « sus existat, singulari erga se Divinæ benignitati, supe-
 « rum patrocínio, suorumque prepositorum sedulitati,
 « non ex animo ascribere non potest, quo in religionis
 « Christianæ studio fideique Catholicæ et Apostolicæ
 « unione cultuque perpetuo ut proficeret, a Deo et Domino
 « Jesu Christo, votis omnibus exoptat precatur que Capi-
 « tulum Leonense, et vero, pro viribus divinitus adjunctis,
 « satagere et adlaborare conetur, tum in omni alio eventu,
 « tum hoc maximo tempore, cum viduæ Leonensis eccle-
 « siæ ac sedis ejusdem episcopalis per obitum I.I. et R.R.
 « in Christo Patris Renati de Rieux ultimi ejus episcopi
 « vacantis, gubernationem sibi agnoverit ; cujus oneris
 « ne immemor esse videatur, animas suæ fidei commissas
 « monendas duxit eas obsequentes esse oportere donec
 « sedes hæc vacans canonice impleta fuerit, ne *Ducis*
 « *alieni* decepta sibilo, a via salutis aberrent... »

Le Chapitre conclut en proclamant que le clergé et les fidèles doivent tenir comme nul l'écrit de M. Cupif, et ne peuvent le reconnaître comme évêque de Léon, malgré les censures dont il les menace. Ce fut, croyons-nous, la dernière tentative de Robert Cupif pour ressaisir son Evêché de Léon, auquel il avait tant de peine à renoncer ; il

(1) Nous reproduisons une partie de cette pièce, qu'on peut lire au Déal du Chapitre (r. G. 293).

ne reçut, du reste, ses bulles pour Dol, qu'à la fin de l'année suivante, Novembre 1652, longtemps après que M^{sr} de Boisdauphin avait pris possession du siège de Léon, ce qu'il fit par procureur, en Septembre 1651.

Le 17 Avril 1654, le Chapitre décidait que le corps de M^{sr} de Rieux, qui reposait provisoirement au Relecq, serait transporté solennellement, le 6 Mai suivant, à la cathédrale, et enterré « en l'arcade du côté de l'*Epître* au chœur, à condition que la tombe sera élevée de même que celle élevée de l'autre côté. Le 5 Mai, tout le clergé ira au-devant du corps, à Saint-Pierre, où se chantera les vêpres des Morts » (Déal).

C'est sans doute, par suite du remaniement du chœur de la cathédrale, sous la direction de M. de Courcy, vers le milieu du XIX^e siècle, que ce tombeau de M^{sr} de Rieux se trouve actuellement du côté de l'Évangile, au chœur (1).

Voici le sommaire des frais payés à la cathédrale, pour l'inhumation de M^{sr} de Rieux (G. 472) :

« Pour la sépulture solennelle, avec sonnerie et distributions aux chanoines, vicaires et suppôts : 60 livres.

« Autant pour le jour de l'octave, ci : 60 livres.

« Pour les services solennels faits durant la huitaine : 120 livres.

« Pour le *spolium* en qualité de chanoine : 36 livres. »

Chaque chanoine mourant devait laisser à ses confrères sa garde-robe, ou la somme de 36 livres, qui en représentait la valeur.

Les Evêques de Léon étant membres du Chapitre, devaient en mourant ce droit de *spolium*.

(1) Il est en kersanton et représente l'Evêque couché, foulant aux pieds un énorme dragon ; sur le bord de la table est assis, en habit de chœur, un moine cistercien, tenant sur les genoux, un livre ouvert. Serait-ce une allusion à ce prieur Bienassis, dont la nomination comme grand vicaire fut une des principales causes des démêlés entre l'Evêque et le Chapitre ?

Le Chapitre avait, de plus, le droit, à la mort de l'Evêque, de recueillir *sa chapelle*, c'est-à-dire les vases sacrés et ornements à son usage, ou 40 écus d'or, au choix des héritiers, suivant l'ancien statut : « Statuimus quod mortuo episcopo, *statim et illico* omnia ornamenta et integra capella ejus remanere debeant ecclesiæ vel capitulo aut summa quadraginta scutorum auri ad signum solis, ad electionem heredum. »

Mauricette de Plœuc, dame marquise douairière de Kerman, baronne de Kergorlay, vicomtesse de Coatquénan, nièce du côté maternel de M^{gr} de Rieux, fonda un obit pour lui, le jour de Saint-Morice, 21 Septembre, à Léon. Le drap mortuaire devait être posé sur la tombe, pendant la durée du service.

Toussaint Cherruau, archidiacre de Quéménédilly, reçut à cet effet 240 livres, dont une partie devait être employée aux frais de la construction et facture des orgues nouvellement commencées.



En terminant l'exposé de cette période si troublée de l'histoire de Léon, il est consolant de constater que, grâce au profond attachement du Breton aux traditions chrétiennes, son esprit de foi n'en fut nullement ébranlé ; comme il nous paraît évident également que si les intrigues politiques n'avaient pas provoqué si légèrement la destitution de M^{gr} de Rieux, tous les conflits du gouvernement intérieur entre Evêque, Chapitre et religieux se seraient facilement apaisés par le simple recours aux voies canoniques.

PEYRON, *Chan.*

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCESE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LAMBÉZELLEC

(Fin.)

CURÉS DE LAMBÉZELLEC (*suite*)

Après la translation de M. Savina à Ploëven, M. Pen-
narun demeura curé de Lambézellec, de 1816 à 1842.
1842-1850. François Cottain, de Saint-Thégonnec.
1850-1857. Nicolas L'Hostis, de Saint-Pol de Léon.
1857-1872. Louis-Gabriel Mengant, de Plouzané.
1872-1886. Jean-Louis-Marie Lazou, de Garlan.
1886-1904. Jean-Marie Milin, de Plougoulm.
1904. Yves-Marie Abhervé-Guéguen, de Lampaul-
Guimiliau.

VICAIRES

1815.	Jean-Marie Berthou.
1817.	Bernard Moulin.
1819.	Yves-Marie Choquer.
1819.	Henri Salaun.

1820.	François Alançon.
1823.	Thurien Lanzan.
1824.	François Guilcher.
1827.	Louis Baneat.
1828.	Pierre-Jean Le Dréau.
1830.	Jean-Marie Richou.
1832.	Jean Sibiril.
1833.	Noël Coat.
1835.	François-Marie Siou.
1840.	Yves-Marie Troussel.
1845.	Jean-Louis Courtemanche.
1847.	Joseph-Ferdinand Tanguy.
1852.	Louis Corre.
1853.	Nicolas-Marie Lhostis.
1855.	Adolphe Guégan.
1855.	Jean Joncourt.
1856.	Jean-Louis Gargam.
1861.	Jean-Marie Billon.
1861.	Hervé Forcès.
1861.	Jean-François Abgrall.
1863.	Olivier Hêlard.
1864.	Yves-Guillaume Millour.
1866.	Jean-François Belbéoch.
1867.	Jean-Yves Pouliquen.
1868.	Ange-Hervé Rouvault.
1868.	Pierre-Julien Monfort.
1868.	Hervé Berthou.
1869.	Pierre-Marie Creignou.
1870.	Michel Kerloc'h.
1872.	Jean Lenoret.
1873.	Pierre Le Sann.
1874.	Alzire Mauduit.
1877.	Jean-Marie Queinnec.
1878.	Jean Tanneau.

1878.	Jean-Marie Nédélec.
1881.	Jean-Marie Hameury.
1881.	Yves Grall.
1882.	Pierre Huet.
1887.	Joseph Gourvil.
1890.	Paul-Yves Uguen.
1891.	Jean-Louis Guenver.
1894.	Joseph Bossennec.
1897.	Alfred Sennet.
1897.	François-Marie David.
1897.	Pierre-Jean Le Page.
1903.	René L'Helgoualc'h.

L'EGLISE

En 1750, l'église paroissiale de Lambézellec avait été reconstruite, mais dans des conditions si malheureuses que, dans la première moitié du XIX^e siècle, moins de cent ans après le premier travail, il fallut songer à le refaire entièrement, et dans de plus grandes proportions, en rapport avec l'augmentation de la population vers 1860 ; c'est l'époque de la construction actuelle.

De l'ancienne église, nous ne savons guère que ce que nous apprend le procès-verbal des prééminences dressé peu de temps avant sa démolition, en 1750.

Le 2 Juin 1749, le grand vicaire de Léon déclarait l'église de Lambézellec interdite, avec ordre de procéder à sa reconstruction, mais auparavant on devait faire procès-verbal de toutes les prééminences, afin qu'elles fussent rétablies lors de la restauration (B, liasse 1849).

Il est constaté qu'à l'extérieur de l'église, il y a une lisière chargée de nombreux écussons : *fascé de vair et de gueules de six pièces*, et au-dessus de la porte écusson en

bosse, parti au 1^{er} une tête et demie d'épervier arrachée et au second un lion rampant (1).

A la maîtresse vitre : premier écusson, armes de Bretagne, en supériorité ; second, d'or au lion d'argent à un lambel à 3 pendants d'or ; troisième, parti au premier, d'azur au fretté d'argent de 6 pièces, au second, d'argent au mouton de gueules onglé et accorné d'or ; quatrième parti, au premier losangé d'argent et de sable, au second de vair à deux fasces de gueules sur le tout d'argent au croissant de gueules, qui sont les armes de Cornouaille ; cinquième, écartelé au premier et quatrième des armes pleines de Cornouaille, d'argent au mouton de gueules onglé et accorné d'or ; aux 2 et 3 d'argent au fretté d'azur de 6 pièces, sur le tout d'argent au croissant de gueules.

Dans la nef, est un enfeu aux armes pleines de Cornouaille.

Dans le chœur, tombe plate portant écusson parti à une tête et demie d'épervier arrachée qui est Kerguiziau ; au second d'un lion rampant à un lambel à 3 pendants, qui est Quijac.

Sur le mur de la nef, sont peints l'écusson de France et de Navarre, et un peu plus bas, deux écussons accolés :

Le premier écartelé au 1^{er} contrécartelé aux 1^{er} et 4 d'argent à 3 jumelles de gueules ; au 2 de gueules à 3 têtes de lévrier d'argent accolées de sable ; au 3 de gueules à 6 besants d'or et sur le tout fascé d'or et d'azur ; aux 2 et 3 de l'écartelé : d'or à 2 fasces de gueules ; au 4^e : contrécartelé aux 1 et 4 d'azur à trois têtes d'épervier d'or, aux 2 et 3 d'or au lion d'azur armé, lampassé et couronné de gueules.

Le deuxième écusson écartelé au 1^{er} d'argent à 2 fasces

(1) Le premier parti était de Kerguiziau : d'azur à 3 têtes d'épervier arrachées de sable ; le second était de Quijac : d'or au lion d'argent rampant à un lambel à 3 pendants de gueules.

de sable ; au 2^e contrécartelé aux 1 et 4 d'azur à 2 fasces d'or, aux 2 et 3 d'or au pélican d'azur ; au 3^e de l'écartelé : vairé d'argent et d'azur ; au 4^e contrécartelé aux 1 et 4 : fascé d'or et de gueules de six pièces, aux 2 et 3 vairé d'argent et de gueules.

L'église est en quelque sorte pavée d'environ cent dix tombes placées sur dix rangées. Sur l'une d'elles, on remarque un écusson portant un chevron accompagné de 3 glands feuillés.

Les armoiries des Quijac et Kerguiziau sont reconnues comme appartenant actuellement à dame Louise-Madeleine du Harlay Maréchal de Montmorency.

CHAPELLES

Kerinou.

Sous le vocable de Notre-Dame, datant vraisemblablement du xv^e siècle, car au commencement du xvi^e, Cyrille Le Pennec la signale déjà comme fort ancienne et très fréquentée.

Au moment de la Révolution, elle appartenait à une famille du Bot Beaumanoir, car le 23 Mai 1793, un membre de cette famille écrit à M. Kerilis (L. 16) :

« Vous connaissez ma terre de Kerinou, dans l'enceinte de laquelle est une chapelle domestique fort renommée, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, où les marins et les pèlerins abondent *ab omni ævo*. J'y ai toujours entretenu un prêtre pour y dire la messe matinale, et est d'un grand secours pour Lambézellec. Elle a toujours été desservie par un prêtre assermenté ou non assermenté indifféremment.

« Or, le District vient d'en enlever la cloche, le calice, le ciboire et les ornements ; on a établi dans la chapelle

un corps de garde pour vingt-cinq hommes, ce qui dérouta et scandalisa toute la paroisse. Parlez-en à M. Kergariou et à M. l'Evêque (Expilly), qui ne peut manquer d'ordonner au Curé constitutionnel d'envoyer, comme ci-devant, un prêtre pour la desservir. »

En 1808, le 10 Juin, M. Savina, curé de Lambézellec, écrit en ces termes, au sujet de cette chapelle qui a passé à un autre possesseur.

Je vous ai déjà parlé « d'un oratoire situé au village de Kerinou et dédié à *Notre-Dame de Bon-Secours*; il appartient à M. Bernard, négociant et juge du tribunal de commerce à Brest. Cet oratoire est au centre de la population de ma paroisse. On y célébrait autrefois une messe matinale, les dimanches et fêtes; et on y faisait le catéchisme ces jours, ainsi que pendant le Carême. Mes paroissiens désirent qu'il soit ouvert, et le propriétaire y consent *gratis*, pourvu que l'on tienne la chapelle en bon état... L'ouverture de cet oratoire nous facilitera, dans plus d'une circonstance, la desserte de Lambézellec. Comme on n'y a pas célébré depuis longtemps, je vous prie de me permettre de le bénir. »

En 1869, M. Mengant, donnant l'état des chapelles de sa paroisse, en cite deux à Kerinou :

1° L'ancienne chapelle de Kerinou, *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, rebâtie, dit M. de Kerdanet, en 1829;

2° La nouvelle chapelle de Kerinou, dite de *Notre-Dame de Bon-Secours*.

Et une chapelle au bourg, dite de *Notre-Dame de Pitié*, en 1804, et *Notre-Dame du Calvaire*, en 1869.

Lambézellec possédait également le couvent des Carmélites, établies en 1862. Menacées par les lois de proscription, elles se réfugièrent en Belgique en 1903, après avoir édifié Brest et les environs pendant plus de quarante ans.

Elles bâtirent un beau monastère qui a servi providentiellement à accueillir les élèves du Grand Séminaire après les violentes expulsions de 1907.

C'est de cette grande paroisse de Lambézellec, démembrée à plusieurs reprises, qu'ont été successivement formées les paroisses de Saint-Martin (1865), Saint-Joseph du Pilier-Rouge (1907), et dernièrement, Saint-Michel. Actuellement (1915), cette dernière paroisse compte 8.000 habitants; le Pilier-Rouge, 7.000; Saint-Martin, 23.000; et il en reste encore plus de 13.000 à la paroisse de Lambézellec.

FAMILLES NOBLES

Bohier, Sr de Kerboyer : *d'or au lion d'azur*.

Cornouaille, Sr de Kerinou et de Kerduff : *d'argent au croissant de gueules*.

Bergevin, Sr du Loscoat et de Kermao : *de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux grappes de raisin, et en pointe d'un croissant, le tout d'argent*.

Guermeur, Sr de Penacleuz : *fascé d'or et de gueules, qui est Chatel; la première fasce de gueules chargée d'une molette d'or*.

Kerguiziau, Sr de Tronjoly et Quijac : *d'azur à 3 têtes d'épervier arrachées d'or; devise : Spes in Deo*.

Kersaintgilly, Sr de Pontanézen : *de sable à 6 trèfles d'argent 3. 2. 1., alias une croix échiquetée; devise : Florent sicut lilium*.

Louet, Sr de Quijac : *fascé de vair et de gueules*.

Mesanven, Sr du dit lieu : *d'azur au gland versé d'or accompagné de 3 feuilles de chêne d'argent; devise : Emet-hu (Dites-vous)*.

LES
Communautés religieuses à Saint-Paul de Léon

(Suite.)

Les Carmes

(Suite.)

RÉFECTION DU COUVENT

1^{er} Juin 1587. — Sixte Quint accorde plénière rémission de tous péchés et permission d'absolution de tous les cas réservés, et cela pour dix ans, à ceux qui visiteront l'église de Notre-Dame des Carmes de Saint-Paul en Bretagne, en partie ruinée par le feu, en partie par la pauvreté, à condition d'y départir de leurs biens pour la réparation de ladite église et couvent.

De fait, la pauvreté du couvent était telle que, dans une réunion capitulaire du 19 Février 1611, les Religieux « n'ayant plus le moyen de salarier leur organiste, maître Mathieu Marrec, sieur de Morbic, et voulant reconnaître les bons et agréables services par lui faits, l'espace de longues années, lui offrent, à condition qu'il n'exige pas ses gages pour le temps passé, la fenêtre étant au-dessus de la porte de Sainte-Barbe, avec faculté d'y apposer ses armoiries, plus une tombe au-dessous, pour y mettre également telles pierres ou telles armes qu'il voudra ».

Et en présence des Religieux, les notaires qui rédigent le contrat, « ont mis et induit en la possession des dites

prééminences, le dit sieur Marrec, par l'avoir fait jeter de l'eau bénite, sur l'appacement de la tombe » (1).

Bâtiments et chapelle menaçant ruine à la fois, les Religieux se décident, en Janvier 1617, à supplier les représentants des Trois Etats de la ville de venir à leur aide, et le dimanche 29 Janvier, Frère Pierre Maillard, docteur en théologie, provincial de la province de Tours, et prieur du couvent de Saint-Paul, présente sa requête dans l'assemblée des Trois Ordres tenue au Creisker (2).

Ce prieur, Pierre Maillard, fut un des hommes remarquables de l'Ordre à cette époque. C'est très probablement sur son initiative, et en tous cas, c'est principalement sous son administration que fut entreprise et menée la restauration du couvent. Nous le trouvons prieur à Saint-Pol à diverses reprises durant les trente premières années du xvii^e siècle. Par lettre du 30 Avril 1618, il reçoit mission de visiter et interroger, avec pouvoir de réduire à l'obéissance, les Carmélites de Couetz, près Nantes, et leur confesseur, le R. P. Mathurin Trévignon, vicaire général, dont les directions étaient jugées défectueuses. A la date du 10 Décembre 1633, le supérieur général des Carmes, Théodore Strarius, lui écrit de Naples une lettre fort élogieuse, où il est dit que le Père Maillard a accompli sa cinquantième année dans l'Ordre, qu'il y a vécu pieusement et religieusement. Il a été prieur en divers couvents de la province de Touraine, pendant trente ans, et provincial, trois ans; commissaire général en deux Chapitres provinciaux (à Pont-Labbé en 1618, à Lannion ? en 1629), souvent définiteur, homme de grande prudence et diligence, ayant montré toute la dextérité désirable, pour Dieu et le salut des âmes, le progrès et la discipline

(1) Arch. Dép., H. 227.

(2) Ibid., H. 223.

régulière, et conduit la réforme dans une grande tranquillité (1). Etant donné son grand âge et sur sa demande, le supérieur général lui permet de résigner toutes charges et fonctions (2).

Par acte du 10 Octobre 1634, approuvé par le Chapitre de Léon, René du Louet, chantre et chanoine, concède au Père Maillard d'établir un ermitage dans l'île de Sainte-Anne dépendant de la seigneurie de Kérom, pour y faire un oratoire (3). C'est dans cette reposante et poétique solitude que le vieux prieur se retire en 1640. Il assiste encore au Chapitre provincial tenu à Saint-Paul en 1641, et dut mourir assez peu de temps après (4).

De la requête du 29 Janvier 1617 et d'autres pièces de l'époque, nous extrayons ce qui suit :

« Des plus antiques de la province de Bretagne, Saint-Paul, par sa belle situation et la fertilité de son terroir » (ornée en outre de plusieurs bois de haute futaie), « autrefois grandement riche et opulente, » Saint-Paul avait pu offrir « aux premiers rois et ducs de Bretagne un agréable séjour. Ainsi en témoignent encore les beaux temples, pyramides, par eux fait construire en ladite ville (5) (qui pour ces mêmes raisons avait été depuis choisie pour la métropole et cathédrale de tout le pays de Léon), entre

(1) Il s'agit de la réforme de l'Ordre des Carmes, opérée dans le début du xvii^e siècle.

(2) Arch. Dép., H. 223.

(3) Ibid., 227. (Voir aussi M. le Chan. PEYRON : *La Cathédrale de Saint-Pol*, p. 176.)

(4) D'autres Carmes vinrent après lui finir leurs jours en l'ermitage de Sainte-Anne. Ainsi, en 1699, Frère Pacôme de Saint-André reconnaît avoir reçu du couvent, pour aller demeurer à Sainte-Anne, une robe et une tunique menues, un caneçon et des souliers neufs, des bas assez usés, pour un billet de vestiaire de 15 livres 10 sols, et pour viatique 10 livres 10 sols (Arch. Dép., 227).

(5) Arch. Dép., H. 225. Remontrance d'Hamon Le Jacobin, dans l'assemblée des habitants, le dimanche 2 Juin 1619.

autres, ce tant grand, tant spacieux et tant magnifique couvent (des Carmes), un des plus anciens de la province, bâti par les anciens seigneurs, gentilshommes et peuple de ce pays, tôt après que ledit ordre (des Carmes) eût eu commencement en France (1), sous le règne du très vertueux et très généreux duc et souverain seigneur de Bretagne, Jean dit le Conquérant, couvent qu'ils ont enrichi d'un des plus beaux temples qui soit ce jour, en cette province, et de très amples cloîtres tant industrieusement élaborés, de deux très grands dortoirs, et d'un autre pareil corps de logis situé à l'orient et qui fait un des côtés de la quadrature dudit couvent, où il y a une vieille salle très belle et très grande, en laquelle la juridiction royale de Lesneven a autrefois tenu, si bien qu'on peut aisément conjecturer que ledit couvent ainsi bâti, était plutôt pour le service de l'Etat et commune nécessité du peuple, que pour des religieux qui, pour leur profession, requièrent plutôt de petites cellules que de grands palais, tels que sont les salles et autres bâtiments de ce couvent, et qu'on doit le juger avoir été construit pour l'ornement et embellissement de cette cité, où reluit la majesté d'un très digne et très vertueux prélat, et la gravité et prudence d'un tant célèbre Chapitre » (2).

Sur quoi les habitants, « reconnaissant que le couvent, s'il n'est réparé incontinent, demeurera inhabitable et désert, en raison de sa vétusté et par ce que les fondements ont baissé, étant dans une terre de pré et marécageuse, connu en outre que les dits religieux emploient très bien le peu d'aumônes et charités qui leur sont faites, d'un commun accord et nul à ce contredisant, consentent

(1) Ce fut en 1254, que saint Louis ramena six religieux du Mont-Carmel et les installa à Paris.

(2) Arch. Dép., H. 223.

qu'il soit levé, en faveur des Carmes, 6 deniers par pot de vin débité à Saint-Paul pendant neuf ans, mais sans déroger à l'octroi ci-devant fait aux habitants de 6 livres par tonneau de vin, pour subvenir aux dettes et nécessités de la ville » (1).

Dans une pièce évidemment écrite de la main d'un Père Carme, la résolution précédente porte le titre de premier consentement (2). C'est qu'en effet, après le mouvement spontané de leur générosité, les habitants, à la lumière de la froide raison, se prennent à regretter leur décision libérale. Grevés de dettes, en particulier par un procès contre Roscoff, et par le service solennel pour le roi Henri IV, auquel de Sourdéac, lieutenant pour Sa Majesté en ce pays, avait convoqué les Gentilshommes des trois Evéchés, les habitants vont s'efforcer de revenir sur leur décision de Janvier.

Dans une assemblée tenue en la sacristie du Creisker, le 4 Décembre 1617, les députés de l'Eglise diront n'avoir entendu consentir la levée des 6 deniers, que si les dettes de la ville sont payées par préférence ou concurrence aux réparations du Couvent.

Il faudra l'intervention de M^{sr} de Rieux, pour qu'ils acceptent, le 15 Décembre, de se départir de leur opposition. Ils ne le font néanmoins qu'en spécifiant qu'on consacra 400 livres à payer les dettes de la ville, et que les subsides fournis aux Carmes devront cesser à la fin des réparations (3).

Entre temps, avait eu lieu, le 6 Avril, l'expertise des travaux projetés, après serment pris par le sénéchal, Hamon de Kersauzon, des ouvriers convoqués, trois maîtres maçons, trois charpentiers, deux couvreurs, deux cerruriers

(1) Arch. Dép., H. 225.

(2) Ibid., H. 223.

(3) Ibid., H. 229.

et forgeurs, un pintier et plombier, et quatre vitriers, tous de Saint-Paul.

Pour leur part, les maçons estiment les réparations au moins à 4.800 livres.

Les charpentiers, « égard à la difficulté de trouver du bois, et qu'il le faut aller quérir bien loin » (1), réclament 8.372 livres.

Les couvreurs,	1.200 livres;
Le pintier et plombier,	800 —
Les cerruriers et forgeurs,	1.000 —
Les vitriers,	240 —

En outre, maître Yves Lazenet, après avoir visité les orgues, dit que, « égard que l'église est grande et spacieuse, ayant 190 pieds de long, et, au haut bout, 64 pieds de large, et ailleurs 46, et proportionnellement haute, le rétablissement des orgues n'ira pas à moins de 2.600 livres ».

Soit donc, en tout, 19.012 livres de frais prévus (2).

Une réédification totale fût montée à 200.000 livres (3), dit la requête adressée au Roi, en vue d'obtenir la levée du demi-sou par pot, levée qui fut accordée le 20 Juillet de cette même année 1617, à condition que « les Religieux destineront une heure par jour pour s'assembler au chœur de leur église, ou devant l'autel qui sera dédié sous le nom de Notre-Dame, pour faire dévotions et oraisons particulières pour la prospérité du roi et de ses successeurs fondateurs du dit couvent » (4).

En conséquence, avec l'année 1618, commence la levée des 6 deniers en faveur des Carmes. Les premières som-

(1) C'est ainsi que pour bâtir leur Couvent, les Minimes, en 1625, font venir leur bois des forêts du Faou, domaine du marquis d'Assigné de la Chambre (Arch. Dép., H. 312).

(2) Arch. Dép., H. 229.

(3) Soit 1 million, ou plus, de notre monnaie actuelle.

(4) Arch. Dép., H. 224.

mes qui en provinrent servirent sans doute à parachever la réfection de la chapelle, qui fut solennellement inaugurée dans la fête du 8 Avril 1618, sous le pontificat de M^{sr} de Rieux et le priorat du Fr. Pierre Maillard, ainsi qu'en témoigne l'inscription des deux pierres encore conservées à Saint-Pol et qu'a transcrite l'abbé Tanguy (1).

Dès 1619, les difficultés surgissent, ou plutôt s'accroissent pour la ville avec le projet auquel M^{sr} de Rieux s'intéresse si fort, de fonder un collège qu'auraient tenu les Pères Jésuites.

Aussi n'est-on pas trop surpris de lire, à la date du 4 Juillet 1620, une remontrance du Père Maillard, se plaignant, au nom des Carmes, que les habitants gardent en mains tout au moins la moitié d'un argent que les lettres royales de 1617 ne leur permettaient expressément de recevoir que pour la réparation du monastère (2).

Au début, les Religieux n'osent trop protester (3), ni pousser l'affaire plus loin. Par déférence peut-être pour M^{sr} de Rieux, et aussi sans doute par délicatesse, afin de ne pas empêcher, en réclamant trop âprement leur dû, l'établissement des Jésuites que, dans l'assemblée du 1^{er} Mai 1621 (4), les habitants, d'accord avec l'Evêque, continuent à moyenner par une allocation de 400 livres prélevée sur l'impôt des 6 deniers.

Toutefois, les Carmes ne souscrivent pas de plein gré à cette détermination que leur Prieur déclare simplement « ne empêcher ».

En dépit de toutes ces difficultés financières, l'affaire de restauration suivait — lentement — son cours. Le 30 Juin

(1) *La paroisse de Plougoum*, p. 63.

(2) Voir factum pour les PP. Minimes et Carmes, 13 Août 1649, Arch. Dép., H. 312, puis autre pièce du 9 Août 1650, H. 225.

(3) Ibid., pièce du 9 Août 1650, Arch. Dép., H. 225.

(4) Ibid., H. 224.

et le 21 Juillet 1620, avaient eu lieu, à Lesneven, Morlaix, Landerneau et Plouescat, les bannies pour l'entreprise des travaux (1).

A Saint-Pol, la proclamation s'en était faite « à son de tambour, à haute et intelligible voix, en vulgaire langage breton, à la sortie de la grand'messe, juxte la croix du Grand Cloître, lieu accoutumé à faire pareilles bannies, et un affixe avait été laissé tant en ladite croix qu'à la porte de l'église cathédrale. »

Le procès-verbal qui s'y rapporte fournit d'intéressants détails sur les dimensions et la disposition du couvent.

Nous avons vu que l'église avait 190 pieds de long sur 46 de large.

Perpendiculairement à l'église, à l'Est du couvent, se trouvait un grand corps de logis, contenant au bas la grande salle servant actuellement (6 Avril 1617) de réfectoire, au bout de laquelle il y avait des offices, et où a jadis siégé la Cour séculière de Léon. Au-dessus, un dortoir.

Cet édifice avait 144 pieds de long et 24 de large.

On veut le refaire de mêmes dimensions, avec des murs de 3 pieds et demi d'épaisseur jusqu'au premier étage, et 3 pieds au-dessus, et construits « non à terre d'ardille, mais à chaux et sable »

Aux deux étages on fera 24 chambres ou cellules.

La grande salle du bas, une fois refaite, servira encore de réfectoire (2). Il y aura 5 tables de 20 pieds de long.

Dans l'un des bouts on construira un cellier et une dépense au-dessus; de l'autre une charnière.

A l'extérieur, pour appuyer ce corps de logis, seront construites 6 arcades reposant sur 6 piliers du cloître (3),

(1) Arch. Dép., H. 229.

(2) Pièce du 16 Nov. 1626 (Arch. Dép., H. 225).

(3) Cloître lambrissé et orné de plusieurs tableaux des Saints et hommes illustres de l'Ordre.

et du côté de la venelle qui longe la grande salle seront édifiés 12 piliers en arcs boutants.

L'autre corps de logis à refaire était situé à l'Occident.

Il n'avait, depuis la chambre de l'église jusqu'au dortoir (1), que 86 pieds de long, sur 22 de large.

Le projet de réfection y comportait, pour le bas, la cuisine et une bûcherie ; au-dessus, réparties entre les deux étages, la bibliothèque, l'infirmerie, la salle des exercices, et quelques petites études pour les étudiants.

Dans l'église, il y avait à faire, d'abord un jeu d'orgues, de 8 pieds au moins, contenant 14 jeux, « pour contribuer avec les religieux aux louanges de Dieu, et les soulager, égard que l'église est vaste et bien pénible pour le service divin ».

Plus 3 arceaux de pierre de taille pour supporter le chanceau ou doxal qui est très beau et très bien élaboré, mais qui menace ruine faute de support.

Pour la soumission aux divers travaux, la convocation des ouvriers compétents est fixée au mardi 7 Juillet 1620, en l'auditoire de la Cour de Saint-Paul.

En attendant l'exécution de ces projets, les Religieux auront à subir mille inconvénients. Ainsi, bien que le bas du grand corps de logis soit rebâti dès 1625, il y reste pourtant beaucoup à faire, car il ne s'y trouve pas une seule cheminée pour chauffer les Religieux lorsqu'ils sortent de l'office divin (2) ; comme réfectoire ils n'ont encore, à cette date, qu'une vieille petite crèche un peu blanchie,

(1) Dortoir très vaste situé dans un bâtiment formant le côté Sud du couvent.

(2) Inconvénient bien compréhensible, par exemple, lors de la sortie, dans les nuits d'hiver, de l'office des matines qui se récitaient à minuit, sauf durant le temps des quêtes de beurre, lard et blé, c'est-à-dire pendant trois ou quatre mois, vers Mai, Juin, Septembre et Octobre (Arch. Dép., H. 224).

aucune chambre pour bibliothèque, et pour infirmerie rien qu'un simple galetas (1).

Ils eussent pu pousser plus activement les travaux, mais on ne leur sert qu'avec parcimonie les sommes promises. En 1626 (2), il leur est dû, pour les deux derniers quartiers de l'année, 1.200 livres, pour lesquelles ils doivent faire procès aux habitants, en la personne de Claude du Tertre, leur syndic. Néanmoins, dans leur abnégation, ils consentent à ce qu'on en consacre une partie à secourir les pauvres malades de la peste (3).

Finalement, une transaction intervient (4). Les Carmes acceptent qu'on leur serve seulement le quart de la ferme des 6 deniers, mais que ce soit alors sans réserve (5), c'est-à-dire 1.127 livres 10 sols.

En 1635, le plus petit bâtiment est construit. Bibliothèque et infirmerie y sont installées. (A suivre.)

(1) Arch. Dép., H. 225.

(2) Voir pièce de 1628, Arch. Dép., H. 225.

(3) Arch. Dép., H. 225.

(4) On verra encore de ces essais de conciliation en 1644 et en 1650.

(5) Assemblée des habitants, 7 Juillet 1626 et 6 Avril 1627.

CORRESPONDANCE
DE
M. LE PAPPE DE TRÉVERN

1816-1839

Jean-François-Marie Le Pappe de Trévern naquit à Morlaix, le 22 Octobre 1754. De lui — comme de son ami de Poulpiquet — on aurait pu dire qu'« il descendait d'une de ces vieilles races bretonnes qui semblent enracinées dans le sol et avoir puisé dans ce sol généreux les sentiments de religion, d'honneur et de loyauté » (1). Il entretenait des relations d'amitié, sinon de parenté avec les familles du Dresnay, du Laz, de Kerhorre, Chef du Bois, de Kerouartz. Ses armoiries portent : *d'argent à une corneille de sable posée sur une terrasse de sinople et transpercée en barre par une flèche de gueules.*

Ancien élève du Collège de Quimper, il fait mémoire, dans une de ses lettres, du « bon » Bérardier, qui était principal, de Le Coz et d'Audren. Ce dernier ne fut que peu de temps professeur de Seconde (7 Octobre 1773-9 Avril 1775), quand Le Coz était en Rhétorique (2). Le Pappe de Trévern devait avoir vingt ans, lorsqu'il entra au Plessis-Richelieu, pour y suivre les cours de la Faculté de théologie. Il compléta son éducation cléricale, au Séminaire Saint-Magloire. Reçu docteur en théologie, en 1788,

(1) Oraison funèbre de M^{sr} de Poulpiquet, par M. GRAVERAN. *Œuvres*, t. II, p. 295.

(2) FIERVILLE : *Le Collège de Quimper*, pp. 101-103.

il fut aussitôt choisi comme vicaire général par l'évêque de Langres, M. de la Luzerne. Ils se séparèrent au moment de l'émigration. M. de la Luzerne franchit la frontière la plus rapprochée de son diocèse, tandis que M. de Trévern rejoignait en Angleterre ses amis de Léon.

On sait l'accueil généreux et empressé que la nation anglaise fit aux réfugiés français. Il arriva souvent qu'un simple particulier adopta un de nos prêtres et le couvrit, pendant tout le temps de l'exil, d'une intelligente protection, sans que ce prêtre eût auprès de lui d'autre recommandation que son infortune. D'autre part, les gentilshommes de l'ancienne France, dépouillés de leurs dignités ecclésiastiques, sentirent peut-être se réveiller en eux cet esprit d'initiative hardie et ce goût des aventures lointaines qui en avaient poussé beaucoup vers les rives du Nouveau-Monde, au xvii^e et au xviii^e siècle. Leur instruction et leur éducation même leur attirèrent bientôt des relations d'amitié qui leur permirent de venir en aide, à ceux que la tempête avait complètement déracinés.

C'est ainsi que M. de Trévern reçut, dans la maison de lord Carlisle, l'hospitalité la plus généreuse. D'Angleterre, il fut appelé, en Autriche, par le prince Esterhazy, pour faire l'éducation de son fils. On trouvera, d'ailleurs, dans la première lettre de ce recueil, une sorte d'autobiographie, où l'auteur raconte comment il conçut et réalisa le projet de son ouvrage : *La Discussion Amicale*, afin de dissiper les préjugés de ses amis contre une religion dont ils honoraient le ministre.

Obligé par les conquêtes de l'« Usurpateur » de s'enfuir jusqu'au bout de la Russie, M. de Trévern ne revint s'établir en France qu'après la chute de Napoléon.

C'est à ce moment que s'ouvre cette correspondance, qui devait se poursuivre pendant plus de vingt ans (1816-1839). De Paris — où il continuait ses travaux d'apologé-

tique et de controverse — puis d'Aire (1823) et de Strasbourg (1827) arrivaient régulièrement à l'Evêché de Quimper de longues missives, d'une écriture fine et déliée, où s'agitent les questions si délicates qui intéressaient l'Eglise de France, au lendemain de la Restauration.

Breton têtu et Gallican obstiné, M. de Trévern se laissait entraîner assez facilement à « chanter pouilles » à ceux dont les idées ne cadraient pas exactement aux siennes. Ses lettres n'en sont pas moins le fidèle miroir d'une âme foncièrement droite et bonne, loyale et désintéressée.

PREMIÈRE PARTIE

AVANT L'ÉPISCOPAT (1816-1823)

I. — *Vers Rome. Origine de la Discussion Amicale. L'Irlande catholique. Situation de fortune. Craintes pour la France.*

« 25 Février 1816.

« A ton grand étonnement, cher Poulpiquet, je te dirai qu'au moment où ton aimable lettre arrive, elle me trouve précisément, une jambe en l'air, pour commencer une dernière course.

« Nous ne sommes pas encore à la veille de voir terminer nos affaires ; dans l'intervalle, il faudrait se loger et vivre à ses crochets ici, où tout est cher.

« Je suis mal et très mal payé par mes débiteurs qui vivent à l'autre bout du monde sous l'Empereur Russe : je mangerai donc ce qui me reste de mes économies, sans être sûr de toucher mes rentes après. Dans cette position, je crois plus sage de suivre mon riche compagnon

anglais. Il paie tout, il me donne même passablement ; je voudrais le pousser devers Rome, pour savoir un peu où notre affaire est accrochée, et puis revenir ici, avant l'automne, dire ce que j'en aurai appris.

« En attendant, nous cheminons demain sur Lyon, où je trouverai M..., qui réside depuis maintes années dans cette ville : je lui parlerai de toi, il est gouteux, bien changé et vieilli, dit-on, ne veut rien être dorénavant : sur ce point, je pense comme lui. Je me suis refusé ici au désir qu'on m'a témoigné de me mettre en avant ; j'ai prié qu'on ne s'occupât nullement de moi, je ne mérite pas mieux. Je crois qu'on doit placer ceux qui sont restés sur la brèche, ont montré du zèle, du courage et n'ont pas fui le danger. Voilà ceux, à mon avis, qu'il faudrait élever dans les premiers rangs, je m'en regarde sincèrement indigne et même incapable. Ce n'est pas avec toi que j'affecterai une fausse humilité ; je ne fais que me rendre une exacte justice, ceux qui jugeraient autrement de moi ne me connaissent pas.

« A présent, je vais te faire brièvement mon histoire, après avoir lu la tienne avec intérêt.

« Je t'ai donc quitté pour voyager, je suis allé et revenu deux fois : enfin, en 1803, je suis parti pour Vienne, avec le projet de parcourir les diverses Cours d'Europe avec un jeune et grand personnage. Les circonstances nous ont beaucoup retenus dans sa famille. Trois années écoulées, ne pouvant à cause des guerres regagner le pays d'où j'étais venu, je suis resté dans celui où je me trouvais. J'y ai passé onze années, chassé pourtant, deux fois, par nos chers compatriotes, et chassé même fort loin, mais en très bonne compagnie, et toujours heureusement, grâce à Dieu. De retour, j'ai ramassé fort controversistes français, allemands, latins, italiens ; je me suis fait une assez forte bibliothèque, m'étant trouvé dans le cas d'instruire

une personne de l'Eglise anglicane, puis une autre, puis une luthérienne, le bon Archevêque me conseilla de mettre mes idées par écrit ; j'en avais toujours eu le projet. Je me suis retiré dans un faubourg éloigné ; là, pendant deux ans et demi, je me suis mis à placer tous mes extraits en ordre. Huit heures de travail par jour (jamais le tems ne m'a paru moins long) m'ont fait achever quatorze ou quinze dissertations, en forme de lettre, sur l'établissement et la doctrine de l'Eglise Anglicane en particulier, et sur la Réformation en général.

« Si jamais mes rapsodies tombent dans tes mains, tu plaindras la peine que je me suis donnée et tu diras : « Ce n'était guère la peine de consommer un tems si long « pour si peu d'effet ». Il est possible que la chose te parvienne quelque jour. J'ai laissé le manuscrit, il y a quatre mois, et j'entends dire qu'il s'imprime ; je n'en suis pas très sûr, car en partant, les souscriptions n'avaient guère rendu. Je n'ai pu en parler qu'à ceux de notre communion ; c'était en été, ils étaient à la campagne. Me trouvant alors à Londres, un de mes amis me proposa de faire avec son fils le tour du pays de Galles et même celui d'Irlande. Aussitôt dit, aussitôt fait : en moins de six semaines nous avons fait 4.200 milles. J'ai vu, avec le plus grand intérêt, ce malheureux royaume d'Irlande, le plus pauvre de tous les peuples que je connaisse, mais le plus décidé en religion. Les chapelles, nombreuses, grandes et souvent magnifiques, ne désemplissent pas les jours de fête. Je me suis trouvé dans la superbe ville de Dublin, lorsque les 28 Evêques catholiques s'y sont réunis en Synode. Je les ai vus pour la plupart, je leur ai trouvé beaucoup d'instruction, de vertus, de courage, avec un ton et des manières distingués. Je leur ai parlé de mon travail : tous m'ont recommandé de le donner, ont promis de le faire valoir dans leurs diocèses ; je ne sais ce qu'il en sera

arrivé ; ceci était au mois d'Août. Garde-moi le secret sur cela, car j'ignore ce qui se passe, si on imprime, si les souscriptions arrivent.

« Je ne sais ce qu'il faut souhaiter ; je tremble qu'il ne s'élève de terribles cris contre l'auteur. Pendant que les protestants font tout ce qu'ils peuvent pour amener les catholiques à leur parti, imagines-tu que l'auteur a le front de leur dire qu'au contraire ils ne peuvent se dispenser de revenir à l'Eglise ? Entreprendre de ramener l'Angleterre au catholicisme ! quelle extravagance dirait-on ! il faut que cet homme soit fanatique. Et parce que l'usage de ces Messieurs est de ne lire aucun de nos ouvrages, et que j'ai voulu qu'ils lussent le mien, j'ai pris le parti de le dédier au clergé de toutes les Communions protestantes.

« Dieu bénisse les intentions dont la pureté lui est bien connue. Que n'étais-tu près de moi quand je composais, il y a cinq ou six ans ! Le pays entier ne me présentait pas une seule connaissance que je pusse consulter. J'en ai lu depuis et donné à lire à Prémord (1) toujours là bas avec ses religieuses depuis plus de dix ans et à notre excellent S.-M. retourné, comme moi, l'année dernière. Il venait d'une grande lieue, déjeuner avec moi, deux fois par semaine, toujours gai, toujours d'une santé merveilleuse, toujours travaillant.

« Tu vois, mon cher, d'après cet exposé, que j'ai beaucoup couru, presque toujours avec d'ennuyeux camarades, *damnatus ad bestias*, dans toute la force du terme, mais je m'en suis servi pour mes projets et ils m'ont servi aussi à exercer ma patience. Si ceci n'est pas très agréable pour ce monde, il peut avoir quelque valeur pour l'autre.

(1) Prémord (Ch.-Léonard), chanoine de Saint-Honoré, avant la Révolution. Ses lettres à M. de Poulpiquet expliquent et tempèrent, par endroits, ce qu'il pouvait y avoir d'entier et d'excessif, dans les jugements de M. de Trévern.

« Quant à ma petite fortune, elle aurait pu être faite, elle le serait même suffisamment si j'étais payé comme on me l'avait promis. Mes petits fonds sont dans des mains amies, fort riches et très éloignées, ils devraient me rapporter 200 louis par an, vu qu'on me fait un intérêt très fort, par bonté, par amitié, mais il ne m'arrive pas régulièrement, je ne le reçois que par misérables acomptes, toujours arriérés. Les guerres en sont la cause principale, mes débiteurs ont été ruinés par elles. J'avais placé dans la Pologne, chez de puissants seigneurs avec qui j'ai vécu dix ans, et je me croyais là hors des atteintes de Buona-parte, « *pessima pars mundi, bona dicta fuit* », mais l'enragé a poussé au delà et forcé le Nord à se ruiner pour sa défense et pour mon malheur ; je me trouve ainsi dans l'impuissance de former un établissement. Je l'aurais fixé auprès de mon excellent Prélat, qui jouit de sa tête, de sa gaieté, quoique pourtant beaucoup vieilli. Il a furieusement travaillé, il a pour douze bons volumes de manuscrits, tous théologiques. On imprime, à présent, de savantes dissertations de lui sur les Eglises protestantes et sur l'Eglise catholique ; elles paraîtront à Pâques, elles seront bien utiles aux jeunes théologiens qui débiteront, pour acquérir sur ces importantes matières, les idées et les notions que l'auteur a fini par se procurer, à force de travail et d'étude.

« Si tu veux écrire à Prémord, son adresse est à « Cannington New Bridgewater, Sommersthire » ; je voudrais qu'il te rapportât un de mes exemplaires : si je restais ici, je le ferais venir pour toi, mais comme je te le dis, je pars demain. Je vais donner un coup d'éperon à ces paresseux de Romains pour leur faire expédier nos affaires et leur chanter le plus poliment pouille sur leurs folles prétentions. Je leur ferai voir que s'ils recouraient aux vraies et antiques notions sur l'autorité pontificale, qui sont les

nôtres, il n'y aurait rien de si facile que d'obtenir la réunion des Grecs. J'ai lu différentes choses sur cela, j'ai même idée de travailler à cette réunion.

« Si mon voyage va comme je le désire, je quitterai l'Italie vers la fin de Mai et je serai de retour ici, à la fin de l'été, mais Dieu dispose.

« J'ai eu occasion de te nommer à celui qui aura le plus d'influence dans le choix des Evêques ; il m'a remercié de l'avoir fait penser à toi ; ce n'est peut-être pas un service à te rendre, mais c'en est un pour l'Eglise, qui a besoin de ceux qui te ressemblent et non de mes pareils.

« Je te trouve bien confiant sur l'avenir du clergé et du Royaume ; je suis loin d'avoir d'aussi belles espérances. Tout ce que tu dis du Roi, de sa famille et des députés est fort vrai, mais le nombre des méchants, leurs intrigues, leur habileté ne laissent pas de m'inquiéter. Il y a furieusement de gens ennemis de la légitimité, crois-tu qu'ils restent tranquilles ? Je crains toujours qu'ils ne viennent à remuer. Sois sûr que des hommes de cette trempe ont la rage dans l'âme, qu'ils tramant sourdement et qu'ils éclateront encore. On pourrait les comprimer mais on ne le fait pas, on suit un système de bonté, d'indulgence qui ne peut, à mon avis, que les encourager ; espérons que le Ciel nous protégera.

« Adieu ! en voilà bien long pour un homme qui fait ses paquets. Je t'embrasse comme je t'aime, de toute mon âme et de tout mon cœur. Prie pour moi, mon cher ami !

« P. S. — J'oubliais que j'ai trouvé La Hogue (1), à Dublin, fort considéré et professeur au Séminaire ; il a voulu l'analyse de mon travail dont il a goûté la marche, mais à

(1) De la Hogue (Louis-Gilles), docteur et professeur de Sorbonne, à Maynooth, en 1798 (*Le Clergé français réfugié en Angleterre*, par F. X. PLASSE, t. II, p. 419).

la conclusion, il a frémi de m'entendre dire à l'Angleterre qu'elle devait absolument redevenir catholique. Il ne voulait pas de cela et comme il allait me reprocher cette imprudence devant témoin, je l'ai arrêté brusquement, en lui demandant s'il pouvait dire aux protestants qu'ils n'avaient qu'à rester comme ils étaient ; il faut donc les avertir de changer. Les Evêques irlandais que j'ai consultés m'ont approuvé. Les Anglais crieront : je m'y attends ; quelques-uns peut-être y réfléchiront, et aucun ne se plaindra du moins que j'ai manqué d'égards, de politesse et de bienveillance chrétienne pour eux. »

II. — *Impressions de Rome. Réorganisation de l'Eglise Gallicane.*
La Discussion Amicale.

« 4 Février 1817.

« Je savais, cher et bon Poulpiquet, que tu avais songé à moi et que tu voulais m'écrire. Je t'aurais prévenu, sur-le-champ, si un œil bien souffrant ne m'en avait empêché. Il me privera, encore aujourd'hui, du plaisir de causer à fond avec toi, parce qu'il ne tarde pas à m'avertir que l'application le fatigue. Il est vrai que depuis notre séparation, j'ai furieusement couru et vu des hommes : la nécessité de vivre et de pourvoir à mon existence en a été la cause. Mes voyages comme le reste ont été mêlés de plaisirs, d'ennuis et de contrariétés — ils ne me laissent guère de souvenirs agréables ; un peu d'argent, c'est le plus solide avantage que j'y aie trouvé. Ma dernière course est celle que j'avais toujours le plus désirée. Je n'ai pas été trompé dans les objets d'intérêt et de curiosité ni dans la beauté du climat et du pays, mais beaucoup dans les hommes. Je me bornerai à te parler de ceux dont nous attendons notre rétablissement. J'ai passé deux mois et demi avec eux, dans le palais de notre Ambassadeur, qui

m'a reçu et traité en ancien camarade, et m'a conduit partout (1). Le chef est la piété, la dévotion même et la bonté, il n'y a rien à t'en dire de plus. Il est livré à son Cardinal Diacre, qui mène tout et déplaît à ses confrères par cette domination universelle. Les plus habiles, les plus respectables de ceux que j'ai vus sont les cardinaux Pacca, Litta, Gregorio. Fontana est instruit en théologie romaine ; on m'avait dit qu'il avait du zèle, cela m'a donné envie d'avoir avec lui une conférence sur l'état de la chrétienté en Europe, sur la nécessité de travailler à ramener les Grecs et les sociétés Protestantes, sur les moyens à essayer. Il m'a demandé un mémoire, je l'ai envoyé de Florence pour lui être remis : il en est arrivé ce que j'attendais, il est resté là.

« Un traité a été signé, ratifié ici, et au lieu de l'exécuter, ils font des difficultés, élèvent des prétentions, traversent les vues du Roi, en écrivant aux Evêques actuels de ne pas lui donner la démission qu'il leur a demandée, etc... Quelle vivacité ils avaient à démolir ! quelle lenteur, quelle répugnance à reconstruire ! tout de feu pour l'usurpateur, de glace pour le Roi, auquel ils n'ont pas encore envoyé un nonce, depuis plus de deux ans que nous y avons un ambassadeur. Il avait bien raison, celui qui disait : « Il faut leur faire peur », mais nous ne sommes pas dans une position à leur inspirer de terreur, ils le savent parfaitement. Au reste, celui qui écrivait cela n'est qu'un bien pauvre sujet lui-même et bien peu fait pour être employé où il est et où l'on ne veut pas le reconnaître.

« Depuis que je suis ici, je vis très retiré, je vois mon excellent Prélat qui est toujours bien pour son âge, je rencontre quelques abbés, quelques évêques ; j'entends parler : personne n'est instruit et ne sait exactement où

(1) Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo.

en sont les affaires ; ceux qui en savent un peu plus sont mystérieux. Je ne vais pas chez M. l'Archevêque de Rheims, je lui fus présenté, il y a un an, pour lui demander ses ordres pour Rome ; on m'a engagé à y retourner depuis, j'ai refusé, j'aurais l'air de solliciter et j'en suis à mille lieues ; il y en a assez d'autres qui se mettent en avant ; ils m'étonnent ; on peut par obéissance accepter, mais demander, il faut être un apôtre ou un insensé.

« J'approuve tes idées sur Léon, et je t'y voudrais Evêque ; mais autant que je puis deviner, il paraît qu'on ne veut qu'autant de sièges que de départements et les sièges titrés par dessus le marché. On dit que Rome ne veut pas que les Evêques retournent à leurs anciens sièges ; à la bonne heure ! mais qu'on se hâte de les placer ailleurs ! Le grand point est d'avoir une Eglise Gallicane ; elle sera mal organisée, pauvre et peu considérée au début ; mais si les choix d'Evêques sont bons ils sauront se faire respecter, estimer, ils sauront prendre les mesures convenables pour la suite, ils ranimeront l'esprit de la religion dans le peuple qui en est aujourd'hui si éloigné, ils feront du bien, mais les délais nous tuent.

« J'ai parlé de toi, l'année dernière, à M. l'Evêque d'Amyclée qui me remercia, c'est peut-être un mauvais service que je t'ai rendu ; cependant, tu ne dois ni demander ni refuser ; personne n'est plus digne que toi d'occuper un siège, et si cela dépendait de moi, tu serais nommé ; mais comme je ne suis rien, tu ne le seras probablement pas. Ce que j'aimerais, dans ce cas, ce serait de nous réunir ici, de joindre nos moyens qui seraient suffisants, de nous occuper de théologie, d'y porter les jeunes prêtres les plus capables, de les diriger dans leurs études, etc. On ferait du bien de cette manière, qu'en penses-tu ?

« L'ouvrage auquel tu t'intéresses, par amitié pour l'au-

teur, n'a pas encore vu le jour, quoiqu'imprimé depuis longtemps. Je n'en sais pas la raison ; je ne reçois pas de réponse. Je conjecture que les catholiques ne veulent pas qu'il paraisse, avant la décision parlementaire de leurs intérêts, crainte qu'il n'y nuise ; ou bien qu'on y aura trouvé des choses légalement répréhensibles. L'imprimeur n'a songé à le faire remanier par des Anglais qu'après l'impression. Quand je saurai ce qui en est au juste, je t'en ferai part. Au reste, je suis souvent troublé pour l'auteur de l'effet qu'il pourrait produire sur les Protestants et un peu sur les Ultramontains. Non que je tombe sur le Concordat, qui ne renverse pas nos libertés bien entendues et que Bossuet lui-même aurait pu admettre, mais sur les prétentions de la Cour Romaine, telles que Bossuet attaquait de toute sa force et avec toute raison.

« Je parlerai de toi à Prémord qui nous est revenu et loge près de moi ; item, à S.-M., qui est mal depuis trois semaines, mais moins qu'il le pense : il se croit mourant et s'obstine à ne pas faire les petits remèdes qu'il faudrait pour dégager son estomac et reprendre des forces avec l'appétit ; il tient à ses systèmes qui le mèneront au tombeau, mais nous le forcerons un jour à voir le médecin. Quel excellent homme et combien je le regretterai !

« Adieu, cher Poulpiquet, porte-toi bien, prie pour moi qui en ai bien besoin. Te plais-tu à Quimper, où j'ai étudié sous le bon Bérardier, Coz et Audrein dont je ne puis dire autant ? Quels sots personnages l'un et l'autre, et quelle triste fin pour celui-ci !

« J'entends faire l'éloge de ton Evêque à tous ceux qui le connaissent. Je doute qu'il puisse rester à Quimper dans l'organisation nouvelle. Je le trouverais mieux ailleurs, où il pourrait entendre et parler au peuple. Il faut des hommes parlant bas breton dans la Basse Bretagne, c'est un contre-sens d'y en nommer d'autres.

« Adieu, tout à toi comme cy-devant, comme toujours, de toute mon âme. »

III. — *Mise en vente de la Discussion Amicale. Concordat de 1817.
Projets de nominations d'Evêques et de Cardinaux.*

« 4 Juillet 1817.

« Pardon et mille fois pardon, cher Poulpiquet, si je n'ai pas encore répondu à tes lettres. Je ne cesse d'écrire, plus que mon œil ne voudrait. Il faut que j'aie envoyé plus de cinquante lettres dans les trois royaumes pour tâcher d'aiguillonner mes amis sur mes deux gros in-8°. Malgré mes coups d'éperons réitérés, ils n'avancent pas, et j'ai peur que tout ce tas d'exemplaires et de paperasse ne me reste sur le dos ; alors, je suis flambé et insolvable, car les frais sont énormes.

« Il m'est venu assez de compliments de ceux qui ont eu la bonté de m'acheter et la patience de me lire, mais j'aimerais mieux moins de compliments et plus d'acheteurs. Nos gens sont bien glacés sur leurs propres intérêts. Mes amis Protestants doivent me prendre pour un fou pour leur proposer de se faire catholiques *in globo*, et pourtant, chose merveilleuse, je viens de lire en allemand l'ouvrage d'un ministre luthérien qui propose la même chose à tous les protestants d'Allemagne, où la Réforme est toute en dissolution et en lambeaux. Il leur dit qu'ils n'ont plus d'autre moyen, à ceux qui tiennent encore à la religion, que de s'attacher à l'Eglise Mère ; voilà ma justification et mon idée même. Je vais, s'il est possible, faire traduire cet excellent livre en français et en anglais.

« J'envoie au bon chevalier de Blois quelques discours de nos dévoués députés, j'y joindrais volontiers une copie de mon ouvrage, si j'en avais : une est dans les mains de

mon Evêque, ou plutôt sur sa cheminée ; une autre chez moi, et je l'ai déjà bien barbouillée, c'est tout mon avoir. Si tu avais des amis à Londres, tu pourrais la faire prendre chez M. Juigné, 17, Margaret street, Cavendish square. *Discussion amicale sur l'Eglise anglicane et la Réformation en général.*

« Juigné garde tout, parce que les frais sont faits par lui et qu'il veut se rembourser ; en me faisant nommer, il donnerait les deux volumes au prix de la souscription, une livre sterling.

« Tu sais que les affaires du clergé sont terminées à Rome, ce n'est pas dire qu'elles le soient ici. Nos Messieurs le pensent et s'imaginent toucher aux nominations. Je pense autrement. Je gagerais qu'il n'y aura rien de fait si vite, ou si l'on fait, il ne peut être que dans l'idée de faire plus mal aujourd'hui qu'on ne pourrait dans un autre état de choses. Le pouvoir est dans les mains de nos spoliateurs, de nos ennemis, de ceux qui haïssent notre Eglise : il n'est pas difficile de conjecturer ce qu'ils ont dans l'esprit* (au reste, entre nous, je te confie mes alarmes, ne me nomme point, je désire beaucoup être trompé dans mes inquiétudes, *videbitur infra*).

« On parle de quatre Cardinaux : Monsieur le Grand Aumônier, l'ancien Evêque de Langres, de Nancy et de Saint-Malo. Cela serait plus admirable que le rétablissement, et pourtant, je doute encore, surtout du nombre. On fait bien d'autres nominations dans le monde, c'est comme autrefois. S'il s'en fait, ce sera pour les Evêchés comme pour les Préfectures, bien mélangé. Il y aurait encore de quoi faire un épiscopat très éclairé et très respectable. On s'en gardera bien, on vise à tout autre chose ; d'une façon ou d'une autre il en faudrait, le temps remédiera aux défauts.

« Adieu, cher et bon ami, porte-toi bien. Si tu veux

écrire à S.-M., c'est rue Saint-Jacques, chez le tapis-
sier, vis-à-vis la rue Saint-Dominique. Prémord, c'est à
l'Abbaye-au-Bois, rue de Sèvres. J'ai bien parlé de toi
avec celui qui te porte ma lettre : je voudrais bien que
tu fusses ici. Je t'embrasse comme je t'aime. *Chreis va
c'halon !*

« P. S. — Hier soir, on ne parlait dans les sociétés que
des affaires du clergé, personne ne doute de leur pro-
chaine terminaison. On nommait plusieurs Evêques ; on
assurait que le travail de M. le Grand Aumônier avait été
soumis au Conseil, approuvé par lui, à l'exception de
deux ou trois sujets nommés, sur lesquels on désirait des
informations. Tout cela se disait et bien d'autres choses ;
enfin, je ne vois personne qui doute ; j'ai donc tort, je
l'espère. Je serais bien fâché d'avoir raison contre tous,
tu peux donc raisonnablement croire que l'on va bientôt
en finir, on porte le nombre des sièges à quatre-vingt-
douze.

« Les abbés Fraissinous et Duval, de Landerneau, nos
plus éloquents prédicateurs, ont, dit-on, refusé la mitre ;
ils auraient fait bien sagement, à mon avis, mais la nou-
velle n'est nullement certaine. Je serais bien d'avis qu'on
les nommât et même qu'on les contraignit d'accepter. Je
n'en dirais pas autant de beaucoup d'autres, mais bien de
toi. Adieu ! »

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LAMPAUL-GUIMILIAU

L'église de Lampaul-Guimiliau, autrefois Lampaul-
Bodénès, trêve de Guimiliau, dédiée à Notre Dame et à
saint Pol, premier évêque de Léon, est bâtie sur l'empla-
cement d'un monastère fondé par ce Saint dans le cours
de ses pérégrinations à travers le pays qu'il évangélisait.

L'édifice actuel, qui a dû remplacer une église romane
dont on ne trouve plus aucun vestige, a été construit par
parties à des époques diverses, comme le constatent le
style et les dates inscrites en différents endroits. C'est par
le porche et l'angle Ouest du bas-côté Sud qu'on a com-
mencé cette reconstruction, remontant à 1533. Là, l'orne-
mentation et la structure sont encore absolument gothi-
ques, avec quelques mélanges cependant de détails indi-
quant l'influence de la Renaissance.

Ce porche, comme la plupart de ceux de la contrée
datant de la même époque, semble avoir été préparé en
carrière ou dans les ateliers d'un tailleur de pierre et
imagier, du moins pour ce qui regarde toutes les parties
sculptées en kersanton, comme l'indiquent les marques

d'appareilleurs gravées sur ces pierres, pour leur mise en place.

La grande entrée consiste en une arcade composée de moulures prismatiques séparées par des gorges profondes, lesquelles gorges sont tapissées de feuilles découpées, chardons, choux frisés et pampres de vignes. Les tiges de ces plantes sortent, comme dans les autres œuvres analogues, de la gueule de monstres variés : sourds, lézards, dragons ailés.

Deux contreforts, posés sur les angles, accostent cette arcade, et sur les faces intérieures de chacun sont deux petits anges tenant une banderole avec ces légendes en caractères gothiques :

Bonnes gens qui ycy passez priez Dieu pour les trépassés.

Benedictus qui venit in nomine Domini.

Le tympan porte un cadran solaire, au haut duquel deux anges gras et joufflus tiennent une tête de mort. Plus haut, est la date : A. D. m V^o XXXIII. Au-dessus, une sirène cornue, à queue contournée, forme cul-de-lampe pour une jolie statue de saint Michel terrassant le dragon.

Ce saint Michel est couronné par un dais Renaissance sur lequel est portée la statue de saint Paul Aurélien, tenant en laisse un dragon ailé, au cou duquel il a passé son étole. Cette statue est abritée par une belle niche Renaissance, surmontée des statues de la Sainte Vierge et de saint Jean, qui accompagnaient autrefois un Christ en croix, maintenant disparu.

A l'intérieur du porche, les niches des Apôtres sont très variées dans leurs sculptures et leurs découpures flamboyantes. Dans les clefs de voûte, deux anges tiennent, l'un les instruments de la Passion, l'autre cette légende : *Bonum est sperare in Domino.*

Au fond, les deux portes séparées par un trumeau sont

encadrées de fines moulures et couronnées d'accolades ornées de feuilles frisées. Un riche bénitier, avec torsades, modillons, perles et feuillages, est fixé dans le trumeau. Au-dessus, un personnage, tenant une légende PAX VOBIS, soutient la statue de Notre-Dame de Lampaul. Des deux côtés, sur des colonnettes prismatiques tournées en spirale, sont saint Fiacre tenant une bêche et un autre Saint tenant un livre.

Un détail à noter c'est, auprès de la statue de saint Pierre, un petit brûle-cierges en fer, sur lequel il est d'usage d'allumer un flambeau quand un malade est à l'agonie, afin qu'il soit bien accueilli par le Portier du ciel.

Les portes ont conservé leurs vantaux primitifs, et l'on ne peut trop admirer cette menuiserie si bien assemblée, solide et parfaitement raisonnée.

En avançant vers l'abside, on trouve dans le bas-côté Sud une porte dont le pilastre et le couronnement présentent un curieux mélange de gothique et de Renaissance. Sur l'entablement se lit cette date : A : D : 1622 :

Le chevet de l'église offre à l'extérieur un coup d'œil admirable, avec ses fenêtres, ses gables, ses riches contreforts, ses clochetons et ses lanternons si mouvementés et si diversement étagés. Soit qu'on l'examine du chemin creux sur lequel il semble surplomber, soit qu'on le voie du fond du vallon ou des hauteurs de Croas-Pol, on ne peut qu'être ravi en face de cette œuvre dépassant de beaucoup ce qu'on a réalisé dans le même genre, les absides de Guimiliau, Gouesnou, de Ploaré et du Juch ; on pourrait se croire transporté devant des splendeurs de Chambord.

Dans le pignon qui couronne la fenêtre Sud du chevet, une pierre encadrée porte cette inscription :

BENE : FVNDATA : EST : DOMUS : DOMINI.

Sur un contrefort du même côté on lit la date : 1627.

De l'autre côté, au-dessus de la fenêtre Nord :

O : QVAM : METVENDVS : EST : LOCVS : ISTE.

La sacristie, bâtie plus tard et se rattachant très heureusement à l'édifice, a une inscription qui en consigne la date :

A : ET : Y : POVLIQUEN : LORS : FABRIQVES : 1673.

Elle est à pans coupés, et à chacun des angles monte un contrefort puissant et très orné, couronné aussi d'un clocheton. Autrefois, cette sacristie avait un aspect plus pittoresque et plus artistique, lorsqu'elle était couverte d'une toiture en pavillon avec deux beaux épis ou deux belles urnes en plomb au-dessus des poinçons des croupes. Le toit de la tourelle d'escalier était également surmonté d'un épi en métal.

Le bas-côté Nord est beaucoup plus sobre, et cependant les contreforts y ont encore une certaine richesse et sont amortis par des volutes ou consoles renversées. La porte percée dans ce bas-côté est encadrée par deux colonnes cannelées, le cintre est formé de claveaux saillants et la frise est ornée de cette inscription : ANNO : DOMINI : 1609 : DIE : VLTIMA : MAII.

Au-dessus est une niche qui abrite actuellement une statue de saint Jean l'Évangéliste.

Au lieu de compléter le tour extérieur de l'édifice, pénétrons dans l'église par cette porte, et réservons pour plus tard l'examen du clocher, de la chapelle de la Trinité, de la croix du cimetière et de l'arc-de-triomphe.

INTÉRIEUR

En entrant dans l'église par la porte Nord, nous trouvons un bénitier en granit dont la cuve assez simple est surmontée d'un dais orné de deux griffons et de palmettes.

Jetons immédiatement un regard sur l'ensemble de

l'édifice ; il se compose de trois nefs égales, mesurant chacune 6 m. 40 de largeur, divisées en sept travées donnant une longueur totale de 30 m. 40, sans compter l'abside, qui ajoute 4 mètres de plus. Les colonnes cylindriques qui séparent ces nefs sont dépourvues de chapiteaux et surmontées d'arcades ogivales ornées de deux gorges de chaque côté.

Remontons le bas-côté Nord, et sous la fenêtre qui précède l'autel de Sainte-Marguerite, nous trouvons une piscine avec la date de 1609.

AUTELS

L'église compte sept autels, tous du xvii^e siècle, sauf le maître-autel, qui a été exécuté en 1876, mais autant que possible dans le genre des anciens. Les coffres en bois plus ou moins riches, qui les constituent maintenant, recouvrent des massifs et des tables de pierre. Une seule de ces tables est visible, à l'autel de Sainte-Anne, du côté de l'Épître. Ce qui fait la beauté de ces autels, ce sont les retables sculptés qui les surmontent ; quelques-uns sont d'une richesse prodigieuse comme détails et comme travail artistique.

1^o Autel de Sainte-Marguerite.

Dans le retable, on remarque deux colonnes latérales couronnées de chapiteaux corinthiens, puis deux colonnes torsées plus petites formant une niche qui abrite sainte Marguerite foulant aux pieds un dragon ailé. L'entablement est surmonté de consoles renversées, d'urnes avec flammes et d'une niche à fronton.

2^o Autel du Grand-Prêtre.

Cet autel doit son nom au prêtre qui est représenté dans la niche centrale, revêtu de l'aube, de l'étole, du manipule et de la chasuble et tenant un livre ouvert dans

les deux mains. Quelques-uns sont portés à croire que c'est là une représentation de saint Yves.

Les colonnes latérales et les pilastres qui les séparent de la niche sont complètement évidés et découpés à jour. L'ornementation qui les couvre consiste en cartouches, têtes de chérubins, rubans entrelacés couverts de perles et de diamants, enroulements de vignes et enchevêtrements de branches de lauriers.

Dans les petites niches du bas, se trouvent saint Laurent et un saint Evêque ; dans les trois du haut, saint Roch, la Sainte-Trinité et saint Sébastien.

Au-dessus de la porte de la sacristie est un beau groupe de Notre-Dame de Pitié : le corps de Notre Seigneur est étendu sur les genoux de sa Mère ; saint Jean et les trois Marie assistent la Sainte Vierge.

Sur la porte de la sacristie, on lit cette inscription :

PAVL. LE. GOFF. FLOCH.

FAIT. FAIRE : P : POVLIVEN : FABRIQUE. 1679.

3^o Autel de la Passion.

Ici, le retable, comme celui qui lui fait pendant de l'autre côté à l'autel de Saint-Jean, est accosté de quatre grandes colonnes torses, tout entourées d'enroulements de vignes où se jouent des oiseaux. Entre ces colonnes, se déploient différents tableaux en haut-relief ou même en ronde bosse :

La dernière cène ; — le lavement des pieds ;

Le baiser de Judas ; — la flagellation ;

Le portement de croix ; — le crucifiement ;

La descente de croix ; — la mise au tombeau.

Au sommet, est le Christ ressuscité, entouré de deux anges qui jouent de la guitare et de deux autres qui l'adorent.

Dans les deux grands panneaux qui forment comme les ailes de ce retable, sont les statues d'un saint Evêque

et de saint Miliou, prince breton, patron de l'église de Guimiliau. Sous ces statues se trouvent deux bas-reliefs représentant : la Nativité de la Sainte Vierge et le martyre de saint Miliou, mis à mort par son frère Rivode, et portant sa tête dans ses mains de la même manière que saint Denis.

Plus loin, dans le sanctuaire, du côté de l'Evangile, on trouve la statue de saint Paul, apôtre, accompagnée de deux bas-reliefs :

Saint Paul renversé de cheval sur le chemin de Damas ;

Saint Paul descendu dans une corbeille du haut des murailles de cette ville.

Au fond de l'abside, statues récentes de saint Joseph et de saint Joachim.

Au côté de l'Epître, statue de saint Pierre, avec un bas-relief représentant son crucifiement.

Au-dessous de la statue sont les figures allégoriques de la Foi, de l'Espérance et de la Charité.

4^o Maître-Autel.

Le maître-autel est formé de cinq arcades renfermant des arabesques et des cartouches et séparées par des colonnes torses entourées d'enroulements de vigne, de chêne et de roses. Le retable, surmonté d'urnes avec bouquets de fleurs, contient en bas-reliefs :

Melchisédech offrant le pain et le vin ;

L'ange apportant au prophète Elie le pain et le vin, pour le reconforter.

5^o Autel de Saint-Jean.

Même disposition que dans l'autel de la Passion.

Ici, les sujets traités dans le retable se rapportent à la vie et à la mort du Précurseur :

1. L'Enfant-Jésus et le petit saint Jean aux pieds de sainte Elisabeth et de Zacharie. Trois anges assistent à cette scène ; l'un d'eux, d'une beauté remarquable, joue de la harpe ; les deux autres chantent.

2. Saint Jean dans le désert, entouré de quelques disciples et de quelques pharisiens, montre au loin Notre Seigneur : *ecce Agnus Dei*.

3. Au haut, baptême de Notre Seigneur. Le Sauveur et saint Jean sont à genoux ; à l'arrière-plan, trois anges dont l'un porte respectueusement la Sainte-Robe.

4. Au milieu, Hérode sur son trône, et martyr de saint Jean. Au sommet, le Père Eternel, entouré d'anges, plane dans les nuages ; le Saint-Esprit est plus bas, descendant sur Notre Seigneur. Au côté droit de ce retable, est la statue de saint Jean-Baptiste, avec un bas-relief représentant la prédication sur les bords du Jourdain. Au côté gauche, une très belle statue de saint Michel et un très remarquable bas-relief représentant le combat des bons et des mauvais anges, et la chute des démons. Il est impossible de pousser plus loin la variété et la vigueur des mouvements. Ce bas-relief est une copie exacte d'un tableau de Boudt, de l'école allemande. (Voir, au Musée de Quimper, les albums des gravures, école allemande, volume 1^{er}, 1^{re} série.)

Cette particularité nous fait voir combien loin poussaient leurs études les sculpteurs qui nous ont laissé de si beaux travaux, et qui n'ont pas même signé leur œuvre.

6^o Autel de Sainte-Anne.

Dans le retable, on trouve d'abord, en grandes statues, le groupe de sainte Anne et de la Sainte Vierge portant l'Enfant-Jésus ; puis, dans les côtés, saint Joseph et saint Joachim.

Au haut, un saint Evêque, sainte Barbe et sainte Marguerite. Dans les petites niches du bas, les statuette de saint Hervé l'aveugle, avec son loup traditionnel et Guic'haran, son guide. Saint Yves assis, portant surplis, camail et bonnet carré. Le Riche de saint Yves, tenant sa bourse et son argent ; le Pauvre de saint Yves manque.

Enfin, saint Cadou, vêtu en moine, portant un livre et une cloche.

7^o Autel de Saint-Laurent.

Disposé absolument comme l'autel de Sainte-Marguerite, auquel il fait pendant. Le saint Diacre martyr tient son cœur enflammé de la main droite et son gril de la main gauche.

En terminant l'examen de ces autels, ne convient-il pas de faire observer combien ces œuvres sont parfaites d'abord pour la correction du dessin général, ensuite pour l'agencement et la distribution des détails, et enfin pour la vigueur et le fini des sculptures ? Le siècle de Louis XIV nous a laissé dans le pays beaucoup de retables sculptés et à colonnes torses. On ne pourrait pas en trouver de plus beaux que ceux de Lampaul, et formant un ensemble plus harmonieux.

BÉNITIER DES DIABLES

Tout à côté de l'autel de Saint-Laurent, est un beau bénitier en kersanton sur les bords duquel se tordent deux démons dont les pieds plongent dans l'eau bénite et dont les queues frétilent au fond de la cuve, sous forme de coulevres. Au-dessus est sculpté le Baptême de N. S.

FONTS BAPTISMAUX

Continuant à circuler autour de l'église, on descend jusqu'au bas de la nef du Midi et l'on trouve les fonts baptismaux.

La cuve octogonale, sculptée dans le granit, a beaucoup de caractère et porte cette inscription : F : F : LAVRENS : ROPARTS : E : L : ABGRALL : LORS : FABRIQUES : LAN : 1651.

Le baldaquin en chêne sculpté qui surmonte cette cuve n'a pas la valeur du baptistère de Guimiliau, auquel il est antérieur de vingt-cinq ans, mais il a cependant grand aspect et a le mérite d'avoir servi de modèle et d'inspiration pour ce travail, qui est le chef-d'œuvre de la sculpture sur bois dans cette contrée.

Le grand dôme est soutenu par huit colonnes dont quatre sont torses et tapissées de pampres de vigne, les quatre autres cylindriques, entourées d'enroulements de rubans et de branches de laurier. Plus haut, règne une petite arcature abritant le Baptême de N. S. et les statues des douze Apôtres. La frise courant au-dessus des premières colonnes porte cette inscription : F : F : P : MIL-LIO : ROPARTZ : E : HERVE : ABGRALL : LORS : FABRICQVE : LAN : 1650.

ORGUES

La tribune des orgues est encore un beau travail du xvii^e siècle, avec ses panneaux à grandes moulures, ses colonnettes, ses festons, ses cartouches et les quatre statues jouant de la trompette et d'autres instruments, près du petit buffet du positif. Le buffet des orgues a été un peu modifié vers 1890 ; mais tout en le diminuant comme grandeur, on lui a conservé sa forme générale, et toutes les sculptures sont anciennes. Les jeux anciens, devenus hors d'usage par la vétusté, ont été remplacés par des jeux dans le genre moderne ; mais plusieurs à Lampaul se souviennent encore d'avoir entendu dans les grands jours le vieil orgue, avec sa trompette criarde et ses innombrables petits tuyaux de fourniture dont le timbre et la sonorité nous reportaient de deux cents ans en arrière.

Sur la frise du côté Nord, on lit :

FAIT : PAR : G : BRAS : E : I : POVLIQVEN : FABRIQVE.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas de date inscrite ; et le nom de I : POVLIQVEN, que l'on trouve aussi sur la chaire à prêcher, avec millésime de 1759, n'est pas une indication assez fondée, car le travail de menuiserie et de sculpture est différent dans ces deux œuvres.

Une date aurait pu nous renseigner sur le nom du facteur d'orgues qui a construit l'orgue primitif. M. Le Men, dans la *Monographie de la Cathédrale de Quimper*, page 322 et suiv., en énumère un certain nombre qui ont travaillé dans quelques villes du Léon, notamment à Landerneau, Morlaix et Saint-Pol.

(A suivre.)

LES
Communautés religieuses à Saint-Paul de Léon

(Suite.)

Les Carmes

(Fin.)

9 Mai 1636. — Renouvellement, par le Roi, de l'octroi du sou par pot. Les Carmes toucheront, ou plutôt, devront toucher 800 livres par an (1).

En 1636, le grand corps de logis comprend, en haut, un oratoire et un dortoir; en bas, la grande salle dont il a été parlé, et qu'ils offrent pour les harangues des élèves du collège, plus la sacristie, et le Chapitre servant de classe. On venait, en effet, d'instituer des cours de philosophie et de théologie pour les jeunes religieux; deux ans de philosophie, trois ans de théologie scolastique, et un an de morale et droit canon (2). Preuve que les travaux de réfection s'avançaient.

14 Décembre 1636. — Les subsides arrivant toujours très irrégulièrement et très insuffisamment, les Carmes disent qu'ils ont de la peine à vivre (3).

Dans la période qui suit, toute entière occupée par les procès, on suit malaisément la marche des travaux.

(1) Arch. Dép., H. 225.

(2) Ibid., H. 224.

(3) Ibid., H. 225.

11 Janvier 1637. — Le syndic Yves Lazenet dit que la ville, en bâtissant de nouveau et en rendant parfait le couvent, vient de faire plus que n'avaient fait les fondateurs et bienfaiteurs dudit couvent, tellement qu'il ne le cède, ni pour la structure, ni pour l'embellissement à aucun de l'Ordre, en cette province, ni peut-être en ce royaume (1). D'après lui, la ville aurait, à cette date, déjà consacré au couvent plus de 36.000 livres, au lieu des 19.000 primitivement prévues pour les réparations. (Cf. la Délibération de la Communauté, et la note ajoutée, *Bull. dioc.*, Janv.-Fév. 1915, p. 35.)

19 Avril 1641. — Et même nous entendons le R. P. Hyacinthe de Saint-Laurent, prieur, exprimer à cette date sa reconnaissance aux habitants, « non seulement pour avoir réparé leur couvent, mais comme l'avoir rebâti tout de neuf, et rendu le bâtiment plus parfait qu'il ne l'avait jamais été » (2).

De sorte que les habitants auraient pu s'estimer libérés de toute obligation, puisque leurs largesses, d'après l'avis du Chapitre de Léon en 1617, devaient prendre fin en même temps que les réparations alors prévues.

13 Août 1649 (3). — Dans un acte de 1648, rédigé sans doute par le syndic Coetanlem, il est dit que seules les Ursulines sont nécessiteuses, mais que les couvents des Minimes et Carmes sont entièrement bâtis et parfaits.

Il s'en faut ! répondent les Religieux. Aux Minimes, il n'y a encore que l'église et un dortoir, pas même achevés. Resteraient à faire un corps de logis et le cloître.

Aux Carmes, le grand corps de logis menace ruine.

(1) Arch. Dép., H. 225.

(2) *Bull. dioc.*, Janv.-Fév. 1915, p. 35.

(3) Arch. Dép., Minimes, H. 312.

Puis les Carmes expliquent l'opposition qu'ils rencontrent. Le syndic Lazenet, « qui les renvoie avec paroles malséantes », leur en veut de n'avoir pas voulu, en 1632, enterrer en leur église, sa belle-mère morte, disait-on, de la peste (1).

(1) Arch. Dép., H. 225. Même au cercueil, les pestiférés ne laissent pas d'être un objet de terreur. Ainsi, lors de la peste de 1626, les Carmes remontent aux juges de Saint-Paul « qu'ils souffrent grand dommage de ce que depuis 10 à 15 jours, et tout fraîchement hier à l'issue des vêpres, où afflue un grand peuple, ceux du village de Kerfiziec, passent (avec les corps morts) devant la porte du couvent, les portes de leur église, devant les deux bouts et un côté de leur cimetière, par devant les vitres du grand autel distant seulement du tiers de 4 pieds, la vitre de la sacristie du Chapitre et vieille salle du couvent, par devant les fenêtres des 18 chambres du dortoir des religieux, et par devant leur jardin. » En conséquence, les Carmes demandent « qu'on donne autre passage aux corps morts et personnes suspectes, ou plutôt qu'on n'enterre pas les contagieux au cimetière neuf, en la paroisse de Toussaint, mais au cimetière de Saint-Sébastien, près le bourg de Roscoff, lieu fort éloigné de toute hantise du peuple, sur le bord de la mer, fort commode à ceux du dit village de Kerfiziec, et (d'ailleurs) béni et dédié pour les pestiférés. »

Claude du Tertre, sieur de la Villeneuve, procureur-syndic, faisant droit à cette requête, ordonne « qu'on enterrera les contagieux de Kerfiziec à Saint-Sébastien, à peine de 300 livres d'amende et autres peines, et qu'il faudra pour cela passer à au moins 500 pas de la ville, à peine d'être repoussés par les armes, et en sonnant une cloche devant le cortège, pour avertir le monde » (Arch. Dép., H. 226).

Cette peste avait commencé à Plouescat, au village de Lesmelchen, le 24 Août 1626, et s'étendant rapidement dans le reste de la contrée, s'y était maintenue jusqu'au 4 Avril 1627. (KERDANET, *Vie des Saints*, p. 166.)

On a vu, dans les délibérations de la communauté, que la peste vint ravager la ville à diverses dates. On en sera peu surpris dès qu'on saura les mauvaises conditions d'hygiène qui régnaient alors. Au cours de l'épidémie de 1668, le Syndic dira que « les places publiques et rues sont la plupart encombrées de fumier et attrails, que plusieurs particuliers y amassent pour en tirer du lucre, qui empestent le cours des eaux qui croupissent dans ces endroits, causant des exhalaisons et grandes infections, capables d'attirer de grandes maladies, lesquels fumiers les dits particuliers refusent de retirer, nonobstant les ordonnances, même au préjudice des défenses, laissant vaquer leurs porcs, truies et cochons, par les rues, qui causent de mauvaises vapeurs capables d'empoisonner et infecter la ville. »

De même, dans l'adjudication des travaux au couvent des Carmes, en 1620, il était question, entre autres entreprises, « d'ôter grande quantité d'attretz de la venelle qui est derrière la chapelle neuve, le grand autel et tout le long d'icelle, qui entourent la muraille de l'église de plus de 10 pieds (!) de haut en quelques endroits » (Arch. Dép., H. 229).

Le syndic Guillaume Calvez, des plus obérés, ne payait pas leur dû aux Carmes, mais se servait des deniers de la ville pour éteindre d'autres dettes (1).

Ce en quoi l'imite son successeur, Hamon de Coetanlem, également malheureux en affaires (2). Son frère, Jacques Coetanlem, lui succède ; autre nomination fâcheuse pour les Carmes, qui ne peuvent guère, même par les voies légitimes, faire aboutir leurs réclamations. Car « il ne se trouve dans le pays, aucun sergent ou officier qui veuille agir contre les Coetanlem, gentilshommes craints et redoutés » (3).

C'est pour cela vraisemblablement que, le 4 Août 1651, un sieur Ballon, huissier, résidant à Saint-Malo, s'en vient à Saint-Pol, logeant à l'hôtellerie où pend pour enseigne l'écu de France, afin de contraindre un autre Coetanlem, Hervé, sieur du Chef du Bois, syndic à son tour, de payer aux Carmes les 1.336 livres qui leur sont dues (4).

Mais il n'est pas dans notre intention de poursuivre plus loin l'étude de cet interminable conflit dont l'acuité se manifeste dans une délibération des habitants (1^{er} Avril 1654), où il est dit que « les Carmes ont, en haine qu'ils portent aux habitants, commencé à démolir une belle pompe qui est dans leur cimetière, pour en priver la ville non seulement de l'agrément, mais qui plus est, de l'utilité et commodité que reçoivent les habitants voisins de l'eau qui en rejaillit, et dont ils sont en possession de temps immémorial ».

Par ce qu'on a vu, et de l'aveu même des Carmes, par exemple en 1641, le couvent peut être désormais, au moins

(1) Arch. Dép., H. 225.

(2) Ibid.

(3) Ibid. (Sur quelques Coetanlem, célèbres armateurs morlaisiens, voir LE GUENNEC, *Lambader*, p. 11.)

(4) Arch. Dép., H. 312.

dans ses grandes lignes, considéré comme restauré et refait. Nous ajouterons simplement les indications que fournit l'abbé Tanguy (1), et qui compléteront l'idée qu'on se sera faite de l'importance du monastère. « Au Nord de l'église, le cimetière, avec une grande croix et la chapelle de Notre-Dame de Lorette [construite en 1522], et une pompe, plus un jardin et un verger, avec un colombier ; plus un petit jardin, au Couchant de la dépense, cuisine et chambres d'hôtes ; une cour ayant sa porte cochère ; à côté la buanderie et maisons nommées « le vieux Carman » (2) ; lesquels héritages se joignent, et contiennent, le fond compris sous les édifices, le nombre de 240 cordes ou environ, les dits héritages étant nobles et de surplus du présent roturiers, à l'exception de ces deux parcs ci-après..... »

LES CONFRÉRIES A SAINT-PAUL DE LÉON

A la date du 14 Mars 1665, Messire François du Chastel, prêtre, sieur de Pratanlédan, exprimait dans son testament le désir que les cinq confréries de Saint-Paul fussent appelées pour assister à son enterrement, avec les torches, à la manière accoutumée, et pour ce, à chacune d'icelles, devait être payée 40 sols ; et à chacun des 36 pauvres por-

(1) *La paroisse de Plougoulm*, p. 62.

(2) Voir *Bulletin diocésain*, Janvier 1916, p. 25.

teurs des dites torches devait être distribuée une aune de carise (1).

Ces cinq confréries étaient les confréries de Saint-Eloy, du Rosaire, des Trépassés, de Notre-Dame du Mont-Carmel et du Saint-Sacrement.

Ce n'est qu'ultérieurement que nous rencontrons les

(1) Testament et disposition de vénérable Messire François du Chastel, prêtre, sieur de Pratanlédan, chapelain de la chapellenie de Saint-Mathieu, Apôtre, demeurant en la maison de ladite chapellenie, au bas de la rue Roux, paroisse de Saint-Jean, lequel, détenu d'infirmité et langueur corporelle, sain toutefois d'entendement, voulant mettre ordre à ses affaires, afin de se préparer à la mort, après avoir recommandé son âme à Dieu, par les mérites de la Passion et mort de N. S., par l'intercession de la Sainte Vierge, de son bon Ange, de saint François son saint Patron, et de tous les Saints et Saintes du Paradis,

A dit et déclaré souhaiter que son corps soit enterré en l'église des Carmes dans la tombe dans laquelle est enterrée damoiselle Jeanne du Chastel, sa sœur, joignant le pilier et arcade où est placé le banc du sieur de Kérestat.

Supplie MM. du Chapitre de faire ledit enterrement avec les solennités de cloches accoutumées, et leur sera, pour ce, payé 100 livres ;

Et aux Carmes, pour le service solennel, le jour de l'enterrement, et pour une octave solennelle ensuite, 50 livres ;...

Et 30 sols tournois à chacun des deux prêtres qui enseveliront son corps, et à chacun des six pauvres qui le porteront ;

Pour une octave simple à la Cathédrale, 18 livres ;

Pour 500 messes à basse voix, à 6 sols chacune, 150 livres, tant pendant son agonie pour requérir la grâce de bien mourir, que pour la délivrance de son âme après son trépas ;

Pour une messe à basse voix, tous les jours, pendant un an, messe qui sera, sauf empêchement, la votive des cinq plaies de N. S., 120 livres aux Pères Carmes ;

120 livres également aux Minimes, pour un pareil annuel ;

100 livres aux pauvres de l'île de Baz Paul ;

100 livres aux pauvres de l'hôpital de Saint-Nicolas, à Roscoff ;

100 livres aux pauvres de l'hôpital de cette ville ;

100 livres aux pauvres de cette ville et Pempoul ;

30 livres aux Mères Ursulines, et aussi une foire paire, pour être participant de leurs prières et saintes communions.

Le dit sieur du Chastel déclare aussi avoir fait grandes avances de deniers pour l'acquit des fondations et services de la confrérie des Trépassés, tandis qu'il en a eu la régie (il en avait été nommé Abbé, le 17 Avril 1662, voir registres de la ville), tant pour achats d'ornements que pour paiement des suppôts, dont il réserve la répétition à ses héritiers, excepté les ornements qu'il laisse à la dite confrérie, etc... (Arch. Dép. H. 231).

confréries de l'Enfant-Jésus et des saints Crépin et Crépinien, et la congrégation d'hommes encore existante aujourd'hui. Bien que chronologiquement hors du cadre de cette première moitié du xvii^e siècle où nous limitons principalement notre travail, les pièces suivantes concernant ces dernières confréries, nous semblent pouvoir être données, comme relativement courtes.

Confrérie de l'Enfant-Jésus (1). — Le 16 Septembre 1682, dame Marie Quimper, douairière de Penanvern, étant à présent en cette ville chez la Dame douairière de la Palüe, paroisse de Saint-Jean, voulant seconder l'intention des dévots religieux Carmes, de faire établir en leur église la confrérie de l'Enfant-Jésus et pour aider à la construction d'un autel qui lui sera consacré, a promis 300 livres, à prendre sur la ferme de Keranmoal, en Plouénan.

« Et exposeront les Religieux, du consentement de Monseigneur l'Evêque, le Très Saint-Sacrement, du matin à la fin de la grand'messe, et le soir après les vêpres, au jour principal de la dite confrérie. Aussi se fera un Salut solennel avec bénédiction pendant lesquels on dira les

(1) Les Carmes se sont montrés, au cours des âges, promoteurs zélés de certaines formes de la piété chrétienne ; par exemple, envers le Saint-Sacrement, envers saint Joseph, si cher, chacun le sait, à sainte Thérèse ; de même pour le culte de sainte Anne qu'ils semblent avoir introduit dans l'église latine et dont la fête se trouve en leur liturgie depuis 1315, de même encore pour le Scapulaire et l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, qui trouva chez eux d'ardents défenseurs, comme cet Albert de Neuss, docteur de l'Université de Cologne, lequel soutint l'Immaculée Conception, au nom de tout l'Ordre du Carmel, contre un Dominicain. A la suite de quoi, la Faculté de Théologie de Cologne décida, le 12 Septembre 1495, qu'elle tiendrait toujours fermement cette croyance, ainsi qu'elle avait fait dans le passé. (*Dict. d'Hist. et de Géog. ecclés.*, fasc. vi, col. 1574.)

Ajoutons enfin que la dévotion à l'Enfant-Jésus de Prague fut inaugurée, en 1629, par le P. Carme Cyrille de la Mère-de-Dieu (*Dictionnaire de Théologie catholique*, fascic. xv, 1910).

litanies de l'Enfant-Jésus, tous les ans à perpétuité, à l'intention de la dite dame, et le *De profundis* après le Salut, aussi à perpétuité, après sa mort. Et aussitôt après son trépas, diront les dits Religieux, 50 basses messes. »

Le 21 Septembre, le Prieur, Frère Joseph de Jésus Maria, écrit à Monseigneur que quelques personnes d'un mérite et d'une vertu extraordinaires ont eu dessein d'établir la dite confrérie. Il sollicite donc l'autorisation d'exposer le Saint-Sacrement au jour de la Circoncision qui sera la principale fête, et demande que soient accordés pour ce jour, comme pour le 25^e de chaque mois, 40 jours d'indulgence à ceux des confrères qui visiteront l'autel de l'Enfant-Jésus et y entendront la messe.

Signé : Joseph de Jésus Maria, Prieur,

Anne-Marie du Louet, Elisabeth de la Haye, dame de Gamer, Marie-Gabrielle Gouzillon, et Louise de la Fosse.

Le 23 Septembre, Monseigneur accorde l'autorisation d'exposer et 40 jours d'indulgence pour un jour à déterminer en Janvier, Mai et Septembre.

Confirmé à Rome, et à perpétuité, le 20 Mai 1685 (1).

Confrérie des saints Crépin et Crépinien. — En 1734.

Entre Frère Benin de Saint-Joseph, prieur des Carmes, et N..., cordonniers et Abbés de la confrérie des saints Crépin et Crépinien, ci-devant desservie en l'église de Saint-Pierre, sont convenues les conditions ci-après : La dite confrérie étant depuis longtemps négligée et sans service, et son autel avec ce qui en dépend ayant été dégradé et enlevé, afin de rétablir la dite confrérie, faire prier Dieu pour les fondateurs, les confrères et ceux qui ont fait des legs pieux, attendu que les confrères ne pour-

(1) Arch. Dép., H. 227.

raient fournir les grandes sommes nécessaires pour réparer l'autel, les Carmes, accédant à la requête qui leur en est faite, déclarent céder à la dite confrérie, la chapelle de N.-D. de Pitié, sise à l'entrée du chœur, en montant à côté droit, en attendant que MM. de Cheffontaines, seigneurs de la chapelle de Sainte-Anne consentent à céder la dite chapelle de Sainte-Anne.

Les confrères paieront aux Carmes par chacun an, à la Saint-Martin, année payée d'avance, 30 livres monnaie de France, et non en billets, pour une messe par semaine, tous les lundis, à 7 heures du matin, et pour les vêpres chantées la veille de saint Crépin, grand'messe le jour même avec orgues, et le dimanche suivant, grand'messe pour les confrères défunts, aussi bien que le dimanche après la Saint-Martin ; et les cloches seront sonnées pour ces offices ; et les confrères entretiendront de luminaire tout ce qui se fera, ainsi que d'ornements enfermés dans une armoire qu'on leur permet de placer dans ladite chapelle de N.-D. de Pitié ; et les offrandes, aux jours des saints Crépin et Crépinien, appartiendront aux dits confrères, mais non ce qui tombera dans le tronc ; et les dits confrères ne pourront rien enlever, à supposer qu'ils veuillent être desservis ailleurs, des augmentations et embellissements qu'ils auraient pu faire en la dite chapelle (1).

Quant à la congrégation d'hommes, fondée en 1739, et toujours des plus florissantes, voir la note résumant sur ce sujet un travail de M. l'abbé Baron, lu au Congrès Marial du Folgoat en 1913 (*Compte rendu du quatrième Congrès Marial Breton*, pp. 369 et 370).

Donnons maintenant, relativement aux cinq confréries

(1) Arch. Dép., H. 227.

primitives, quelques documents qui, malheureusement, ne vont pas sans lacunes.

Confrérie de Saint-Eloy. — 25 Juin 1611. — Au lieu capitulaire de la confrairie de Saint-Eloy, desservie au couvent des Carmes, a comparu Bernard Hanabasq, abbé de ladite confrairie, qui remontre que son temps d'abbé est achevé, et qu'il a, pour ce, convoqué Jean Le Minihy, François Guillaume, Yvon Colin, Henry Soubigou, Henry Cevour, Guillaume Guesou, Nicolas Richart, Laurent Le Cherquis, Yvon Guesou et Jean Guesou, Jean Cozic, Yvon Tudal, Olivier Cevour, Hervé Le Minihy, lesquels, tous confrères de ladite confrérie, ont, en présent du R. P. Maillard, prieur, unanimement élu Jean Le Guella et Jean Vran, présents, de la dite confrairie, pour abbés, et leur donnent tout pouvoir de faire desservir la dite confrairie au dit couvent et non ailleurs.

En outre, consentent les dits susnommés que les élections d'abbés se fassent chacun an, au dit couvent, et au dit lieu capitulaire, et non ailleurs, sous peine de nullité, et du consentement dudit prieur, et ne pourront employer les deniers de la confrairie que du consentement dudit prieur et des religieux.

Et les confrères qui manqueront d'assister aux premières vêpres, à la grand'messe, et aux secondes vêpres de Saint-Eloy, célébrées aux deux fêtes de l'année (1), seront condamnés à deux livres de cire, et ceux qui manqueront d'assister à la procession du Saint-Sacrement paieront une livre de cire (2).

(1) En Juin, pour le grand Pardon, et en Décembre, pour la Translation des Reliques.

(2) Si les amendes de cette nature sont si fréquentes dans les Confréries, c'est que la consommation de cire était la grosse dépense, tant à cause de la prodigalité de luminaire qu'affectionnaient nos pères dans leurs solennités religieuses, qu'en raison du nombre et de la longueur

19 Juillet 1632. — Frère Pierre de Sainte-Marie (dit au siècle Buissondeau), prieur, promet de faire desservir par les religieux, à la mode antique, les services de Monsieur Saint Eloy fondés en l'église du couvent par les forgerons de fer et acier de Saint-Paul, savoir :

Une messe, à basse voix, chaque dimanche, à heure de 7 heures à 8 heures du matin, et aux fêtes de Monsieur Saint Eloy, se chantera le service à notes avec les orgues, comme aussi les vêpres, en la chapelle de Saint-Eloy.

Et en faveur de ce, Henry et Olivier Le Cevour, frères, et Hervé Le Cevour, fils dudit Henry et Guillaume Le Minihy, demeurant à Saint-Paul, et présents, ont promis payer au Père Prieur et à ses successeurs, par chacun an, la somme de 21 livres et 6 pots de vin.

6 Février 1636. — Les Carmes sont en procès avec les sus dits et leur réclament 24 livres pour messes dites à leur intention pendant un an (1). (A suivre.)

des processions où tous les associés défilent, un cierge à la main. Ajoutez les dimensions parfois extraordinaires données aux cierges. « Quand la municipalité de Nantes alla, en 1501, implorer saint Sébastien pour écarter la peste, elle emporta une chandelle qui mesurait 200 brasses. » (MAITRE, *Les Confréries bretonnes au Moyen-Age*, pp. 15, 16, 18.)

De même, à la fin du xv^e siècle, les habitants de Morlaix, pressés du même danger, viennent en grande multitude au Folgoat, faire présent à la Vierge d'un portrait de leur ville, en cire. (KERDANET, *Vie des Saints*, p. 112.)

(1) Arch. Dép., H. 227. — Voir aussi, pour de semblables confréries, Abbé FAVÉ, *Bourgeois et gens de métiers de Carhaix*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, t. XXV, 1898, et, *Inventaire des Arch. Dép. du Finistère*, t. III, p. CCXIV.

CORRESPONDANCE

DE

M. LE PAPPE DE TRÉVERN

1816-1839

(Suite).

IV. — *Refus de l'Evêché de Vannes. Il faudrait suivre la majorité des Evêques. La guerre antireligieuse.*

« 6 Septembre 1817.

« Puisque les papiers t'ont appris ma nomination à Vannes, cher et excellent Poulpiquet, ils t'auront dit sans doute depuis, que j'avais remercié. Sans compter tous mes motifs que tu devines assez, je t'avouerai que je me suis décidé plutôt sur les opinions de mes amis que sur les miennes. Mon principe est que l'autorité légitime est où se trouve la majorité des Evêques, unie au Saint-Siège. La majorité a donné sa démission, c'est un fait. Ainsi je suis très persuadé que M. Amelot n'est plus évêque de Vannes, mais lui se croit toujours l'être ; plusieurs croient comme lui, notre bon S.-M. plus que personne, l'abbé Faillet, M. l'Evêque d'Aire, etc., ils sont nombreux. Ils se trompent, j'en suis convaincu, mais je les aurais scandalisés, en acceptant ; j'aurais perdu leur amitié, leur estime ; cette malheureuse certitude m'aurait suivi nuit et jour et m'aurait causé une amertume dont je n'aurais jamais pu me défaire.

« J'ai cru plus prudent de refuser et de m'épargner un chagrin perpétuel et à eux-mêmes celui de changer de sentiments à mon égard. Tout autre qui n'aura pas les

mêmes liaisons, fera bien d'accepter Vannes et je serais le premier à le conseiller. Ainsi j'approuve que de Boisville aille à Blois, que Dubois aille à Aire, etc. (1). Ils trouveront peut-être des prêtres d'un autre avis dans leur diocèse. J'en aurais trouvé peut-être aussi à Vannes. Cela est fort triste, bien contraire au succès du ministère, espérons que les esprits changeront. Je voudrais qu'ils voulussent tous voir les Concordats faits avec le consentement de nos Evêques en majorité. Cela devrait se dire politiquement, lors même qu'on pourrait épiloguer sur la manière dont les démissions ont été demandées et données dans le principe. Il faudrait partir du fait : le grand nombre s'est démis, donc tous sont censés l'avoir fait. Car la pluralité entraîne les autres. Ceux-ci ont pu réclamer et faire valoir leurs raisons, mais ils devaient revenir à l'avis du grand nombre. Ils l'ont fait d'abord en autorisant leurs prêtres à communiquer, puis en se démettant. Ce point de vue met à couvert l'inamovibilité, l'institution divine, la succession aux Apôtres. Au contraire, on laisserait croire aux Ultramontains que le Pape peut, de haute lutte, détruire les sièges, enlever la juridiction aux Evêques comme à ses propres délégués, cela ne vaut rien. Disons plutôt que tout a été fait du consentement des Evêques en pluralité, voilà ce que je pense et que je dis hautement depuis que j'ai remercié. Si je l'avais dit en acceptant, on aurait vu que je parlais le langage de l'intérêt, es-tu de mon avis ? cher et judicieux ami, et ne crois-tu pas que j'ai fait sagement sous tous les rapports ? J'aurais éprouvé à mon dam, j'en ai peur, que l'on n'est point prophète dans son pays.

« Si j'avais pu accepter Vannes, je t'aurais tourmenté

(1) Les sièges d'Aire et de Blois ne furent rétablis qu'en 1822. M^{gr} Dubois fut nommé évêque de Dijon (1820-1822), où il fut remplacé par M^{gr} de Boisville (1822-1829).

pour laisser Quimper et venir vivre avec ton vieil ami et Prémord que j'aurais engagé à être de la partie, mais ta vraie place eût été la première, je l'ai souvent dit ici. On m'a répondu qu'on ne t'avait pas nommé, parce qu'on savait que tu ne voulais pas d'Evêché ; j'aurais souhaité, ai-je dit, qu'on lui eût fait violence ; au reste, nous sommes plus heureux d'avoir échappé. Je ne sais par qui ni comment les démarcations se sont faites ; c'était sûrement Saint-Pol qu'il eût fallu rétablir et non Saint-Malo. Tout s'est passé dans le secret, on n'a rien su des opérations que quand elles ont été faites. On cherche à présent à se débarrasser des Evêques de Cambrai, Dijon, Angoulême et un autre (Avignon), constitutionnels et jacobins. On aura de la peine, il faudra leur faire un pont d'or pour les chasser. Si les anciens de Vannes, Blois, Aire, Carcassonne, avaient signé la même lettre que leurs confrères au Pape, ils auraient été sûrement employés, c'est un malheur qu'ils aient refusé. Je crois que c'est le mot *Olim Episcopus* qui leur a fait mal au cœur, car la lettre est fort simple.

« Adieu, porte-toi bien, espérons des temps plus heureux : ceux-ci sont lamentables. On va hurler dans les Chambres contre nous ; contre les annates : ils auront raison, à mon avis (1) ; contre le nombre de quatre-vingt-douze Evêques et Chapitres : ils auront tort. Je m'attends à un beau tapage dans deux mois. Il y a rage contre l'Eglise et ligue formidable contre le Christ. Où cela nous mène-t-il ? Dieu le sait.

« Adieu, je t'embrasse comme je t'aime, de bon cœur et pour toujours.

(1) Les criaileries contre les annates paraissent peu fondées ; les bénéfices étaient, en effet, depuis longtemps supprimés en France, et la dépense légère résultant de l'expédition des bulles ne devait affaiblir que d'une manière insignifiante, les ressources du pays. (V^{te} DE GUICHEN ; *La France morale et religieuse au début de la Restauration*, p. 136.)

« P. S. — Mon imprimeur, M. Juigné, arrive de Londres avec quelques exemplaires. S'ils étaient à moi, je t'en présenterais un ; ils sont à lui, il les vend pour retirer ses frais. Si tu veux sacrifier 20 francs, je tâcherai de te le faire donner à ce prix au lieu de 20 shillings à Londres, mais je ne les vaud pas et ne t'y engage nullement. »

V. — *Court billet pour annoncer l'envoi des deux volumes de la Discussion Amicale.*

« 27 Octobre 1817.

« J'avais le projet, cher ami, de t'écrire longuement et ce ne sera qu'un mot. J'apprends le départ de M^{me} de Réals, qui te connaît, passe à Quimper et veut bien te porter les deux volumes. Elle m'a remis 20 francs, rends-les lui, je t'en prie. Si M. Juigné avait retiré ses fonds, la copie serait à moi et je te l'offrirais, mais il ne vend que goutte à goutte : les catholiques anglais sont glacés, croient avoir tout vu sur ces matières et ne veulent plus rien. Les protestants sentent de loin la poudre et ne veulent pas s'y frotter, ainsi point de vente. En vérité, j'ai honte qu'un ami tel que toi soit obligé de payer pour avoir la bonté de me lire et de me payer tant quoique le prix anglais soit une livre sterling.

« Chaque lettre est une dissertation séparée, d'où il arrive quelques répétitions.

« Prémord te fait mille compliments. Le bon vieillard de la rue Saint-Jacques aussi (1); c'est l'anticoncordataire le plus acharné que je sache; il m'aurait tenu pour intrus schismatique, archi hérétique, si j'avais suivi mon opinion. Je le respecte, comme tu vois, en me conduisant

(1) Il s'agit de M. Saint-Martin (Pierre-Nicolas), désigné, dans les lettres précédentes, par les initiales S. M. Ancien professeur de Théologie en Sorbonne, embarqué à Dieppe le 6 Septembre 1792. (E. SEVESTRE : *La Déportation du Clergé orthodoxe*, p. 34.)

comme un de ses humbles disciples. Sur tout le reste il est admirable, étonnant, peut-être trop hardi dans ses conceptions; il va loin quelquefois et très loin, mais il est enfant soumis de l'Eglise, c'est l'essentiel.

« Adieu, cher et bon ami, quand tu auras lu, dis-moi ce que tu penses; j'ai fait de mon mieux, mieux ne saurais faire, voilà tout ce que je puis dire d'un travail le plus opiniâtre, le plus fatigant et minutieux que tu puisses supposer. Dieu, pour qui je l'ai fait, daigne en agréer l'hommage et lui donner quelque fruit. Adieu, je t'embrasse comme je t'aime, c'est t'embrasser bien fort. »

VI. — *Garder son argent en vue des jours mauvais qui se préparent et prendre ses dispositions pour une nouvelle émigration.*

« 20 Décembre 1817.

« Il faut bien que ce soit toi, cher Poulpiquet, pour que je réponde, au milieu des mille et mille choses que j'ai à faire; mais je t'aime et t'honore trop, pour te laisser croire que je puisse être indifférent à ta confiance et à tes intérêts. Je suis un des hommes du monde qui entend moins les affaires: je n'en ai fait que de mauvaises. J'ai été trompé, ruiné trois ou quatre fois par des amis qui de gens d'honneur et de vertu sont devenus des fripons, par les fonds que j'ai mis dans leurs mains, et m'ont fui, comme leur ennemi, parce qu'ils me devaient.

« Garde ton argent par devant toi, je te le conseille très fortement, les choses peuvent tourner de manière à nous jeter encore loin: alors, tu seras charmé d'avoir de quoi faire route et vivre sans être à charge. Je ne saurais t'indiquer où placer si les circonstances le permettaient. Les fonds publics baissent, me dis-tu, cela doit être, et ils baisseront bien davantage du train que vont nos Messieurs. Il n'y aurait donc que des particuliers qui pourraient mériter plus de confiance, mais c'est le diable que

d'en arracher son argent quand on en a besoin ; ils ont toujours mille raisons pour s'en dispenser ; l'argent qu'on leur a prêté, ils finissent par le regarder comme à eux. Non, non, ne te mets pas dans leurs pattes ; ton affaire dormira, il est vrai, mais tu n'as pas besoin de quelques intérêts.

« Tu vois les débats dans les gazettes ; moi je ne les lis pas, ainsi tu es plus instruit. Ce que j'entends raconter me fait juger que l'on ne s'entend pas trop, beaucoup mieux pourtant qu'on aurait pu croire avec la cordialité qui règne entre nos Messieurs. Attends encore une nouvelle élection, et alors la danse commencera : nous serons tous mis à la porte, tous ceux qui y étaient il y a dix ans, ceux qui y sont à présent rentreront et alors la France sera complètement heureuse.

« Mon ami, je regrette de plus en plus mon logement du faubourg de Vienne, je jouissais du calme, je ne voyais pas des gens enragés les uns contre les autres ; je travaillais, le temps coulait sinon avec délices, du moins sans peine. Ici, je ne vois que des gens mécontents les uns des autres, pleins de défiance et des plus noirs pressentiments, ce n'est pas vivre. Le ciel nous punit tous par nous-mêmes. Comment tout cela finira-t-il ?

« Les étrangers viendront mettre fin à nos querelles intestines : voilà ce qui me paraît plus probable à conjecturer.

« Avant que les choses en viennent là, j'aurai pris mon parti, je t'en préviendrai, nous nous entendrons et puisque tu le désires, nous irons finir ensemble nos tristes jours et pleurer sur le sort d'une nation qui a oublié son Dieu.

« Je suis charmé de l'opinion que tu as eue de ce que tu as lu, j'attends que tu aies fini, alors tu jugeras du tout et tu me diras sans façon ce que tu penses. Au reste, cela

ne fera pas d'effet, le mal est trop avancé, les hommes trop mauvais, trop indifférents pour y donner attention. Nous avons l'air d'approcher du second et dernier avènement, la foi a disparu. Elle est vive dans ton cœur, conserve-la ainsi que ton amitié pour ton vieux et dévoué camarade et ami. Prémord était chez moi quand ta lettre m'est venue, il a été enchanté des derniers mots. Le bon vieux Maître (Saint-Martin) ne bouge plus de chez lui, le froid lui fait peur, quoique jusqu'ici tout se passe en pluie et vent. Il se porte bien et te conserve estime et amitié. Adieu. »

VII. — *Mort de Saint-Martin. Déposition soulevée par l'exécution du Concordat. Accueil fait à la Discussion Amicale.*

« 9 Mai 1818.

« Ta lettre au bon abbé Saint-Martin, cher Poulpiquet, sera venue trop tard ; il n'était plus en état de rien lire, à la fin de Décembre, et nous l'avons perdu dans les premiers jours de Janvier.

« En revenant le jour de Noël de sa petite église — car il y tenait avec une opiniâtreté que je n'ai pu briser — il a glissé et s'est donné une si forte contusion à la cuisse droite, qu'on l'a ramassé sur le pavé, mis dans un fiacre et de là au lit d'où il n'a plus sorti. Il a souffert avec la patience, la tranquillité d'un agneau, et a fini par s'endormir dans le Seigneur sans agonie. Il entra, je crois, dans sa 81^e année.

« Il laisse beaucoup de manuscrits à Prémord ; ils ne verront peut-être jamais le jour. Cela coûterait trop à imprimer, et peu, très peu seraient en état de mordre dans sa métaphysique, et ceux qui le pourraient seraient, je le crois, fort scandalisés de ses opinions. Il est d'une hardiesse à faire trembler : on croit quelquefois qu'il va tout renverser à force d'ébranler les idées reçues, et pour-

tant il était chrétien excellent, enfant soumis de l'autorité de l'Eglise. Il n'a jamais voulu la voir dans l'affaire des Concordats, contre lesquels il était monté d'une manière furieuse.

« Ses rapports avec Blanchard (1), qui avait demeuré chez lui à Londres, pendant quelque temps, avaient sans doute fort contribué à l'envenimer contre Rome. J'ai fait ce que j'ai pu pour le ramener par l'autorité de Bossuet, qui reconnaît un pouvoir souverain et plénier dans le Pape pour les cas de nécessité, et puis, par le raisonnement fondé sur le principe que l'autorité est pour nous dans la majorité des Evêques unis au chef, rien ne prenait sur lui et alors nous parlions d'autre chose. Je craignais de lui faire de la peine, il venait déjeuner régulièrement avec moi toutes les semaines à Londres, pendant les Cent Jours, et ici après.

« Je ne sais ce que deviendra le Concordat. On paraît croire assez généralement, qu'après les Chambres, le Roi l'exécutera par simple ordonnance ; je le désire vivement pour notre pauvre Eglise abattue, mais je l'avoue que pour le croire j'attends l'événement. Les Ministres ne détourneront-ils pas le Roi ? Quand vont-ils signer cette ordonnance ? ils le pourraient, je n'en doute pas, mais ils ont de l'humeur. Tu sais qu'ils avaient assemblé les Evêques, il y a deux mois ; ils disaient que les Chambres n'accepteraient que 78 au lieu de 92 Evêques, et voulaient qu'on entrât dans leurs vues. Il paraît que les délibérations épiscopales ont été vives. Quelques-uns des jeunes surtout, et des moins au fait, ont montré plus de zèle et d'emportement que de raison et de lumière. Tout cela aura été connu et a donné de l'exaspération à celui qui en prend dans des circonstances moins importantes.

(1) Prêtre du Clergé de Paris. (E. SEVESTRE, op. cit., p. 2.)

« Soixant-dix-huit Evêques auraient encore fait une église imposante. Il paraît que les Ministres consentiraient à trois changements, dans leur projet de loi, et on pourrait demander que le Pape donnât une bulle pour unir les sièges non pourvus aux sièges voisins. Cet avis, qui me paraît raisonnable, a été rejeté. Tout ou rien : plutôt le Concordat de 1801 que ces changements au dernier, voilà ce qui a été dit. Or, qu'en résulterait-il ? Si, comme je le crains, on renonce à exécuter celui-ci par ordonnance, cela nous mène à la session prochaine qui crachera avec dédain sur toute cette besogne : partant, point de nouveaux Evêques, les anciens mourront ; on nous donnera des Vicaires Apostoliques qui seront bien mieux dans le goût de Rome. Adieu alors l'Eglise gallicane et ses maximes si odieuses sur les bords du Tibre.

« Au reste, la haine contre la religion est diabolique et ton rapprochement entre elle et la légitimité est fort juste. Si tu peux trouver un ouvrage de l'abbé Proyart : *Louis XVI détrôné avant d'être Roi*, regarde à la page 81, et tu auras le fil de la longue tragédie qui se déroule peu à peu (1).

« Quand il s'agit de parler sur les mœurs, la Religion, le Trône, on s'exprime convenablement, mais on agit toujours en sens contraire. Cette observation me frappe surtout depuis un an, elle devrait frapper tout le monde. Où cela nous mène-t-il ? Dieu le sait ; il faudra tâcher de voir venir la bombe et lui faire place avant qu'elle ne nous

(1) L'abbé Proyart montre comment les encyclopédistes, en particulier Voltaire et d'Alembert, s'applaudissaient, dans l'intimité, de leur facilité à duper en les flattant, les rois crédules. « Perfide adulateur, d'abord, de la puissance qu'il lui importait de leurrer pour plus de facilité à la détruire par elle-même, le Philosophisme, écouté des rois, commença par se faire auprès d'eux le patron hypocrite, non pas encore des droits de l'homme, mais uniquement de ses faiblesses, en faveur desquelles, et au nom de l'humanité, il réclama la tolérance. »

éclabousse. J'y aurai l'œil et je t'en préviendrai ; il y a du temps, je pense.

« Ta position actuelle est excellente : avec tes ressources tu peux mouvoir d'un instant à l'autre ; une fois réunis, nous ferons route ensemble pour ne plus nous quitter. Je ne demande pas mieux et je me trouverais heureux, dans une dernière catastrophe, d'aller vivre et mourir au sein de l'amitié la plus pure et la plus éprouvée.

« Je suis ravi d'un suffrage d'un connaisseur comme toi pour cette pauvre *Discussion Amicale*. Elle a bien des fautes, sa plus grande est d'être fort chère, 24 shillings dans son pays natal. Ici, je crois qu'elle aura de la peine à se placer pour 15 francs ; il paraît qu'il en viendra 400 exemplaires, cet été. Car les Anglicans ne veulent pas d'elle, qu'qi que je fasse pour la leur faire lire ; si tu en connais, écris-leur de la prendre chez l'imprimeur qui la donne à 20 shillings. J'ai reçu une vingtaine de copies qui sont distribuées ici parmi les amateurs. On m'en parle avec beaucoup d'indulgence ; mais où elle a mieux réussi, c'est à Besançon, Avignon, Genève, où les Ministres calvinistes qui l'ont lue ont été frappés surtout des Lettres sur l'Eucharistie, qui sont aussi à mon avis les plus fortes, la 8^e, 9^e et 10^e. On veut que je la réimprime, mais 1^o il faut que l'édition anglaise soit vendue avant, 2^o elle ne sera pas moins chère, j'en ai peur, car, notre papier étant moins grand, il y aurait près de 600 pages dans chaque tome, et puis les notes au bas, sur les marges, les dates, les noms baroques étrangers. Je crois comme toi que les séminaristes y trouveraient du profit, cela les mettra sur la voie, et ils iront plus loin à leur tour.

« Adieu, Prémord t'embrasse ; moi de toute la force de mes bras et de mon cœur. Adieu. »

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LAMPAUL-GUIMILIAU

(Suite.)

SÉPULCRE

Sur le linceul de N. S. sont gravés ces mots :
ANTHOINE : FECIT.

Et sur le tombeau :

M : H : GVILLERM : R : M : C : ABGRALL : C.

FAIT : F : PAR. J. LEGAT : H : POVLIQVEN :
FABRIQVE. 1676.

Lampaul, à cette époque, était trêve de Guimiliau et gouvernée par un curé ou vicaire du nom de C. Abgrall, sous la dépendance du recteur de Guimiliau, M. H. Guillerm, qui a fait exécuter les plus beaux travaux de sculpture sur bois dans cette église, et qui avait succédé en cette place à un autre M. Guillerm, son oncle, devenu grand vicaire de Léon.

Ce sépulcre, plus récent d'un an que le baptistère de Guimiliau, se trouvait précédemment dans une sorte de crypte, sous l'autel de la chapelle de la Trinité, où il était déjà détérioré par l'humidité et menacé d'une destruction

complète. C'est un travail en pierre blanche et le plus remarquable dans ce genre qui existe dans le pays.

Il fut exécuté d'après les dessins de Guillaume Kerlezroux, comme nous l'apprend une pièce des Archives départementales (E. 309), où il est dit : que le 14 Août 1667, François Abgrall, du corps politique, et Morice Guillou, sous-curé, veulent démolir « le reliquaire pour le croître et augmenter et y construire la représentation de la sépulture de N. S., conformément au dessin formé par Guillaume Kerlezroux, M^e architecte », Marguerite Pinart, douairière du Quélennec, propriétaire de Lézérazien, veut s'opposer à cette démolition, mais les habitants déclarent qu'ils passeront outre.

Ici, tous les personnages sont traités avec un art extraordinaire ; le corps de N. S. surtout et sa tête sont d'une beauté admirable. Le tombeau sur lequel il repose est orné d'une guirlande de feuilles de chêne vigoureusement sculptée, puis d'une tête de mort et de larges draperies. Derrière le tombeau, saint Jean soutient la Sainte Vierge, qui est entourée des trois Marie, toutes, les yeux fixés sur le visage inanimé de leur divin Maître. A la tête, se trouve Joseph d'Arimathie, portant la couronne d'épines ; aux pieds, Nicodème, tenant une des extrémités du Saint-Suaire ; et à côté de lui, un autre saint personnage, probablement Gamaliel, d'après une indication du vieux sépulcre de Sainte-Croix de Quimperlé, maintenant hors de l'église.

En nous retournant dans le collatéral Nord, nous trouvons l'armoire des bannières, renfermant deux bannières vieilles de plus de deux siècles, chose assez rare désormais dans le pays. Sur un fond d'étoffe très solide couvert de fleurons et de bouquets en broderie d'argent, sont brodés également les sujets suivants : saint Pol, patron de la paroisse, tenant son dragon en laisse au moyen de

son étole ; — Assomption ; — Vierge-Mère ; — Saint-Sacrement adoré par deux anges.

CHAIRE A PRÊCHER

Quatre panneaux sculptés d'une très grande finesse et d'un excellent style représentent les quatre Evangélistes et les quatre grands Docteurs de l'Eglise d'Occident qui leur correspondent :

Saint Mathieu et saint Augustin, tous deux avec un ange ; — saint Marc et saint Jérôme, avec un lion ; — saint Luc avec le bœuf, et saint Ambroise avec une ruche ; — saint Jean avec son aigle, et saint Grégoire sans sa colombe.

I : POVLIQVEN & Y. COLONEIR. FABRIQUES. 1759.

TREF ET CALVAIRE

On donne le nom de tref aux poutres ornées qui, dans les anciennes églises, supportent la représentation de N. S. en croix. A Lampaul, au milieu de disparitions déplorables, on a eu du moins la bonne fortune de conserver ce calvaire, qui donne tant de caractère à la nef.

Notre Seigneur en croix est d'une stature très élevée et est absolument décharné. La Sainte Vierge, plongée dans sa douleur, est tout enveloppée dans son manteau. Saint Jean, les mains élevées, regarde son Maître crucifié. Sous les pieds de N. S., deux petits anges recueillent son Précieux Sang.

Aux extrémités du tref, deux gueules de monstres grandes ouvertes et sortant de la muraille semblent soutenir cette poutre sculptée. Sur la face principale, on a représenté une série de scènes de la Passion : l'Agonie au Jardin ; — la Flagellation ; — Le Couronnement d'épines ;

— l'Ecce-Homo ; — le Portement de croix ; — N. S. dépouillé ; — le Crucifiement ; — la Descente de croix.

Sur l'autre face, on voit, au milieu, une Annonciation. Des deux côtés, dans une suite d'arcatures, sont sculptées en bas-relief des femmes assises portant différents emblèmes :

1. Un livre et une corne ;
2. Un livre et un glaive ;
3. Un livre et une torche ;
4. Un livre et une croix ;
5. Un livre seulement ;
6. Un livre et un sablier ;
7. Un livre et un vase de parfums ;
8. Un livre et un rameau ;
9. Aucun attribut ;
10. Un sceptre ;
11. Une parure de perles ou collier ;
12. Un livre et un étendard.

Ce sont les douze *Sibylles*, qui ont prédit la Naissance et la Passion du Rédempteur ; on trouve ces mêmes représentations dans quelques autres églises bretonnes.

LES SAINTS PATRONS.

Aux deux piliers de l'entrée du chœur, sont adossées les statues des saints patrons de l'église : Notre-Dame de Lampaul et saint Pol Aurélien, premier évêque de Léon.

Saint Pol foule aux pieds son dragon et est revêtu d'une chape à beaux orfrois où sont représentés six des Apôtres. Ces deux statues, sans être des chefs-d'œuvre, ont beaucoup de style et de caractère (1).

(1) Les comptes de 1684 (G. 239), portent qu'il a été payé à MM. Traoulen, Gélén et Morinville, Mes peintres, 315 livres pour avoir doré l'image de saint Paul et de Notre-Dame, mis en marbre la voûte au-dessus du maître-autel et renouvelé le retable de saint Crépin.

TABLE DE COMMUNION, STALLES, BALUSTRADES

La table de communion est une œuvre récente, qu'il a fallu exécuter par suite d'une modification dans les dispositions du chœur. Elle est composée de balustres en chêne très épais et richement sculptés, surmontés d'une frise en feuilles d'acanthé et d'un tore à feuilles de chêne avec entrelacements de rubans. On a tenu à ce que ce travail fût riche et correct pour être en rapport avec les sculptures anciennes de l'église. Aux extrémités de la table de communion, on voit deux sortes de griffons ou chiens ailés, d'un style et d'un mouvement extraordinaires. Ce sont deux pièces anciennes qu'on a essayé de reproduire dans quelques églises du voisinage, mais qu'on n'a pu imiter que très imparfaitement.

Les stalles aussi sont nouvelles, pour ce qui est de la menuiserie ; mais toutes les parties sculptées sont anciennes ou imitées de l'ancien. Ainsi, les dragons qui forment les accoudoirs, les bouquetés et festons, les têtes d'anges et les cariatides sont autant de détails pris dans les vieilles stalles qu'il a fallu remplacer.

Les balustrades qui ferment le chœur devant les autels latéraux sont anciennes et n'ont subi qu'un simple remaniement pour être consolidées.

VITRAUX ANCIENS

Autrefois, la plupart des fenêtres de l'église de Lampaul étaient garnies de vitraux peints dans le genre de ceux que l'on admire encore à La Roche, à La Martyre et dans quelques autres vieilles églises. La plus grande partie a disparu par suite de la vétusté et de quelques violentes tempêtes. Quelques panneaux isolés, qui se trou-

vaient dans les fenêtres du côté Nord, ont été remis en plomb et réunis dans la fenêtre qui domine l'autel de la Passion. Ce sont les seuls spécimens qui restent de ces vieilles verrières.

Nous y trouvons les sujets suivants :

1^o Dans le remplage, ou compartiments flamboyants du haut : un Christ en majesté, dans la pose du Jugement dernier, les mains étendues et levées, la poitrine nue, les épaules couvertes d'un manteau rouge. Autour de lui : deux anges tenant les instruments de la Passion, ou deux martyrs tenant les instruments de leur supplice, — un ange chantant, — trois anges jouant de la viole, de la cithare et du tambourin, — les deux évangélistes, saint Luc, avec le bœuf, et saint Marc, avec son lion.

2^o Dans les quatre baies, partie supérieure :

a) Nativité de la Sainte Vierge ; sainte Anne est couchée dans son lit à baldaquin, saint Joachim l'assiste, deux sages-femmes baignent l'Enfant ;

b) Annonciation : Sainte Vierge agenouillée sur un prie-Dieu, robe rouge, manteau bleu, ange Gabriel agenouillé de même, le Saint-Esprit plane dans un nuage, un rayon de la gloire qui l'entoure descend sur la tête de la Vierge ;

c) Présentation de l'Enfant-Jésus ;

d) Saint Roch, accompagné de son chien et d'un petit ange.

Au-dessous de ces scènes est tout un groupe de bienheureux, qui faisaient partie d'un tableau du Jugement dernier, au nombre de dix ou douze. Ils ont tous les yeux levés vers le Christ, leur souverain Juge.

SCULPTURES ANCIENNES DISPARUES

Faut-il dire un mot des richesses qu'on voyait autrefois dans cette église et qui, maintenant, ont disparu pour

toujours ? Lors de la réfection du lambris et de la charpente, en 1875, il a fallu remplacer les tirants ou poutres sculptées qui se trouvaient dans les trois nefs. Toutes étaient ouvrées et couvertes de torsades et de fleurons, et la plupart avaient à leurs extrémités les gueules de monstres qu'on voit à l'unique poutre qui a été conservée. Tout autour de l'église, régnait aussi une sablière ou corniche sculptée, et de cette corniche ressortaient par intervalles, en guise de corbels ou blochets, des anges portant les instruments de la Passion et disposés dans l'ordre suivant :

1. Croix ; 2. Echelle ; 3. Tenailles ; 4. Marteau ; 5. Clous ; 6. Fiole de fiel et de vinaigre ; 7. Lanterne ; 8. Bâton tors ; 9. Eponge ; 10. Main de N. S. avec la plaie du clou ; 11. Ecusson ; 12. Calice.

Sur le lambris de la nef, étaient peintes en pied les images des douze Apôtres, séparées par une décoration d'arabesques qui leur formaient comme des niches.

Enfin, au-dessus du sanctuaire, existait une voûte en pierre soutenue par de riches nervures et ayant à son milieu une remarquable clef pendante. Tout cet ouvrage poussait les murs au vide et menaçait de s'écrouler ; il a fallu le remplacer par une voûte en bois plus légère.

CLOCHER

Le clocher de Lampaul jouit d'une grande réputation dans tout le pays environnant, et c'est une réputation méritée. En effet, avant qu'il fût découronné par la foudre, il était, après le Creisker, le roi des clochers du Léon, et sa hauteur devait approcher de 70 mètres. Maintenant, sa flèche, réduite de moitié, est tristement terminée par une calotte en plomb ; et pour lui rendre son ancienne hauteur et sa première élégance, il faudrait malheureusement abattre ce géant et le reprendre par la base, car

la foudre ne s'est pas contentée de le décapiter ; elle a profondément labouré les flancs du colosse et compromis sa solidité qui semblait défier les siècles.

Au pied de la tour, sont percées deux belles arcades qui livrent un large passage et donnent accès dans l'église par la porte du bas de la nef. Des deux côtés de l'arcade Sud, deux colonnes monolithes, surmontées de chapiteaux de kersanton, supportent une frise sur laquelle on lit la date du commencement de la construction :

ANNO : DNI : 1573 : DIE 19 APRILIS : FV̄DATA : FUIT :
HEC : TVRRIS.

Plus haut, dans une niche, est placée la statue de Notre-Dame, patronne de la paroisse.

Huit puissants contreforts appuient les angles du clocher et, coupés à différents intervalles par des corniches moulurées, montent jusqu'au deuxième rang de galeries. Ces galeries, disposées en deux étages, sont formées d'arcatures et de pilastres et portées sur des corniches saillantes soutenues par des modillons ou de forts encorbellements.

A la deuxième galerie, prend naissance la flèche, accostée de quatre clochetons qui ne mesurent pas moins de 11 mètres de hauteur.

Cette tour renferme deux cloches qui sont l'orgueil des Lampaulais : en effet, leur voix, d'une sonorité merveilleuse, se fait entendre aux quatre coins de la paroisse. La grande cloche pèse plus de 4.000 livres et mesure 1 m. 62 de diamètre.

Donnons ici la belle inscription dont elle est entourée, et qui est un chef-d'œuvre de style épigraphique. Les mots que je sépare ici par des points, sont séparés alternativement par des fleurs de lis de France et des hermines de Bretagne.

JESVS. MARIA. ANNO. DNI. 1715. ILLVSTRISSIMO.
ET. REVERENDISSIMO. D. IOANNE. LVDOVICO. DE. LA
BOURDONNAYE. SEDEM. LEONIE. EPISCOPALEM. OC-
CVPANTE. ET. M. IOANNE. LABOVCE. RECTORE. DE.
GVIMILIAV. IMPENSIS. FABRICÆ. DE. LAMPAVL. FUSA.
LAVDO. DEVM. VERVM. PLEBEM. VOCO. CONGREGO.
CLERVM. TEMPESTATEM. FVGO. DEMONES. REPELLO.
DEFVNCTOS. PLORO. FESTA. DECORO.

NOB. & POT. DOMINVM. IACOBVM. AEGIDIVM. DE
KERSAVSON. EQUITEM. DICTI. LOCI. & COET. NEC.
NON. SVPREMAE. RHEDONENSIS. CVRIAE. CONSILIA-
RIVM. PATRINVM. AGNOSCO. NOB. VERO. & POT.
DOMINA. FRANCISCA. ANTONIA. DE MARNIERE. MAR-
CHONISSA. DE. BRESAL. & COET. FRANCISCAE. IACO-
BEAE. ME. NOMINE. DONAVIT.

VE. ET. DIS. MI. LAVRENS. GVEGVEN. PBRE. CVRE.
IOANNES. LARIVIERE. LE. BEVRIÉE. ET. IOANNES.
FRANCISCVS. LE BEVRIÉE. ME. FECERVNT. — IACQUES.
ABGRALL. HERVE. POVLIQVEN. FABRIQVES.

Voici la traduction en français :

« Jésus, Marie. — L'an du Seigneur 1715, du temps de Illustrissime et Révérendissime Seigneur Jean-Louis de La Bourdonnaye, évêque de Léon, et de Missire Jean Labouce, recteur de Guimiliau, j'ai été fondue aux frais de la fabrique de Lampaul.

« J'ai pour mission de louer Dieu, d'appeler les fidèles, de réunir le clergé, de chasser la tempête, de repousser les démons, de pleurer les morts, d'embellir les fêtes. — J'ai pour parrain noble et puissant seigneur Jacques-Gilles de Kersauson, chevalier de Kersauson et autres lieux, conseiller de la haute cour de Rennes ; et pour marraine noble et puissante dame Françoise-Antoinette de Marnière, marquise de Brésal et autres lieux, qui m'a donné le nom de Françoise-Jacquette. Vénérable et discret Mis-

sire Laurens Guéguen, prêtre, Curé (vicaire). — Jean Larivière Le Beuriée et Jean-François Le Beuriée m'ont faite. — Jacques Abgrall et Hervé Pouliquen, fabriques. »

La seconde cloche, qui doit peser près de trois mille livres et qui mesure 1 m. 30 de diamètre, a été refondue en 1872 et porte cette inscription :

« J'ai été nommée Marie-Pauline par M^r Abgrall et Barbe Pape. Mgr Dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper. M^r Tréguier, recteur de Lampaul. Vicaires MM. Jaouen et Cévaër. M. Y. Corre, maire. Membres de la Fab. Abhervé, Boucher, Abgrall, Maguet et Mathurin Corre. — Fondue à Ploërmel par Frère Fulbert, 1872. »

CHAPELLE DE LA TRINITÉ, ANCIEN RELIQUAIRE

Dans le cimetière, comme auprès de la plupart des églises de cette contrée, on trouve une chapelle dont la destination devait être autrefois de recevoir le corps des morts avant leur inhumation et de servir de chapelle ardente ; c'est du moins ce qu'on peut conclure des inscriptions et des emblèmes qu'on y trouve. A Lampaul, cette chapelle est sous le vocable de la Sainte-Trinité.

Le côté qui donne sur le cimetière est seul ornementé. Il se compose de deux rangs d'arcatures, le premier formé par des colonnettes détachées, avec fenestrage, le second faisant une suite de niches séparées par des pilastres.

Dans la frise de la porte, on lit :

MEMENTO. MORI.

L'abside, à pans coupés, est surmontée de trois pignons élégants et de jolis clochetons, et percée de deux fenêtres élancées. Sous la fenêtre Sud-Est, se trouve cette inscription :

I : GOFF : GVILLOV : F. 1667.

A l'intérieur, on peut admirer un très joli autel à colonnes torsées, dédié à la Sainte-Trinité. Au haut, on voit le Père-Eternel ; au bas, le Fils ressuscité, et entre les deux, le Saint-Esprit ; dans les niches latérales, les statues de saint Sébastien et de saint Roch. Dans une belle clef pendante, descendant de la voûte, est sculptée également une autre représentation de la Trinité. C'est sous le chœur de cette chapelle que se trouvait autrefois le sépulcre.

ARC DE TRIOMPHE

Au xvi^e et au xvii^e siècle, les paroisses qui se piquaient d'une certaine importance, construisaient des arcs de triomphe, ou portes monumentales, pour servir d'entrée à leurs cimetières. On en trouve de remarquables à La Martyre, à Sizun, à Saint-Thégonnec et à la chapelle de Berven, en Plouzévédé.

Celui de Lampaul, sans avoir de très grandes proportions, est d'une certaine noblesse. Il est accolé au fond de l'abside de la chapelle de la Trinité et présente l'aspect des vieux arcs de triomphe de Rome : une arcade creusée entre deux puissants massifs qui forment pieds-droits, les faces ornées de colonnes et d'un entablement, le tout couronné d'une belle balustrade qui contourne la plateforme, d'où émerge un calvaire : la croix de Notre Seigneur avec la Sainte Vierge et saint Jean, et de chaque côté les croix des deux larrons.

Sur le côté qui regarde le cimetière, est sculptée cette inscription :

: A. RANNOU ; c : KTANGUI ; F. 1669,

Alain Rannou, curé : Kertanguy, fabrique, 1669.

(A suivre.)

Note complémentaire
sur le couvent des Carmes de Saint-Paul.

Qu'on veuille bien nous permettre d'intercaler ici, en ajouté, quelques renseignements malheureusement parvenus un peu tard, sur le couvent des Carmes.

D'une *Histoire des Carmes de Bretagne*, écrite par un auteur demeuré anonyme, prieur de Dol en 1590 (1), nous extrayons les détails complémentaires suivants.

La porte d'entrée du couvent était au Nord-Ouest, près du cimetière, lequel couvrait un arpent et demi. Dans ce coin, se trouvait la belle pompe (2) « qui, dit l'auteur, flue abondance d'eau en un grand bassin de pierre fine de 8 pieds de large et 30 de long, qui sert aux passants, signamment aux jours de marché, et y en a aussi une autre dans la première cour du couvent.

« Tout l'enclos est de 16 arpents, les seuls jardins en ont quatre, au milieu desquels est une fontaine bien cristalline et un beau vivier avec de bon poisson, principalement des carpes. Mais ce qui est bien plus grande valeur et commodité, est, près du vivier, un colombier, un des plus beaux et féconds de tout le pays, où on a en tout temps abondance de pigeonneaux.

(1) Arch. Dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 H, 7, 4; publiée par de la Borderie et de Villers dans le *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXVI, année 1897, et obligeamment signalée par le R. P. Carme Marie-Amand de Saint-Joseph, du couvent de Monaco.

(2) *Bull. diocés.*, Mars 1916, pp. 79, 80.

« Il y a aussi quelques prés hors du couvent, donnés pour la plus grande partie par la maison de Carman, aussi bien que le colombier, et un pré adjacent à celui du Seigneur Evêque, qui touche le jardin. Aussi sont-ils les grands bienfaiteurs du couvent et ont-ils les plus belles prééminences après les ducs, et une belle sépulture au milieu du chœur et trophées au grand vitrail au-dessous de l'effigie de Jean IV, fondateur du couvent (1).

« Ce couvent était grandement déchu par les guerres civiles (de la Ligue) (2). On y commença en 1598 à tout remettre en ordre, spirituel et temporel, et à réparer l'église et autres lieux plus indigents. Mais jusqu'en 1618, les moyens étaient fort petits pour remédier à si grandes ruines. (Voir Réfection du Couvent, *Bull. diocés.*, Février et Mars 1916.)

« Le cloître, bien carré, a 120 pieds de côté.

« Dans l'église, il y a trois principaux autels : le grand, celui de Notre-Dame, qui excelle, car il a de belles colonnes bien peintes, polies et dorées, paraissant marbre ou albâtre, et celui de Sainte-Thérèse, en une chapelle au-dessous de celle de Notre-Dame (3), tous les trois ornés de beaux tableaux, outre beaucoup d'autres belles peintures en l'église, et aussi, de tout temps, de belles orgues.

« Ce couvent était depuis longtemps disposé à recevoir l'observance et quelques-uns de ses prieurs avaient requis les Provinciaux de l'y mettre. Au chapitre de Dol (Mai 1626), leur fut permis à leur requête, de prendre la couleur tannée et à ceux du Pont Labbé aussi, qu'était une proche disposition. Par quoi au prochain chapitre, à Loudun (Mai 1629), le R. P. Maillard, président, étant de

(1) On a vu comment l'enquête de 1578 essaya de remettre les choses au point pour ce qui est des Carman (*Bull. dioc.*, Janvier 1916).

(2) Toscer écrit (*Finistère pittoresque*, p. 443) : « Au temps de la Ligue, la ville de Saint-Pol, bien qu'elle eût embrassé le parti de la Sainte-Union, fut pillée par la Fontenelle, en 1592 ».

(3) Aucun renseignement n'est fourni sur le troisième autel.

nouveau élu prieur dudit couvent [de Saint-Paul] ne voulut en recevoir la confirmation s'il n'était déclaré de l'observance. Ce qui fut accordé, et pour l'aider, lui fut laissé le devancier prieur pour sous-prieur, le P. Pierre Buissonneau, dit de Sainte-Marie, qui était de l'observance avant son élection comme prieur; de plus fut lors ordonné qu'il y aurait un noviciat, bien propre et commode pour recevoir les postulants des collèges de Quimper et de celui de Saint-Paul à établir bientôt, qui sera fort bon pour conserver les novices du bas pays en leur langue maternelle, de quoi il est grandement besoin pour les prédications et ouïr les confessions. »

LES

CONFRÉRIES A SAINT-PAUL DE LÉON

(Suite.)

Confrérie du Rosaire. — 29 Juin 1628 (1). Frère Noël Deslandes, docteur en sainte théologie, prédicateur ordinaire du Roy, et vicaire général des Frères Prêcheurs en la Congrégation de France, autrement dite Gallicane (2), se trouvant au couvent de Saint-Dominique de Morlaix,

(1) Vers Octobre 1898, l'abbé Favé a raconté, dans la *Semaine religieuse* de Quimper, l'érection à Carhaix, en 1627, d'une confrérie du Rosaire qui serait ainsi la première établie dans le diocèse, à moins qu'il n'y en eût déjà une aux Jacobins de Morlaix où, dès 1550, se trouvait une chapelle dite de N.-D. du Chapelet. (*Compte rendu du Congrès Marial du Folgoat*, p. 301.)

En tous cas, la dévotion au Rosaire prend une grande extension dans notre pays, peu après les temps de la Ligue.

(2) Nommé évêque de Tréguier en 1635.

C'est aussi en ce même jour du 29 Juin 1628, qu'il prescrit à Albert le Grand d'écrire sa *Vie des Saints de Bretagne*.

écrit au Père Julien de Saint-Omer, correcteur du couvent des Minimes de Saint-Paul : « Ayant égard à votre dévote et discrète requête d'ériger en votre église la dévotion du Saint Rosaire, laquelle, par privilège des Saints Pères, papes de Rome, est affectée et dépendante de notre saint Ordre des Frères Prêcheurs, par ces présentes consentons et bénignement octroyons que la confrérie du Rosaire soit canoniquement érigée en votre église, avec toutes grâces, privilèges et indulgences dont nous jouissons en notre dit Ordre, à condition que sera bâtie en votre dite église une chapelle en l'honneur dudit Saint Rosaire, et y aura un beau tableau avec les quinze mystères dudit Rosaire, dans lequel tableau sera dépeint d'un côté de la Vierge, en forme de suppliant, l'image de saint Dominique, premier promulgateur de la dite dévotion, et de l'autre l'image de sainte Catherine de Sienne ;

« Et au cas que par ci après on bâtirait un couvent à notre saint Ordre à Saint-Paul, ou es autres lieux, à une lieue distante de votre dit couvent, la dite confrérie, avec toutes les appartenances et dépendances, y serait transportée ;

« Et par ces présentes donnons pouvoir à tous les Révérends Pères Correcteurs qui seront en votre dit couvent, la puissance de bénir les rosaires et chapelets, roses, fleurs et autres choses qui se bénissent en faveur de ladite confrérie, défendant d'exiger ni demander aucune chose temporelle pour les choses susdites. Néanmoins, est permis recevoir les dévotions et aumônes volontaires, pour la structure de la chapelle, tableau et entretien de la dite confrérie » (1).

5 Août 1628. — Jean Guillerm, vicaire général de Léon, « ayant vu et mûrement considéré le consentement et

(1) Arch. Dép., H. 312.

l'octroi ci-dessus d'ériger en l'église des Pères Minimes, la confrérie du Rosaire, louons et approuvons le pieux dessein desdits Pères, jugeant que le tout réussira à la gloire de Dieu, à l'honneur de la très glorieuse Vierge Marie, à la consolation et salut éternel des fidèles, pour lesquelles considérations, avons permis et permettons l'érection de la dite confrérie, aux conditions portées par lesdits octrois, à condition aussi de ne préjudicier au service de l'église cathédrale de Léon.

« Donné à Saint-Paul, le 5 Août 1628 » (1).

13 Août 1628. — Les Carmes écrivent au Vicaire général pour protester contre le projet de faire les solennités de la confrérie du Rosaire les premiers dimanches de chaque mois, vu qu'eux-mêmes « sont en droit, de longue possession, de faire en ces jours les solennités de la confrérie de N.-D. du Mont Carmel, prêcher et faire procession ; la matinée des dits jours étant employée aux offices de l'église cathédrale et à la procession en icelle de la confrérie du Saint-Sacrement, les Seigneurs Evêques et leurs officiers auraient permis aux dits Pères Carmes suppliants de faire la solennité de leur confrérie après midi comme à l'heure plus commode, ce qu'ils auraient toujours fait, sans être troublés par personne que par les Pères Minimes, lesquels par surprise auraient obtenu la dite permission de Tours, laquelle tirée à conséquence, le peuple se trouverait scandalisé voyant entre des religieux une manifeste usurpation, et dresser autel contre autel.

« Signé : Pierre de Sainte-Marie, humble Prieur des Carmes. »

A quoi le grand Vicaire répond : « Vu la requête ci-dessus, avons suspendu et suspendons la publication de la confrérie du Rosaire en l'église des Pères Minimes,

(1) Arch. Dép., H. 312.

jusqu'à ce que, les Rév. Pères Provinciaux de l'un et l'autre Ordre étant avertis, il soit autrement ordonné. Si mieux n'aiment les dits Pères Minimes remettre l'exercice de la dite confrérie au 2^{me}, 3^{me}, ou 4^{me} dimanche du mois (1).

« Fait en notre maison presbytérale de Guimiliau, le dimanche 13 Août 1628. Signé : Jean Guillerm, » et, plus bas : « Commission décernée à tous prêtres, les premiers sur ce requis de signifier la présente » (2).

14 Août 1628. — « La requête ci-dessus et l'expédition sur icelle a été par moi prêtre soussignant, résidant à Saint-Paul, suivant la commission à moi adressée et intimée, me requérant les impétrants d'icelle, aux Rév. Pères Correcteurs et Religieux Minimes, parlant audit Père Correcteur, ce 14^{me} d'Août 1628, avant midi. — Quintin, prêtre. »

8 Juillet 1633. — En 1633, aucune solution n'est encore intervenue. Au 8 Juillet de cette année, les Minimes reviennent à la charge, mais en feignant d'ignorer les difficultés qui leur avaient été opposées en 1628. Ils écrivent, en effet, au grand Vicaire : « Par votre visa du 5 Août 1628, vous auriez bénévolement accordé d'ériger la confrérie du Rosaire en notre église de Saint-Paul, de laquelle permission vous auriez suspendu l'exécution jusqu'à ce qu'il vous apparût plus pleinement du pouvoir d'établir la dite confrérie en autre église et monastère de l'Ordre de Saint-Dominique » (3).

(1) A Lesneven, en Avril 1637, une solution analogue sera adoptée, à la suite d'une concurrence de solennités, le premier dimanche du mois, entre la confrérie du Rosaire et celle du Saint-Sacrement. Cette dernière voit alors ses cérémonies transférées au second dimanche. (Notice sur N.-D. de Lesneven lue au Congrès Marial du Folgoat, en 1913, par M. le chanoine Cozic, curé de Lesneven.)

(2) Arch. Dép., H. 312.

(3) Ibid.

On le voit, les Minimes feignent de n'attribuer leur échec et la prohibition du Vicaire général, qu'à la création possible d'un couvent de Dominicains à Saint-Paul, éventualité dont la lettre de M. Guillerm ne soufflait pourtant pas un traître mot. En revanche, ils se gardent bien de faire même une allusion à l'opposition des Carmes, seule cause véritable de tous les retards et difficultés. Espéraient-ils donner le change au grand Vicaire ?

5 Août 1633. — En tout cas, celui-ci, pour éviter d'avoir à leur répondre une seconde fois de façon désagréable, croit se mettre personnellement hors de cause en passant l'affaire au chanoine promoteur de Léon, François Floch, auquel il communique la précédente requête. Mais ce dernier, avec non moins de célérité, lui retourne la balle, le jour même, par un billet ainsi conçu : « Vu la requête, je n'empêche pas que Monsieur le grand Vicaire n'établisse la confrérie comme il croira l'avoir à faire » (1).

Tout cela sent la gêne ; alors, Vicaire général et Promoteur, se renvoyant ainsi la responsabilité de la décision, c'est le Chapitre qui va se charger de la prendre. En effet, quelques jours plus tard, — 18 Août 1633, — en réunis en leur salle capitulaire, les chanoines durent se flatter d'avoir découvert une solution élégante d'esquiver toute difficulté, en priant « le sieur grand Vicaire de ne permettre qu'aucune confrérie soit érigée en cette ville, jusqu'à ce qu'il y ait un Evêque résidant en ce diocèse » (2).

Tel quel, le refus pouvait ne pas sembler des mieux motivés. Et, de fait, sept ans s'écouleront avant que Saint-Paul ait un Evêque, ce qui n'empêchera pas l'érection du Rosaire à Bodilis en 1633, puis à Lesneven, Brest, Lan-

(1) Arch. Dép., H. 312.

(2) Ibid.

nilis, Saint-Vougay, en 1635, Le Conquet en 1637, Saint-Thégonnec en 1639 » (1).

D'ailleurs, croire que les Minimes se le tiendront pour dit, serait mal connaître les habitudes d'intrigues de l'époque. Nous sommes au moment où, entre Carmes et habitants, le conflit va s'accuser de plus en plus. Le Rosaire pourra être pour les habitants une occasion de s'opposer aux Carmes, et, par suite, de s'allier aux Minimes. Aussi, soit d'eux-mêmes, soit à l'instigation de ces derniers, ils imaginent la démarche suivante.

5 Septembre 1633. — Délibération de la Communauté au Creisker. On nomme une députation qui ira solliciter du grand Vicaire l'autorisation de faire desservir la confrérie du Rosaire en l'église des Minimes, et prier les dits Pères Minimes (qu'il ne sera pas difficile de convaincre !) d'avoir cette intention pour agréable (2).

14 Septembre 1633. — Donc, passant outre à la décision du Chapitre, François Talamein, notaire héréditaire du siège royal de Lesneven, et Vincent Le Bras, notaire de ville des Reguaires de Saint-Paul, à la requête de Tanguy du Tertre, sieur de Pratlédan, procureur syndic, assisté de Hamon Le Jacobin, sieur de Kéramprat, procureur fiscal, écuyer Jacques Le Grand, sieur de Caudom, écuyer Crispien Coetanlem, sieur de Goazillou, de Yves Dagorne, sieur de Kéromnès, de Charles Le Taparder, sieur de Closroux, et maître Jan Le Sparfel, sieur du Val, députés, accompagnant le dit Syndic, se transportent au dit jour, environ 2 heures de l'après-midi, du grand cloître de la ville, à la maison et demeure de messire Jan Guillerm,

(1) Voir Kerdanet, *Vie des Saints*, pp. 302, 516, et *Notice sur Lesneven* ; voir aussi le *Congrès Marial du Folgoat*, p. 360.

(2) Arch. Dép., H. 312.

pour le supplier de concéder aux Pères Minimes l'autorisation d'ériger la confrérie du Rosaire.

A quoi le dit sieur grand Vicaire répond ne pouvoir accéder quant à présent, jusqu'à ce qu'au préalable le sieur Evêque soit sur les lieux.

En dépit de cette réponse négative, les députés s'en vont incontinent au couvent des Minimes où, étant entrés dans une salette, lieu du réfectoire et chapitre ordinaire, ils y trouvent le Rév. Père Claude Le Tourneur, et les autres religieux dont les noms suivent : Frères Eusèbe Marquer, Nicolas Bluet, Michel de Saint-Lorans, Vincent Cléguer, Bertrand Le Callac, tous prêtres, auxquels les dits sieurs députés demandent d'avoir pour agréable la volonté qu'a la communauté des habitants de voir une confrérie du Rosaire desservie par les dits Pères Minimes.

Ceux-ci répliquent « n'avoir garde de rejeter une si bonne intention et volonté, mais au contraire en remerciant humblement les sieurs habitants, ils s'offrent avec leur dit couvent, pour l'exercice de la dite confrérie ».

De tout quoi, acte est décerné au dit Syndic, les dits jour et an, environ les 4 heures de l'après-midi » (1).

Toutefois, cette tentative pour forcer la main aux opposants n'aboutit pas. Chapitre et grand Vicaire maintiennent si bien leur décision que la question va sommeiller pendant une dizaine d'années. Mais dans l'intervalle, on est heureux de constater que les bonnes relations ont repris entre les deux couvents, comme le témoigne la pièce ci-après.

Août 1637. — Pieux contrat entre Carmes et Minimes :

« Quand un religieux Minime sera malade, il sera visité par les Pères Carmes en sa maladie, autant de fois que la charité et nécessité le requèrera. »

(1) Arch. Dép., H. 312.

« S'il meurt, les dits Pères Carmes feront prier sur son corps, sonner le glas en leur église, et le Père Prieur assistera à l'enterrement, ou s'il en est légitimement excusé, enverra un autre Père de son couvent, et si l'enterrement se fait au matin, le Prieur des Carmes ou le religieux qu'il enverra dira une basse messe au couvent des dits Pères Minimes, et y prendront leur dîner s'ils en sont priés, pour entretenir l'union et sainte correspondance entre les uns et les autres. »

Lesquelles conditions seront pareillement observées par les Pères Minimes envers les Pères Carmes.

Ce contrat, qui donnait corps au projet formé dans des conversations privées sur l'initiative du Rév. Père Minime Eusèbe Marquer, de vénérée mémoire, est approuvé par les Carmes assemblés en chapitre le 14 Août, sous la présidence de leur prieur, Isidore de Sainte-Anne, puis ratifié en leur chapitre provincial de Redon, aux nones de Mai 1638, et par les Minimes de Saint-Paul, dont Guy Pelaud était correcteur, le 27 Août 1637, avec ratification de leur chapitre provincial de Plessis-les-Tours, en sa seconde session, le 28 Septembre suivant (1).

(A suivre.)

(1) Arch. Dép., H. 312.

CORRESPONDANCE
DE
M. LE PAPPE DE TRÉVERN

1816-1839
(Suite).

VIII. — *Ouvrage du Dr Starck. Impuissance de Louis XVIII à faire appliquer le Concordat. Mission de Portalis à Rome. Propagande protestante à Genève. Essai sur l'Indifférence.*

« 30 Mai 1818.

« Tu recevras bientôt, cher Poulpiquet, si déjà tu n'as reçu un livre que j'ai acheté pour ton compte et digne de toi: Kerlérec s'est chargé de le porter à Brest, où il doit arriver aujourd'hui, et d'où il te le fera passer. Tu donneras 6 francs que Kerlérec m'a remis ici.

« Or, cet ouvrage est du Dr Starck, célèbre ministre luthérien connu de toute l'Allemagne, conseiller et ami du Grand Duc de Hesse (1). Je me l'étais procuré l'hiver dernier en allemand et, ravi de le connaître, j'ai pressé si fort l'abbé de Kintzinger, mon ami, très savant dans les deux langues, qu'il en a fait la traduction que je t'envoie.

« J'ai été si étonné de m'être rencontré avec le ministre luthérien, que je lui ai écrit pour lui en témoigner ma joie. Ma lettre est arrivée trop tard, il venait de mou-

(1) Starck (Jean-Auguste de), docteur en philosophie et en théologie, prédicateur en chef de la cour de Hesse-Darmstadt. Son dernier ouvrage a pour titre : *le Banquet de Théodule ou Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes*. On dirait qu'il a été composé tout exprès pour faire l'apologie de la religion catholique. (Cf. *Ami de la Religion*, 27 Mai-22 Août 1818.) Il ne contient pas la réfutation des doctrines du protestantisme, mais la preuve qu'il n'y a plus de protestantisme. C'est la thèse même de M. de Trévern.

rir. Dans sa maladie, on n'a pas laissé entrer de prêtre chez lui, il aurait fait abjuration. Aux yeux de Dieu, je le crois en règle; aux yeux du monde, son livre est une profession de foi catholique. Il disait régulièrement le bréviaire, et ne différant à se déclarer que pour être plus utile à l'Eglise, sous l'habit de ministre.

« Son but est le mien, la forme est différente; il dit aux Allemands que, ne pouvant plus écouter les docteurs de la Réforme, devenus anti-chrétiens, ils n'ont de moyen que de retourner à l'Eglise catholique. Tu gémiras de l'abîme où la Réforme est tombée, c'est le déisme et même pire dans plusieurs.

« Tu sauras que, dimanche dernier, le Cardinal de Périgord a présenté au Roi un mémoire signé des Evêques anciens et nouveaux nommés, très fort, très bien écrit — par M. le Cardinal de la Luzerne —, pour montrer la nécessité d'envoyer les Evêques dans les diocèses, le pouvoir de Sa Majesté, qui ne pourrait traiter avec aucun souverain si les conventions dépendaient des Chambres, etc. Le Roi a répondu : « Je suis tout à fait de votre avis; mes ministres en sont aussi, mais je n'ai plus l'autorité de Louis XIV ». Ainsi, les voilà, nos pauvres diocèses, renvoyés aux calendes grecques.

« M. Portalis marche à Rome; il n'a point parlé de sa mission à nos prélats, qui ne savent ce qu'il va faire (1). Il traînera les affaires, on aura eu l'air de s'en occuper et on n'en finira pas, j'en ai peur, avant la nouvelle session qui ne voudra pas en entendre. Ainsi l'épiscopat languira, le

(1) Fils de l'un des négociateurs du Concordat de 1801 et possédant lui-même une expérience déjà longue des affaires ecclésiastiques, Portalis fut adjoint à Blacas, notre ambassadeur, pour débrouiller la situation, rendue encore plus complexe par la publication du bref de Pie VII au comte de Marcellus. Le Pape se plaignait que le traité déjà conclu ne fût pas exécuté. Portalis devait rassurer le Saint-Siège sur les dispositions du Roi, tout en le préparant à des changements inévitables et prochains. (V^{te} DE GUICHEN, op. cit., p. 149.)

ministère de même, et l'on fera signe aux ministres réformés de s'avancer tout doucement. Il y a des siècles que je le dis. J'ajoute qu'à défaut d'Evêques, la Cour de Rome enverra des Vicaires Apostoliques, se débarrassant ainsi de nos maximes gallicanes et sans qu'on en trouve à redire, car il faudra bien que le chef de l'Eglise pourvoie aux fidèles et que si l'on ne nomme pas d'Evêques, il donne des Vicaires Apostoliques. Tu verras.

« A Genève, les feuilles protestantes fourmillent et annoncent tantôt *de l'Etat actuel de l'Eglise*, tantôt *Essai historique sur la puissance temporelle des Papes, sur l'abus qu'ils font de leur ministère spirituel*, 2 volumes in-8°, enfin de *l'Etat des Protestants en France depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*. Je gagerais qu'ils sont poussés et encouragés sous main.

« Si tu peux trouver *l'Essai sur l'indifférence en religion*, lis, c'est le chef-d'œuvre et le premier génie de notre temps, un homme de la plus chétive santé, de la plus frêle constitution, 32 ans. Il est prodigieux. Fais-le venir, si tu ne l'as pas. L'auteur est le jeune abbé de La Menais, dont le frère est à Saint-Brieuc : personne n'écrit de même.

« Adieu, prépare quelque chose contre la Réforme, et tâche d'en dégoûter le monde ; elle a un grand avantage sur nous, elle n'a pas été dépouillée, et on nous déteste parce qu'on nous a tout pris et qu'on voudrait à tous les diables ceux dont on a pris les biens, *inde mali labes*.

« Adieu. Tout à toi. »

IX. — *La Menais. Réclame pour la Discussion Amicale. Les gloires de la Bretagne : Legris-Duval, Carron.*

« 6 Juin 1818.

« Tu dois, cher Poulpiquet, avoir à présent lu le livre de Stark, que je t'ai fait passer, et je suis persuadé que tu m'auras su bon gré de te l'avoir envoyé. Tu connais aussi sans doute *l'Indifférence du Siècle*, par notre compa-

triotte de La Menais. N'en es-tu pas ravi ? C'est un génie et la plus forte plume de notre temps. J'ai voulu voir et connaître ce prodige : il a 32 ans, faible de santé, chétif de corps ; il est tout âme, il est plein de vertu et d'humilité. Il doit avoir l'air de Pascal. Il est occupé de son second volume, à la campagne ; il m'écrit que sa mauvaise santé le retarde, mais qu'il espère arriver au terme avec un peu de temps.

« Je te dirai, mon cher, que mon imprimeur, M. Juigné, venant se fixer en France, m'adresse deux à trois cents exemplaires de mon ouvrage qu'il destine à notre patrie. Je les attends au Havre et bientôt ici. Juigné consent à les vendre 15 francs ; je voudrais qu'on les donnât pour 12 ou 13 francs, afin de les débiter plus vite, je voudrais qu'on les annonçât dans les journaux, quand ils seront venus. J'ai déjà parlé au *Journal des Débats* et à la *Gazette de France*. Veux-tu te charger de *l'Ami de la Religion et du Roi* ? Sans connaître M. Picot, intime ami de La Villemarqué, tu peux lui écrire ton jugement sur la *Discussion Amicale*, en qualité d'abonné, de sorboniste et de grand vicaire. Envoie la lettre sous enveloppe, à mon adresse, je la lui ferai remettre. Ce brave Picot est si occupé à remplir ses feuilles, qu'il lui est impossible de lire, et deux gros volumes hérissés de citations lui prendraient toute sa vie ; c'est donc un service à lui rendre que de lui aider sa besogne.

« Je ne crois pas avoir trouvé encore beaucoup de lecteurs, mais je puis dire qu'ils m'ont tous été bénévoles. Notre Evêque de Londres est très content, il m'achète pour son séminaire ; item, celui de Dublin, de Cashel, de Cork en Irlande ; lord Fingal et lord Freinlestown, les missionnaires de Birmingham, Sheldon, un M. Adair, protestant, m'ont écrit ou fait dire les choses les plus flatteuses ; le Dr Eloy, premier de sa licence, que je ne connais pas, m'a fait passer de grands compliments.

« Juigné m'écrit qu'on lui en dit des choses superbes, mais que, cependant, la vente n'est pas rapide. Ici, toi, Prémord, Dubois de ma licence, trois ou quatre autres que tu ne connais pas, disent de même. Un laïque zélé de Besançon, qui avait rencontré l'ouvrage, m'en a demandé, avec le plus grand empressement, quatre exemplaires. A Avignon, un vieux général prie que je l'autorise à faire une nouvelle édition ; mais c'est à Genève qu'il a eu le plus de succès, même auprès de quelques ministres calvinistes. Je te fais ces petites confidences avec naïveté et pour toi seul, car je n'ai jamais cherché que le bien, en repoussant toute autre idée. Jamais mon nom n'y aurait été mis, si Juigné ne l'avait exigé. J'ai travaillé en esprit de pénitence et d'expiation, nullement pour paraître. Si tu veux bien écrire à Picot, ne parle que de la *Discussion Amicale*, et oublie le nom qui est au bas de l'épître dédicatoire, qui ne fait rien à la chose.

« Du reste, les presses protestantes de France et Genève sont en mouvement contre nous, contre les abus de nos pratiques, de nos dogmes, contre la Cour de Rome. Elles semblent redoubler d'ardeur, à mesure qu'on retarde notre rétablissement. Je crois y entrevoir des rapports, un dessein caché ; les encouragements sont pour eux, les délais, les rebuts pour nous. Cela doit nous ranimer.

« Je vois, avec plaisir, La Menais au travail de son deuxième volume. Je pense qu'il va nous donner les preuves de la religion contre les trois espèces d'indifférents qu'il a décrits : les athées, les déistes, les protestants ; il les tournera à sa manière qui n'est pas celle de nos théologiens. Il n'a point pu faire le grand cours que nous avons fait, il a moins de méthode, mais aussi plus de feu, plus d'originalité : les traits de génie sortent en foule de sa plume. Je vois ici de vieux théologiens qui ne goûtent pas sa manière ; je crois que lui goûterait encore moins la leur. A mes yeux, c'est le premier écrivain de notre

siècle, et quand on pense à son âge, à sa faible santé, au temps où il est venu, on ne conçoit pas qu'il ait pu apprendre tout ce qu'il sait, méditer aussi profondément et écrire avec tant d'énergie, de véhémence. Il semble que Dieu l'ait suscité pour la confusion des impies et le soutien de l'Eglise : il est l'honneur et la gloire de notre Bretagne. L'abbé Le Gris-Duval, dans un autre genre, est aussi un homme supérieur, il est tout âme, tout piété et sensibilité, parle à merveille, souvent sans écrire et avec très peu de préparation ; il touche, il enlève, fait couler les larmes et partir les sanglots. Le bien qu'il fait faire est incalculable, il est l'âme de toutes les bonnes institutions (1). L'abbé Carron est excellent, extraordinaire, tu le connais : voilà pour la Bretagne (2). Fraissinous, plein de savoir, d'une logique ferme et claire, d'une éloquence mâle, d'un débit imposant, fait des conversions admirables. Voilà vraiment des hommes suscités pour les terribles circonstances où nous sommes. Je ne parle pas de nos éloquents et merveilleux missionnaires, la France est remplie de leurs exploits. Oh ! si seulement on laissait faire, comme la religion deviendrait, en peu, florissante ! mais... mais... espérons que Dieu soutiendra son Eglise gallicane. Quelquefois, je la crois expirante et approchant de sa fin. Elle ne peut se relever que par un coup du Ciel ; sa démarche actuelle est celle de la décrépitude, ses chefs

(1) Le Gris-Duval (René-Michel), né à Landerneau, en 1765. Il s'offrit pour assister le roi Louis XVI à ses derniers moments. Pendant la Terreur il exerça son ministère à Versailles. Sous l'Empire et la Restauration, il acquit une grande réputation par son talent de prédicateur qui l'a fait surnommer le « Fénelon breton » et par son zèle infatigable pour toutes les œuvres de charité.

(2) Carron (Guy-Toussaint-Julien), né à Rennes, en 1760. Sa vie tout entière fut consacrée à des œuvres de charité, d'abord à Rennes, puis en Angleterre où il fut déporté, enfin à Paris où Louis XVIII le chargea de diriger l'Institut royal de Marie-Thérèse, pour les jeunes personnes dont les parents avaient perdu leur fortune par suite de leur attachement à la cause royale. Sa vie a été publiée par un bénédictin de la Congrégation de France.

penchent vers le tombeau et je ne lui vois pas humainement de soutien que la vieillesse et l'enfance : *Exurge, Domine !*

« Adieu, mon cher Poulpiquet, porte-toi bien, ranime ton courage, malheur à nous, si nous nous laissons abattre. *Tu ne cede malis, sed contra audentior ito.*

« Adieu, tout à toi, comme depuis longtemps et à tout jamais. »

X. — *M. Picot : l'Ami de la Religion. Projet de distribution, à prix réduit, de la Discussion Amicale. Ouvrage du Dr Wic.*

« 29 Juin 1818.

« Tu n'as pas entendu, cher Poulpiquet, ce que je te demandais. Ce n'est pas de faire un article pour *l'Ami de la Religion*, mais seulement d'écrire à M. Picot que tu avais lu l'ouvrage, qu'il t'avait paru, etc... et que tu l'engageais, pour le bien des études, l'utilité de l'Eglise, de le recommander dans son journal. Tu lui aurais dit ce que tu m'en as écrit, et cela l'aurait décidé.

« Je te dirai que notre ami de la Villemarqué, très lié avec lui, le lui avait porté, l'année dernière, à lire. Au bout de deux mois, ennuyé de n'entendre point parler de M. Picot, j'allai chez lui : ses occupations ne lui avaient pas laissé le loisir de le lire, seulement il était tombé une fois, à l'ouverture du livre, sur la note du premier volume, page 199, où je dis aux Protestants, aux Grecs, aux ultramontains, ce qu'ils doivent mettre de côté pour le bien de l'unité. Picot, que je reconnus pour franc ultramontain, et peu au fait de la question ne faisant guère cas de Bossuet là dessus, avait été fort stomacqué de ma note, et avait sans doute fermé le livre (1). Il m'offrit poliment de don-

(1) Peut-être, en effet, l'auteur va-t-il un peu trop loin, et la note est au moins inutile. C'est la critique formulée par un curé instruit dans les matières de controverse et rapportée par *l'Ami de la Religion*, dans un premier article, du 5 Août 1818.

ner des extraits de mon ouvrage : je le remerciai, n'ayant pas d'exemplaires à débiter. A présent c'est autre chose, il m'en arrive trois cents, je pense, et je souhaite qu'ils courent la France. Ainsi, écris un mot là dessus, envoie-le moi décacheté si tu veux, j'y mettrai un pain et la petite poste le portera.

« Ceux par qui j'ai fait ici examiner le livre m'en parlent comme toi. Le théologien de Saint-Sulpice, M. Boyer, a été frappé des preuves nouvelles sur l'Eucharistie. C'est aussi la partie dont je fais plus de cas, parce que je la trouve lumineuse, qu'elle est à moi, ne l'ayant jamais vue nulle part, qu'elle abrège les discussions où Arnauld et Nicole se sont jetés pour expliquer tous les textes des Pères qui certainement n'en ont pas besoin. D'après mes preuves, trois ministres calvinistes de Genève les ont si bien sentis, qu'ils sont convenus qu'on ne pouvait s'y refuser. Ils ne se sont pas encore faits catholiques, mais notre aimable et savant curé à Genève espère qu'ils le deviendront.

« Je te prie, en écrivant à Picot, de lui mander que les raisonnements déduits de la discipline du secret, dans trois lettres consécutives, mettent hors de doute l'apostolicité de notre croyance sur les dogmes de l'Eucharistie et que l'on n'avait pas encore présenté la chose sous ces rapports que l'idée te paraît aussi neuve que juste et convaincante (1).

(1) Ce sont les lettres VIII, IX et X ; elles offrent — dit le critique de *l'Ami de la Religion*, — sur l'apostolicité de nos dogmes eucharistiques une suite d'observations, un enchaînement de principes et de conséquences qui font honneur aux recherches et à la sagacité de l'auteur. Dans la VIII^e lettre, on saisit la convenance évidente de la discipline du secret avec la réalité catholique et son incompatibilité non moins évidente avec la figure sacramentaire. Le secret des chrétiens couvrait les mystères de l'autel. Les liturgies écrites les dévoilent : elles nous montrent la réalité de la présence avec l'adoration qu'elle exige (IX^e lettre). Tel est aussi l'objet des catéchèses (X^e lettre). Et de cette triple harmonie résulte une preuve complète, incontestable de l'apostolicité de notre doctrine sur l'Eucharistie. (Second article : 16 Septembre 1818.)

« J'attends, avant quinze jours, les exemplaires annoncés de Londres. On dit ici que, même à 15 francs, les deux volumes seraient trop chers et ne se vendraient pas; en conséquence, ils seront à 13 francs, chez les libraires. Je ferai mieux encore : j'en garderai un bon nombre et je les donnerai aux séminaires et ecclésiastiques à 10 francs, je ferai faire des paquets de 10 exemplaires, ceux qui les enverront prendre chez moi les feront payer par leurs commissionnaires qui les leur expédieront. Ainsi, mon cher ami, il faut que tu m'aides, parle aux amateurs prêtres ou laïques, aux supérieurs de collèges et séminaires, à ceux enfin qui en voudront. Prends-leur 10 francs, avec leur adresse. Tu donneras commission à ton libraire ou autre connaissance à Paris, qui viendra prendre et payer les paquets chez moi. A ce prix on pourra se procurer l'ouvrage, c'est le tiers et moins encore de ce qu'il se vend à Londres, mais j'aime mieux être utile et me débarrasser de cette distribution ennuyeuse. Si tu connais à Saint-Brieuc, à Nantes surtout, où il y a des protestants, quelque personne zélée, écris-lui pour l'engager à faire prendre chez moi un ou deux paquets de dix exemplaires, je t'en serai fort obligé.

« Notre Evêque catholique de Londres vient de m'envoyer un écrit fort curieux du Dr Wix, recteur de Saint-Barthélemi à Londres (1). Ce sont des réflexions adressées

(1) Dans son N° du 19 Septembre 1818, l'*Ami de la Religion* rapproche les trois ouvrages de M. de Starck, de M. l'abbé de T... et de M. Wix. Avec beaucoup de candeur et de bonne foi, ce dernier montre, par des passages des plus célèbres théologiens anglicans, que les points qui nous divisent ne sont pas aussi importants que l'on prétend. « Quelles que soient, dit-il, les erreurs de l'Eglise de Rome, elles ne sont pas aussi alarmantes que celles des Sociniens, des Anabaptistes et des Quakers. La réunion serait un moyen de sauvegarder la Révélation contre les attaques de tant de sectes qui sapent, tous les jours, la croyance commune et affaiblissent, par les interprétations les plus bizarres, l'autorité de nos Livres saints. »

au Régent, au clergé, à la Nation, sur l'importance d'assembler un concile entre eux et les catholiques pour ajuster les différends et réunir les deux Eglises. C'est le pendant du Stark-en-Allemagne. Cela commence à prendre, comme tu vois. On ne me regardera plus en Angleterre comme un extravagant de leur avoir proposé de se faire catholiques, Stark et Wix m'enchantent. Dieu veuille inspirer à d'autres aussi habiles, les mêmes sentiments.

« On m'assure que le vieux Evêque de Durham, qui a passé sa vie à déchirer nos dogmes, a donné une lettre pastorale il y a trois ou quatre ans, où il exprime le vœu de voir les deux Eglises réunies, et dit que s'il avait le bonheur d'en être témoin, il descendrait avec joie dans la tombe. *Nunc dimittis servum tuum Domine* : Je crois, cher Poulpiquet, que si tu avais le loisir, tu donnerais un bon coup de collier. La Réforme a tant fait des siennes, qu'elle n'a rien laissé sur pied. Tous les jours, elle met au monde de nouvelles sectes, jamais mère Gigogne n'a eu tant de petits; ils rongent l'Eglise anglicane qui se fond à vue d'œil, et qui va disparaître, si elle ne se réunit à nous. Le Dr Wix l'annonce. Ou les gouvernements d'Europe se passeront de religion ou ils reviendront à la nôtre. Dans ces extrémités, quel malheur que notre Eglise gallicane ne se rétablisse pas ! Par nous, les protestants auraient pu faire alliance, nos maximes y auraient bien contribué. Mais que deviendrons-nous ? je vois bien noir. Je crains la session prochaine des Chambres : je crains qu'elles ne veuillent point de Concordat, alors plus d'Evêques ; les vieux et les jeunes s'en iront, nous resterons sans Pasteurs. Rome y pourvoiera par des Vicaires apostoliques. Adieu nos libertés ! cherche, dans ta tête, quelque moyen de parer à ce malheur. Je l'ai annoncé depuis longtemps, car je crois connaître l'esprit d'ici et de Rome ; on s'est toujours moqué de mes prédictions, il me paraît qu'on ne s'en moque plus tant aujourd'hui. Les nouveaux

nommés doutent s'ils seront jamais sacrés. Ceux qui étaient transférés retournent à leurs anciens sièges, celui de Vannes part dans huit ou dix jours, il sera le seul pour la Bretagne.

« Ton Evêque étant absent, nous avons dîné ensemble chez Boisville ; il m'avait cru, sur mon refus, anticoncordatiste, et il s'en faut de beaucoup. Il t'aime, il parle de toi, comme il convient, regrette avec moi que tu n'aies pas été nommé, quoiqu'à présent tu n'en serais pas plus avancé.

« Adieu, ne m'oublie pas dans ta tournée auprès de ceux qui auraient la bonté de se souvenir de moi. Mes hommages à tout ce qui porte le nom de du Dresnay, du Laz, de Kerhorre, Chef du Bois, Kerouartz.

« Adieu, mon bon ami, porte-toi bien ; tout à toi, de toute mon âme.

« Prémord, dont la santé est faible, te remercie et te dit mille et mille choses affectueuses.

« Pour résumer, envoie-moi au plus tôt quelques lignes pour M. Picot, voilà le plus pressé. Prépare ensuite la liste de ceux qui consentiraient à donner 10 francs et tu m'en donneras avis plus tard ; cependant, vers le 15 Juillet. Ecris en un mot à Quimper, quand tu y donneras de tes nouvelles (1). Rappelle-moi au souvenir de l'abbé de Tro-melin qui est, je crois, ton confrère. Adieu. »

(A suivre.)

(1) M. de Poulpiquet profitait généralement de l'absence de l'Evêque, pour passer quelque temps, au cher pays de Léon.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LAMPAUL-GUIMILIAU

(Fin.)

CROIX DE CIMETIÈRE

La croix du cimetière est une œuvre de style qui semble être un peu postérieure au porche. Elle est montée sur une base formée de plusieurs degrés. La tige est toute couverte de bosses, comme le tronc d'un arbre. Au-dessus d'une première traverse ouvragée formant console, s'élèvent la croix de Notre Seigneur et celles des deux larrons. Deux anges recueillent le Précieux Sang de Notre Seigneur dans un calice. Au-dessous du bon larron, un ange tient un écusson sur la poitrine. Sous le mauvais larron, un démon tire sur une corde enroulée et nouée autour de ses pieds. L'hiver rigoureux de Janvier 1891 a fait éclater et tomber ce démon ; mais une restauration l'a remis en place.

Sur l'arrière-façade est une descente de croix mutilée.

Tout ce que nous venons de passer en revue forme une partie intéressante de nos richesses artistiques. Nous faisons des vœux pour que ces œuvres si belles vivent encore de longs siècles.

CHAPELLE ET FONTAINES

A quatre kilomètres au Sud du bourg, se trouve la chapelle de *Sainte-Anne*, datant de 1654, d'après une inscription gravée sur le linteau de la porte Ouest. Dans le maître-autel, quatre colonnes torsées forment trois niches, dont celle du milieu abrite le groupe de sainte Anne portant l'Enfant-Jésus, avec la Sainte Vierge à ses côtés ; les deux niches latérales contiennent saint Joachim et saint Joseph. Sous ces statues sont deux petits bas-reliefs :

1° Sainte Anne tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux, et la Sainte Vierge l'adorant ;

2° L'Enfant-Jésus, semblant prêcher, entre la Sainte Vierge et saint Joseph.

Au-dessus de l'autel latéral Nord, est un Christ en croix, vêtu d'une robe rouge et couronné d'une couronne royale, figurant ce que dit le verset de l'hymne *Vexilla regis* : *REGNAVIT A LIGNO DEUS* : Notre Dieu est roi sur la croix. A côté, une statue de sainte Marguerite, et un groupe moins correct de sainte Anne, la Sainte Vierge et l'Enfant-Jésus.

Au-dessus de l'autel Midi, un tableau de 1 m. 50 sur 2 m. 20 : la Sainte Vierge présentant l'Enfant-Jésus à sainte Anne ; derrière, saint Joseph et saint Joachim ; au haut, le Père Eternel bénissant, entouré d'anges.

A côté de ce tableau, est un petit groupe en pierre de 0 m. 60 de hauteur : sainte Anne, debout, avec la Sainte Vierge, jeune et couronnée, lisant dans un livre posé sur un pupitre ou guéridon recouvert d'une draperie. Ce groupe est très élégant, correct, avec une touche gothique

indiquant le commencement du xvi^e siècle ; il aurait donc appartenu à une chapelle antérieure.

Quatre fontaines sont en vénération dans la paroisse :

1° Celle de *Notre-Dame de Lampaul*, au bas du bourg, du côté Est ;

2° La fontaine de *Sainte-Anne*, près de la chapelle dont nous venons de parler ;

3° *Feunteun-Bol*, ou fontaine de *Saint-Pol*, près de Traon-ar-Vilin, à cent pas de la route suivie autrefois par le saint évêque. Dans l'édicule qui forme la niche abritant la statue du Saint, on trouve deux écussons en kersanton, l'un portant les armes de la famille Lesénéchal, qui habitait autrefois le manoir de Lézérasien, et qui est de sable à cinq fusées d'argent, accolées en bande, accostées de six besants de même, trois de chaque côté ; le second reproduit les mêmes armes parties d'un autre blason portant trois fasces. Au bas, se lit la date de 1661.

Cette fontaine est très vénérée, et la statue de saint Pol y est honorée d'une manière toute spéciale le jour de sa fête, c'est-à-dire le 12 Mars. La veille de ce jour, les deux matrones les plus conséquentes du village, vêtues de leurs plus beaux habits, viennent orner l'image du saint patron, et lui mettent par-dessus sa mitre en pierre une autre mitre de soie et de satin. On prétend aussi que, cette nuit, pendant que l'horloge de Lampaul sonne les douze coups de minuit, l'eau se change en vin ; mais il ne s'est trouvé encore personne assez brave pour venir vérifier ce fait ;

4° La fontaine de *Sainte-Anastase*, près de Traon-Louarn, est l'objet d'un grand concours de dévots pèlerins, surtout le dimanche pendant la belle saison. Dans la première moitié du xix^e siècle, ce concours était encore plus considérable, et c'est par centaines et par milliers qu'il fallait compter les foules qui y accouraient à certains jours.

Sainte Anastase, qu'on y honore et qu'on y invoque, était la fille du seigneur de Coat-Meur et de sainte Bider (1), patronne du Tréhou. Elle se plaisait à venir prier et méditer auprès de cette source, loin du tumulte du château, et c'est là que son père la mit à mort, parce qu'elle refusait de se marier à un comte Arthur, qui demeurait au château du Penhoat, près Penzé. Ces faits se trouvent relatés en détail dans un vieux *Guerz* qui a été réimprimé en 1879.

CROIX

La tradition dit que la Duchesse Anne fit ériger de belles croix de pierre à tous les carrefours qui se trouvaient sur la grande voie allant du Folgoët à Huelgoët ; en effet, au bord de ce chemin, les croix sont nombreuses, mais toutes ne sont pas du temps de la bonne Duchesse.

Sur le terrain de Lampaul, ces croix sont très multipliées le long de différents chemins qui sillonnent la paroisse ; quelques-unes, d'un travail remarquable, semblent remonter aux premières années du xvi^e siècle, et doivent provenir d'un atelier de sculpteur analogue à celui de Yan Larhantec qui aura fourni aussi, dans la seconde moitié du xix^e siècle, tant de croix artistiques à notre pays.

Signalons-les par ordre, autant que possible :

1. Pérennou ; 2. Kernévez ; 3. Croas-Paul ; 4. autrefois à Pont-Croas ; 5. Traon-ar-Vilin ; 6. Pengoassiou ; 7. Croas-ar-Bourhis ; 8. Sainte-Anne ; 9. Ker-Roc'h ; 10. Roz-ar-Yar ; 11. Croas-ar-Brajen ; 12. Croas-ar-Go ; 13. Pont-ar-Roudour ; 14. Roc'h-Fily ; puis, les quatre croix du bourg : celles du Vilar, celle de l'Arc-de-Triomphe et les deux de l'ancien et du nouveau cimetière.

(1) Sainte Piter ou Pizher, que Dom Lobineau identifie avec sainte Pazanne.

Les Evêques de Léon possédaient, à Lampaul, le village de Coat-an-Escop et le moulin du même nom, sur lequel on voit encore un écusson surmonté d'une crosse et portant un *sautoir de vair*. C'étaient les armes de Mgr Rolland de Neufville, évêque de Léon, 1562-1613 : *de gueules au sautoir de vair*. Le 19 Mai 1585, Mgr de Neufville résidait en son manoir de Coat-an-Escop, il y signe, à cette date, une nomination d'un recteur de Kerlouan (r. G. 83).

* * *

Dans l'église de Lampaul, se desservait plusieurs chapellenies, dont nous voyons signaler les suivantes à la fin du xviii^e siècle :

La chapellenie fondée par Jean Kerbrat, prêtre, avec rente de 48 livres ;

Chapellenie de Maurice Abgrall et d'Yvonne Pouliquen, dont furent d'abord présentateurs les « délibérateurs de la trêve », puis l'Ordinaire ;

Chapellenie de Maurice Guillou, prêtre ; revenu : 130 livres ; charges : deux messes par semaine, à l'autel de la Trinité ;

Chapellenie de Marguerite Coloigner, dame de Kerléan, dite de Guillec ; présentateur : le S^{gr} du Guillec ou de Kerfaven, puis le S^{gr} de Penhoadic ; 120 livres, à charge d'une messe, le mardi et le vendredi de chaque semaine.

La confrérie du Saint-Rosaire fut établie à Lampaul en 1652, par M^{gr} Henri de Laval de Boisdauphin, évêque de Léon, et M^{re} Morice Guillou, prêtre.

La confrérie du Saint-Sacrement était également fondée vers cette époque, et des indulgences accordées en 1653 (voir la feuille imprimée servant de couverture à la liasse G. 118, Arch. départementales).

Nous relevons, dans les comptes de 1684 (G. 239), un

travail de sculpture « proche le grand autel, côté de l'Épître », exécuté par M^e François Serret, et pour lequel il reçoit 240 livres.

« Payé pour collation, la veille et le lendemain, aux sonneurs pendant la nuit de la Toussaint, 5 livres.

« Payé au R. P. Jacques de Lesneven, capucin, pour ses droits de collation pendant les Avent et Carême, 6 livres.

« Payé à neuf prêtres, pour la procession de S^t Marc, 45 sous.

« A dix prêtres, pour chanter les prophéties et faire la bénédiction des fonts le Samedi Saint, 5 livres. »

Ce fut en l'année 1684 que la sacristie fut reconstruite.

CURÉS OU VICAIRES AVANT LA RÉVOLUTION

1652.	Maurice Guillou, prêtre.
1669.	Alain Rannou.
1676.	C. Abgrall.
1684.	Tanguy Guillou.
1715.	Laurens Guéguen. Maurice Cren.
1773.	Thomas Guillou.
1789.	Maurice Breton.

LA RÉVOLUTION

A ce moment, Lampaul-Guimiliau avait pour curé, M. Maurice Le Breton, et M. Derrien Le Gall, comme sous-curé, et un vieux prêtre, M. Scouarnec, qui tous mis en demeure de prêter le serment s'y refusèrent ; voici comment M. Laurent Pouliquen, maire de Lampaul, en rend compte au District de Landerneau, le 6 Février 1791 (L. 72) :

« Non obstant, la publication faite au prône de la grand' messe, le 30 Janvier, du décret du 27 Novembre, sanctionné par le Roi le 26 Décembre, MM. Le Breton et Le Gall, nos vicaires, et Scouarnec, prêtre approuvé, n'ont fait aucune déclaration ni offre de prêter serment, et ont même déclaré qu'ils ne le feraient pas. Nous approuvons leur conduite, sachant maintenant nous-mêmes que l'Eglise condamne le dit serment comme contraire à la religion ; nous ne voulons pas qu'on les inquiète en aucune façon, encore moins qu'on leur substitue d'autres que nous ne voulons pas. Tels sont les vœux du général. De plus, nous demandons que nos vicaires soient payés par vous pour le temps passé, puisque vous avez perçu leurs chapellenies et décrété leur casuel. Dans la suite, nous tâcherons de les payer des deniers de la fabrique ou des deniers royaux, si toutefois vous nous imposez en conséquence. »

Grâce à l'appui de la Municipalité, MM. Le Breton et Le Gall purent demeurer dans la paroisse quelque temps ; mais lorsque, dans le courant de l'année 1792, Expilly y nomma comme vicaire un sieur Félix Chansy (1), qu'il venait d'ordonner prêtre, les prêtres non assermentés durent se rendre à Roscoff pour gagner l'Angleterre, le 28 Septembre 1792 (L. 335).

Chansy avait été nommé vicaire de Lampaul, mais on lui avait donné à desservir l'église de Guimiliau, et même il résida quelque temps dans cette localité ; toutefois, tandis qu'à Lampaul la Municipalité avait été épurée, celle de Guimiliau demeurait toujours intraitable pour les constitutionnels ; on pourra s'en convaincre par ce rapport de gendarmerie :

(1) Félix Chanssy, fils de M^e Jean-Marie Chanssy, avocat à la Cour, né à Gouézec le 11 Novembre 1765 ; demeura à Lampaul de 1792 à 1798.

« Le 30 Décembre 1792 (L. 137), Nous, Pierre Darnaud, maréchal des logis de Landivisiau, requis avec un gendarme de ma brigade, par le citoyen Chanssy, vicaire de Lampol, et demeurant actuellement à Guimiliau, relativement à diverses opérations qu'il y avait à faire pour les devoirs de son ministère à Guimiliau, et après les avoir finies, comme il était très tard, voulant se retirer à Lampol, je l'ai fait accompagner par un gendarme.

« Ce même jour, je certifie qu'étant seul, la veille, au bourg de Guimiliau, et voyant une quantité de monde qui s'assemblait dans l'église, je me suis transporté, aux environs de 9 heures du matin. J'y ai trouvé un rassemblement très considérable de monde de différents sexes qui chantaient *une espèce de plein champ*. Ayant vu sur le maître-autel deux cierges allumés et plusieurs particuliers dans le chœur, desquels j'ai reconnu Jacques Coat (instituteur), du dit bourg, qui entonnait le dit *plein champ* au pupitre et y faisait les mêmes cérémonies que les ci-devant prêtres.

« Et après avoir fait *la guerre à l'œil* pendant quelques minutes, j'ai aperçu, dans tout ce concours de monde, des airs menaçants par les regards qu'ils me faisaient, ce qui m'a fait prendre le parti de me retirer sur le champ dans une auberge du bourg, où les citoyens Joseph Dubois, gendarme, et Félix Chansy, vicaire de Lampol, y sont intervenus, auxquels j'ai fait le recit de ce que dessus. Alors, le dit Chansy nous a requis de l'accompagner chez le citoyen Coat père, greffier de la municipalité. Au bourg, nous lui avons demandé le registre des délibérations de la municipalité, qu'il a refusé, nous nous sommes transportés à la sacristie, accompagnés du Maire et des Officiers municipaux, qui ont déclaré au S^r Chansy, qu'ils ne le connaissaient en rien, dans la succursale de Guimiliau, mais seulement vicaire de Lampol.

« Nous sommes retirés chez François Perrot, aubergiste, où Chansy nous a requis de l'accompagner jusqu'à l'église. A la sacristie, nous avons trouvé les mêmes municipaux, ceints de leurs écharpes ; Chansy a répété ses demandes relatives à ses fonctions, lesquelles ont été infructueuses. Sortis de la sacristie et de l'église, nous avons vu et entendu un concours de monde très considérable qui se sont mis à huer après nous.

« Arrivés à notre auberge, nous avons vu beaucoup de monde qui accompagnait un cadavre au cimetière. Alors, le dit Chansy, se croyant nécessaire pour cet objet, nous a requis de l'accompagner ; nous sommes allés à la sacristie, d'où nous avons vu le Procureur de la commune, le Maire et un Officier municipal accompagnant un cadavre au cimetière, où il a été inhumé en leur présence et celle d'un grand rassemblement.

« Les Officiers municipaux étant venus à la sacristie, le sieur Chansy les a requis de protéger sa sortie et sa marche, jusqu'en lieu de sûreté, à quoi ils ont adhéré, et nous ont conduits chez François Perrot, d'où nous nous sommes rendus à Lampol. »

On conçoit que le sieur Chansy garda rancune d'un tel accueil, et le 15 Janvier 1793, le District de Landerneau, sur la demande formelle du vicaire de Lampol, était d'avis que l'église de Guimiliau fût provisoirement fermée.

C'est, sans doute, à la fontaine Sainte-Anastase que devait appartenir une statue de cette Sainte qui, en 1799, faillit compromettre la sûreté de la République. Dans un rapport décadaire, envoyé à l'Administration centrale par le canton de Landivisiau, il est dit (L. 93) :

« Une image, inventée par le fanatisme, a été transpor-

tée dans une garenne appelée *Coatanastas*, au milieu d'un grand bois, entourée de tous les attributs de la superstition, donnant des symptômes très alarmants. Cinq à six cents personnes venaient journellement en pèlerinage, sous prétexte d'honorer cette statue, et chaque jour ci-devant fériable, dix à douze mille habitants de tous les départements voisins s'y réunissaient. En vain les riverains s'étaient plaints de pareilles incursions, préjudiciables à leur sûreté individuelle; des prêtres sanguinaires, ennemis de tout repos, avaient jeté dans une commune très patriote, celle de Lampol, cette pomme de discorde, pour se venger de l'attachement constant des habitants aux lois du pays.

« L'Administration centrale, par sa lettre du 11 Vendémiaire dernier (21 Septembre 1798), défendait expressément ce rassemblement et ordonnait à la Municipalité de ce canton de le dissoudre. Elle n'y avait point réussi. Je lui donnai, le 20 Prairial (28 Mai 1799), un réquisitoire vigoureux, et l'arrêté qui en a été la suite, exécuté avec sagesse et fermeté, a produit le meilleur effet.

« Ce rassemblement, qui pouvait devenir alarmant, par les moyens de correspondance qu'il donnait à nos ennemis de tous les départements voisins, s'est entièrement dissout avec calme, et la statue prétendue miraculeuse est logée à la maison commune de Landivisiau. »

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1805-1813. Maurice Le Breton.
 1819-1832. Jean-Marie Cabon, de Morlaix.
 1832-1836. Alain Donval, de Plounéventer.
 1836-1844. François Péron, de Saint-Paul.

- 1844-1853. Yves Léran, de Guiclan.
 1853-1879. Jean-Marie Tréguier, de Lambézellec.
 1879-1892. Pierre-Marie Kerné, de Sainte-Sève.
 1892-1903. Pierre-Marie Kerjean, de Guipavas.
 1903-1909. Yves Pendu.
 1909. Alain Le Bihan, de Plougoulm.

VICAIRES

1820. Puluhen.
 1828. Hamon.
 1830. Jean-Marie Le Bras.
 1834. Guillaume Floc'h.
 1839. Alain Hélies.
 1841. Jean Favé.
 1850. Marc Lojou.
 1856. Grégoire-Pierre Jaouen.
 1868. Louis-Emile Crozon.
 1869. Marc-Louis Cévaër.
 1873. Jean-Marie Le Roy.
 1874. Jean-Pierre Jamet.
 1875. Jean-Michel Poulhazan.
 1883. Alain Troadec.
 1883. Jean Féroc.
 1890. Paul Mear.
 1899. Jacques-Marie Calvarin.
 1900. Georges Duigou.
 1901. Pierre Kerouanton.
 1906. François-Marie Le Treis.
 1909. Alain-Jean Le Goff.
 1911. Joseph Jacob.

MONUMENTS ANCIENS

Pour compléter la monographie de Lampaul, il est bon de signaler ce qui, dans cette paroisse, est remarquable au point de vue archéologique.

Son territoire est traversé par trois voies romaines :

La première, allant de Carhaix au Folgoët et à Plouguerneau, est connue sous le nom de *Hent Gallec* ou plutôt *Hent Callac* (chemin Gaulois ou chemin de Callac). Elle passe par les villages du Pérennou, Croas-Pol, Coat-an-Escop, et prend ensuite sa direction par Pont-Croas et Càn-ar-C'haro, pour se confondre avec la route de Landivisiau à Lesneven. Sur certains points, notamment près du Pérennou et au Vali-Névez, cette route conserve encore toute sa largeur ancienne. On prétend qu'autrefois la Duchesse Anne l'avait fait paver depuis Le Folgoët jusqu'à Huelgoët.

La seconde s'embranché sur cette grande voie à Créac'h-ar-Bleiz, en Guimiliau, et traverse Lampaul près de Beg-Avel, au Nord de Kergreven, à Lenn-Vihan, au Fozou, pour courir droit sur Landerneau et Brest, en passant par les territoires de Loc-Eguiner, Ploudiry, La Martyre.

La troisième voie, qui pourrait être plus contestable au jugement de quelques-uns, est à mon avis d'une parfaite authenticité, car elle est jalonnée sur différents points par des vestiges ou des débris romains, notamment pour ce qui regarde Lampaul, par des tuiles à rebord trouvées au bourg et à la croix de Traon-ar-Vilin. C'est l'ancien chemin qui conduisait directement du Faou à Saint-Pol de Léon en passant par Hanvec, Sizun, Loc-Mélar, Lampaul, et qui, sur le terrain de Guiclan et de Plouénan, suit le sommet d'un plateau, en prenant le nom de *Bali-Castel* (allée de Saint-Pol).

C'est cet itinéraire que la tradition fait suivre à saint Pol lorsqu'il ramena du Faou le dragon qui ravageait ce pays, pour le conduire à l'Île-de-Batz. A Lampaul, ce chemin passe à côté de Roc'h-Fily, à Lenn-Vihan, Roc'haouren, Pont-ar-Roudou, traverse le bourg et s'en va ensuite par Croas-Pol, Ty-Men, Croas-Traon-ar-Vilin. C'est à Croas-Pol, à l'endroit où cette route traverse la première voie que j'ai signalée, que s'arrêta saint Pol pour attendre son grand dragon auquel il avait donné ordre de retourner au Faou pour prendre son petit qui, en grandissant, menaçait de désoler aussi le pays à son tour. Un petit bois voisin porte toujours le nom de *Coat-ar-Sarpant*.

Sur divers points de la commune, bancs de scories en fer de 10 à 40 centimètres d'épaisseur, dans un pays où le minerai de fer n'existe pas.

Au bourg et près la croix de Traon-ar-Vilin, tuiles à rebord.

En 1860, des monnaies romaines ont été recueillies, près du moulin de Pont-Croas.

LES
CONFRÉRIES A SAINT-PAUL DE LÉON
 (Suite.)

1^{er} Octobre 1643. — Cette fois, l'érection de la confrérie du Rosaire, demandée de nouveau par les habitants à M^{gr} Cupif, est autorisée, mais ce n'est plus aux Minimés qu'en reviendra la direction. La confrérie sera instituée en l'église cathédrale, où messire Yves du Poulpry de Trébodennic, archidiacre de Quiminidilly, en procurera l'établissement à ses frais (1).

Déjà le 20 Juin précédent, le Père Dominique Gravina, supérieur général, avait, du couvent de Sainte-Marie sur la Minerve, fait expédier, superbement écrite et enluminée « pour 3 écus », la Bulle d'érection et d'indulgences pour la nouvelle confrérie à fonder en la cathédrale (2).

Elle y est depuis desservie ; et dans le bas-côté septentrional, on peut voir son autel surmonté d'un tableau particulièrement intéressant en ce qu'il nous donne la physionomie de Saint-Paul au xvii^e siècle, avec la représentation de l'antique couvent des Carmes. Des médaillons disposés tout autour reproduisent les 15 mystères du Rosaire. Le tout encadré de colonnes torsées qui ne sont pas sans cachet.

« Ajoutons que d'une manière générale les Confréries du Rosaire sont, de toutes les anciennes associations de Basse-Bretagne, celles qui ont ainsi laissé le plus grand

(1) Cyrille LE PENNEC, *Le Dévot Pèlerinage*. Voir aussi *Bull. diocés.*, année 1915, p. 158, pour la délibération des habitants.

(2) Arch. Dép., G. 143.

nombre de monuments de leur générosité » (autels, rétables, tableaux, etc.).

Mais plus importante encore est « la part, très grande, croyons-nous, qui leur revient dans l'amélioration religieuse et morale du pays. Ceci se trouve confirmé par la révélation que fit devant Mgr du Louet, évêque de Quimper, vers 1649, une jeune fille sur laquelle le prélat prononçait les exorcismes, et qui déclara que les démons se plaignaient hautement du tort à eux fait par la confrérie du Rosaire et le Rosaire perpétuel » (1).

Voici quelques-unes des premières fondations, pour saint Paul.

1^{er} Février 1646. — Messire Christophe Grall, prêtre (2), demeurant paroisse Saint-Jean, mù et porté de dévotion envers la très glorieuse Vierge Marie, patronne de la confrérie du Saint-Rosaire, desservie sur l'autel de Saint-Jean-Baptiste, pour aider à dotation du service et messe chantés à chacune des sept fêtes de Notre-Dame gardées en cet évêché : Conception, Purification, Annonciation, Visitation, Assomption, Nativité et Présentation (3), et de la procession, à chacune desdites fêtes, à l'issue des complies, pour aller au Creisker, ainsi que se font les autres processions au premier dimanche du mois ; en outre de

(1) *Compte rendu du Congrès Marial du Folgoat* ; communications de MM. les chan. PEYRON et ABGRALL, pp. 327, 357, 362. — Voir aussi *La Cathédrale de Léon*, par M. le chan. PEYRON, p. 55.

(2) Chapelain de la chapellenie de l'Annonciation de Notre-Dame, en 1638 ; également chapelain de Kerhelon (chan. PEYRON, *la Cathéd. de Saint-Pol*, p. 56, et Arch. Dép., H. 313) ; nommé Abbé des Trépassés, en remplacement de Vincent Hamon, chan. et promoteur de Léon, le 1^{er} Septembre 1668. Meurt vers la fin de Novembre 1669 ; et a pour successeur (fait à noter, comme il sera dit plus loin) Jean de Runarvot, scolastique de Léon. (Délibér. de la Commun.)

(3) François de Parcevaux, archidiacre d'Acre, chanoine, vic. gén. de Léon, recteur de Plouneventer et de Plouguerneau, avait fondé 7 messes en l'honneur de N.-D., à dire aux différentes fêtes énumérées plus haut.

la célébration de quatre messes et services de *Requiem*, qui se disent, chantent et célèbrent en ladite confrérie, le lendemain des fêtes de la Conception, Purification, Annonciation et Assomption, à condition que l'on posera le drap mortuaire et quatre cierges ardents, comme aussi à l'issue des sept processions, sur une tombe étant devant l'autel de ladite confrérie, à côté de la tombe enlevée du sieur de Keranlivin, en la muraille de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, que les Sieurs du Chapitre lui ont accordée pour sa sépulture, et sur ladite tombe, lesdits Sieurs du Chapitre, vicaires, choristes et autres suppôts, iront processionnellement chanter le *De profundis*, et autres suffrages accoutumés, lorsqu'il plaira à Dieu l'appeler de ce monde, pour son âme et celle de ses parents.

Pour ce, ledit Grall cède et baille 62 liv. 10 s. tournois de rente sur le lieu noble de Kerbiriou, en Plouéan, suivant transport lui fait par messire Jean Rioualen, seigneur de Mesléan, Lannuzouarn, Penanec'h, Froutguen, etc..., résidant à Lannuzouarn, en Plouéan, par contrat du 25 Octobre 1638, moyennant 1.000 livres tournois ; et sera ladite rente de 62 liv. 10 s. touchée par messire Yves du Poulpry, seigneur de Trébodennic, archidiacre de Quimindilly, procureur et directeur de ladite confrérie, et distribuée comme ensuit :

70 sols pour chaque service à chacune des sept fêtes de Notre-Dame ; de laquelle somme il y aura 10 sols pour celui de MM. du Chapitre qui célébrera la messe ; au diacre et au sous-diacre, 5 sols ; à l'organiste, 3 sols ; et 52 sols aux musiciens et choristes. Soit 24 livres 10 sols en tout, pour les dits sept services et messes.

Plus 28 livres pour les dites sept processions, à être distribuées par moitié entre MM. les dignitaires chanoines, et les vicaires, choristes, et suppôts du chœur.

Plus 10 livres pour les quatre messes *ad requiem*, le lendemain des quatre fêtes principales.

Fait au lieu capitulaire, avec le signe de missire Mathurin Pichart, recteur de Saint-Pierre, scribe du Chapitre.

28 Mai 1648 et 19 Avril 1650. — Missire François Floch, docteur en théologie, en la faculté de Paris, transporte aux Sieurs du Chapitre, pour fonder les premiers dimanches de Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, en la confrérie du Rosaire, 37 liv. 10 s. de rente sur un convenue au terroir de Menroignant, quartier de Saint-Pierre, dans le minihy, acquis devant les juges de la Cour de Morlaix, le 19 Décembre 1640, du sieur de Kérnezec et de son fils, Hervé Le Jeune, sieur de Lambervez, pour 600 livres.

12 Janvier 1652. — Par contrat de ce jour, demoiselle Marié Matezou, dame de Kerambulvoaz, transporte à la confrérie du Rosaire une rente de 43 liv. 15 s.

Confrérie du Saint-Sacrement. — Comme réponse à l'hérésie sacramentaire propagée par les Huguenots, nombre de confréries furent fondées au temps de M^{sr} de Neuville, en l'honneur du Saint-Sacrement. Concernant Saint-Paul de Léon, voici ce que nous trouvons aux Archives Départementales (G. 143) :

Dans une bulle donnée à Rome, à Saint-Marc, en 1605, le pape Pie V accorde à la confrérie du Très Saint-Sacrement, canoniquement établie à la cathédrale de Saint-Paul de Léon, des indulgences, dont voici le sommaire :

Indulgence plénière le jour de l'entrée dans la dite confrérie, et à l'article de la mort ;

De même, pour tous les fidèles sans distinction, qui recevront les sacrements et prieront aux intentions ordinaires, dans la cathédrale, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil, lors de la fête, en Mars, de

saint Paul, évêque ; indulgence plénière chaque année, pendant dix ans ;

Et 7 ans et 7 quarantaines, pour les fêtes de l'Ascension, de l'Annonciation, au premier dimanche après l'octave des saints Apôtres, Pierre et Paul, et au jour de la translation de saint Paul, évêque ;

Egalement 7 ans et 7 quarantaines aux associés, pour assistance aux messes et offices, et exercices de la confrérie, en la dite cathédrale (1) ; et pour les différentes œuvres de piété et de miséricorde, 60 jours, *toties quoties*.

Les dites indulgences accordées à perpétuité pour les associés ; et aux autres, pour dix ans seulement.

23 Novembre 1638. — Messires François Floc'h, docteur en théologie, chanoine, et Christophe Grall, prêtre, demeurant en la maison prébendale dudit sieur Floc'h, paroisse de Saint-Jean, exécutant la proposition déjà faite aux sieurs du Chapitre, le 16 Avril 1637, fondent deux messes à note, en l'honneur du Saint-Sacrement, à être célébrées dans le chœur de la cathédrale, avant la grand' messe, l'une en l'intention du dit sieur Floc'h, ses père, mère, parents, amis, bienfaiteurs, à chaque premier jeudi du mois, et l'autre, de même, en l'intention dudit sieur Grall, chaque deuxième jeudi du mois.

Lesdites messes seront chantées par un des chanoines qui sera semainier et ponctuaire, et répondue par les autres vicaires et suppôts, avec la musique et orgues, et durant lesquelles messes, seront apposés les luminaires et cierges sur le grand autel et sur les tombes dans lesquelles les dits sieurs fondateurs espèrent être inhumés,

(1) On a vu (*Bull. dioc.* 1915, p. 158) que la confrérie avait une procession chaque premier dimanche du mois, au matin, à la cathédrale. — Une pièce de 1684 la dit desservie dans la chapelle de Toussaint. C'était la seule chapelle qui eût un tabernacle. C'est là que les Saintes Espèces étaient conservées. (*Arch. Dép.*, G. 143).

où le célébrant avec la chape et la croix, viendra dire le *De profundis* et oraisons accoutumées pour les trépassés, et avant la messe, pour avertir le peuple, on fera donner quelques coups de cloche ; le tout à l'instar de la messe et fondation de la Sabbatine qui se célèbre en ladite église.

Et pour ce, les dits sieurs Floch et Grall ont baillé aux sieurs du Chapitre, 2.400 livres fournois, avec le racquêt que demoiselle Julienne de la Roche, dame de Keravel, a fait d'eux du covenant de Leslech ; ladite somme en pistoles, demi-pistoles d'or, pièces de 20 et de 10 sols de frappe, 58 sols de monnaie d'Espagne et autres espèces ayant cours.

En l'endroit, haut et puissant messire René Barbier, chevalier de l'ordre du Roi, marquis de Kerjean, seigneur de Kerhoent, Tromilin, Rodalvez, Lannou, etc..., affirmant avoir excédé 25 ans, demeurant en son château de Kerjean, a pris la dite somme de 2.400 livres, et transporte aux dits Sieurs du Chapitre, à prendre sur le gage spécial du lieu noble de Keradoret, paroisse du Crucifix-des-Champs, une rente de 150 livres constituée au denier seize par la dite somme de 2.400 livres, à être la dite rente payée aux Sieurs du Chapitre en leur recette du mareau et distribuée par moitié entre les dits chanoines et les vicaires et suppôts.

Et a ledit marquis fournit pour plaige et covendeur, noble homme Charles Keryvon, sieur du dit lieu en Plouénan.

28 Mai 1648. — Le même François Floch transporte aux Sieurs du Chapitre, en faveur de la confrérie du Saint-Sacrement, sur un covenant près du Pont de Kerguidu, en Plougoulm, 18 écus, pour trois anniversaires solennels, soit pour chacun des dits anniversaires, 15 livres, plus 3 livres pour la musique et son des orgues.

Ledit convenant avait été acquis avec autres héritages, par le dit sieur Floch, le 30 Novembre 1642, de François de Kergadiou, seigneur de Traumabihan, conseiller du Roi et son lieutenant au siège de Lesneven, et de son frère puiné, écuyer Prigent de Kergadiou, sieur de la Villeneuve, demeurants plus ordinairement à Lesneven, pour 780 livres en pièces de 20 sols monnaie de France, pistoles, quadruples d'or, et 58 sols monnaie d'Espagne, et autres bonnes monnaies.

Les dits héritages étant tenus du fief proche de Gabriel du Bois, seigneur de Dourdu.

Et ont les dits sieurs Traumabihan et son frère pris pour caution, missire Jean de Kerlech, sieur du Rucat, chanoine trésorier de Léon.

Mentionnons encore, mais simplement d'une indication très brève, quelques fondations postérieures, par exemple, de 9 livres de rente, par écuyer Paul de Kerscau, sieur de Kerennec, le 6 Janvier 1664, pour l'entretien d'une lampe devant le Saint-Sacrement.

De même, par Guy de Kerscau, chanoine, grand archidiacre de Léon, frère puiné du précédent, le 22 Février 1670.

Le 14 Août 1687, missire René du Louet, chantre de Léon, et premier dignitaire, offre 36 livres par an, à un prêtre en surplis qui assistera celui qui portera le Saint-Sacrement aux malades, et 72 livres par an, pour quatre laïcs, habillés d'une robe blanche, avec une figure du Saint-Sacrement au dos, dont deux porteront le dais, et les deux autres les lanternes ou falots.

Plus 70 sols pour chaque sermon, en l'honneur du Saint-Sacrement, le premier dimanche du mois, avant vêpres à la cathédrale; etc..... (1). (A suivre.)

(1) Arch. Dép., G. 143.

CORRESPONDANCE

DE

M. LE PAPPE DE TRÉVERN

1816-1839

(Suite).

XI. — *Projets de lettre à M. Picot, pour recommander la Discussion Amicale dans l'Ami de la Religion.*

« 10 Août 1818.

« Ce que j'avais prévu, cher Poulpiquet, est arrivé. M. Picot est si entêté des idées ultramontaines qu'il ne peut se résoudre à recommander un livre où le silence sur ces idées est démontré nécessaire. Il avait dans son exemplaire, comme dans tous ceux qui ont été et seront publiés ici, le carton que je t'envoie, si tu ne l'as pas encore, il appartient au premier tome; coupe avec un ciseau la feuille, depuis la marge intérieure, et sur cette marge, tu colleras le carton. Voilà l'origine du compte fort plat qu'il a rendu le 5 Août, tous mes amis lui en veulent. Ce compte arrêterait l'ouvrage et le bien qu'il peut faire si l'on ne fait rien pour le corriger. J'ai lieu de croire que la *Quotidienne*, les *Débats* et la *Gazette* parleront mieux, mais Dieu sait quand! Et puis c'est l'*Ami de la Religion* qui fait loi dans le clergé.

« Je t'envoie le projet d'une lettre à M. Picot. Lis, change, ajoute, retranche tout comme tu voudras mais toujours sans reproche, sans paraître pénétrer son motif, même au contraire en supposant qu'il fait cas de l'ouvrage et qu'il en pense sans doute aussi bien que toi-même. Le voici :

« Monsieur,

« Vous ne serez pas surpris de cette seconde lettre, « après la première que vous avez dû recevoir, il y a « un mois sur le même sujet. Je viens de lire le compte « que vous rendez, dans votre numéro du 5 Août, de la « *Discussion Amicale sur l'Eglise Anglicane et la Réforme*. « J'ai quelque peine à vous le dire, mais je vous avoue « avec franchise qu'il n'a pas entièrement répondu à mon « attente. Je souscris volontiers au bien que vous en dites, « c'est celui que vous n'en dites pas qui me laisse des « regrets. J'aperçois clairement que vous appréciez avec « votre justesse ordinaire le mérite de l'ouvrage, je crains « seulement que vous ne l'ayez pas suffisamment fait sen- « tir à vos lecteurs.

« J'ai depuis plusieurs mois cette excellente production, « je l'ai lue et relue avec une satisfaction nouvelle. Le fond « ne m'a rien laissé à désirer ; la forme toujours gracieuse, « élégante et polie, quelquefois éloquente relève supérieu- « rement la richesse des matières. Toutes les disserta- « tions, et j'en compte une vingtaine environ, dans ces « deux volumes, me paraissent frappantes et complètes, « les lettres 8, 9 et 10, au-dessus de mes éloges. Pas un « raisonnement, un fait, un passage de quelque impor- « tance, employés par nos plus grands controversistes qui « n'y trouve sa place, tandis que plusieurs citations, rai- « sonnements ou preuves sont tellement propres que vous « ne les retrouveriez pas dans ces mêmes controversistes.

« On est étonné des recherches, des peines, du temps qu'il « en a dû coûter à l'auteur et qu'il nous épargne.

« Je souhaiterais que la *Discussion Amicale* fût mise entre « les mains de tout Protestant qui cherche de bonne foi « la vérité. Il l'y verrait, ce me semble, présentée avec « une force de logique et une douceur de persuasion aux- « quelles il lui serait difficile de ne pas se rendre. Aussi « l'auteur a-t-il eu la noble confiance de dédier son travail « au Clergé des Communions Protestantes. Je souhaite- « rais qu'il fût très répandu dans la nôtre, parmi les « ecclésiastiques surtout qui, environnés de protestants, « doivent acquérir davantage les connaissances propres à « les convaincre et les attirer. Je le voudrais aussi dans « nos séminaires, où nos élèves ont aujourd'hui trop peu « de temps pour se livrer aux grandes études. Une lec- « ture réfléchie de cette *Discussion* vraiment classique « leur procurerait sans peine une instruction solide et « profonde sur ces importantes matières.

« Je rends avec plaisir hommage aux vertus et au « mérite du respectable curé dont vous rapportez l'opi- « nion, mais comment, dans un écrit de cette importance, « va-t-il s'en prendre à deux notes, dans lesquelles même « on ne voit rien à dire ? La première, d'une exactitude « parfaite en principes, est si sage dans ses réflexions, si « avisée dans ses conseils, qu'il suffirait de les suivre « pour avancer la réunion, but principal de l'ouvrage. « Quant à la deuxième, autre chose est nommer les chan- « gements possibles en discipline, autre chose déclarer « ceux qu'il serait expédient de faire. L'auteur parle de « l'un et se tait judicieusement sur l'autre, qui n'appar- « tient qu'à la décision de l'Eglise. Avec cette simple « remarque devant les yeux, M. le Curé n'aurait pas « aperçu dans la note ce qui n'y est pas.

« Je crois, au reste, entrevoir que son jugement sur
 « l'excellence de la *Discussion Amicale* est tout à fait con-
 « forme au vôtre, à celui des théologiens distingués que
 « vous mentionnez, et je puis ajouter, à celui des théolo-
 « giens catholiques d'Angleterre et d'Irlande. Tous s'ac-
 « cordent dans leurs éloges sur cette production. Je m'as-
 « sure que vous en pensez ce que j'en pense moi-même,
 « que vous la regardez avec moi d'une certitude précieuse
 « dans les temps où nous sommes, qu'en conséquence on
 « ne saurait trop en recommander la lecture. Quelqu'at-
 « taché que je sois depuis quarante ans à l'auteur, par les
 « liens d'estime et d'amitié, ce n'est pas lui, mais le ser-
 « vice de l'Eglise que j'envisage dans ce que je vous dis
 « de son livre. Il ne doit pas m'en savoir le moindre gré :
 « me fût-il inconnu je n'en aurais pas moins dit ; peut-
 « être même en eussé-je dit davantage.

« Je vous prie, Monsieur, de donner à ma lettre une
 « place dans un de vos prochains numéros. Cette publi-
 « cité aura pour moi un double avantage, celui de pouvoir
 « ainsi déclarer hautement l'estime que m'inspirent vos
 « lumières et vos travaux, et combien je me sens redeva-
 « ble, avec la partie saine de la France, des services sou-
 « tenus et distingués que vous rendez également à la Reli-
 « gion et au Roi.

« Je suis, avec une haute considération.... »

« Après y avoir réfléchi, je n'imagine pas, cher Poulpi-
 quet, qu'une lettre de ce genre puisse te compromettre en
 rien, juges-en toi-même. Elle marque ton zèle pour les
 études, pour l'avancement des jeunes clercs, pour le re-
 tour des hérétiques, et quand on en verrait pour l'auteur,
 cela ne peut que lui faire honneur dans le monde sans te
 nuire en rien. Il est fâcheux d'être réduit à cette démar-
 che, mais cela est nécessaire par le rapport insipide de

Picot, qui a été autrefois, un an ou deux, au séminaire,
 mais n'entend pas les questions comme toi et moi.

« Le doute est s'il ne rechignera pas à produire ta lettre
 dans son numéro, cela est possible : il ne s'y trouve rien
 de désobligeant pour lui, même des compliments flatteurs
 et mérités. Le point qui lui ferait peine est de recomman-
 der au clergé un écrit qui demande le silence à ses chers
 ultramontains et avec des raisons propres à leur fermer
 le bec. Voilà ce qui lui fait mal au cœur et ne lui permet
 pas de parler de l'ouvrage comme il aurait pu sans cela.
 On m'en avait prévenu, j'ai donc imaginé le carton qui
 adoucit, sans en être moins fort. D'après cela, il serait
 possible que Mons. Picot ne voulût pas mettre sa lettre au
 jour. Eh bien ! fais-en faire une copie et envoie-la moi ;
 si au bout de quelque temps elle ne paraît pas dans le jour-
 nal, je la ferai paraître ailleurs. Adresse-la-lui chez son
 imprimeur Le Clerc, 35, quai des Augustins, port payé, et
 la copie à moi.

« Il serait possible que le deuxième article promis fût
 beaucoup meilleur, j'ai des raisons de le croire. Ce doit
 être une analyse bien faite des lettres 8, 9 et 10, s'il la
 donne complète, tu pourras faire un post-scriptum :

« Depuis ma lettre écrite, j'ai reçu votre numéro du ...,
 « où j'ai lu avec grand plaisir, l'excellente analyse des
 « lettres 8, 9 et 10. Elle donne autant qu'il est possible,
 « l'idée de ces trois dissertations, les plus remarquables
 « d'un ouvrage où elles le sont toutes. J'en conclus que
 « vous portez sur la *Discussion Amicale* le jugement que je
 « m'en suis formé. L'accord de nos sentiments, celui de
 « votre deuxième article avec ma lettre me fait espérer
 « que vous ne refuserez pas, dans un prochain numéro, la
 « publicité que je vous ai demandée pour elle. »

« Alors, tout irait de bonne intelligence, le livre obtien-
 drait le crédit par la recommandation que tu en ferais et le

poids du suffrage d'un vétéran de licence et de Sorbonne (1).

« J'ai retrouvé ici Dubois qui est bien chaud pour mon livre et en a déjà fait prendre 10 exemplaires pour le pays de Soissons. Brion, à Nancy, en a aussi 10. Serand, à Strasbourg, grand vicaire, 20 exemplaires — il a lu et m'en parle comme toi. — Vingt sont aussi partis pour Genève, où quelques ministres calvinistes sont convenus qu'il fallait se rendre sur les preuves de l'Eucharistie.

« Dubois, Desjardins, l'Evêque de Limoges te font des amitiés : je leur avais parlé de toi. Adieu, je t'embrasse et te demande pardon des embarras que je te cause. Tu trouveras que l'amitié est à charge. Il faut compter sur la tienne comme je le fais pour t'en demander une preuve aussi signalée, et à la face d'Israël. On y reconnaîtra la franchise et le cœur breton. Adieu, mon cher, tout à toi !

« *Bis dat qui cito dat.* »

XII. — *Envoi de quelques livres nouveaux. Revues et journaux : le Conservateur et le Spectateur. Accueil fait par la Presse à la Discussion Amicale. Indemnité accordée par le Roi de Sardaigne aux victimes de la Révolution.*

« 17 Octobre 1818.

« Ce petit paquet, cher Poulpiquet, te sera porté, assez

(1) L'Ami de la Religion se contenta d'insérer la note suivante : « Quelques personnes avaient trouvé que notre premier article ne donnait pas une idée assez avantageuse de la *Discussion Amicale*. Nous avons reçu, à ce sujet, une lettre d'un grand vicaire estimable et instruit, licencié de Sorbonne, qui fait, avec raison, le plus grand cas de cet ouvrage, et qui regrette que nous n'ayons pas insisté davantage sur l'utilité dont il peut être pour les ecclésiastiques. Il nous semble cependant avoir rendu justice à la modération de l'auteur, à son zèle, à son talent pour la discussion, et à la solidité de ses raisonnements que nous avons présentés comme péremptoires ; ce qui est ce qu'il y a de plus important dans un traité de ce genre. Toutefois, si le premier article laissait quelque chose à désirer, on sera plus satisfait sans doute de ce second, qui n'est pas de nous, mais d'un théologien très exercé, au jugement duquel nous aimons à nous réunir. Nous croyons, d'après cela, pouvoir nous dispenser d'insérer la lettre de M. l'abbé de P....., qui verra suffisamment, ce semble, par cet article, notre empressement à répondre à ses désirs. » (Note du Rédacteur.)

vite, par M. Ferrières, de Vincennes, né à Quimper et retournant à l'air natal. Si tu es dans le cas de l'obliger rends-lui service, car il me paraît bon, intéressant, aimant lui-même à faire plaisir. Je ne l'ai vu qu'une fois et il n'a pas refusé ma prière :

« Tu trouveras le récit sur le *Concordat* sagement présenté et avec fidélité. On le dit du vicomte Mathieu de Montmorency. Les *Lois fondamentales*, pensées avec profondeur et une justesse à faire trembler, c'est d'un M. Feuillant, distingué dans la chambre introuvable. Quant au *Nouveau Riche*, c'est un chef-d'œuvre de plaisanterie, du meilleur ton, d'un goût exquis et bien français. Depuis longtemps, rien de tel n'avait paru ; si tu ne ris pas dans ta barbe, en lisant, je croirai que tu as fait quelque gros péché mortel. Il est, dit-on, de M. Emmanuel d'Harcourt ; s'il est vrai, c'est l'homme de France qui a le plus d'esprit, comme La Mennais le plus de génie. Fais-le courir et venir de Paris, il fera plus tort aux ultra-archi-libéraux que les plus savantes et les plus graves productions.

« Je t'engage à souscrire et faire souscrire, en foule, aux deux écrits suivants : Le *Conservateur* fait par les Chateaubriant, Castelbajac, Fiévée, Feuillant, Salaberry, etc... Le *Spectateur religieux et politique*, travaillé par une réunion d'habiles ecclésiastiques. On dit même que Fraissinous, La Mennais y fourniront des articles. J'entends quelques-uns blâmer l'entreprise. Si elle est bien conduite, je l'approuve. Il est temps que la Religion soit défendue par de bonnes têtes. Je crois que les vrais talents, la supériorité de discussion est encore dans le clergé. Dans dix ans, non. Il faut donc jeter un dernier éclat ; il faut surtout instruire le public, embarbouillé par les sottises d'un tas d'écrivailleurs qui voient tout à l'envers, au rebours du bon sens, et menacent la France entière d'une

épizootie universelle. Il serait bon que les souscripteurs de Picot passassent au *Spectateur* (1). C'est un honnête homme, un zélé chrétien que ce M. Picot, mais trop peu au fait de la théologie, trop peu exercé à manier une plume, qu'il traîne péniblement.

« Ta lettre a fait merveille en lui sanglant un coup d'épéon, dont la pique n'avait rien qui pût le blesser. L'analyse a été trouvée excellente, il n'avait pas besoin de dire qu'elle n'était pas de lui !

« Cherche, si tu ne les as point vus, la *Quotidienne* du 7, la *Gazette* du 18, les *Débats* du 21, le *Journal des Campagnes* du 7 et du 8 Septembre. Ce mois a été très favorable à la *Discussion Amicale*. Ces articles, remis sous les yeux, aideraient à nous procurer des souscripteurs. L'Evêque de Vannes m'avait dit qu'il en chercherait : je n'entends plus parler de lui ; entre son diocèse et le tien, il devrait bien se trouver une dizaine d'amateurs. J'aurais désiré Nantes, où les Réformés ont pris pied dans la Révolution ; il faudrait les empêcher de pulluler dans notre pays, et les renvoyer dans le leur.

« Il fait si beau que ton prélat retardera probablement son retour, pour éviter les embarras d'une élection. Si M. de la Villemarqué y paraît, vois avec lui, s'il ne pourrait pas me trouver des souscripteurs autour de lui.

« On dit qu'il s'est fait quelque chose à Rome sur nos affaires, mais on ne dit pas ce que c'est, pas grand'chose, j'imagine. J'attends peu pour l'Eglise de gens qui n'en sont nullement, et la haïssent, parce qu'ils en ont la dépouille ; ceci est une source de haine implacable, éter-

(1) Le *Conservateur* possédait prestige et influence. « On ne saurait imaginer aujourd'hui, disait vingt ans plus tard, Alfred Nettement, avec quelle impatience, un numéro du *Conservateur* était attendu. » Quant au *Spectateur*, il cessa de paraître, en Janvier 1819, et se réunit au *Publiciste*.

nelle. Si nous n'avions jamais rien possédé et si nous avions hautement renoncé à ce qui nous a été pris (j'en fis, il y a deux ans et demi la proposition, sans succès), je croirais assez qu'on nous rétablirait. A présent, il nous faut attendre que les hommes du jour soient passés. Reste à savoir si nous ne passerons pas plus vite nous-mêmes.

« Le Roi de Sardaigne vient, par Edit bien pensé, d'établir une rente perpétuelle de 400.000 francs, pour dédommager ceux de ses sujets qui ont perdu leurs biens, pour avoir soutenu le trône et l'autel. Je ne crois pas que cette pièce intéressante paraisse dans nos papiers.

« Adieu, cher ami, bonne santé, du courage, celui de la résignation. Prémord te fait ses compliments. Le bonhomme Saint-Martin a laissé, en manuscrit, environ dix volumes, en forme de dictionnaire, où il a enchâssé toutes ses pensées ; il y en a qui feraient jeter les hauts cris. Il est impossible d'imprimer, cela ne se vendrait pas ; si tu viens ici, tu pourrais en avoir communication.

« Adieu, tout à toi de toute mon âme. »

XIII. — *Deux abjurations. La Mission de Quimper. Mort de l'abbé Duval. Les choses vont toujours un peu plus mal.*

« 22 Janvier 1819.

« Je ne veux pas, cher Poulpiquet, que le premier mois se défile, sans qu'il aille te porter mes souhaits de l'année et de toute la vie. Il y a longtemps que j'en ai le projet. On ne fait rien dans cette chienne de ville, de ce que l'on voudrait faire ; ce sont tous les jours de nouvelles courses, des embarras imprévus ; à peine trouve-t-on le moment pour le bréviaire. Impossible d'entreprendre un travail ; j'enrage dans ma peau et je me voudrais, avec mes livres, à cent lieues de Paris, dans un meilleur climat.

« Outre les tracas ordinaires, il m'est survenu des ins-

tructions verbales à faire à deux personnes, puis leur abjuration à recevoir, ce qui m'a obligé à deux discours *ad rem*, cela m'a pris du temps. Car je travaille avec peine, effaçant continuellement et jamais satisfait. Le premier, personnage étranger et important ne m'a guère coûté, il avait beaucoup lu, il n'a fallu qu'aplanir les petites difficultés qui lui restaient.

« L'autre, demoiselle Anglaise de beaucoup d'esprit, a exigé davantage. Je la marie, mardi prochain ; autre petit discours et partant nouveaux embarras. Je me confesse à toi, ne conte pas mes affaires à d'autres, ce ne sont que des misères.

« J'ai su qu'il s'était fait de grandes choses à Quimper ; il nous est venu des rapports bien consolants sur les fruits de la Mission (1). Tu auras été bien utilement occupé, raison de plus pour ne pas t'importuner de lettres à contre temps. Si les élections étaient venues après, j'imagine qu'elles auraient pris un autre tour (2).

« Tu auras vu, par les papiers, la mort irréparable de l'excellent abbé Duval ; sa vie n'a été qu'une suite d'œuvres admirables. On ne peut concevoir tout le bien qu'il a fait avec une santé si faible. Quel beau talent ! je ne vois personne à qui il l'ait légué. Quel goût ! quelle pureté d'élocution et toujours plus irrésistible quand il était le

(1) « Cette Mission, ouverte le 8 Novembre et terminée le 13 du mois suivant, a offert le même spectacle et produit les mêmes effets qu'on a déjà remarqués dans les autres villes favorisées du même bonheur... Sur une population de moins de 7.000 âmes, plus de 5.000 ont approché des tribunaux de la pénitence, et ont eu le bonheur de sceller leur conversion ou leur renouvellement dans la piété, par la participation à la divine Eucharistie. Toutes les autorités ont assisté à la plantation de la croix et à la procession du Saint-Sacrement qui a terminé la Mission. » (*Ami de la Religion*, 20 Janvier 1819.)

(2) Le département du Finistère, qui avait pour députés MM. Hersart de la Villemarqué, du Marhallac'h, Roussin et Daugier, venait d'élire, en Octobre 1818, MM. Desbordes, Manuel, Kératry et Guilhem.

moins préparé. Il a beaucoup prêché, quelquefois se surpassant lui-même, et j'ai peur qu'on ne trouve rien ou peu de ce qu'il a dit. Il écrivait peu, seulement la marche de ses idées, et pour le reste, il s'abandonnait à l'onction du moment. Sa maladie a excité l'intérêt général. Madame envoyait savoir de ses nouvelles. Sa mort est un deuil, parmi tout ce qu'il y a de bon à Paris. Son enterrement a réuni, en hommes et en femmes, ce que nous avons de plus distingué. Les Savoyards accompagnaient le cercueil de leur protecteur. Il a été enterré aux Carmes, où il a fait le premier, un admirable discours pour les victimes du 2 Septembre. Jamais la tombe n'a reçu un corps plus pur, un cœur plus charitable. Après avoir prié auprès du lit où il était étendu, je t'avoue que je l'ai invoqué lui-même comme un de nos intercesseurs (1).

« Mes exemplaires s'en vont et je voudrais qu'ils ne partent pas sans qu'il t'en arrive. On en prend trois ou quatre à Morlaix ; combien en veux-tu pour tes amis ? J'aimerais bien qu'il y en eût un aux Pères de la Foi du collège d'Auray, un autre aux Trappistes de la Meilleraye. Vois s'il t'est possible de leur en faire la proposition ; alors, tu pourrais faire prendre le nombre convenable par ton

(1) « Les obsèques de M. Legris-Duval ont été célébrées le 20, à midi, dans l'église des Missions Etrangères, sa paroisse. M. l'abbé d'Astros, grand vicaire du diocèse, nommé à l'évêché d'Orange, officiait. L'église suffisait à peine pour le grand nombre de personnes qui s'étaient empressées de venir rendre les derniers devoirs à leur ami, leur guide, leur bienfaiteur... Jamais deuil n'avait réuni plus de conditions différentes. Le riche et le pauvre mêlaient ensemble leurs pleurs. Là, des personnages distingués par leur naissance, leurs titres et leurs places ; ici, l'indigent, l'enfant du refuge, le Savoyard... Quand la messe et les absoutes ont été terminées, le convoi s'est mis en marche pour l'Eglise des Carmes de la rue de Vaugirard, occupée par des religieuses Carmélites. On sait que c'est là, qu'en 1792, périrent plus de cent prêtres, premières victimes de l'impiété révolutionnaire... Le cercueil a été descendu dans le caveau, placé sous la chaire même qu'il avait fait retentir de sa voix éloquente et où il avait célébré le généreux sacrifice des confesseurs de la foi. » (*Ami de la Religion*, 23 Janvier 1819.)

libraire de Paris, dont j'ai perdu le nom et l'adresse. De Quimper, tu ferais passer à Morlaix, etc...

« Je ne te parle point des nouvelles : les *Gazettes*, le *Conservateur*, le *Spectateur religieux* te disent tout ce qui est public. Nous allons comme ci-devant, un peu plus mal de jour en jour, il est bien difficile de prévoir où nous aboutirons. Dieu le sait ! et comme je n'y puis rien, je me laisse aller au cours du torrent, je tâche de m'occuper de ce qui me regarde et de mon travail particulier. Nous sommes noyés dans les gazettes et les journaux ; heureux les peuples où ils sont inconnus !

« Adieu, cher et excellent ami. Porte-toi bien, n'oublie pas le plus ancien et le plus sincère de tes amis.

« Tout à toi.

« Prémord te fait des compliments. Fais passer les miens, si possible, à notre ami Sermensan ; rappelle-moi aussi au bon souvenir de ton confrère, l'abbé de Tromelin et de M. de la Villemarqué, quand tu le pourras. »

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LAMPAUL-PLOUARZEL

Ancien prieuré ayant remplacé le monastère que saint Paul de Léon y aurait fondé en descendant sur le continent, et qui fut ruiné par les Normands, au ix^e siècle (Ogée). Le prieuré de Lampaul ainsi que la paroisse de Plouarzel demeurèrent sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Mathieu fin de la terre, qui en était présentateur ; toutefois, c'était l'Évêque de Léon qui en était patron et collateur. A la fin du xviii^e siècle, M. le duc de Lauzun en était le seigneur temporel.

Le prieuré de Lampaul-Plouarzel, qui ne comptait que 300 âmes, était naturellement sous le patronage de saint Pol ; mais l'ancienne église ayant été envahie par les sables vers le milieu du xviii^e siècle, le service paroissial fut transféré dans la chapelle de Saint-Sébastien, ce qui autorisait M. Marzin, recteur en 1804, à considérer ce Saint comme titulaire de son église.

Ce bénéfice était donc un prieuré cure, et au moment

de la Révolution (1786), le prieur commandataire était un abbé Picaud ou Picot, de Brest, âgé de 18 ans ; mais le recteur ou curé chargé du service paroissial était M. Mathieu Toullec. A ce moment, M^{sr} de la Marche s'efforçait, pour augmenter le revenu de son séminaire, d'y rattacher ces prieurés n'ayant aucune charge d'âmes. Voici le rapport qui lui fut adressé au sujet de celui de Lampaul-Plouarzel.

Ce prieuré est possédé en commande par un jeune clerc de 18 ans, l'abbé Picaut. Le revenu est de 2.100 livres, mais il doit au Recteur une portion congrue de 700 livres et 300 livres de charges. Les fondations produisent au Recteur 34 livres. Les offrandes auxquelles il n'a point de part suffisent à l'entretien de l'église.

« Il est, en général, fâcheux et nuisible au service spirituel des paroisses, qu'un Curé soit seul, lors de ses absences forcées, où les maladies laissent les paroissiens sans secours à raison du petit nombre de prêtres qui se trouvent dans les paroisses voisines, où le nombre des prêtres secondaires diminue considérablement.

« Il y a dans le diocèse des missions, de fréquentes retraites d'hommes et de femmes, et il est fâcheux qu'un Curé de Lampol, homme zélé et capable, ne puisse pas s'absenter pour travailler. Il serait facile de détacher de la paroisse voisine (Plouarzel), un assez grand nombre de villages, ce qui augmenterait le revenu de Lampol de 350 livres, et le nombre des paroissiens de 300. Ainsi, le Recteur pourrait avoir un vicaire. »

Il n'y aurait, par ailleurs, d'autre moyen que d'obtenir la réunion du prieuré, avec son revenu de plus de 1.000 livres, pour en faire profiter et le Séminaire et Lampaul.

Quelques années auparavant, en 1774, M. Armel Iliou, recteur de Lampaul, répondait à l'enquête de M^{sr} de la Marche sur la mendicité ;

« La paroisse de Lampaul-Plouarzel a 360 habitants communiants, dont il y a environ 50 pauvres ou mendiants, ou qui ont besoin de la charité pour subsister. Deux choses occasionnent la mendicité dans cette paroisse, sans parler de plusieurs autres causes qui lui sont communes avec les autres paroisses : 1^o la perte des matelots qui ont laissé des veuves et des enfants mineurs sans aucune ressource ; 2^o la discontinuation ou du moins une grande diminution dans le débit des pierres de taille pour le Roi, à Brest, qui faisait le meilleur commerce de la paroisse, il y a quelques années.

« Les mendiants, si l'on excepte les vieillards et infirmes, sont tous des mineurs qui ne trouvent pas d'occasion d'embarquer ni de se placer ou ne sont pas en âge ni en état de travailler.

« Un moyen, qui me paraît assez suffisant pour que les pauvres de la paroisse ne souffrissent pas serait d'empêcher que les étrangers ne vinssent ni quêter ni mendier dans la paroisse, et de faire faire une quête, une fois ou deux par an, dans la paroisse, pour les pauvres, et d'établir un économe pour en faire la distribution à chaque pauvre, selon son besoin, et refuser à ceux qu'on saurait être en état de travailler et de nourrir leur famille sans aumône.

« Je ne connais pas d'autres moyens de soulager les pauvres de cette paroisse que la charité des particuliers, vu qu'il n'y a aucune espèce d'établissement, ni aucun fonds sur lequel on pourrait faire cet établissement.

« La défense qu'on vient de faire aux Armoriquains de couper les goëmons hors des trois premiers mois de l'année, et d'en vendre aux autres paroisses, nous est très préjudiciable, car ces mois sont les moins propres pour sécher le goëmon, et les pauvres gens, après l'avoir coupé et séché, sont obligés de le donner presque pour rien aux

habitants, ne leur étant pas permis de le transporter hors la paroisse. »

Un état des revenus de la paroisse, en 1786, nous dit que la fabrique de Saint-Paul avait 132 livres de rente et 90 livres de revenu casuel.

La fabrique de Saint-Sébastien et du Rosaire, 59 livres de rente et 130 livres de revenu casuel.

On signale également, comme appartenant à la paroisse, une chapelle de *Saint-Trégarec*, mais sans aucune rente.

Au Concordat, cette chapelle n'existe plus. L'ancienne église de Saint-Paul était ensablée, il ne restait plus que Saint-Sébastien, servant d'église paroissiale, en laquelle missire Jérôme-François de Keroulas, chanoine et vicaire général de Léon, établit la confrérie du Saint-Rosaire, le 20 Juin 1771.

RECTEURS DE LAMPAUL-PLOUARZEL

- 1693-1698. Jean Pen, vicaire perpétuel et prier.
 1698-1720. Jean Tanguy.
 1720. Guillaume Maguer.
 1736. Décès de Pierre-Jacques Graveran.
 1736-1754. Gabriel Cloatre.
 1754-1760. François Pape.
 1760. Armel-Joseph Iliou.
 1771. Silvestre Ollivier ; démissionne en faveur de :
 1771. Jean-Jacques Picard.
 1786. Hervé Le Guen ; devient recteur de Milizac.
 1786-1790. Mathieu Toullec ; né à Plouider en 1730, prêtre en 1760 (1^{re} classe), curé de Guicourvest, puis recteur de Lampaul-Plouarzel ; refusa le serment, fut exilé à Tolède en 1794 (Liscoat) ; dut mourir pendant la Révolution.

RECTEURS APRÈS LE CONCORDAT

1804-1807. René-Corentin-Louis Marzin, né à Plouarzel le 26 Septembre 1754 ; prêtre en 1786, refusa le serment ; nommé recteur de Lampaul-Plouarzel, desservait provisoirement Plouarzel et même y résidait le plus souvent, car la municipalité de Lampaul ne pouvait lui offrir comme logement qu'une chambre au-dessus d'une auberge ; en 1807, M. Marzin quitta Lampaul, qui fut privé de pasteur jusqu'en Juillet 1809.

1809-1810. Yves Provost, né à Guilers en 1751 ; y était curé au moment de la Révolution ; « inébranlable dans sa foi, n'a jamais quitté sa paroisse » (Evêché) ; revint à Guilers en 1804, mais sa santé était usée ; il était retiré à l'île Molène, lorsque les habitants de Lampaul le supplièrent de venir à leur secours ; il leur consacra ses dernières forces, mais arrivé à Lampaul en Octobre 1809, il y mourut le 27 Octobre 1810. La paroisse devait demeurer privée de recteur jusqu'en 1828, malgré les instantes réclamations des paroissiens.

Le 15 Mai 1821, le Conseil municipal expose : « Depuis neuf ans, nous sommes privés de pasteur et notre situation est d'autant plus pénible que nous sommes très fidèles et très attachés à notre religion.

« Nous avons acheté un presbytère pour la somme de 3.000 francs ; la maison est neuve, avec un jardin cerné de murailles de 9 pieds de hauteur.

« L'église, nouvellement peinte et dorée, quantité d'ornements, horloge et croix de mission, le tout en très bon état.

« Nous sommes réduits à prélever une somme annuelle de 196 francs aux vicaires de Plouarzel qui

viennent dire la messe, ce qu'ils ne font qu'avec beaucoup de peine en hiver. »

Ces instances furent renouvelées par le maire, M. Apéré, le 24 Août 1826; mais ce ne fut qu'en 1828, que l'Evêché y put envoyer un recteur en permanence.

1828-1839. Jean Stéphan, de Sibiril.

1839-1869. Yves Le Saout, de Saint-Thégonnec.

1869-1873. Laurent André de Guipavas.

1873-1892. Jean-Marie Bergot, de Lannilis.

1892-1901. Jean-Marie Le Ru.

1901. Joseph Quentel, de Lambézellec.

LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU

L'église de Lampaul-Ploudalmézeau doit son origine à un épisode raconté par Wormonoc, dans la *vie* de saint Pol-Aurélien. Pendant que le Saint, avec ses compagnons, séjournait à *Lamber*, un de ses disciples, *Vivehinus*, Vihien, s'était avancé plus loin dans les parages de Ploudalmézeau, *in plebe Telmedovice*. Là il trouva une fontaine aux eaux limpides et abondantes, au bord de laquelle il se construisit un petit ermitage. Un bœuf sauvage, un buffle, *Bubalus*, qui avait son repaire dans les bois voisins, venait, tous les jours, se désaltérer au ruisseau sortant de cette fontaine. Or, en voyant la hutte élevée par le solitaire, il fut pris d'une sorte de fureur, bondit sur la cabane et la renversa, puis des pieds et des cornes en dispersa tous les débris. Vivehinus recommença son travail, et le bœuf,

revenant le lendemain, recommença aussi le sien; et tous deux, aussi entêtés l'un que l'autre, s'obstinaient, chaque jour, dans leur entreprise: l'ermite rebâtissait, le buffle redémolissait. Si bien que le disciple s'en alla, un jour, trouver son maître pour le presser de venir mettre bon ordre chez lui et dompter cette bête malfaisante. — Saint Pol, arrivé sur les lieux, trouva la place à sa convenance et le voisinage de la fontaine fort agréable. Il déclara à Vivehinus que la chose était bien simple, qu'il n'avait qu'à faire l'échange avec lui, s'en aller à *Lamber* et lui laisser l'emplacement qu'il avait choisi. Vivehinus consentit volontiers. Voilà que le buffle arrive de nouveau, mais à la vue de Pol, il est pris de terreur et de tremblement, et s'en vient se prosterner à genoux devant lui, comme pour demander pardon de ses méfaits. Saint Pol, voyant son repentir, lui pardonne et le renvoie en lui recommandant de ne plus recommencer, ce à quoi il fut fidèle, car il s'en alla et ne revint plus. Saint Pol prit donc possession du terrain, ses autres disciples vinrent s'installer dans son voisinage, puis il bénit la fontaine, construisit un oratoire et une petite cellule et y demeura un assez court espace de temps; mais, dit l'historien, c'est maintenant ce qui s'appelle monastère de Pol ou *Lampaul-Ploudalmézeau*, où le Saint accorde d'abondantes grâces à ceux qui recourent à lui avec foi et confiance.



L'église actuelle, qui est sans grand cachet architectural, offre les caractères du xvi^e siècle dans sa nef et sa façade Ouest, tandis que, dans les contreforts et dans la porte du transept Sud, on trouve l'abondance du xvii^e siècle. Mais si l'église elle-même est humble, le clocher qui la domine, et qui est une adjonction faite sur le côté

Sud, est une très belle œuvre, dans le genre des grands clochers de Pleyben et de Saint-Thégonnec. C'est une base large et ample, accostée à ses angles de beaux contreforts, couronnée par une balustrade entourant une plate-forme d'où surgissent deux dômes superposés, surmontés à leur tour de deux lanternons, formant une terminaison d'une grâce et d'une harmonie parfaites, d'un effet encore plus heureux que les deux clochers que nous venons de citer et qui sont antérieurs d'un bon demi-siècle, puisque Pleyben est de 1588, Saint-Thégonnec de 1599-1606, tandis que celui de Lampaul porte la date de 1652. Endommagée par la foudre en 1855, elle fut restaurée, en 1856, par M. Guérannic.

Tout près du côté Midi de l'église, dans le cimetière, est la fontaine sainte, dédiée maintenant à saint Pol, et recouverte d'un édicule avec niche abritant la statue du saint Patron.

La paroisse est sous le vocable de saint Paul Aurélien. En 1775, elle reconnaissait comme seigneurs temporels MM. Picard de Premenil et de Kergorlay (registre de l'Evêché de Léon). L'Evêque de Léon y *présentait*.

RECTEURS AVANT LA RÉVOLUTION

- 1510. Sr de Kerjar.
- 1586. Guillaume Cléguer.
- 1586. Jean Cardinal.
- 1634-1653. Yves Simier.
- 1661-1683. François Teven.
- 1693-1733. Jean Grall.
- 1733-1747. Michel Goulhedal, du diocèse de Vannes.
- 1747-1762. René Soutré ; se démet.

1762. François-Guillaume l'Abbaye, recteur ; né en 1720, prêtre en 1750 ; il mourut au commencement de la Révolution.

Son vicaire, M. Yves Calvarin, ne semble pas s'être beaucoup éloigné de la paroisse, pendant ces temps malheureux ; nous l'y trouvons se qualifiant de « curé d'office », le 15 Août 1797. Il était né à Lampaul, le 21 Avril 1755 ; prêtre en 1780, il fut nommé, au Concordat, recteur de cette paroisse, qu'il gouverna jusqu'à la mort, le 27 Janvier 1826.

M. Calvarin utilisait ses talents de littérateur à former un groupe d'élèves pour le collège de Saint-Paul et le Séminaire. Le 4 Avril 1807, il écrivait à l'Evêque : « Je viens de faire entrer six de mes élèves au collège de Léon ; il m'en reste encore sept, dont l'un, nommé François Bouzeloc, de cette paroisse, se trouve malheureusement de la conscription de 1808. Ne pourriez-vous pas faire suspendre l'exécution de cette loi ? Je lui crois de la vocation. Je suis fâché que la surabondance de mes occupations ne me permette pas de donner plus de soins à ces jeunes gens, mais le défaut de secours spirituels, dans les environs, m'empêche de leur sacrifier autant de tems que j'aurais désiré. »

RECTEURS APRÈS M. YVES CALVARIN

- 1826-1850. René Calvarin, de Lampaul-Ploudalmézeau.
- 1855-1862. Joseph-Marie Rosec, de Pleyber-Christ.
- 1862-1864. François Rolland, de Locmaria-Plouzané.
- 1864-1876. Félix-Marie Colin, de Porspoder.
- 1876-1888. François Faujour, de Bodilis.
- 1888-1891. Louis-Emile Crozon, du diocèse de Nantes.

1891-1911. Yves Bernard, de Ploaré.

1911. Jean-François Jaffret, de Morlaix.

*
* *

En 1804, on comptait dans la paroisse 976 âmes, dont 686 communicants. On n'y compte plus, en 1916, que 694 habitants.

En 1813, le Recteur déclare exister, en sa paroisse, deux chapelles en bon état de réparation, celle de *Sainte-Brigitte*, dont un sieur Coum aurait été fondateur, et celle de *Kerber*, dont est fondateur le sieur Lesguern.

L'église paroissiale possédait, avant la Révolution, une chapelle prohibitive dite de *Rocervo*, qui, à la fin du XVIII^e siècle, appartenait à un sieur Picot de Presmenil.

FAMILLES NOBLES DE LAMPAUL

Téven, S^r de Kergonan de Gourannou de Pénanguer : *d'azur à la fasce accompagnée de 3 roses, le tout d'or.*

Sansay, baron de Keribert : *d'or à 3 bandes d'azur à la bordure de gueules, à l'écusson en abyme échiqueté d'or et de gueules ; devise : Sansay sans aide.*

Saint-Gouesnou, S^r de Keruznou : *de gueules à six fasces d'or accompagnées de six besans de même.*

Pezron, S^r de Keraëret : *de gueules au lion d'or chargé sur l'épaule d'une macle de gueules.*

Lesguen, S^r de Lestremeur : *d'or au palmier d'azur.*

Kersulguen, S^r de Kerlozrec : *d'or au lion de gueules au franc canton écartelé d'or et de gueules.*

Kerlec'h, S^r de Rocervo : *d'azur à 10 clochettes (ancholies) d'argent.*

Picot de Premesnil ; *écartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 haches d'armes d'argent en pal, aux 2 et 3 à 3 léopards l'un sur l'autre de gueules.*

MONUMENTS ANCIENS

Manoir du Carpont, servant actuellement de ferme ; il est entouré d'un mur, percé d'un grand portail, et d'une porte de service taillés en ogive dans le style du XVI^e siècle. Sur la route qui mène du bourg de Lampaul à ce château, une croix en pierre plate d'environ cinquante centimètres de hauteur, placée sur le sommet d'un petit tertre de terre et, non loin, un cône de pierre à quatre faces, tronqué à un mètre de hauteur ; il sert d'appui à la barrière d'un champ.

Sur la route de Lampaul à Ploudalmézeau, on remarque un lec'h à huit pans, d'une hauteur d'environ deux mètres ; il est surmonté d'une croix en pierre plate d'environ 0 m. 40 c. et, par terre, de chaque côté du lec'h, on a planté deux croix de mêmes dimension et forme. Ce groupe, dans le pays, porte le nom de *Croaz-Men*.

M. du Chatellier signale, dans les dunes du Rible, une allée couverte en partie détruite.

Dans les grandes marées d'équinoxe, on aperçoit, dans les grèves, les restes d'une ancienne forêt engloutie.

LES
CONFRÉRIES A SAINT-PAUL DE LÉON

(Suite.)

Confrérie des Trépassés. — 21 Avril 1533. — Nous traduisons, en la résumant, la pièce latine qui relate l'érection, à la date ci-dessus, de la confrérie des Trépassés, à Saint-Paul de Léon :

Non seulement les anciens Patriarches, Prophètes, Prêtres, Rois et Chefs de l'Ancien Testament, furent pleins de foi en la résurrection des défunts, d'un très ferme espoir en l'éternelle vie, et d'une grande piété pour les morts envers lesquels ils manifestaient leur charité par diverses cérémonies religieuses, mais les Géants eux-mêmes, les Gentils, les Incirconcis, et les Idolâtres, malgré leur oubli de la loi naturelle et la fausseté de leurs cultes, ont fait preuve d'une piété extrême et d'un culte pompeux à l'égard des morts.

Ainsi, chez la nation païenne des Scythes, dont Trogue Pompée et son abrégiateur Justin, de même que Valère Maxime, ont, entre autres choses, rapporté qu'ils vénèrent les sépulcres des ancêtres à l'égal des autels des dieux.

Le barbare Hannibal nous est aussi montré célébrant avec solennité les funérailles des défunts.

Rien d'étonnant par suite, si nous chrétiens, qui vivons sous la loi de la vérité et dans la vraie lumière, nous exerçons les œuvres de charité envers les âmes des fidèles défunts du Christ, nous rappelant d'ailleurs la parole de

l'Écriture : « Sainte et salutaire est la pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés ».

C'est pourquoi nous Hamon Barbier (1), professeur dans l'un et l'autre droit, archidiacre de Quiminidilly, chanoine, et vicaire général de M^{gr} Christophe de Chavigné, en l'absence de l'Évêque, vu la requête présentée par Vén. missires François Richard, archidiacre de Léon, Guillaume Fougay, recteur de Plouarzel, Yves Barbier, doyen de la collégiale du Folgoat, scholastique et chanoine de Tréguier, François Parcevaux (2), recteur de Plouguerneau et Plounéventer, Conan Le Scaff, recteur de Carantec, Laurent Le Scaff, recteur de Landéda, François Le Veyer, chanoines de Léon, d'une part, et des nobles, bourgeois, marchands et habitants de cette ville et Minihy de Léon, d'autre part, tous désireux de voir ériger une Confrérie pour le soulagement de l'âme des défunts, lesquels habitants, dans l'assemblée tenue au Creisker, ont unanimement consenti à l'établissement d'une telle Confrérie, et ont nommé vénérables personnes Jean Kerahes, vicaire de la paroisse de Saint-Pierre à la cathédrale (3) et Henri Béléryt, procureur des cours ecclé-

(1) Fils cadet de Yves Barbier, Sr de Kerjean et de Marguerite de Keroulguen, Abbé commendataire de Saint-Mathieu, conseiller au Parlement, chanoine de Nantes et de Cornouailles, recteur de Plougoum, Plounévez-Lochrist, Ploujean, Guipavas, Plougras, Plounécour-Trez, Lannilis, Guimiliau, Sizun, Plourin, Tréguier, prieur de l'île de Batz, etc...

On dit qu'à sa mort, 24 Déc. 1544, plus de 50 vacances se produisirent, et que le Pape Paul III, surpris, demanda si tous les bénéficiers de Bretagne étaient morts en même temps.

Il fut créancier de quantité de gentilshommes du Léon ; même des plus hautes familles, les Kermaven, du Louet, de Bouteville, etc., et acquéreur d'un grand nombre de terres nobles (par exemple le manoir de Kerhoent, au Minihy) et roturières, et de rentes en argent ou froment, dans les paroisses du Minihy, Saint-Vougay, Plounévez, Guipavas, Cléder, etc... (Assoc. Bret. Congrès de Saint-Pol de Léon, année 1912.) *Etude* du marquis DE BEAUCHESNE.

(2) Grand vicaire, quelques années plus tard, de Mgr de Chavigné,

(3) Était aussi organiste à la cathédrale.

siastique et séculière de Léon, et habitant de cette ville, pour Abbés de ladite confrérie, pour deux ans, et nobles et discrètes personnes, Guillaume Le Jacobin, sieur de Keramprat, remplaçant M^{gr} de Léon pour le vicariat du Crucifix devant le chœur ; écuyer Maudet de Forest, sieur de Kernevez, pour le vicariat de N.-D. de Cahel ; Michel de Coetanlem, sieur de Keravel, pour le vicariat de Saint-Pierre, Bizien de Kersaintgilly, sieur de Kersaliou, pour le vicariat de Toussaint ; Yves Kerannou, sieur de Kerantraon, pour le vicariat de Trégondern ; Hervé Kerredan Merluzec, sieur de Kergoff, pour le vicariat du Crucifix devant le trésor ; et Guillaume Crasseur, marchand, et procureur de la cour épiscopale, pour le vicariat de Saint-Jean-Baptiste, comme conseillers de la dite confrérie.

Avons approuvé et approuvons les statuts et ordonnances qui suivent pour la confrérie des Trépassés fondée à l'église de Saint-Pierre (1), et pour l'office célébré pour les défunts chaque lundi ; à savoir, seront chantés bien matin les Vigiles des Morts et 3 psaumes et 3 leçons avec les recommandations, versets et répons y accoutumés avec une messe de *Requiem* à note, à diacre et sous-diacre, solennellement, sur le grand autel de l'église Saint-Pierre, en laquelle messe sera faite prière pour les frères, sœurs et bienfaiteurs de la dite Confrérie ;... et aussi sera chanté à l'élévation et Ostension du Corpus Dⁿⁱ, *Ave Verum*, etc...

La messe finie, le célébrant avec les autres prêtres et choristes assistants, avec la croix devant, iront processionnellement, chantant : *Qui Lazarum, De Profundis*,

(1) Pour prévenir toute confusion, il faut noter que cette église de Saint-Pierre, située « es faubourgs de la ville », n'était pas le siège du culte de la paroisse de même nom desservie, avec les six autres du Miniby, à la cathédrale, et n'avait même pas de relations spéciales avec cette paroisse.

Laquelle église eut pour armes : « D'or à la croix d'azur ». (*Echo Paroiss. de Brest*, 10 Déc. 1905.)

Inclina, Fidelium, etc... jusqu'aux reliquaires de la dite église, où chanteront : *Avete omnes animæ fideles*, etc... avec les versets, répons et oraison, D^{ne} J. C. *salus et liberatio animarum*, etc...

Après ira la dite procession entour le cimetière, et on chantera *Libera me*, avec les autres versets, répons, suffrages, et oraisons, jusqu'à la chapelle de Madame Sainte Catherine au dit cimetière, en laquelle chapelle, en l'honneur de Madame Sainte Catherine, on chantera *Virgo flagellatur*, etc..., les versets, répons et l'oraison : *Deus qui dedisti legem Moysi*...

Au départ de la dite chapelle, les prêtres chanteront les litanies jusqu'à l'église de N.-D. de Creisquer, pour prier Dieu et Notre-Dame et tous les Saints de garder la cité et les habitants, et les frères, sœurs et bienfaiteurs de la dite Confrérie, de mal et de contagion, en laquelle chapelle de Notre-Dame et devant son image et grand aultier d'icelle, les prêtres et choristes chanteront, *Inviolata, integra*, etc., ou autre antienne, selon le temps, les versets, répons et oraison, dévotement, en la meilleure sorte qu'ils pourront bonnement le faire, et après iront jusqu'à l'aultier de Monseigneur Saint Roch en la dite église, où chanteront en l'honneur de mondit Sieur Saint Roch, *Amavit eum Dominus*, les versets, répons, et oraison *Deus qui beato Rocho* pour prier Dieu de garder la cité et habitants, et les frères, sœurs et bienfaiteurs de la Confrérie, de tous maux, périls, et de mauvaise contagion.

Et en temps d'hiver, depuis la Toussaint jusqu'à la Chandelleur, sera le dit office célébré à l'issue des matines de la cathédrale, pour tant que l'heure du matin y est suspecte.

Pour tant que aucunes fois et signalement au temps de peste, et au dit temps d'hiver, et que le dit office est célébré bien matin ; et parce que les enterrements se font en

la dite église et au cimetière d'icelle, spécialement au dit temps de peste, on ne pourrait y célébrer et ouïr le dit office sans danger de contagion, est dit et ordonné que en temps de peste, dont Dieu nous veuille garder, le dit office sera célébré totalement en l'église et cimetière de Creisquer (1).

Item, avant le dit office, à chacun jour de lundi, la grosse cloche de N.-D. de Creisquer sonnera et fera trente coups de gobet, et s'il vient fortune de guerre telle qu'on ne pourra sonner la cloche, les abbés fourniront d'un homme avec une cloche qui ira par la ville avertir de l'heure de l'office.

Item est ordonné que le prêtre qui dira la messe recevra 6 livres par an et qu'il y aura cinq autres prêtres ou choristes qui répondront et chanteront avec les diacres et sous-diacres, lesquels auront pareillement pour salaire, chacun d'eux, 40 sols par an, sauf augmenter ce salaire à l'égard des abbés et conseillers, et seront les dits prêtres muables à la discrétion des abbés et conseillers.

Item pour la peine du gouverneur d'icelle église de

(1) C'est ainsi que, pendant la peste de 1621-1622, l'église de Saint-Pierre ayant été choisie pour loger les malades, les Carmes qui devaient s'y rendre processionnellement, chaque premier lundi du mois, en vertu d'une fondation faite le 7 Février 1607, par Prigent Le Ny, chanoine et trésorier de Léon, s'en trouvèrent dispensés et purent, du consentement du fondateur, s'acquitter de leurs obligations dans leur église. (Notes de M. le chan. PEYRON.)

Au terme de cette fondation, les Carmes, à l'aller et au retour de la procession, chantaient les Litanies des Saints, puis célébraient, à Saint-Pierre, la grand'messe des Morts, avec *Libera* ; après avoir fait le tour du cimetière, les Religieux devaient, comme ils disaient, se rendre « à Saint-Paul », c'est-à-dire à la cathédrale, où se chantait le *De profundis* avec oraison, sur la tombe du dit Sieur Trésorier, en attendant son décès, dans la chapelle de Keraultret ; après quoi la procession se rendait à la chapelle de Lorette, où se terminaient les Litanies ; puis le chant du *Salve Regina*. A la sortie, on entonnait encore le *De profundis* ; le tout clôturé à la sacristie du couvent par l'oraison *Fidelium*. (Arch. Dép., H. 224 et 226.)

Saint-Pierre à servir la dite Confrérie qui sera tenu parer l'autier, garder et allumer les cierges, garder les ornements, 40 sols par an.

Item pour sonner la cloche du Creisquer, aura le gouverneur de cette dite chapelle 40 sols par an.

Item tous bénéficiers qui bailleront 100 sols de rente à perpétuité avec 4 sols pour une livre de cire par devoir d'entrée, et aussi les gens mariés payant pareille somme pour l'homme et la femme, pourront être reçus en la dite Confrérie, et auront voix à l'élection des abbés et conseillers, et d'ouïr les comptes, pourront être élus abbés et conseillers.

Item pourront être reçus ceux qui bailleront aux abbés 5 sols par an, avec 4 sols pour une livre de cire pour devoir d'entrée, et pourront pareillement être élus abbés et conseillers.

Après le trépasement des confrères et sœurs, les abbés feront célébrer pour chacun d'eux en la dite église ou en l'église du Creisquer, un service et office solennels d'une messe à note à diacre et sous-diacre, avec les vigiles des Morts à 3 psaumes et 3 leçons, après laquelle messe le célébrant dira à basse voix pour le dit frère ou sœur trépassé, le psaume *De Profundis*, avec les oraisons et suffrages aux Morts, *Inclina, Deus veniæ largitor et fidelium*, etc.

En outre, feront les dits abbés célébrer au dit service une messe à basse voix du précieux nom de Jésus, lequel office sera célébré de la forme ci-devant, dedans 15 jours après le décès, et à l'issue de la dite messe, les dits prêtres feront spéciale recommandation sur la tombe du défunt s'il est enterré dans la dite église, auquel jour sonnera la grande cloche du Creisquer 30 coups de gobet avant l'office.

Item les veufs et veuves, prêtres et autres non mariés, seront pareillement reçus baillant chacun d'eux 50 sols

une fois payés, ou 2 sols 6 deniers par an, et 7 sols pour une demi-livre de cire pour devoir d'entrée.

Item avertiront les dits abbés le principal héritier du frère ou sœur trépassé en contre le jour du dit service afin qu'il puisse faire son honnêteté et ce qu'il voudra en outre faire pour son parent trépassé.

Item, pour éviter abus et afin que les biens de la dite Confrérie soient bien employés à prier Dieu pour les trépassés, est ordonné qu'il y aura deux abbés, un homme d'église et un bourgeois de la ville avec 7 conseillers dont il y aura l'un d'eux de chacune des 7 paroisses du Minihy, lesquels deux abbés et sept conseillers auront la totale administration de la dite Confrérie, biens et deniers d'icelle.

Et si aucun des dits frères choisi pour être abbé ou conseiller, refuse la dite charge, sera tenu payer 10 sols, lesquels une fois payés, il ne pourra jamais plus être contraint d'accepter la dite charge.

Item, si aucun des frères, par hasard ou fortune, et sans sa coulpe, devient à pauvreté, est ordonné qu'il sera aidé des biens communs de la dite Confrérie selon sa condition, à la discrétion des abbés et conseillers.

Item, tous ceux qui seront reçus jureront entretenir paix et union entre les frères et sœurs d'icelle Confrérie et aussi procurer son profit et utilité et son dommage éviter.

Item est ordonné que les abbés et chacun d'eux auront pouvoir de recevoir ceux qui voudront se mettre en ladite Confrérie, et seront tenus d'écrire sur les registres d'icelle les noms et surnoms de ceux qu'ils auront reçus.

Le jour pour l'élection des abbés et conseillers sera le lundi de la Quasimodo, en l'église de Creisquer, à l'issue de la procession, au son de la cloche, où se trouveront tous les frères et sœurs à peine de 10 deniers d'amende chacun, au profit de la dite Confrérie,

Et néanmoins l'absence des défailants, l'élection des abbés et conseillers faite à la maire voix, sera valable et canonique et ne vaudra que pour 2 ans; et sur leur compte seront les dits abbés et conseillers payés et contentés de leur peine à la raison, s'ils en demandent.

Item, afin que nul ne soit frustré d'un si grand bien, mérite et profit, est ordonné que tous ceux qui bailleront de leurs biens à leur discrétion et dévotion pour entretenir ledit office seront participants ès messes et oraisons faites en la dite Confrérie, sans que les dits abbés soient tenus, après leur trépasement, de leur en faire aucun service ou office en especial.

Nous, vicaire général surnommé, ayant lu et mûrement considéré les dits articles, par les présentes approuvons, louons et ratifions l'érection de la dite Confrérie en laquelle sommes nous-même humblement et dévotement entrés, et accordons aux fidèles qui vraiment pénitents et confessés, entreront ou lui départiront quelque chose de leur bien, et toutes les fois qu'ils le feront, 40 jours d'indulgence.

Fait en la chapelle du Creisquer, en présence de maître Hervé Fichou, notaire de la Cour ecclésiastique de Léon, et Yves Morvan, habitant de cette ville, et de plusieurs autres témoins pour ce appelés, le 21 Avril 1533 (1).

(A suivre.)

(1) Pièce aimablement communiquée par M. le chan. Peyron. Se trouve aussi aux Arch. Départ.

CORRESPONDANCE
DE
M. LE PAPPE DE TRÉVERN

1818-1839

(Suite).

XIV. — *Tout va mal. Il est temps de prendre ses dispositions pour l'étranger.*

« 17 Avril 1819.

« Ni maladie ni paresse ne m'a empêché de t'écrire, cher et excellent ami. D'une part, je voulais savoir ce qui nous menacerait pour te le dire ; de l'autre, j'étais absorbé dans un plan de petits discours que j'avais à cœur de finir. Je ne crois pas en avoir écrit dix lignes en un jour, et depuis trois semaines que j'en suis à la péroration, je ne puis terminer. Il faut, dans l'intervalle, qu'en lettres et billets j'aie écrit 100 pages ; joins à cela les commissions, les visites, les courses obligées : il n'y a moyen de rien faire.

« De ton petit coin, tu juges à merveille la position générale et la marche des événements, je pense, à l'heure qu'il est, qu'il ne reste guère de royalistes en place, on les en chasse de tout côté, sans plus l'annoncer dans les feuilles. Les troupes sont aussi bien travaillées, la garde surtout, c'est à celle-ci que l'ordre paraît tenir encore. Les Suisses sont aussi menacés d'être renvoyés, eux-mêmes le désirent, tant ils ont de dégoûts. D'un autre côté, on ne s'occupe guère plus du clergé, que si tout était fait pour lui. De temps en temps, il vient une lettre de Rome ; on dit

même que le chef en aurait écrit une à nos Evêques, ceux-ci ne l'ont jamais eue (1). Il est clair comme le jour, que nous ne voulons plus d'Evêques ; ceux qui le sont resteront, tant bien que mal, jusqu'à la mort et ne seront pas remplacés. Voilà ce que l'on paraît vouloir. Dieu est au-dessus. Au surplus les hommes sages et clairvoyants de toutes les classes, autant que j'en puis juger, sont dans de grandes inquiétudes sur ce qui peut arriver ; tu peux en juger autant par les papiers. On dit que les écrivains royalistes ont reçu des lettres anonymes où on les menace d'être *kozebusés* (2). Leurs antagonistes sont plus hardis que jamais ; le côté droit se tait et semble décidé à se taire ; les autres disent d'une façon et pensent de l'autre. Les discours publics sont pour le public et ne signifient rien, etc.

« Dans cet état de choses, vois quel parti tu voudrais prendre. Attendre chez soi peut avoir son mérite et n'être pas sans utilité, mais comme on n'y est pas obligé, d'après ta juste réflexion, si tu aimes mieux l'autre parti, je te conseillerais de faire, dès à présent, tes dispositions pour l'étranger, et d'annoncer simplement un voyage de Paris. En effet, tu ne déciderais, en définitif, qu'après avoir vu les choses de près. Je serais donc d'avis que tu plias bagage : tu emporterais le plus léger, le gros suivrait et viendrait te joindre en cas de besoin. Si tu prends ce parti, mande-le moi, afin que j'arrange ton logement ; nous nous verrons tous les jours, nous concerterons. Dans tous les

(1) Le bruit se répandit que le Pape avait écrit aux Evêques de France et qu'il leur demandait leur avis sur les propositions qui lui étaient faites de la part du gouvernement. Le bref était, dit-on, daté du 10 Octobre 1818 ; il est resté dans les cartons du ministère.

(2) M. de Kotzebue, littérateur allemand, qui s'était attiré, par sa doctrine et ses écrits, l'animadversion du parti libéral, fut assassiné le 23 Mars 1819, à Mannheim. Un étudiant, du nom de Sand, le frappa de trois coups de poignard, pour se venger de ses attaques contre la secte des *carbonari* ou des *illuminés*.

cas, un voyage de Paris n'est pas ruineux et il t'intéressera.

« De mon côté, j'aurais bien affaire pour mes petits intérêts au pays où j'étais il y a cinq, six, sept ans ; je suis embarrassé pour m'y rendre, il y a trop loin et mon argent trop court, il me faudrait une de ces occasions que j'ai trouvées si souvent ; je la cherche depuis l'an passé et ne trouve encore rien. Si je ne puis aller jusque là, je m'avancerai à moitié chemin.

« Pour résumer, fais tes arrangements ; à part toi, comme si tu devais faire un voyage de long cours, et fais-les ostensiblement pour Paris ; arrive ici dans les premiers jours de Mai, et alors tu décideras.

« Adieu, porte-toi bien, en attendant ; ne te fatigue pas sur la route ; repose, s'il est possible, pendant les nuits, un jour à Rennes. Apporte quelques couverts d'argent, peu de hardes, peu de livres, mais de quoi te procurer un peu de tout cela au besoin.

« Adieu encore, tout à toi, je t'embrasse de tout mon cœur. »

XV. — *Arrangements financiers. M. de Poulpiquet a trouvé un prétexte pour venir à Paris ; son ami cherche toujours l'occasion de partir.*

« 8 Mai 1819.

« J'ai montré, cher Poulpiquet, le modèle à un notaire qui l'a trouvé plus que suffisante ; il l'aurait faite plus courte mais *quod abundat non vitiat*, dit-il. Je te la renvoie pour qu'elle puisse te servir, elle doit être légalisée dans les formes, on sait cela à Saint-Pol comme ici.

« Prémord, qui loge à l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres, n'est pas l'homme qu'il te faut, car il est faible de santé, excédé par les confessions du couvent de Madame du Dresnay et bien d'autres ; il ne pourrait pas, avec tout le désir de t'obliger. Mais je crois pouvoir t'assurer que M. du Bouchet, beau-frère du général de Tromelin par

sa femme, s'en chargerait. Il est très intelligent, très serviable, il a eu et a peut-être encore dans les mêmes fonds. Il est beaucoup de mes amis, quoique nous nous voyons rarement. Envoie-moi ta procuration *en blanc* avec les inscriptions, je l'irai trouver, je ne doute pas qu'il s'y prête. A son défaut, je trouverai un autre, quelque homme d'affaire bien probe.

« Tu as eu une excellente idée de venir solliciter une retraite, voilà un motif de venir ici, tu peux y joindre encore d'autres raisons.

« Tu raisones juste, à ta manière accoutumée ; depuis qu'il n'y a plus de voyant, nous en sommes à conjecturer.

« On entend du pour et du contre sur l'affaire, l'issue n'est pas encore certaine. Trois personnes fort au fait m'avaient fort alarmé, quand j'ai cru devoir t'en instruire, puisque tu me l'avais demandé. Je l'ai dit aussi à ma nièce qui a, sur cela, changé d'avis. J'ai cru quelquefois depuis que j'avais à le regretter, mais à présent je ne regrette point. Car les inquiétudes reprennent fortement ; quelquefois, je suis porté à croire que la secte des impies a gagné tant de force partout, qu'elle devient irrésistible. Quelquefois, il me semble que la piété renaît, avec avantage, en France, et qu'elle nous sauvera. Il y a ici, en hommes et en femmes, des associations dignes des premiers siècles et des faits étonnants, prodigieux, des Missions en province. D'un autre côté, les impies redoublent d'efforts et de fureurs, ils paraissent former une ligue formidable en Europe. Comment deviner le résultat de ce combat à mort ?

« Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'autorité... Adieu, il est inutile de te dire ce que tu vois par les papiers, en les comparant on connaît mieux l'état des choses.

« Je ne sais si tu me trouveras ici ; tu retardes furieusement ton arrivée. Au reste, je n'ai encore aucune occasion, j'en cherche depuis longtemps, j'ai écrit et parlé à

bien des amis de chercher pour moi ; jusqu'ici, rien. Adieu, porte-toi bien, mets un peu de diligence à dépêcher tes examens et tes fermiers, n'annonce de projet que pour Paris. Mille souvenirs respectueux pour nos excellentes connaissances de Léon, hommes et femmes. J'espère que M^{me} du Dresnay et sa fille sont arrivées en bon état.

« Je t'embrasse de tout mon cœur. Si je partais, je laisserais à Prémord une lettre qui te mettrait au fait et te donnerait le moyen de m'écrire et m'apprendre où nous rejoindre, en cas d'urgence ultérieure : *quod Deus avertat !*

« Tout à toi de tout mon cœur.

« P. S. — J'ai eu hier une douce satisfaction, celle de rencontrer un aimable et spirituel Breton, qui te connaît et t'aime, M. de Lantivy, ancien sous-préfet. Il te verra bientôt à Saint-Pol. Je suis enchanté que notre Basse-Bretagne continue à produire des hommes de mérite, celui-ci paraît richement marié et selon son cœur : il était fait pour réussir par son agréable tournure. Nous avons parlé de toi. Adieu. »

XVI. — *Le péril paraît écarté pour le moment : la santé du Roi se raffermi, l'opinion publique est meilleure. Appréciation du Dr Wix sur la Discussion Amicale. Manuscrit de Leibnitz.*

« 24 Mai 1819.

« Je dois, cher Poulpiquet, réparer de mon mieux mes torts involontaires vis-à-vis de toi. Il paraît que les craintes qu'on m'avait données et que je t'ai communiquées n'étaient pas si fondées, ou du moins qu'elles ne sont pas si urgentes qu'on me l'avait dit.

« Ce qui m'a le plus convaincu de leur réalité, c'est que je les tenais de personnes judicieuses et dans le cas d'être bien instruites. Je t'ai donc engagé à venir et ma nièce à rester. Sous l'un et l'autre rapport, le dernier surtout,

j'en conçus bien du regret, et cependant je ne puis en vouloir à ceux qui m'y ont poussé, parce qu'ils l'ont fait par intérêt pour moi et pour mes amis. D'après tout ceci, j'imagine que tu prendras ton temps et je ne vois plus de motif pour agir autrement. Peut-être pourras-tu un jour te concerter avec ma nièce et son mari qui t'aiment et t'honorent, pour faire le voyage. Alors, tu serais sur les lieux pour arranger les affaires par toi-même.

« Si, par événement, il arrivait quelque chose qui dût te presser en finance, tiens toujours ta procuration prête et en blanc, tu l'adresserais à M. du Bouchet, numéro 19, rue du Battoir, quartier Saint-André des Arts. Il est prévenu, il te servira mieux que tout autre, sans frais, sans risque et sans les délais que mettent les gens d'affaires à rendre l'argent d'autrui, comme s'ils le tiraient de leur poche. Du Bouchet, grand connaisseur de la place, prétend que le moment avantageux de retirer est celui qui précède l'époque du paiement des rentes, ainsi pas avant Septembre, dit-il.

« Les grandes inquiétudes qu'avait données la santé du Roi sont dissipées, il va mieux de jour en jour, il commence à se servir de ses jambes, il fait quelques pas tout seul et sans appui, s'il est vrai qu'il n'y a, en tout, que le premier pas qui coûte, on peut espérer qu'avant peu il ira loin. On commence à parler d'un voyage à Saint-Cloud et même d'un sacre pour l'automne. Il me paraît que les grandes inquiétudes tenaient à l'état critique où on le croyait réduit.

« L'opinion publique semble s'améliorer dans le royaume, celle de la Chambre sur les pétitions en faveur des bannis a produit un très bon effet et, dans un autre sens, celle qui a permis que la Religion pût être impunément outragée, en a produit encore une meilleure. Elle a ouvert les yeux aux gens de la Province et leur a dévoilé l'esprit qu'ils ne soupçonnaient point à leurs députés.

« On en veut au cardinal de Beausset d'avoir laissé paraître la déclaration de ses confrères sans la signer (1). Je sais positivement que le prince Talleyrand a vivement lavé la vieille et mauvaise tête de Bourlier, il lui a dit qu'il s'était déshonoré par son refus de signature, lui Evêque, lui pair, lui âgé de 87 ans (2).

« Je suis toujours sur la branche, attendant quelque occasion qui ne vient pas, pour me transporter où mes affaires demanderaient ma présence; cela peut venir d'un jour à l'autre, comme aussi ne pas venir. Dans ce dernier cas, je m'éloignerai toujours d'ici, où je ne puis rien faire, et je voudrais pourtant un peu travailler, afin de n'avoir pas à me dire par la suite *tunc deuit, cum tempus erat*.

« T'ai-je jamais dit qu'un Dr Wix, anglican, pasteur d'une église à Londres, membre de la Société royale, avait, l'an dernier, publié des *réflexions sérieuses* pour demander un Concile qui pût réunir son église anglicane à la nôtre. Il vient d'en donner une seconde édition, avec épître dédicatoire à tous les catholiques. Il y parle de la *Discussion Amicale* et souhaite qu'elle soit traduite et répandue dans toute l'Angleterre. Voilà le mot le plus satisfaisant que l'auteur en ait entendu dire. Il ne lui reste plus d'exemplaires des 500 qu'il avait fait venir et on lui en demande davantage, depuis qu'ils sont finis. Cela pourrait le décider à une autre édition, déjà préparée avec

(1) Au mois d'Avril 1819, M. le comte Decazes, devenu ministre de l'Intérieur, eut quelques entretiens avec M. le cardinal de Périgord, et un certain nombre d'Evêques furent convoqués pour délibérer sur les propositions du gouvernement. La première séance eut lieu le 10 Mai 1819. Ce fut ce jour-là que MM. les cardinaux de Périgord et de la Luzerne, et MM. de Clermont-Tonnerre et de Pressigny, anciens évêques de Châlons-sur-Marne et de Saint-Malo, tous membres de la Chambre des Pairs, signèrent une déclaration sur le refus de mentionner, dans un projet de loi récent, la répression des outrages faits à la religion.

(2) Bourlier, évêque d'Evreux. Il était très lié, dès avant 1782, avec le prince de Talleyrand, qui prononça son oraison funèbre à la Chambre des Pairs (13 Novembre 1821).

retranchements, additions et corrections, mais les frais et les embarras du débit l'arrêtent, c'est un déboursé de 5.000 francs.

« Si les bulles étaient rendues, à la bonne heure, mais j'en doute fort, quoique plusieurs des nouveaux nommés s'en flattent, parce qu'ils le désirent. Je le désire aussi et ne m'en flatte pas de si tôt. Il paraît que les difficultés viennent d'un petit nombre de nommés qui déplaisent aux Ministres et, pour ne pas les avoir, ils arrêtent tous les autres. J'aimerais mieux qu'ils le disent franchement et que les susdits eussent la générosité de se retirer; tôt ou tard, ce mouvement noble et juste leur attirerait des sièges plus importants et, dès aujourd'hui, l'estime universelle. Je ne balancerais pas, si j'étais du nombre, à suivre cet avis.

« Adieu, porte-toi bien, as-tu le fameux manuscrit de Leibniz? Il y a six semaines que j'ai écrit au libraire correspondant avec celui de Quimper de te l'envoyer (1). C'est chose admirable! et les bêtas de papiers n'en ont encore rien dit. Depuis l'existence de Dieu jusqu'au purgatoire inclusivement, il est tout catholique; il est le digne pendant de l'exposition de Bossuet sur les points controversés.

« Adieu, mille hommages dans Léon et les environs. Tout à toi de tout mon cœur. »

(1) En effet, mais ce billet paraît avoir été envoyé, par distraction, à M. de Poulpiquet lui-même.

« Je prie Mons^r Ancelle de faire tenir, le plus vite possible, à l'abbé de Poulpiquet, vic. gén. de Quimper, l'ouvrage excellent et curieux de Leibniz qui paraît chez MM. Tournachon et Leguën. Il m'a prié de lui procurer les meilleurs ouvrages nouveaux, et celui-ci me paraît fait pour tenir le premier rang par le nom de cet incomparable génie et par ce que j'ai déjà eu le temps de lire.

« M. Ancelle ne doit pas être inquiet sur la quittance que je n'ai pas remplacée. Je réponds de tout avec mon ancien et estimable ami de Poulpiquet.

« L'abbé DE TRÉVERN, n° 36, rue de Bourgogne.

« 19 Mars. »

XVII. — *Départ pour le pays du Danube. Dictionnaire de Saint-Martin.*

« 24 Juillet 1819.

« Un petit mot, cher et bon Poulpiquet, pour te dire que je suis dans les horreurs des préparatifs de départ. Ce n'est point pour des raisons qui nous soient communes, celles-ci n'ont encore rien de pressant, cela viendra plus tard, ou je suis bien trompé dans mes conjectures qui, de jour en jour, acquièrent plus de force à mes yeux, quoique non aux yeux de tout le monde, mais, en dépit de moi, si les miens sont mauvais, il faut bien que je voie par eux, ne pouvant voir par ceux de mes voisins. Quoi qu'il en soit de nos conjectures, elles n'ont rien qui puissent me faire songer à déguerpir à présent.

« Je quitte la Seine pour le vieux Danube; sur ses bords vont se réunir les personnes qui ont mes fonds et paraissent l'oublier, tandis que moi je m'en souviens tous les jours, avec inquiétude. On ne me paie pas les intérêts, je m'en vais un peu les demander. Autre raison : l'excellent habile homme qui avait mes papiers et ma procuration est parti pour l'autre monde, me laissant dans l'embarras en celui-ci ; il s'agit de savoir si, à sa mort, on n'aura pas jeté mes papiers au rebut. Il y a quatre mois qu'il est parti sans dire gare, ni lui, ni les siens, et c'est par ricochet qu'un ami m'en parle à présent ; en voilà plus qu'il ne faut pour courir là bas, à trois cents lieues d'ici. Cela m'ennuie et contrarie mon travail et mon goût pour demeurer.

« Je me fais vieux, cher ami, je le sens à la répugnance que j'éprouve. Cette route m'alarme, parce que je ne la ferai pas à mon aise. Il me faudrait un bon Anglais à mes côtés, dans sa bonne voiture. Je n'en trouve plus. J'ai mangé mon bon pain blanc le premier. Je te conseillerais néanmoins de venir ici ; écris à Prémord qu'il te loue une chambre près de lui, il te prêtera les manuscrits, il y a dix

volumes en forme de dictionnaire. Voici mon idée : faire le relevé de toute la partie métaphysique, faire copier les articles de ce genre l'un après l'autre, sur feuilles détachées ; tu les reliras, avec Prémord, quelques petits changements, ou mots retranchés, il y aurait plus d'un gros volume in-8°. Je le regarderai comme d'une haute importance, pour ramener les têtes de nos insensés incrédules. Il faudrait que tout cela fût mené incognito. Il en coûterait d'abord, pour faire transcrire et ensuite imprimer, mais le livre, je pense, dédommagerait amplement. D'une façon ou d'autre, il ne faut pas laisser pourrir un travail fait par le plus profond penseur, et qui serait d'une extrême utilité pour ramener à Dieu des têtes égarées. Si tu veux entrer dans les frais et conduire l'entreprise, arrive ici le mois prochain, fais transcrire : j'arriverai avant qu'on ait fini, Dieu m'aidant, et entre nous trois, nous ferons les derniers arrangements.

« Adieu. *Vale et nos ama, et pro viatore ora.* »

XVIII. — *Conférences à Strasbourg, à Bordeaux, à Paris. Eloge de Frayssinous. La démocratie est dans la Chambre haute et l'aristocratie dans la basse. Déception causée par le second volume de l'Essai sur l'Indifférence.*

« 25 Mars 1820.

« Malgré mon silence, cher et excellent Poulpiquet, je suis et serai le même pour toi jusqu'à mon dernier souffle. J'ai tant barbouillé de papier que mes yeux et mes mains n'en peuvent plus assez pour écrire à mes amis. Depuis quatre ans, je me suis mis à lire et à méditer les fondements de la Religion ; j'ai formé le dessein de battre les incrédules et de composer quelques conférences, mais, à mon âge, commencer de monter en chaire ! La crainte d'aller paraître devant Dieu sans l'avoir prêché à ce siècle mécréant m'a donné le courage de paraître devant les hommes. A mon retour d'Allemagne, je suis resté deux

mois à Strasbourg, où les impies abondent, j'ai parlé six fois dans la Cathédrale pleine de protestants, de philosophes, de jeunes étudiants en droit et en théologie. Revenu ici, j'ai continué mon travail, mais bien lentement, car j'ai le travail difficile et je ne suis jamais content.

« Je suis allé à Bordeaux, l'automne dernier, à la demande de son saint Archevêque (M^{sr} d'Aviau), qui m'a logé. J'ai parlé huit fois, mais avec moins d'affluence. Je t'avoue que je ne suis pas à mon aise en chaire. Je ne crains pas pour le fond des choses, car il est longuement médité ni pour les paroles, car elles sont bien plus soignées que celles de la *Discussion Amicale*, mais pour la mémoire. Dieu merci, elle ne m'a pas encore manqué, mais je ne puis me défendre de la crainte qu'elle me laisse là tout à coup. C'est pour moi l'épée de Damoclès ; si j'en étais affranchi, si je pouvais acquérir une manière libre, noble et grande, comme les choses l'exigeraient, je remuerais l'auditoire, jusqu'ici j'en suis loin. Prémord qui m'a entendu me l'a dit (1) et je le sens. Je crois que Bordeaux m'a fait du bien, surtout dans les deux dernières fois. Nous verrons ici, car je prêche le jour de Pâques aux Missions Etrangères, petite église, mais bien fréquentée. La Résurrection, fondement solide de notre foi, gage assuré de notre espérance, voilà mes deux points. Dans le premier, je laisse à part le récit des Evangélistes, je ne discute que le rapport des Juifs et des incrédules, et je les bats sur leur propre terrain.

« Oh ! si je pouvais délivrer mon affaire comme Frayssinous ! il me ravit. Quelle assurance ! quelle noblesse !

(1) « Le cher abbé de Trévern est de retour de son grand voyage d'Allemagne depuis trois mois. Il a fait des conférences à Strasbourg, dans le genre de l'abbé Frayssinous. Je l'ai entendu, ici, deux fois. Elles sont dignes de son talent, mais sa poitrine est trop faible et je doute qu'il réussisse ici, comme il aurait droit de s'y attendre. » (Lettre de M. l'abbé Prémord, 17 Mai 1820.)

quel air libre et naturel ! combien tu perds de ne pas l'entendre ! outre qu'il pense, raisonne et écrit à merveille : c'est l'homme suscité pour nos temps (1). Six mille auditeurs au moins l'écoutent et l'admirent, il fait un bien immense. Dieu, j'espère, me saura quelque gré de mes inutiles efforts.

« Je t'envoie le catalogue où sont les ouvrages de mon savant Cardinal (de la Luzerne) ; le dernier qui ne s'y trouve pas, je te l'envoie, je joins quelques brouilles. Quant à ton Voltaire, écris à M. Brajenx, libraire, rue du Foin, quartier Saint-Jacques, c'est l'homme qui peut le mieux découvrir ce qui te manque, dis-lui, si tu veux, que je te l'ai indiqué.

« Les nouvelles t'arrivent par les gazettes, j'ajoute que la Commission du budget insiste pour avoir des Evêques. Siméon consentait à quatre de plus, on lui en a arraché huit encore, douze en tout. Voilà ce qui se dit et que je croirai quand ils seront nommés. J'ai peur que les Ministres veuillent une loi, ce serait pour la faire rejeter aux Pairs, ce que je crains. Tu sais que la démocratie est dans la Chambre haute, et l'aristocratie, du moins le peu que nous en avons, dans la basse. Il faut bien que les choses se fassent ici autrement qu'ailleurs, attendu que la grande nation, dans son siècle de lumière, ne se conduit pas sur les autres. C'est pour obvier à ce projet de loi que le bon, le vigilant, le prévoyant Cardinal a fait la petite dissertation que je joins à mon envoi. Son écrit contre Orsi est regardé ici comme un chef-d'œuvre par nos habiles et surtout par M. le cardinal de Beausset.

« Notre admirable Lamennais s'est cruellement fourvoyé

(1) M. Frayssinous avait repris, en 1814, ses conférences de Saint-Sulpice ; il les poursuivit, avec un succès croissant, jusqu'en 1822. L'existence de Dieu, la Providence, l'Immortalité de l'âme, la Religion base nécessaire de toute morale et de tout gouvernement : tels sont les graves problèmes qu'il exposait, en 1820.

dans son second volume, nous en sommes tous désolés, après ce magnifique premier volume, où cependant je suis fâché de son amertume contre les protestants. Où a-t-il pu prendre dans sa tête de vouloir renverser le témoignage des sens, sur lequel porte celui des hommes, comme l'instruction de Dieu à Adam, d'Adam à sa famille, et puis le sens intime, si cher à notre Saint-Martin, et l'évidence si évidente, où elle brille réellement ? Il travaille, il s'occupe d'une justification, elle sera étincelante de style, mais il ne se relèvera pas de ses derniers paradoxes. Je le regrette, c'est notre première plume et bretonne par-dessus le marché.

« Viens donc ici, prends les manuscrits de notre profond maître ; son Dictionnaire est en douze volumes ; j'ai proposé que l'on en tirât tous les articles métaphysiques et qu'on les publiât. Je le croirais essentiel pour nos temps, mais il faut payer des scribes pour copier, il faut les frais d'impression.

« Prémord demeure à l'Abbaye-aux-Bois, confesse beaucoup, il est faible de santé, mais plein d'amitié pour toi : c'est un ange devant Dieu et devant les hommes (1).

« Adieu, cher et bon ami, sois pour moi le même comme je le suis pour toi. Je t'embrasse bien tendrement. »

(A suivre.)

(1) L'abbé Prémord était le Directeur des Dames de la Visitation, parmi lesquelles se trouvaient MM^{mes} du Dresnay et de Cheffontaines ; il était chargé aussi des Anglaises de la rue des Fossés-Saint-Victor. « Il y a des jours, écrivait-il, où je suis huit ou dix heures au confessionnal, et ces jours se renouvellent fréquemment. Je me trouve ensuite si épuisé de fatigue, que je n'ai pas le courage de prendre un livre ou de mettre la main à la plume. De là, il résulte que ce que le devoir ne me commande pas de faire aujourd'hui je le remets au lendemain et que ce lendemain n'arrive jamais. Et comme je me repose sur l'indulgence de mes amis, c'est surtout envers eux que je dois paraître indifférent ou ingrat, quoique mon cœur soit vraiment pénétré d'affection et de reconnaissance pour eux. » Il fut nommé chanoine honoraire de Paris, en Février 1820.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LANARVILY

Ancienne trêve de Kernilis, sous le patronage de saint Gouesnou. En 1634, fut fait un procès-verbal des prééminences, à l'occasion d'une restauration de l'église. On y constate que les armes des du Châstel sont en priorité dans la maîtresse-vitre, puis celles des Boisyvon : *d'or à 7 feuilles de houx d'azur* (E. 48). En 1637, Yves Roudault fit le dessin ou « *portraict* » de la tour de l'église ; il est qualifié de « *maistre tailleur de pierres et architecte* ».

Plusieurs chapellenies y étaient desservies :

La chapellenie de Landouzan, dont fut nommé chapelain, en 1610, Hervé Troadec (G. 344) ;

La chapellenie de Traonsilit, fondée autrefois par les sieurs de Traonsilit, donnée en 1641 à Yves Le Guen, prêtre de la trêve ;

En 1691, une chapellenie dite du Rouzic, sur la démission de François Joachim de Lesguen, prêtre, donnée à

Jean-Baptiste de Kermellec, sous-diacre, licencié *in utroque* de la Faculté de Paris.

On y comptait deux autres chapellenies, dites « des Abyven » : l'une, fondée par François Abyven et Jeanne Simier, dont les héritiers étaient présentateurs ; l'autre, chapellenie des Abyven et Kervige, était présentée par les habitants de la trève.

En 1786, les revenus de la fabrique n'étaient pas considérables ; elle percevait, pour le revenu des fondations. 88 livres.

Pour le revenu des chapellenies. 84

Et pour le casuel 200

Soit un total de. 372 livres.

Les derniers curés ou vicaires de Lanarvily furent Hervé Le Gall. Avant 1775, M. Toullec ; puis, vers 1784, M. Claude Le Goualc'h, né à Lanarvily le 20 Décembre 1742 ; il demeura vraisemblablement dans le pays ; nous le trouvons, en 1804, recteur de Lanarvily, d'où il fut nommé recteur de Kernilis en 1807, où il mourut en 1829.

En 1807, la desserte de Lanarvily fut confiée à M. Louis Sibiril, né à Ploudiry le 13 Août 1742, prêtre en 1776, curé au Tréhou, puis, après la Révolution, curé d'office à Kersaint-Plabennec et, enfin, recteur de Lanarvily, lors du départ de M. Le Goualc'h.

Lanarvily avait 500 habitants, et sa voisine, Loc-Brévalaire, n'en avait que 200 ; mais celle-ci avait toujours été paroisse, tandis que Lanarvily n'avait été que trève ; aussi Loc-Brévalaire faisait tous ses efforts pour conserver son titre ; cependant, l'Administration diocésaine, tout en reconnaissant que Loc-Brévalaire était plus centrale et pouvait desservir également Guipronvel et Lanarvily, laissa provisoirement le Recteur à Lanarvily ; si bien que M. Sibiril faisait, en 1810, établir un conseil de fabrique

pour Loc-Brévalaire, mais signait toujours : « prêtre desservant de Lanarvily et de Loc-Brévalaire ». Les habitants de cette dernière commune, pour se donner un air de vie indépendante, faisaient sonner, le dimanche, trois sons à l'heure des vêpres ; c'était bien sous le prétexte de donner aux habitants connaissance des nouvelles lois ; mais, de fait, on profitait de la réunion pour chanter les vêpres, sous la présidence d'un laïque. M. Sibiril, le 13 Février 1810, protestait contre « ce scandale » ; il protestait, surtout, sur la manie du maire de Loc-Brévalaire de venir, au moment où il montait à l'autel, le dimanche, à Lanarvily, pour lui présenter à publier les bans des jeunes gens qui avaient été affichés à la mairie de Loc-Brévalaire, faisant observer que c'était aux intéressés eux-mêmes à présenter leur demande de *bans*, parce qu'ils devaient être interrogés pour savoir s'il n'y avait pas quelque empêchement.

Lorsque mourut M. Sibiril, en 1817, l'état de choses changea ; il ne fut pas remplacé à Lanarvily, et ce fut le Recteur de Loc-Brévalaire qui fut chargé de desservir cette église, qui, du reste, menaçait ruine.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1842. M. Jean Nicolas, qui s'intitulait, en 1840, recteur de Loc-Brévalaire et de Lanarvily, opta pour cette dernière paroisse, et M. Bernard fut nommé à Loc-Brévalaire.

RECTEURS DE LANARVILY DEPUIS 1842

1843-1865. Jean Nicolas, de Plougar.

1865-1866. Jean-Marie Pouliquen, de Guiclan.

1866-1885. Guillaume-Marie Ruellou, de Pleyber-Christ.

1885-1893. Laurent-Marie Tourmen, de Plourin-Morlaix.

1893-1899. François Kerbrat.

1899-1910. Charles Lichou, de Trégarantec.

1910. Jacques Guillou, de Pleyben.

Près du manoir de Lescoat-Pappe, se trouvait une chapelle, aujourd'hui en ruine, dite *Le Moguer*, dédiée à Notre-Dame du Mur.

LANDÉDA

Cette paroisse faisait partie de l'ancien territoire connu sous le nom de *Ploédiner*, comprenant Lannilis, Landéda et Brouennou. Une note, inscrite sur les registres de Landéda, dit que l'église « a été dédiée par Yves, évêque de Léon, le dimanche après la Saint-Luc 1486 ». Si la date est exacte, la dédicace de l'église doit être attribuée à l'évêque de Léon Antoine de Longueuil, 1484-1500 ; car nous ne connaissons aucun évêque de Léon du nom d'Yves, depuis le titulaire de cet évêché, de 1273 à 1292.

Le patron de la paroisse est saint Congar, abbé, selon les uns (du Mottay), évêque, selon les registres du Léon.

L'église est toute moderne, ayant été reconstruite au milieu du siècle dernier, par suite d'un incendie.

Le 19 Décembre 1821, le recteur, M. Bazil, annonçait à l'Evêque que, la veille 18, à deux heures de l'après-midi, un horrible coup de tonnerre foudroya l'église. « Il est inouï qu'un seul coup ait pu produire une si horrible

dévastation : la tour est en bas, depuis la pointe jusqu'aux premières guérites ; ce qui reste de la couverture de l'église menace à tout instant de tomber ; il est impossible d'y célébrer l'office divin. » Le Recteur demandait de transférer le service paroissial soit à Sainte-Marguerite, soit plutôt à Brouennou, où il y a une cloche et des fonts baptismaux.

En Septembre 1822, on avait disposé une petite chapelle, au pied de la tour de l'église, pouvant contenir une quarantaine de personnes, et encore pouvait-on craindre de voir la tour s'effondrer. Faute de ressources pour une reconstruction, on se contenta d'une réparation et, lors de la Pâque 1823, le Recteur demandait à Monseigneur l'autorisation de bénir de nouveau l'église et le cimetière. Ce ne fut que vers 1850, que l'église fut rebâtie ; le clocher, réparé, semble être du xvii^e siècle.

M. de Kerdanet, qui l'avait vue avant sa reconstruction, nous dit y avoir remarqué les dates suivantes : sur un bénitier, 1598 ; 1716, sur le lambris, qui avait été peint par Herbaut junior ; sur la tour, 1731 ; sur les fenêtres, 1760-1761.

Dans l'église, on vénère une statue de la Vierge provenant de Notre-Dame des Anges ; mais, dit M. de Kerdanet, ce ne doit pas être « la très belle image de Notre-Dame des Anges, ravissante pièce qui inspire je ne sais quelle tendresse de dévotion à tous ceux qui la contemplent, » comme s'exprimait le R. Père Cyrille, au commencement du xvii^e siècle.

On y honore également les statues de saint Congar, saint Eloi, saint Guénolé et saint Herbot. Dans l'ancienne église, se voyait le tombeau de Simon de Tromenec, le représentant en chevalier, les deux pieds en profil, tournés du même côté. Cette tombe a été transportée dans la chapelle de Saint-Laurent du Tromenec, actuellement en ruine.

Déjà, lors de la visite, en 1774, l'Evêque avait ordonné que cette tombe, sise contre le premier pilier au haut de l'église, côté de l'Evangile, serait mise de niveau avec le pavé. Elle ne porte point d'inscription.

* * *

Le 18 Mai 1643, le bourg de Landéda dut être en émoi par le mariage d'un Turc avec une fille du pays, Marguerite Godec ; mais le recteur, Claude Quémeneur, s'était bien assuré que « Charles Alyc, turc de Mahon de la ville d'Arger (Alger), était néanmoins bon catholique » et, pour preuve, il inscrit au registre les lettres testimoniales suivantes, qui nous donnent un précis de la vie aventureuse de ce malheureux et de son heureuse conversion.

« Nous, Jean-Claude de Ville, docteur en sainte théologie et en droit, chanoine de l'église collégiale de St-Paul, custode en l'église de Ste-Croix, parochiale de la cathédrale, lieutenant en l'Officialité ordinaire et métropolitaine, et vicaire général substitué, au diocèse de Lyon ;

« Faisons foi avoir conféré le saint sacrement de baptême à Charles Alic, turc de nation, du lieu d'Argel, fils de Solyman, marchand de drap, et âgé de 22 ans, à nous adressé et renvoyé à cet effet, par M. de la Paye, chanoine et vicaire général du diocèse de Lyon, et de l'avis de M^{sr} de Halgucour, lieutenant du Roi au pays de Lyonnais, Foretz, Beaujolys, etc... ;

« Icelui Alic ayant été prins en mer et fait esclave par les Espagnols et demeuré forçat en galères d'Espagne quatre ans, et aux fles de St Honoré et Ste Marguerite quatre mois ; ses fers coupés avec une lime, s'étant jeté la nuit en mer et fait trois milles à la nage, arriva vers

Antibes où, de crainte d'être prins, il gagna les montagnes et enfin, vivant d'aumosnes, il est venu à Lyon.

« Apres instantes demandes et prieres d'être reçu au saint baptême, et ayant fait vœu si Dieu lui accordait la grace d'échapper à son esclavage, auquel il souffrait des cruautés incroyables, après tous interrogats nécessaires en telle rencontre on lui a accordé, et en effet il l'a reçu avec le nom de Charles sur les sacrés fonts de la dite église de Ste Croix, ce jourd'hui 19 Juin 1636, avec toutes les circonspections, circonstances, catéchisme, instruction et saintes cérémonies en tel cas requises et accoutumées.

« Le parrain a été M^{re} Charles Audran (1), sculpteur et graveur en taille douce, qui a apporté un soing, diligence, zele et charité non pareille.

« La marraine a esté honneste Claudine du Pré, fille non encore mariée de Jean du Pré, du lieu de St Genez et Marifaux en Foretz, assistés de MM. Philippe Elzias, natif de Nice, habitant de la ville d'Aix en Provence, escolier de médecine ; Alexandre La Barre paracelce chirurgique de Hysteron ; Frédéric Boy, ecuyer de Marseille, le tout avec grand concours, dévotion et applaudissement du peuple, dont et de quoy, à sa requête, lui avons concedé, signé de notre main et scellé de notre scel la présente attestation pour lui servir tant que de raison.

« Fait à Lyon, en notre maison de la custoderie, mois et an que ci dessus.

« Signé : J. C. DE VILLE, custode et vic. gal substitué. »

Le 3 Janvier 1673, on signale le décès de François Calvin, mort à Landéda, âgé d'environ 104 ans.

(1) Claude Audran, né à Paris en 1597, s'établit comme graveur à Lyon, où il mourut en 1677.

*
**

En 1703, grâce au concours généreux d'une dame de Kerlech et du recteur, M. Faujour, fut fondé, à Landéda, un hôpital qui aurait pu rendre de grands services à la paroisse, si, par la suite, il avait été bien administré.

« Le 10 Septembre 1703, dame M^{ie} de Kerlec'h, V^{ve} de messire Jean de Guergorlay, chevalier S^{sr} de Kersalaün, de Tronsilit, etc., donna à missire Jean Faujour, recteur de Landéda, une vieille maison, cour, jardin et dépendances, au bourg de Landéda, pour le dit Recteur y bâtir maison et logement en forme d'hôpital, pour l'usage des pauvres et de ceux qui les assisteront, à la seule charge de faire apposer les armes de la dite dame et celles de son mary au-dessus de la porte de la cour, et d'aménager, dans la dite maison, une chambre destinée à la dite dame, pour y mettre un prêtre ou autre personne utile au secours des pauvres. »

Sur ce fonds le Recteur construisit, à ses frais, le corps de logis de l'hôpital et la chapelle, et le 21 Juillet 1705, M^{sr} de la Bourdonnaye, évêque de Léon, approuvait la fondation, permettait de bénir la chapelle sous le vocable de saint Louis. L'hôpital devait être gouverné par le Recteur, ou tout autre prêtre à la nomination de l'Evêque.

Par la suite, les libéralités affluèrent si bien, qu'au milieu du xviii^e siècle, l'hôpital avait plus de 1.000 livres de rente.

Il n'y avait, dès le principe, que « six personnes nécessiteuses logées dans cette maison ». Par la suite, d'autres y furent admises, et on les employait à cultiver les terres de la maison. Les choses allèrent bien tant que l'adminis-

tration de l'hospice fut confiée à des prêtres ou à des personnes de confiance, comme à M^{lle} du Porzic, en 1722, car nous apprenons, par un acte du 22 Mars de cette année, que les seigneurs Rodellec du Porzic avaient créé une rente de 30 livres pour la pension d'une D^{ne} du Porzic, chargée de gouverner l'hospice de Landéda ; à sa mort, la pension était réversible, à perpétuité, au profit de l'établissement, à charge d'un *Pater, Ave et De profundis*, tous les jours.

Les libéralités en faveur de l'hospice, fort abondantes jusqu'en 1743, cessèrent presque complètement. C'est qu'à partir de cette époque, l'administration de cet établissement devint déplorable ; on pourra s'en faire une idée par le mémoire adressé au Roi, en 1782, par M^{sr} de la Marche (Evêché) :

« Par succession de temps, y est-il dit, le Recteur a perdu la manutention de l'hôpital, le corps politique, chargé du gouvernement des fabriques, s'est emparé de celui de cette maison et de tous ses revenus.

« En Bretagne, le corps politique de chaque paroisse est composé de douze paysans ; leur administration est la plus mauvaise qu'on puisse imaginer, celle de Landéda en est une preuve :

« Le corps politique nomme un de ses membres gouverneur de l'hôpital. Ce paysan, dont la demeure est quelquefois éloignée d'une lieue, est occupé de sa ferme et de son ménage, et il est établi des valets et des servantes pour tenir celui de l'hôpital. L'éloignement du gouverneur, qui se rend à l'hôpital, tout au plus, tous les huit jours, laisse habituellement sans surveillant des domestiques, ordinairement sans capacité et quelquefois sans conduite. Ce gouverneur est quelquefois lui-même un homme très dérangé ; on conçoit, d'après cela, ce que doit être, en pareilles mains, un hôpital, sans clôture, qui con-

tient des pauvres de tout sexe et de tout âge. On ne sera pas surpris de n'y trouver ni exercice de piété, ni ordre, ni règle, ni économie ; en sorte que cette maison est plutôt un lieu de débauche, de dissension et de pillage, qu'un hospice de charité. Les pauvres y sont aussi mal pour le temporel que pour le spirituel. La chapelle est abandonnée, et les messes fondées ne sont pas desservies, parce que les revenus se dissipent plutôt qu'ils ne se dépensent.

« Les revenus montent à plus de cent pistoles ; on ne doute pas qu'ils ne fussent portés à un quart et peut-être à un tiers en sus, s'ils étaient en d'autres mains ; mais ces douze paysans sont en possession de disposer de ces biens et de se les adjuger en ferme à eux-mêmes ou à leurs amis, au prix qu'ils jugent à propos. »

Pour remédier au mal, l'Evêque proposait de ne plus recevoir aucun pauvre, et de renvoyer ceux qui peuvent l'être sans inconvénients, puis d'appliquer les revenus aux pauvres de Landéda, par les mains de Filles de la Charité, qui seraient établies à l'hôpital, et secourraient les pauvres à domicile ; mais comme il est certains pauvres qu'il est nécessaire de conserver tant qu'ils existent, on formera un bureau d'administration, sous la présidence de l'Evêque ou du Recteur le représentant, du gentilhomme le plus âgé de la paroisse, du sénéchal, du procureur de la juridiction seigneuriale et d'un notable nommé par le corps politique.

Par Lettres données à Versailles, le mois de Mars 1784, le Roi donnait satisfaction à la demande de l'Evêque, disant que les Sœurs de la Charité établies à Landéda seraient également chargées de tenir une école pour l'instruction des jeunes filles. Mais tous ces beaux projets furent arrêtés dans leur complète exécution par la Révolution, qui menaçait déjà de tout détruire.

L'enquête sur la mendicité à Landéda, faite en 1774,

par M. Le Jeune, recteur, n'avait pas peu contribué à provoquer et la supplique de M^{sr} de la Marche et l'ordonnance royale au sujet de l'hôpital de Landéda.

« Il y a, dans ma paroisse, environ 240 familles, dont 40 ou environ aisées, environ 40 à la mendicité, et le reste bien au-dessous de la médiocrité.

« Les sources de mendicité sont : la misère publique ; la cherté des denrées ; les salaires perdus au service des troupes, au fort de la saison, pendant la dernière guerre ; le grand nombre d'enfants des chambriers et journaliers, qui n'ont et ne peuvent avoir ni vaches ni bestiaux, faute de terrain pour les nourrir ; le défaut de travail, à Brest, où les paroissiens vont travailler pour le Roi, lorsque le travail abonde.

« Heureusement nous n'avons point de fainéants ni de dérangés par la boisson : l'eau de puits, un peu de pain d'orge sec et de lait mendés, des briniques, quelques mauvais poissons, voilà l'ordinaire de nos pauvres ; et, en général, ce n'est qu'à force d'un travail le plus dur, nuit et jour, à la grève, qu'ils peuvent avoir les moyens de subsister.

« Les enfants et les vieillards hors d'état de chercher l'aumône sont à l'hôpital, de façon que les mendiants sont d'une classe moyenne : enfants plus avancés en âge, filles, femmes, presque tous invalides.

« Je ne vois pas comment pouvoir empêcher la mendicité. Notre paroisse est, en même temps, peuplée et bornée, il n'y a rien à y clore. Le meilleur quartier, qui est l'*Armorique*, est inondé de sables, depuis bien des années, et ils font toujours insensiblement des progrès, autre source de pauvreté pour le pays.

« Il semble, cependant, qu'il y aurait quelques moyens de soulager la misère publique, ce serait : 1^o de nous affranchir de la servitude des moulins : un pauvre vassal,

à qui on prend le 12^e, le 10^e, le 8^e, le 6^e et quelquefois plus de son grain, ne peut pas manquer de se ressentir d'une si forte saignée ;

« 2^o Il faudrait tolérer la coupe du gouëmon dans le temps où les paroissiens la trouveront plus utile pour le bien de la paroisse ;

« 3^o La faire interdire aux étrangers ;

« 4^o Permettre qu'après la provision faite pour l'engrais de la paroisse, on puisse en vendre le surplus aux étrangers. Nos Armoricains, s'ils n'ont plus la liberté de sécher le gouëmon, de le vendre, sont tous sans ressource. »

Le Recteur parle aussi de l'hôpital, où il y a eu jusqu'à vingt-cinq pauvres ; il sert aussi aux marins qui tombent malades à L'Abervrac'h, et aux troupes du Roi, qui en temps de guerre, sont au fort de Cesson. Le Recteur ajoutait que, pour y maintenir le bon ordre, il serait à désirer qu'on puisse y proposer des Sœurs de la Charité ou des Sœurs grises.

Une question vitale, pour Landéda comme pour toute la côte du Léon, était la coupe du goémon. Il avait été arrêté, par l'Amirauté, que cette coupe ne pourrait se faire que pendant trente jours, et seulement l'un des trois premiers mois de l'année. C'était un moment mal choisi ; car, comme le fait remarquer un mémoire appuyé par M^{sr} de la Marche, « dans les mois de Janvier, Février et Mars, la coupe est presque impraticable, tant à raison de la brièveté des jours que de la dureté de la saison, et de l'agitation de la mer sur une côte en grande partie hérissée de rochers ».

Si bien que, depuis plusieurs années, cette ordonnance de l'Amirauté était tombée en désuétude, à Landéda du moins, où il était convenu que la coupe du goémon aurait lieu le lendemain de la Saint-Marc, 26 Avril ; ils avaient ainsi le loisir de bien le sécher et d'avoir des routes plus

praticables, pour céder aux paroisses terriennes le surplus de la récolte nécessaire à la paroisse. Malheureusement, l'Amirauté vint enfin à s'apercevoir des manquements aux réglemens dont elle prétendait exiger l'exécution avec toute rigueur. C'était la ruine pour Landéda, tout spécialement, parce que Lannilis, qui possédait de grands bateaux, pouvait affronter les dangers de la mer, en hiver, et avait, des deux côtés de l'anse, de meilleures conditions pour bien sécher le goémon. Et Landéda, qui, en Avril, trouvait ses côtes dévastées, n'osait pas se plaindre ni attaquer les pêcheurs de Lannilis, car ceux-ci se targuaient d'être seuls en règle, en coupant le goémon dans le temps fixé par les ordonnances de l'Amirauté. Telles étaient les données d'un mémoire formulé par M. Le Jeune, recteur de Landéda, et fortement appuyé par Monseigneur de Léon.

(A suivre.)

LES
CONFRÉRIES A SAINT-PAUL DE LÉON

(Suite.)

Confrérie des Trépassés (suite).

BILLETS D'ADMISSION. — Ils se libellaient sur de petits parchemins, et à peu près comme le suivant, sauf quelques variantes insignifiantes :

« Yvon Abguéguen et Marguerite Le Jacobin, sa femme épouse, et chacun d'eux, ont été ce jour, pris et reçus à frère et sœur dans la frairie des Trépassés, fondée, dotée et desservie en l'église de Monsieur Saint-Pierre près et ès faubourgs de la ville et cité de Saint Paul, parce que présentement ils ont payé à maître Jehan Kerahès et Henry Béleryt, abbés et procureurs de la dite frairie, prenant et acceptant, la somme de 104 sous monnaie, pour la perpétuation et continuation de la rente, et devoir d'entrée en icelle frairie, de laquelle somme les dits sieurs abbés se tiennent contents et bien payés, et ont aussi quitté et quittent les dits mariés, promettant tenir bon compte aux frères et conseillers de la dite frairie des dites sommes, et jouiront les dits Abguéguen et sa femme des suffrages, prières et oraisons qui en l'avenir seront faits en icelle, selon et au désir des statuts de la dite frairie ; et en outre s'obligent les dits abbés de faire mettre et écrire les noms et surnoms du dit Abguéguen et de sa dite femme sur le livre et martyrologe de la dite confrairie.

« En témoignage de vérité de tout quoi, avons signé

cette de nos signes manuels et baillé aux dits mariés le pénultième jour d'Avril l'an entrant 1538.

« Signé : KERAHÈS, et H. BÉLERYT. »

Au-dessous : « L'office du dit Abguéguen, décédé, a été fait en l'église de Creisquer, le 24 Mai 1564 ».

Sur certains billets, il y a aussi un cachet représentant une tête de mort, avec une inscription qu'il est impossible de lire.

6 Juin 1574. — Dans une lettre adressée aux fidèles, M^{sr} Rolland de Neuville leur écrit au sujet de la confrérie, que, depuis qu'elle a été érigée dans le diocèse, la piété des fidèles jointe à la bonne administration des Abbés, en a si magnifiquement augmenté les revenus, qu'ils suffisent maintenant à fonder et doter plusieurs messes nouvelles.

C'est pourquoi, vénér. et discrète personne Hervé Morice, prêtre, à présent Abbé, demande l'autorisation d'ajouter à la fondation primitive de chaque lundi, cinq messes à basse voix, chose déjà en partie établie par les précédents Abbés qui, depuis longtemps, font dire chaque lundi, dans l'église de Saint-Pierre, en plus de la messe des Morts, quatre autres messes, la première du Saint Nom de Jésus, la deuxième de la Croix, la troisième des Cinq Plaies, la quatrième du jour ; après quoi a lieu la procession accoutumée à laquelle assistent les chapelains et suppôts, *in albis*, portant, chacun à son tour, la croix.

Monseigneur de Léon autorise la célébration d'une cinquième messe ; laquelle messe sera de la Sainte Vierge et dite au grand autel du Creisker.

L'Abbé demande, de plus, à ce que chaque samedi, à la même heure que le lundi, on célèbre pour les associés vivants, trois messes, dont l'une à notes, de la Sainte Vierge ; et les deux autres à basse voix, à dire, au même

moment que la précédente, au Creisker, une de la Sainte Trinité, et l'autre des Saints Anges, avec mémoire des défunts.

Après quoi, les chapelains de la Confrérie, *in albis*, et portant la croix, viendront en procession de Creisker à la cathédrale, dont ils feront le tour à l'intérieur, en chantant le *Libera*, avec les répons, versets, collectes et oraisons accoutumés, et spécialement le *De profundis*, avec les oraisons *Inclina, Fidelium*, près de l'ossuaire de ladite cathédrale, situé près du portique méridional (1), puis on fera mémoire, en chantant, de saint Sébastien, martyr ; de saint Pol, évêque, et de saint Roch, pour demander pour la cité et ses habitants d'être préservés de tous maux de l'âme et du corps, ainsi que de toute peste et contagion.

A la prière du dit Hervé Morice, abbé, l'Evêque déclare approuver la première fondation [celle de 1533], ainsi que ce qui y est ajouté pour chaque lundi et samedi.

Fait au Palais épiscopal de Saint-Paul, le 6 Juin 1574.

ROLLAND DE NEUVILLE, évêque,
LE GALL, secrétaire.

LES FONDATIONS. — Le nombre des fondations, même des plus importantes, est trop considérable pour permettre d'en faire ici la publication. Que nous n'en ayons plus

(1) A propos de ce portail, indiquons ce qui se lit dans l'enquête de 1578 instituée à la requête de M^{sr} de Neuville (voir *Bull. dioc.*, Janvier 1916) :

« A la cathédrale, au dessus de la porte appelée le portail de l'officiant, devers le midi, avons vu un écusson en bosse contenant 2 tours tournant sur une roue d'argent en champ d'azur, 2 lions d'azur en champ d'or, avec une crosse et mitre, qui sont, sauf la crosse et mitre, armoiries de Kermavan. »

A la suite, on lit encore ceci :

« Dans la chapelle de St André... [où sont d'autres écussons avec les mêmes armes], se trouve une tombe à fleur de terre sur laquelle se voient deux semblables écussons avec une crosse. »

Est-ce la tombe que se serait préparée M^{sr} de Kermavan, et dont parle M. Peyron (*La Cathéd. de Saint-Pol*, p. 86) ?

tous les titres, la chose ne surprendra pas. Mais déjà, au milieu du xvii^e siècle, bien des pièces manquaient aux archives de la Confrérie.

Écoutons ce qu'en dit le scolastique Picart (1) : « Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les comptes de quelques Abbés qui se succèdent, pour voir la quantité d'excuses dont ces comptes sont chargés, faute de titres. On ne sait le plus souvent si ce sont les fondations de ceux qui payent que l'on dessert, ou celles dont on ne peut plus exiger le paiement (2), et les Abbés sont tentés d'accuser leur prédécesseur immédiat, d'une négligence intolérable (3), jusqu'à ce qu'ils aient pénétré jusqu'à la source des dérangements des papiers de ladite Confrérie. L'abbé, M. Pen, quoiqu'il fût le plus laborieux des hommes, n'y tint qu'un an, et aima mieux s'en retourner à Paris. »

Un certain nombre de titres avaient disparu, parce qu'on les avait confiés aux familles qu'ils intéressaient, lesquelles familles, par négligence, ou même par dol, pour faire disparaître toutes traces de leurs obligations, ne les avaient point rendus (4), et les préoccupations qu'avait pu mon-

(1) *Projet d'une Histoire du Collège de Léon.*

(2) C'est peut-être ce qui explique que, en 1757, les revenus ne sont déclarés que de 1.420 livres, alors qu'une pièce de 1629, indiquait le chiffre de 1.500 livres.

(3) L'accusation ne tombait pas toujours à faux. On trouva, par exemple, qu'il y eut incontestablement incurie, chez missire Guillaume Léost (*Bull. dioc.*, 1913, pp. 105, 324, 325).

(4) Pareille manœuvre s'était produite pour les actes du Creisker. Ainsi, dans la séance de la communauté du 28 Juin 1667, présidée par M^{sr} Videlou, le Syndic remontre à l'Evêque, « que l'église du Creisker a été longtemps gouvernée par des marguilliers nommés par les habitants, mais que les garants qui justifiaient leur possession ont été soustraits par une lâcheté qui a causé que la disposition de cette église a été transférée à la puissance de l'état ecclésiastique, et commise, depuis quelques années, à des particuliers, lesquels ne peuvent maintenir ni justifier leur nomination par aucun titre valable, et qui en ont perçu les fruits, bien que négligeant de faire aucune réparation. »

Nous voyons aussi (délib. du 17 Avril 1638, *Bull. dioc.*, 1914, p. 45) que les titres et garants de la communauté étaient pareillement dispersés.

trer à cet égard la communauté, étaient trop tardives pour tout réparer (1).

Les contrats de fondation fournissent certains renseignements : par exemple, suivant les intentions des donateurs, les services se faisaient non seulement à Saint-Pierre et au Creisker, mais à la cathédrale et aux Carmes (2).

Voici, à titre de spécimen, un résumé des dispositions reproduites en beaucoup d'actes :

4 Mai 1592. — Ecuyer François de Kersauzon, et Marie de Kergadiou, sa femme, sieur et dame du Penhoat, demeurant à Saint-Frégan, trêve de Plousezny, payent à missire Alain Favé, gouverneur du Creisker et Abbé des Trépassés, demeurant dans la maison du gouvernement de N.-D. du Creisker, proche de cette dite église, paroisse du Crucifix, 20 écus d'or sol pour achat d'un écu sol de rente, pour l'entretien et fondation que le dit Abbé fera célébrer par les suppôts de la frérie, à la cathédrale, au premier jeudi de Janvier chaque année, à savoir : un office et cinq messes, l'une à notes avec diacre et sous-diacre, *pro defunctis*, sur l'autel du Saint-Nom de Jésus, et les quatre autres à basse voix sur les prochains autels, où assisteront [les] cinq pauvres de ladite frérie, « garnis » chacun d'un cierge ardent, et qui auront, à l'issue l'aumône (de pain), à la mode accoutumée en la première institution d'icelle frérie (3) ; aumône de 5 sols, dit un règlement de 1756.

(1) On en trouvera la trace en de précédents numéros du *Bull. dioc.*, dans les *Extraits des délibérations de la Maison de ville*, où ont été rapportés au fur et à mesure, les faits relatifs à la Confrérie des Trépassés, et qu'il est, par suite, inutile de reproduire (cf. années 1913, pp. 8, 16, 17, 32, 33, 34 ; 1914, pp. 43, 47, et 1915, pp. 192, 193, 292).

(2) Fondation du 18 Déc. 1595, par demoiselle Françoise de Kerhoent, dame de la Villeneuve, douairière de Kerouazle, demeurant à Saint-Paul, paroisse de Notre-Dame (Arch. Dép.).

(3) Cf. avec ladite fondation de Kersauzon, celle du 16 Décembre 1585, de Guillaume Calvez, chanoine de Léon et recteur de Sibiril, au deuxième vendredi de chaque mois ; celle de Françoise Pertuis, épouse de Guil-

Les « grandes » fondations étaient celles qui constituaient une obligation périodique, par exemple d'un service par mois, soit en tout, à raison de 3 liv. 6 s. par service, 39 liv. 12 s.

Le nombre de cinq messes, quatre basses et une chantée, invariablement indiqué dans les fondations un peu importantes, devait correspondre au nombre, primitivement fixé à cinq, des suppôts de la frérie.

En ce qui concerne la perception des revenus, il est fréquemment déclaré qu'ils seront touchés à la Saint-Michel, « in monte Gargano ». Cette fête de l'apparition de Saint-Michel au mont Gargan, se célèbre, comme on le sait, au 8 Mai.

LES ABBÉS ECCLÉSIASTIQUES. — Voici, avec les dates, ceux dont nous avons rencontré les noms :

- Jean Kerahès, 1538-1552 ;
- Guy de Kergoet, 1553-1554 ;
- François de Parcevaux, chanoine, 1556 ;
- Jehan de Kerguy, chanoine, recteur de Kersent, 1558-1562 ;
- Hervé Morice, 1569-1576 ;
- Alain Favé 1585 ;
- Christophe Falhun, 1596-1600 ;
- Yves Madec, vicaire du Crucifix-des-Champs, 1606-1607 ;
- Christophe Falhun, 1610 (1) ;
- Guillaume Léost, 1610-1637 ;
- François Tréguier, chanoine, 1637-1640 ;
- Hervé Le Milbeau, 1641-1644 ;
- Claude Bervas, 1644-1650 ;
- François de Kersaintgilly, sieur du Ménéec, recteur de Cléder, 1650-1656 ;
- Jean Daniel, sieur de Gouélétanénez, 1656-1659 ;

laume Quéméner, du 11 Octobre 1606 ; ladite Pertuis inhumée au Creisker, dans la troisième tombe, vers le Nord, du bout de l'autel des Saints-Roch et Sébastien, etc. (Arch. Dép.).

(1) Faisait partie de la Confrérie des Maîtres ès Arts de Lesneven.

Hervé Prigent de Kersaintgilly, sieur de Meshellou, 1659-1662 ;

François du Châtel, sieur de Pratalédan, 1662-1665 ;

Vincent Hamon, chanoine et promoteur de Léon, 1665-1668 ;

Christophe Grall, 1668-1669 ;

Jean de Runarvot, 1669-1673.

On peut s'en tenir là. Avec ce dernier Abbé, se réalise un projet étudié dès 1629, et par lequel les habitants purent proposer à M^{sr} de Rieux de moyenner l'établissement d'un collège, sans faire appel aux Pères Jésuites (1).

Il s'agissait de réunir sur une même tête les deux charges et prébendes de scolastique et d'Abbé des Trépassés. Dans son *Histoire d'un Collège breton*, M. Le Grand dit n'avoir pu découvrir la date exacte de l'accomplissement de ce projet. Si la combinaison en question ne doit être fermement et couramment adoptée que plus tard, du moins elle se trouve réalisée une première fois, lorsqu'après la mort de missire Christophe Grall, fin Novembre 1669, on choisit comme Abbé des Trépassés, Jean de Runarvot, originaire de Plouider, licencié aux lois, naguère aumônier de l'Evêque d'Auxerre, et scolastique de Léon depuis le 1^{er} Septembre 1668 (2).

L'Evêque se réservait d'agréer la nomination faite par les habitants des Abbés de la Confrérie. Aussi assiste-t-il fréquemment aux séances où ces élections avaient lieu.

En Avril 1656, les choses ne se passent pas de façon aussi paisible que d'habitude. Les députés du Chapitre, missires Guillaume Crenn, vicaire général, et Guy de Kerscau, scolastique, ainsi qu'une partie des gentilshommes « voulant faire chacun leur corps à part et partager

(1) Notice de M. le chan. PEYRON sur M^{sr} de Rieux, *Bulletin diocés.*, 1915, p. 236. — Voir aussi le scolastique PICART, *Projet d'une Histoire du Collège de Léon*.

(2) Délibér. de la Maison de Ville, 12 Déc. 1669.

l'assistance en trois groupes », l'ensemble des habitants s'y oppose et refuse de délibérer.

Néanmoins, après une séance orageuse, est élu missire Jean Daniel, comme Abbé des Trépassés.

Mgr Henri de Laval du Bois-Dauphin, alors évêque, décide d'intervenir et porte le règlement suivant brièvement résumé :

Pour les affaires temporelles de la Confrérie, les séances seront présidées par le Sénéchal ou le Bailli.

Pour le spirituel, en particulier pour la nomination des Abbés, on ne délibérera que sous la présidence de l'Evêque, ou à défaut, de son Grand Vicaire ou de l'Official ; et c'est aussi devant eux qu'aura à prêter serment l'Abbé choisi.

Pour ce qui est des suppôts, les prêtres originaires de la ville seront préférés aux autres du Minihy, ces derniers aux externes, et les plus anciens aux plus jeunes.

Quant à missire Jean Daniel, qui, ajoute l'Evêque, s'est depuis peu fait nommer Abbé, par des brigues et formes extraordinaires, nous déclarons son élection nulle, abusive, clandestine, comme obtenue par des moyens inacceptables et trahison de droit.

En fait, cependant, Monseigneur dut revenir aussitôt sur cette sentence, car nous trouvons missire Daniel en charge jusqu'en 1659.

LES SUPPOTS. — Chargés d'aider l'Abbé ecclésiastique dans la célébration des services et des messes, ils n'étaient d'abord que cinq. En 1656, il y en a six ; et une délibération des habitants, du 6 Octobre 1664, semblerait même indiquer que leur nombre est désormais de sept.

Une supplique collective, qu'ils adressent à M^{sr} Henri de Laval, en 1656, exprime leurs plaintes : les vivres ont renchéri, mais leur salaire est demeuré tel qu'au début, c'est-à-dire modique, un sou et demi à chacun d'eux, par office. Cependant, les revenus de la Confrérie ont aug-

menté notablement. Tels offices, arrentés d'abord une cinquantaine de sols, le sont maintenant avec des sommes allant de 3 à 6 livres, produisant un total de 1.400 à 1.500 livres par an.

Or, font observer les suppôts, il suffit que là-dessus, l'Abbé prélève une quarantaine de sols par office, pour le paiement des chapelains, les cloches, les ornements, le pain, le vin, les cierges ; plus 9 sols à distribuer entre tous les suppôts (lui-même recevant une part de suppôt) (1) ; cela fait, tout le reste revient au dit Abbé, qui se trouve ainsi bénéficier d'environ 300 livres par an.

En conséquence, les suppôts demandent à Monseigneur d'imposer à l'Abbé, en leur faveur, une rétribution double, soit 3 sols par office.

Ce qu'accorde l'Evêque, le 10 Septembre 1636.

Mais missire Daniel n'entend pas se rendre si vite. Peut-être aussi les suppôts réclament-ils plus que de raison. Car en 1660, un aréopage de conseillers anciens et actuels de la Confrérie évalue à 2 sous et demi seulement, par obit et service, ce qui devrait revenir à chaque suppôt.

Fort de cette appréciation, les suppôts donnent mission à miss. Claude Bervas, l'un d'entre eux, de soutenir leurs prétentions à Rennes, devant les juges délégués de l'Archevêque de Tours, près de qui l'abbé Jean Daniel a fait appel de la sentence rendue contre lui à Saint-Paul de Léon.

Par un règlement ultérieur, on voit que les suppôts finissent par avoir gain de cause, en ce sens qu'ils touchent leurs 2 sous et demi par office.

RANG AUX PROCESSIONS. — Une autre affaire où paraissent encore les suppôts, est celle qui concerne leur rang dans les processions.

(1) On a vu accorder la chose à titre de faveur à miss. Guillaume Léost, lorsque d'Abbé il redevint simple suppôt (*Bull. dioc.*, 1913, p. 325).

Devant le Chapitre assemblé le 15 Juin 1593, et où se trouvaient missires Guy de Kergoet, Prigent Le Moyne, François Coetèlez, Guillaume Calvez, Guillaume Kerguz, Guillaume Trousson, Louis Le Jacobin, Prigent Le Ny, Auffroy Kerbic, tous chanoines, les Carmes remontent que, par une louable coutume de toute immémoriale antiquité gardée, et, par plusieurs et réitérées fois rappelée par des décisions capitulaires, les Carmes auraient toujours été, dans les processions tant ordinaires qu'extraordinaires (1), les plus proches immédiats des sieurs chanoines.

Néanmoins, plusieurs prêtres des églises de Notre-Dame de Creisquer et de Saint-Pierre, qui n'ont ni collège ni privilège, se sont, depuis deux ou trois ans, efforcés avec violence, par un grand et intolérable scandale, de priver les dits remontrants de leur possession, nommément le jour du sacre en la procession et conduite du Saint-Sacrement, où les dits prêtres, entre autres M^{re} Pierre Richart, poussé par une animosité et haine particulière, aurait proféré des injures publiquement aux dits Religieux, au scandale des bonnes gens, et au mépris et contumacement des sieurs du Chapitre et contre leurs statuts et ordonnances.

Sur quoi, les chanoines, délibérant, décident une fois de plus que, dans les processions, les prêtres habitués de l'église Saint-Pierre et de la Confrérie des Trépassés suivront la croix de la cathédrale, et précéderont la croix des Religieux, qui demeureront les plus proches de la croix des dits sieurs Chanoines (2). (A suivre.)

(1) De par la coutume, les Carmes assistaient, convoqués ou non, aux processions générales ordinaires. Mais pour les processions extraordinaires, comme pour les prières publiques ou en action de grâces pour une victoire, ils attendaient la convocation que leur adressait l'Evêque (*Arch. Dép.*, H. 224).

(2) *Arch. Dép.*, H. 226.

CORRESPONDANCE
DE
M. LE PAPPE DE TRÉVERN
1816-1839
(Suite).

XIX. — *Projet de réunion, en Septembre, pour s'occuper du Dictionnaire. Écrit du cardinal de la Luzerne sur la Déclaration de 1682. Le Comte de Maistre. Trente sièges épiscopaux accordés par les députés : dotation précaire.*

« 22 Mai 1820. — N° 105, rue Grenelle, où j'ai bail de trois ans.

« Je me hâte, mon cher Poulpiquet, de te répondre avant que tu partes pour tes visites. Si tu étais ici à présent, tu trouverais Prémord revenant presque du tombeau et fort fatigué de cette course. Il est venu, ce matin, me voir, je lui ai lu ta lettre : il t'aime et t'honore pour tes belles qualités et ta rare instruction. Il sera forcé d'aller se refaire à la campagne ; j'y ferai aussi quelque séjour pour respirer le bon air, ainsi, mon ami, autant que je puis juger du point où nous sommes, je croirais Septembre le moment le plus favorable pour nous réunir.

« Il me serait plus facile de trouver des fonds pour imprimer douze volumes et, d'ailleurs, il s'y trouve quantité de choses hardies, qui feraient jeter les hauts cris à beaucoup de nos messieurs, tu en jugeras quand tu seras avec nous. Mais voici ce qui serait faisable et très utile,

à mon avis : tu sais qu'il excellait surtout dans la métaphysique, personne que je sache ne l'a égalé. On déraisonne singulièrement sur ces matières, et chaque écrivain en parle sans avoir eu le temps de les approfondir. Ce serait donc utile de fixer les idées sur ces importants sujets. Le Dictionnaire en est farci, et tous les articles réunis formeraient bien un fort in-octavo. Veux-tu te charger pour ta *quote part* de le faire imprimer ? Je suis sûr que tes avances te rentreront, et même au delà, avec les annonces que nous ferions dans les papiers.

« Or, voici comme je conçois qu'il faudrait s'y prendre : chercher un bon copiste, honnête homme ; lui mettre le premier volume entre les mains, lui marquer les articles qu'il aurait à copier, puis le second volume, ainsi de suite. Chaque article serait copié sur des feuilles séparées. Quand il aurait copié tous les articles, nous prendrions ces feuilles séparées, comme on prend des cartes en main pour arranger son jeu. Nous verrions si l'ordre des matières pourrait être préférable à l'alphabétique, ou non. Alors l'imprimeur se mettrait après.

« Il y aurait donc pour premiers frais, le copiste : je ne sais trop comment l'estimer, de 3 à 400 francs, j'imagine, car la besogne sera longue. Si elle l'était trop, il faudrait en avoir deux et les faire travailler ensemble par moitié, pour aller plus vite. Si tu es de mon avis, *écris-moi sur-le-champ* : je les mettrai à l'œuvre, afin que cette besogne pût être faite à ton arrivée, et que tu puisses prendre langue avec une imprimerie.

« J'étais sûr que tu admirerais l'écrit sur la Déclaration de 1682 (de M. de la Luzerne), il a fait ici une très forte sensation ; j'en ai envoyé à Genève, à Vienne, à Londres, à Dublin. J'espère qu'il fixera les idées. J'en avais destiné un à M. le comte de Maistre, que j'ai fort connu : il est mort. C'était un homme d'un esprit pétillant et d'une

érudition étendue ; il a traité ce sujet avec tout l'esprit du monde, mais nullement en théologien. Si cet excellent homme n'avait pas été si bon chrétien, s'il avait été incrédule, il aurait fait presque autant de mal que Voltaire, par les sarcasmes, l'ironie et le tour piquant dont ses ouvrages sont remplis. Le héros de l'ultramontanisme est au ciel, je n'en doute pas.

« Mon admirable Cardinal a été au moment d'y aller ; pendant près d'un mois, il nous a donné les plus vives inquiétudes par un catharre accompagné de fièvre et de quintes effrayantes. Il a été d'une résignation, d'une fermeté bien rares, tout aussi prêt à mourir qu'à vivre. Il est, je crois, hors de danger, mais il lui reste une extrême faiblesse : à 83 ans, les forces ne reviennent qu'à pas lents. Je compte lui lire ce que tu me dis de son livre.

« Voilà trente sièges accordés par les Députés, gare aux Pairs ! Je ne serais pas surpris qu'ils rejetassent la loi, la démocratie est en majorité chez eux. Tout est à l'envers. J'entends dire qu'ils accepteront, j'attends leur décision avant d'y croire. Au surplus, il s'écoulera du temps avant que ces trente Evêques soient sur leurs sièges. Quelle belle découverte d'assigner leur dotation sur un fond précaire, éventuel et éloigné ! Notre pauvre Eglise, entre les mains de ces messieurs, aura furieusement de peine à remonter sur sa bête.

« Adieu, mon cher. Si je trouvais à parler, je suivrais ton conseil car, en effet, le Dimanche de Pâques, je me suis senti à mon aise, dans la petite église des Missions, mais bien pleine et de gens capables : on m'en a témoigné avoir été content.

« Adieu, tout à toi comme depuis longtemps, comme à jamais. »

XX. — *Visite de Poulpiquet. Séjour à la campagne : conférence, équitation. Mandement de l'Evêque de Troyes.*

« 2 Octobre. 1821. — N° 105, rue Grenelle, s. g.

« J'arrive, cher et excellent Poulpiquet, de la campagne où j'ai passé trente-deux jours, et je trouve de toi une lettre de vieille date mais qui, je te le promets, vieillira autant que moi dans mon portefeuille ; jamais le cœur n'a si bien dicté, n'a été si aimable, si naturel et si éloquent. J'ai été touché au vif de tout ce que ta belle âme a trouvé le secret de m'écrire. Tu as la délicatesse de me supposer des mérites où je ne m'en serais jamais imaginé ; certes, j'ai quitté tout pour venir à ton arrivée ; j'ai arrangé que nous puissions être sous le même toit, mais je travaillais, j'agissais pour mon propre compte, je voulais avoir pour moi les courts instants que tu destinais à Paris (1). Je ne puis voir en tout cela que de l'égoïsme et tu as la complaisance d'y apercevoir de l'amitié généreuse. Jamais je n'ai passé de jours plus doux, plus agréables. Moi qui ne savais plus rire, je me suis remis à mon ancienne gaieté de Sorbonne et de Saint-Magloire. Je ne crois pas qu'il y ait une autre personne au monde qui pût me rendre aussi heureux, aussi content : nous étions faits l'un pour l'autre. Pourquoi nos destinées nous ont-elles séparés ? Ne me parles point de derniers adieux, il faut que nous nous rejoignons encore, où et quand ? je l'ignore, mais j'espère que la Providence nous en ménagera l'occasion. Tu n'as pas vieilli le moins du monde, il me semblait te voir en Sorbonne. Ainsi tu trouveras le

(1) Arrivé à Paris, le 23 Juillet 1821, après avoir fait des pauses de quatre et cinq jours à Nantes et à Orléans, M. de Poulpiquet débarqua d'abord aux Missions étrangères, mais sur les instances de l'abbé de Trévern, il se réunit à lui rue Grenelle, pour y passer une quinzaine de jours.

chemin de Paris sans te fatiguer, mais plus de voiture publique ; il faudra une occasion de quelqu'un qui te donne une place, la poste à frais communs n'est pas plus chère que ces horribles diligences.

« J'ai eu occasion, peu après ton départ, de rencontrer M. le Coadjuteur (1) ; il m'a dit qu'il regrettait beaucoup d'avoir manqué le moment de faire connaissance avec toi. J'avais dit avant, à Dujardins, très franchement, que tu n'avais pas été flatté du peu de patience qu'on avait eue pour toi à l'archevêché, et lui-même en était mortifié. Il s'est rejeté sur les mille et une affaires ; tout cela est fort beau, mais les affaires n'empêchent personne de dîner et de voir à table ceux qu'on n'a pas le temps de voir ailleurs.

« Tu ne me parles pas du Père Mérault : ne l'as-tu pas vu à Orléans ? (2) Il aurait été enchanté de te voir, de te mener chez son Evêque. J'imagine que tu auras vu celui de Rennes, notre confrère et mon ami. Quant à tes livres, ils ont dû partir à l'époque fixée : j'ai payé Potey la veille de mon départ.

« A présent, il faut que je te dise un tour de force de ma façon. Un seigneur anglais de mes amis était établi à Viry, six lieues d'ici, avec sa nombreuse famille, dans une assez grande maison et un beau jardin, jadis la demeure d'un M. de Botterel-Quintin. L'Anglais, obligé de

(1) M^{sr} de Quélen, qui allait monter sur le siège de Paris, ce mois d'Octobre 1821. Il était né à Paris, mais sa famille était originaire du diocèse de Quimper.

(2) Le P. Mérault était supérieur du Séminaire d'Orléans. M. de Poulpiquet s'enquit auprès de lui du prix de pension de chaque séminariste ; il s'élève à 250 francs, mais « c'est auprès de Paris, qui absorbe toutes les provisions, à trente lieues à la ronde ». Le siège d'Orléans était alors occupé par M^{sr} de Varicourt, compatriote et disciple de saint François de Sales ; celui de Rennes, par M^{sr} Mannay, évêque démissionnaire de Trèves, qui avait fait ses études à Saint-Sulpice et pris ses grades en Sorbonne.

retourner à Londres, m'a offert sa maison, j'y ai passé trente-deux jours, seul avec ma gouvernante. J'ai vu quelquefois le curé, c'est tout. Je ne me serais pas cru capable d'une si sévère retraite. Je t'ai parlé d'un sujet de conférence qui me roulait dans la tête (le christianisme, le plus grand des bienfaits ; l'athéisme, des fléaux) ; je l'ai creusé du matin au soir : j'ai achevé ma conférence. Combien j'aurais donné pour t'avoir à côté de moi, en raisonner ensemble, et enfin t'en faire lecture. Je n'en suis pas mécontent, cela ne dit rien pour son mérite, le hibou trouvait sa progéniture belle à ravir. Ce qui m'a soutenu dans mon travail continuel, c'est un petit cheval excellent que mon Anglais avait laissé pour moi. Je l'ai monté, tous les soirs, sans manquer un jour, et ce matin, j'ai fait les six lieues sur son dos, sans être fatigué. C'est un cheval qu'il me faudrait pour la santé. Parles-en quelque jour à mon cousin Damesne, de sa main je serais sûr d'avoir ce qu'il faudrait : un cheval plutôt petit que grand, tête et jambes fines, le poitrail ouvert, le ventre serré, un bon trotteur et hongre, qui n'eût point de vices. Si cela lui tombait sous la main et qu'il connût un moyen de le faire arriver à Paris, je lui serais bien redevable de penser à moi. Quant à la couleur du poil, alzan brûlé serait préférable, mais si cela est trop rare, la couleur baye, ou mieux tout noir me conviendrait aussi. Le prix, aussi léger que possible, mais c'est à lui de le juger : j'imagine que cela n'irait pas au delà de trois cents francs, d'après ce que tu m'as dit. L'âge, entre six et sept, afin qu'il ne fût pas trop ardent. J'aime à pouvoir descendre et remonter facilement dans mes promenades. En voilà beaucoup trop long, mais un bon double bidet breton, et de bon haras surtout, me plairait plus qu'une limousine ou un normand.

« Si ton Evêque a reçu le dernier mandement de l'Evêque de Troyes, sur les réimpressions de Voltaire, Rous-

seau, je t'engage à le lire (1). Tu seras étonné de la verve du vieux Prélat, il ne vieillit pas ; il n'a rien fait de plus vigoureux dans son genre qui est toujours le genre déclamatoire. Il ne serre pas l'argument, mais il le brode en orateur, avec beaucoup d'art et d'esprit.

« Je ne t'oublierai pas auprès de Prémord, que je verrai dans peu. Adieu, cher et bien cher Poulpiquet. Mets-moi toujours au rang de tes plus chauds amis, de ceux qui t'estiment le plus et qui pensent à toi avec plus de plaisir et de satisfaction. Prions toujours l'un pour l'autre, j'accepte la proposition que tu m'en fais, elle est toute à mon avantage. Que je me sens loin de toi en piété ! Si je pouvais devenir ce que je voudrais être, ce que tu as toujours été ! Je loue Dieu des grâces qu'il t'a faites, prie-le de m'en accorder quelques-unes.

« Adieu, tout à toi du meilleur de mon cœur et pour la vie. »

XXI. — *M. de Trévern souhaite à son ami une bonne année et un siège épiscopal ; il serait question de lui-même pour remplacer M^{gr} Dubois, à Dijon.*

« 11 Janvier 1822.

« Je te la souhaite sur les deux joues, cher et excellent Poulpiquet, et j'espère qu'elle t'apportera quelque chose d'agréable pour toi et de plus utile à l'Eglise que l'objet dont tu me parles, et qui n'entre pas si avant dans ma tête que dans la tienne. Tu as trop de savoir pour le promener dans les appartements, c'est le rôle que je donne-

(1) La lettre pastorale de M^{gr} de Boulogne, du 28 Août 1821, eut un grand retentissement et fut plusieurs fois réimprimée. On en trouve un large extrait, dans l'*Ami de la Religion* du 1^{er} Septembre 1821, et le journal se félicitait qu'un prélat, « dont le nom est cher à la religion et aux lettres, vint, armé de la double autorité de son ministère et de son talent, réclamer contre les sinistres efforts d'une désolante impiété, et prémunir les fidèles contre le venin qu'on leur présentait ».

rais à des personnes incapables de soins plus relevés. C'est un siège qui convient à tes rares mérites, passe-moi cette expression toute vraie et nullement louangeuse. Il y a longtemps que je le dis dans toutes les occasions et peut-être le pourrai-je dire un jour avec plus d'efficacité. Il y a vingt-quatre sièges à donner, sans compter ceux qui vaqueront. Il n'y a pas beaucoup plus de la moitié de personnes nommées, on sera trop heureux de t'avoir. Prémord pense comme moi. Nous avons déjà parlé au bon Frayssinous, nous lui parlerons encore. Je te ferai connaître par le Grand Aumônier qui n'aime que les sujets de ton espèce, il m'écouterà ; il y a longtemps que nous sommes de connaissance, vivant à Vienne, nous rencontrant de temps à autre, surtout à mon dernier voyage, quand je logeais à l'archevêché.

« Ménage bien ta santé, tu n'es pas vieux, tu dois durer, avec ta frugalité, mais plus d'exercice à pied.

« Nous venons de faire une perte irréparable dans mon ancien camarade du Bois (1), ami bien chaud pour moi comme je l'ai été pour lui lors des nominations. On va lui donner un successeur ; cela sera difficile dans une ville pleine de beaux esprits incrédules, qu'il contenait par son savoir et une contenance imposante. Je n'entends rien dire sur les prétendants. Il y a longtemps que je n'ai vu M. le Grand Aumônier ; je sais qu'on lui a parlé de moi, même des personnages de marque que je ne connais pas, sont allés le prier de me nommer. Il n'en sera rien, j'imagine, et pourtant je t'en fais la confiance comme à un ancien ami. Je reste tranquillement dans ma petite chambre que tu connais, je laisse faire ceux qui veulent bien agir, il en sera ce qu'il plaira à Dieu. Ce dont je suis persuadé, c'est qu'il faut servir l'Eglise jusqu'au dernier sou-

(1) Du Bois, évêque de Dijon, mort le 6 Janvier 1822.

pir ; elle n'a jamais été si pauvre en sujets ; dans peu d'années il n'en restera plus et l'on ne songe pas à les former ! Ne dis rien de tout ceci à personne.

« Pour mon goût, je préférerais la liberté avec 6.000 francs de rente : je pousserais mon travail de Conférences et de preuves, cela pourrait être utile. Celles que j'ai faites ont réussi auprès des grands connaisseurs ; plusieurs ont été étonnés, le *Journal des Bonnes Lettres* en a témoigné autant de surprise que de joie. La *France chrétienne* en donne de forts lambeaux ; je ne sais si l'ami Picot en a parlé : tu sais qu'il a eu peu de bonne volonté pour la *Discussion Amicale*.

« Au surplus, si j'étais placé à Dijon, il faut que tu viennes à mon sacre et que je t'amène en Bourgogne pour y passer un couple de mois, m'aider de tes bons conseils pour bien commencer. Ce serait une raison pour toi de revoir tes amis ici et en faire de plus utiles. Alors, je serais mieux écouté et je pourrais parler avec autorité. Songes-y bien, dans l'hypothèse très incertaine encore de ma nomination.

« Adieu, cher et bon ami, porte-toi bien. Regarde comme un rêve ce que je te confie, il s'évanouira probablement par une des gazettes de la semaine prochaine.

« Je t'embrasse comme je t'aime, tendrement. »

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LANDÉDA

(Suite.)

Le 3 Février 1775, une autre question, relevant du for de la conscience, était posée à l'Evêque, par M. Le Jeune, au sujet des épaves, venues à la côte, et dérobées par ses paroissiens.

« Au sujet des bris, dans le cas où les effets n'ont pas été réclamés et pour la part qui revient à l'Amirauté, on voudrait savoir :

« 1^o Si elle veut bien consentir qu'on emploie, en œuvres pies et aumônes, les petites restitutions de dix, vingt, trente livres, et jusqu'à la concurrence de quelle somme ;

« 2^o Comme ces vols sont presque toujours compliqués de solidarité, si l'Amirauté veut bien exempter les complices de cette solidarité, en restituant leur quote-part. En s'en tenant là-dessus à la rigueur des principes, on a la douleur de voir perdre des âmes et de n'obtenir aucune restitution ;

« 3^o Si l'Amirauté ne pourrait pas abandonner aux sauveteurs, quoique n'ayant pas rempli les formalités prescrites par la loi du 15 Juin 1735, les effets délaissés par les officiers de l'Amirauté, au fond de la mer, comme fer, plomb, etc., et que divers particuliers tirent après de la mer ;

« 4^o Il faudrait que l'Amirauté eût des receveurs dans plusieurs quartiers, pour percevoir les restitutions, car on ne se dérangerait pas facilement pour les faire à Brest. Dans les retraites, les missions, les jubilés, si les supérieurs étaient chargés de cette retraite, elle serait faite plus facilement.

« Quant aux fraudes, à qui faire les restitutions, si elles datent de plusieurs années, et à combien doit-on abuser la restitution par barrique de vin fraudé, à combien par pièce d'eau-de-vie ?

« Comme on espère bientôt un jubilé universel, on se trouvera bien souvent gêné dans tous ces cas. Si l'on pouvait établir une uniformité de direction, dans l'évêché, sur ces objets, on parviendrait à déraciner ou à affaiblir un abus de pillage et de fraude que la diversité de sentiment peut avoir aidé à entretenir jusqu'à présent. »

Avant de quitter sa paroisse de Landéda, pour aller à Plougoulm, M. Le Jeune parle à Monseigneur d'un projet que lui ont suggéré ses travaux dans les missions :

Le 2 Juin 1783. « Monseigneur, c'est l'ordinaire, dans les missions et retraites, de chanter la prière du soir et du matin ; il serait donc à désirer qu'il y eût, à cet effet, une forme de prière qui comprit tous les actes qu'un chrétien doit faire, soir et matin, ce qui m'a paru manquer dans celles en usage. C'est pourquoi j'ai essayé de faire cette prière que j'ose soumettre à l'examen de Votre Grandeur. J'ai voulu y insérer les actes que je crois les plus utiles à un chrétien, et le faire de manière à être facile-

ment adapté au matin et au soir, aux hommes et aux femmes. Comme les actes des vertus théologiques ne semblent pas contenir les motifs requis pour gagner les indulgences de Benoît XIV, j'ai voulu y suppléer par ceux que j'ai mis dans cette prière. Je ne sais si j'ai réussi et si je me suis assez étendu sur les motifs de chaque vertu.

« Comme aussi, la foi explicite des mystères de la S^{te} Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption est nécessaire de nécessité de moyen, j'ai fait les premiers actes de la prière de manière à faire connaître ces mystères. Si Votre Grandeur y voit l'avantage que j'y crois voir, et l'approuve, elle pourrait être imprimée sur feuille volante et distribuée à ceux qui savent lire, pour la mission de Plouguin. Déjà, elle s'apprendrait bien vite, même par ceux qui ne savent pas lire, elle servirait à rappeler, soir et matin, les résolutions de la mission et se perpétuerait de père en fils dans les familles.

« C'est encore un autre usage, dans les missions, de chanter des cantiques pour égayer l'esprit et les exciter à la dévotion ; nous en avons, à cet effet, plusieurs et de fort beaux ; mais, comme la nouveauté plaît, pour un temps, j'ose aussi vous en présenter deux à examiner.

« Le premier est une espèce de paraphrase sur le *Magnificat* ; le second est une espèce de cantique sur l'ivrognerie. Défunt l'abbé de Kerenflech m'en avait donné l'idée et recommandé la composition. Je vois que je l'ai fait trop long, et, qu'en outre, il y a des comparaisons basses et peut-être trop comiques ; mais j'ai cru que c'était ce qui aurait fait plus d'impression sur l'esprit du peuple. S'il y a quelque chose de bon, soit ; s'il n'y en a pas, au feu ! Si vous jugez qu'il y ait lieu à imprimer, j'ose prier Votre Grandeur d'en faire la dépense, car, pour moi, je suis un mauvais chanteur, sans argent. »

M. Le Jeune, nommé recteur de Plougoulm, en 1784, refusa le serment, fut incarcéré au château du Taureau le 17 Décembre 1792, fut déporté à Brème le 18 Avril 1793. Il retourna à sa paroisse en 1804, et mourut le 28 Mars 1807.

CHAPELLES DE LANDÉDA

1^o Couvent des Récollets de Notre-Dame des Anges.

Albert le Grand nous apprend que les Pères Cordeliers, étant venus s'établir à Cuburien, sur l'appel d'Alain, vicomte de Léon et de Rohan, essayèrent de fonder un couvent de leur ordre à l'île Vierge, près de la côte de Plouguerneau ; mais les religieux n'y purent tenir bien longtemps, étant trop exposés aux intempéries de la mer et des saisons. Aussi furent-ils heureux, lorsqu'en 1507, Tanguy du Chastel et sa femme, Marie du Juch, fondèrent pour eux un nouveau monastère à Landéda, sous le vocable de Notre-Dame des Anges. L'évêque de Léon, Jean de Kermavan, qui bénit l'église, « pour preuve évidente de la singulière dévotion qu'il portait à ce lieu, leur donna une ravissante image de Notre-Dame des Anges », qui portait au socle les armoiries du donateur. Cette église, aujourd'hui en ruine, sert de magasin et de décharge. Elle mesure intérieurement 27 m. 30 de longueur, sur 7 m. 10 de largeur, 7 m. 50 de hauteur sous tirants, et environ 12 mètres sous lambris. Derrière le mur droit de l'abside, est un prolongement de 7 mètres, qui semble avoir été le chœur des religieux ou leur salle capitulaire.

L'église proprement dite est éclairée par quatre fenêtres du côté Nord et deux du côté Sud. Dans les murs sont deux enfeux, où l'on reconnaît le *lion* de Kermavan ou de Troménec, le *pélican* des seigneurs du Coum, en Lannilis.

Quelques-uns des bâtiments du couvent existent encore

et ont été transformés en hôtel pour les baigneurs et les touristes. Dans la cour, on voit quelques restes des piles et arcades du cloître, ainsi que le vieux puits ; dans le jardin, le cadran solaire dressé par l'un des moines, comme celui des capucins d'Audierne, porte ce distique :

« *Hora fugit, nos pœniteat si transit inanis,
Nam quae est prœterita hora redire nequit.* »

« L'heure passe, repentons-nous si nous ne la mettons pas à profit, car, une fois passée, elle ne revient plus. »

Aux quatre angles, sont les indications du lever et du coucher du soleil aux différentes époques de l'année.

Les derniers religieux furent le Père Joseph-Marie Thomas, âgé de 54 ans, qui, expulsé le 24 Juillet 1791, demande à résider à Plonéis, d'où il est originaire, « sans prendre la qualité de pensionnaire ». Le Père Augustin (Jacques Poupelard), né le 2 Août 1724, entré en religion le 13 Mars 1771, qui demande à se réfugier « en la paroisse de Plessala, évêché de Saint-Brieuc, d'où il est natif, « sans prendre la qualité de pensionnaire ». Ils avaient tous deux refusé le serment. Un Père Corentin (Goulven Abautret) déclarait, en Janvier 1791, se retirer à Landéda.

2^o Chapelle de Tromenec.

Non loin du château de ce nom, et dite également de *Saint-Laurent*, de *Kerviré* et de *Notre-Dame de Penfeunteun*. On y desservait une chapellenie, sous le titre de « Gouvernement de Notre-Dame de Penfeunteun », dont étaient présentateurs les seigneurs de Tromenec, puis le Sr Bihanic de Guicquerneau.

« En cette chapelle, dit M. de Fréminville, est un tombeau très remarquable, celui de François de Kermavan, tué en 1600. C'est un sarcophage en granit, sur lequel est

sculpté, d'une façon très grossière, la statue couchée de ce gentilhomme. Il est représenté vêtu de son armure ; sa tête est nue, ainsi que ses mains, qui sont jointes ; son casque, dont la visière est close, et ses gantelets sont posés à son côté droit ; sa longue épée est placée au côté gauche ; il a les pieds appuyés sur un lion ; les pieds sont représentés tous les deux en profil et tournés du même côté.

« A chaque extrémité de la pierre supérieure, est un écusson armorié de Kermavan, avec ses alliances » (1).

Voici qu'elle aurait été l'occasion de l'érection de ce tombeau : Guillaume Simon de Tromenec était un ligueur pillard, dans le genre de La Fontenelle, ayant ravagé les domaines de l'Evêque de Léon, qui était alors M^{gr} de Neuville, un seigneur de Kermavan, grand feudataire de l'Eglise de Léon, vint provoquer en combat singulier le S^r de Tromenec, qui tua son adversaire. Il fut excommunié par l'Evêque et n'en reçut absolution que moyennant une forte indemnité, et à condition d'élever, dans la chapelle même de Tromenec, un monument expiatoire à la mémoire de sa victime.

En tête de la tombe, de chaque côté de l'écusson des Kermavan, M. de Fréminville a lu deux inscriptions :

La première, « *Tombeau de François de Kermavan, tué en 1600* ».

La seconde, « *Noble homme Guillaume Simon, S^r de Trau-menec, fit faire ce tombeau, Dieu lui face pardon. 1602.* »

Au pied du monument, se trouve l'écusson des armes des Tromenec, portant au 1^{er} un lion, qui est de Tromenec, au 4 un trescheur ou essonier (2) fleuroné, qui est Barbu,

(1) M. Toscer les décrit ainsi : écartelé au 1^{er} à la croix tréflée, qui est Kergroaz, au 4 deux fascés surmontées d'un chef d'hermines ; au 2 trois coquilles accompagnant un croissant en abyme ; au 3 semé de quintefeuilles ; sur le tout, un lion, qui est Kermavan.

(2) Bordure intérieure de l'écu, en forme d'une double tresse.

au 2 un lion, qui est Kéruzéré, au 3 une fasce accompagnée de 6 besants, qui est S^t Gouesnou (Toscer).

M. de Fréminville a vu, au-dessous de la pierre tombale, un petit caveau voûté en briques, contenant les restes d'un cercueil en planches de chêne, avec garnitures de fer. Il avait été violé pendant la Révolution, et les restes dispersés.

La chapelle est en ruine ; mais, contre le tombeau précité, on voit encore la porte Ouest surmontée d'une rose en granit formant fenêtre, et délicatement découpée en six quatrefeuilles entourant un sixtefeuille central.

Sur le placitre de la chapelle, restes d'un ancien calvaire.

A 100 mètres, du côté Nord-Ouest, sont les ruines du château de Tromenec, hautes murailles à moitié écroulées et toutes tapissées de lierre.

3^o Saint-Antoine.

A un kilomètre à l'Est, en longeant le rivage, on rencontre la fontaine de Saint-Antoine, dont l'édicule a tous les caractères du commencement du xvi^e siècle, et que devait avoisiner une chapelle dédiée à ce Saint.

En cette chapelle se desservait autrefois un bénéfice connu sous le nom de « gouvernement de Saint-Antoine ». Il fut annexé à la paroisse de Landéda, dans le courant du xviii^e siècle.

4^o Sainte-Marguerite.

Chapelle signalée, en 1804, comme étant en état « de décence et de sûreté convenable ».

5^o Brouennou.

Ancienne paroisse, dont nous avons déjà parlé ; elle était sous le vocable de Saint-Tavayoc, ou de Saint-Evel-doc ; mais auprès, dans le cimetière, se trouvait une petite

chapelle de 6 mètres de long, probablement un ancien ossuaire, qui était en ruine en 1859, et dédié à Saint-Gouesnou.

OSSUAIRE DE LANDÉDA

M. de Fréminville nous dit avoir vu, dans le reliquaire ou charnier de Landéda, le corps d'une femme, exhumée du sol humide du cimetière, dans un état surprenant de conservation; les vieillards disaient que c'était le cadavre d'une « femme morte à l'âge de cent ans, et qui avait été pendant sa vie d'une dévotion exemplaire, ce qui fut regardé comme un miracle par les habitants, qui révèrent ce corps comme les reliques d'une sainte, ce qui le fit conserver soigneusement dans le reliquaire de la paroisse ».

Cet ossuaire n'existe plus.

RECTEURS AVANT LA RÉVOLUTION

- 1486. Robert Quemenlenqan (Kernaléquen ?).
- 1553. Hervé Lanuzouarn, chanoine officiel de Nantes.
Gabriel Cahin.
- 1586-1596. Guillaume Creff.
- 1596-1599. Jean Gouezou, dit Autret.
Yves Clerc ou Cloarec.
- 1617. Guillaume Combot.
- 1621. François Rolland, reçu maître ès arts.
- 1639-1643. Claude Quéméneur.
François Bris.
- 1651. Guillaume Quéméneur, décédé le 4 Octobre de cette année, à Paris.
- 1651. Nicolas Le Dall, 14 Octobre, pourvu par Rome.

- 1672. François Mer.
- 1673. Yves Carvennec.
- 1674-1675. Augustin Blouc'h.
- 1675-1688. Guillaume Léon; se démet.
- 1688-1720. Jean Fanjour; se démet.
- 1720-1736. François Petton; résigne.
- 1736-1741. Jean Bizien; décédé en 1741.
- 1741-1748. René Gilard de Keranflech; devient recteur de Saint-Houardon.
- 1748-1761. Gilbert de Navarre.
- 1761-1771. Jacques-Michel Le Veyer, de Poulconq, décédé.
- 1771-1784. Guillaume Le Jeune, vicaire à Lannilis, curé de Saint-Pabu, eut Landéda au concours de 1771.
- 1784. Pierre Kerboull, né à Brélès le 20 Janvier 1740; prêtre le 6 Avril 1765, à Brélès, jusqu'au Mars 1772; aumônier des Ursulines de Saint-Pol jusqu'au 20 Novembre 1782; curé d'office d'Ouessant; recteur de Loc-Brévalaire le 15 Août 1783, et recteur de Landéda, le 8 Octobre 1784.

RECTEURS APRÈS LE CONCORDAT

- 1804-1811. Pierre Kerboull, né à Brélès le 20 Janvier 1740, prêtre le 6 Avril 1765.
- 1811-1827. Yves-Marie Bazil, de Porspoder, né au Prat-Lédan, en Porspoder, en 1757, prêtre en 1783.
- 1827-1835. Jean-François Jézéquel, de Trémaouézan.
- 1835-1868. Louis Plantec, de Bodilis.
- 1868-1888. Jean-Marie Cohanec, de Roscoff.
- 1888-1897. Isidore Guyader, de Roscoff.
- 1897. Pierre Rolland, de Plougastel-Daoulas.

VICAIRES

- En 1828, un vicariat fut rétribué par l'Etat, à Landéda.
- | | |
|-------|--------------------------|
| 1829. | Jean-Marie Le Roux. |
| 1831. | Alain Goasguen. |
| 1843. | Jean-Marie Ségalen. |
| 1846. | Louis Jamet. |
| 1846. | François Thomas. |
| 1850. | Alain-Marie Bécam. |
| 1859. | Jean-Marie Cadiou. |
| 1873. | François-René Brochec. |
| 1874. | François Faujour. |
| 1876. | François-Marie Bévout. |
| 1877. | Jean Le Merdy. |
| 1880. | Yves Moryan. |
| 1889. | Jean-Marie Labbé. |
| 1893. | Yves-Marie Ollivier. |
| 1903. | Jacques-Marie Capitaine. |
| 1908. | Charles Piédoye. |

FAMILLES NOBLES

(Courcy.)

Bihannic, S^r de Tromenec : *de gueules à deux dauphins affrontés d'or.*

Le Barbu, S^r de Tromenec : *d'or au trescheur ou essonier (alias : au sautoir fleuroné) d'azur ; alias : accompagné d'un croissant de gueules en chef ; alias : une tête d'homme barbu.* Adélice Le Barbu épousa Guillaume Simon, S^r de Tromenec, d'où cette terre a passé successivement aux Kergorlay, du Trévou et Le Bihannic.

Guillou, S^r de Kernévez : *d'argent au château de gueules.*
Jollou, S^r de Kerambourg, dans Broennou.

Kergorlay, S^r de Tromenec : *voiré d'or et de gueules.*
Lesguen ou Lesven, S^r de Rosveny : *d'or au palmier d'azur.*

Loc'hodan, S^r du dit lieu : *d'argent à 3 coquilles de sable.*

ANTIQUITÉS

Cachette de fondeur, divers objets en bronze, trouvés en 1890, à l'île Gueinnoc.

Dolmen, à 700 mètres à l'Est de la chapelle de Sainte-Marguerite.

Monnaies romaines et tuiles, aux environs des Anges.

A l'entrée du havre de l'Abervrac'h, est le fort Cézou, ayant toutes les apparences des constructions militaires de Vauban. Il est assis sur un flot qui se dégage à marée basse.

Saint-Thégonnec et ses environs

La période révolutionnaire

(Suite) (1).

V. — LES PRÊTRES INSERMENTÉS (2)

La tourmente révolutionnaire avait dispersé les prêtres fidèles, et bientôt même elle emportera dans ses violentes bourrasques les tenants du culte officiel. Le départ des prêtres de Saint-Thégonnec, à la fin de Septembre 1792, avait laissé le curé Allonet et son vicaire, Guillaume Charles, maîtres incontestés de la place ; mais l'opposition systématique et irréductible de la population ne tardera pas à faire comprendre aux prêtres assermentés qu'il ne suffit pas de vouloir pour triompher. Deux mois ne s'étaient pas écoulés, que le vicaire disait adieu aux paroissiens de Saint-Thégonnec pour aller chercher ailleurs des ouailles plus dociles. Allonet réussira par tenir jusqu'au mois de Juillet suivant. Il fut remplacé, comme nous l'avons vu, par Le Frou, et ce dernier curé constitutionnel de Saint-

(1) Voir année 1915, p. 24.

(2) Références : Registres paroissiaux, traditions locales, Archives départementales, série L, liasses 18, 195, 198 ; — Archives communales ; — Correspondances de la municipalité ; — Lettres des 22 Messidor an VI, 22 Floréal, 22 et 30 Prairial an IX, 9 Fructidor an X ; — TAINE, tome VIII.

Thégonnec n'obtint pas plus que son prédécesseur les faveurs de la population. On n'avait recours à son ministère qu'en désespoir de cause.

Des prêtres, fidèles à leurs serments, n'avaient pas craint d'affronter les lois révolutionnaires, et s'étaient refusé de prendre à la suite de leurs confrères le chemin de l'exil. Traqués de tous côtés, ils devaient à chaque instant changer de domicile et aller d'une paroisse à l'autre, exerçant au petit bonheur les fonctions de leur ministère. C'est à ces vaillants surtout que nous devons le maintien de la foi dans le pays. Certes, ceux qui avaient jugé bon de mettre la frontière entre eux et leurs ennemis n'avaient pas démerité de la religion : Ils n'avaient quitté leur poste que contraints par une violence inéluctable. Ils avaient donné, dans les plus terribles épreuves, l'exemple des plus hautes vertus et, en partant, ils emportaient la sympathie et l'estime de la population qui avait été témoin de leur constance dans la foi. En s'exilant, ils n'avaient fait que suivre ce conseil de l'Évangile : « Quand vous serez persécutés dans un pays, fuyez dans un autre » (1). Dieu, sans doute, avait d'autres desseins en permettant l'exode des prêtres fidèles. Sur la terre étrangère où ils aborderont, ils seront, par la dignité et la sainteté de leur vie, une prédication vivante de l'Évangile. Bien des contrées, et l'Angleterre en particulier, seront redevables à ces prêtres proscrits d'un réveil et d'une recrudescence de la foi.

Le départ de ces bons pasteurs laissait leurs ouailles sans lumière et sans guide et aurait pu engendrer, à la longue, une obnubilation de la foi dans les âmes. Des prêtres, heureusement, s'étaient rencontrés qui voulaient, au péril de leur vie, maintenir la foi dans la contrée. Les

(1) S. MATH., x, 23 : « Cum autem persequantur vos in civitate ista, fugite in aliam. »

registres qu'ils nous ont laissés nous font connaître et leurs noms et l'activité de leur ministère. C'étaient, pour la région de Saint-Thégonnec :

Jean Combot, qui signe « prêtre de Saint-Thégonnec » ;

Ignace Luguern, prêtre-sacristain de la cathédrale de Saint-Pol ;

Yves Kérébel et Nicolas-Marie Moal, curés du Minihy de Léon ;

François Abgrall, professeur de Rhétorique ;

Alain Le Roux, professeur de Seconde ;

Toussaint-Yves Costiou, scholastique du collège de Léon, professeur de logique et, plus tard, chanoine titulaire de la cathédrale de Quimper. Le collège, auquel appartenaient ces trois derniers ecclésiastiques, avait été laïcisé le 13 Février 1792.

Ces prêtres, bien connus à Saint-Pol de Léon, n'auraient pas pu échapper longtemps aux recherches de la police, s'ils avaient continué de demeurer en aussi grand nombre soit dans la ville soit dans les paroisses environnantes. Aussi prirent-ils le parti de se disperser et de se répandre plus loin dans les campagnes, là où le lieu de leur retraite avait moins de chance d'être découvert. Ils venaient remplacer les prêtres que la persécution avait dispersés à l'étranger et, à ce titre, ils devaient nécessairement obtenir la confiance et les faveurs des populations, qui ne recouraient qu'à regret au ministère des prêtres intrus.

Au plus fort de la tourmente révolutionnaire, les paroissiens de Saint-Thégonnec ne furent pas privés des secours religieux des prêtres fidèles. Les ecclésiastiques que nous venons de citer nous ont laissé des registres qui attestent qu'on faisait souvent appel à leur ministère, et que le régime même de la Terreur ou du Directoire n'avait ni refroidi le zèle des missionnaires ni effrayé outre mesure les paroissiens. Le tableau synoptique suivant, qui n'en-

registre que les baptêmes, nous donne un aperçu de leurs opérations dans la seule paroisse de Saint-Thégonnec :

	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800
A. Le Roux	1	1		19	12	4	19	38	21
F. Abgrall		4	8	26	20	42	30	34	33
J. Luguern		20	18	6	1				
N. Moal	3	14	3						
T.-Y. Costiou		2	2						
J. Combot					43	54			
Y. Kérébel		2							
Total	4	43	31	51	76	100	49	72	54
Total général	480 baptêmes.								

Leur ministère ne se bornait pas à baptiser les enfants à domicile ; on avait encore recours à eux pour la bénédiction nuptiale et pour l'administration des mourants. Ils revalidèrent même plusieurs mariages contractés devant des ministres sans juridiction, comme le constatent leurs registres paroissiaux. Des personnes de Plounéour-Ménez et de Comanna, qui s'étaient d'abord adressées à des prêtres intrus pour bénir leur union, venaient ensuite, prises de remords, réclamer des prêtres fidèles une nouvelle bénédiction. L'activité du ministère de ces ecclésiastiques ne se limitait pas à une seule paroisse. Ignace Luguern opère à Saint-Thégonnec, Guiclan, Guimiliau, Pleyber-Christ et à Saint-Mathieu de Morlaix (1). Moal et

(1) Luguern devint, après la Révolution, vicaire de Saint-Derrien. En adressant à M. Corre, vicaire de Saint-Thégonnec, les registres des baptêmes, décès et mariages, il lui écrivit le billet suivant :

« Saint-Derrien, le 4 Juillet 1809.

« MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

« Je m'empresse de vous faire passer les petits cahiers des différentes opérations de mon ministère exercé sur les paroisses où je me suis trouvé

Costiou exercent leur ministère principalement à Pleyber-Christ. Ils ne quittent cependant le quartier où ils se sont installés que lorsqu'ils se sentent menacés, et en partant ils ont soin de laisser leur adresse pour que les fidèles qui peuvent avoir besoin de leurs services puissent facilement les rejoindre. Alain Le Roux a sa résidence habituelle au village de Kernisan, et opère dans la section de Sainte-Brigitte et le long du vallon du Coat-Toulsac'h, jusqu'au village de Kerdro. François Abgrall s'est réservé les environs du bourg. Ces deux prêtres sont restés sur le territoire de Saint-Thégonnec pendant toute la période révolutionnaire.

Pendant les premières années de la Révolution, de 1791 à 1795, années où la paroisse était gouvernée par un curé constitutionnel, les curés intrus, sur le rapport fait par des espions à leur solde, ne se faisaient pas faute de dénoncer les prêtres réfractaires au chef-lieu du District. « Notre curé, écrit la Municipalité au District, à la date du 12 Février 1792, s'est seul chargé de donner les renseignements nécessaires pour ôter la liberté aux sieurs Drolac'h et Rolland. » L'année 1795 vit le départ de Le Frou, le second et dernier curé constitutionnel de Saint-Thégonnec. Est-ce à dire que les prêtres réfractaires allaient jouir désormais d'une liberté sans mesure pour exercer leur ministère ? Certes, ils auront moins à craindre depuis la disparition de leurs ennemis dont la vigilance était toujours en éveil, mais les espions n'avaient pas accompagné leurs chefs dans leur retraite, et leurs rapports dénonciateurs continuaient à arriver au Direc-

pendant les temps malheureux de cette révolution. Vous voudrez bien en distribuer aux paroisses respectives, et me croire avec le respect possible votre très humble serviteur.

« Ignace LUGUERN, prêtre,
« vicaire de Saint-Derrien, »

toire de Morlaix. Le citoyen Kerbrat, notaire à Morlaix, envoyé à Saint-Thégonnec avec le titre de « Commissaire du Directoire exécutif », se chargeait de centraliser ces rapports, et d'exciter le zèle de ses agents.

Traqués à tout instant par les gardes nationaux, les prêtres réfractaires devaient être sans cesse sur leurs gardes. Ils prenaient soin de changer souvent de lieu de retraite, autant pour ne pas compromettre les personnes qui leur donnaient asile que pour dépister les recherches de la police, et s'il faut en croire le témoignage d'Allanet, ils ne couchaient pas deux nuits sous le même toit. Aussi, nombreuses sont, dans la paroisse, les familles qui peuvent réclamer l'honneur d'avoir donné asile à un prêtre insermenté. Chaque village, pour ainsi dire, possède « sa cachette ».

Les prêtres se retiraient de préférence dans les endroits d'où ils pouvaient s'enfuir plus facilement, et que les gendarmes ne pouvaient aborder sans signaler de loin leur présence. Les villages de Kernisan, de Bodéniry et du Hellin étaient les lieux ordinaires de leur retraite. A la moindre alerte, si le prêtre avait lieu de craindre que son refuge ne fût connu des gendarmes, il se hâtait de descendre les pentes escarpées que domine le village de Kernisan. Les sentiers dissimulés sous les ronces et les bruyères et qui serpentaient entre les assises étagées des rochers, leur étaient familiers. En un instant, ils étaient rendus sur les bords de la rivière de Coat-Toulsac'h, qui sépare la paroisse de Saint-Thégonnec de celle de Pleyber-Christ, et quelques pas plus loin, sur les hauteurs, c'étaient les bois de l'Hoénec. Le vicaire de Pleyber, Léveyer, avait établi sa résidence dans ces parages. Prévenu, par son confrère, que les gendarmes étaient aux trousses des prêtres réfractaires, il s'empressait de lui donner asile. Quand le danger venait du côté de Pleyber, c'était au tour de

Léveyer de grimper les rochers de Kernisan et de donner l'alerte à son confrère de Saint-Thégonnec. Les villages de Bodéniry et du Hellin donnaient également aux prêtres toute facilité de prendre la fuite. Ils sont situés à proximité du vallon qu'arrose la Penzé et que dominent de chaque côté de hauts escarpements boisés.

Si ces prêtres purent continuer d'exercer le saint ministère durant la période révolutionnaire, ils le durent à la bienveillance de la municipalité et à la vigilance des fidèles. La municipalité ne montrait pas beaucoup de zèle dans la poursuite des prêtres réfractaires. Sur les ordres menaçants émanés du chef-lieu du District, les agents municipaux se réunissaient à la maison commune, et chacun d'entr'eux prenait à sa charge de surveiller une partie déterminée de la paroisse. Mais ils se hâtaient eux-mêmes de rendre public le résultat de leurs délibérations, de sorte, que ceux qui donnaient asile à un prêtre insermenté étaient informés à temps, du jour fixé pour les perquisitions. Il n'était donc pas difficile de soustraire les prêtres aux recherches des agents municipaux.

Si réellement, ils avaient voulu l'application de la loi, ils auraient dû commencer par se dénoncer eux-mêmes. Ils étaient les premiers à avoir recours au ministère des prêtres cachés. Nous voyons François-Marcel Rideller, secrétaire de l'administration municipale et notaire de Saint-Thégonnec, faire baptiser son enfant, le 26 Juin 1793, par Nicolas-Marie Moal, prêtre catholique de Léon. Le parrain de l'enfant fut Salomon-Marie Le Roux, autre agent municipal.

Ce que les prêtres avaient le plus à redouter, c'était l'arrivée inopinée des gendarmes dans le village où ils se cachaient ; mais l'active surveillance des fidèles se laissait rarement prendre en défaut. Pour toutes les opérations de leur ministère, les prêtres pouvaient compter sur le con-

cours dévoué et sur la discrétion absolue de la population. Comme l'église paroissiale était réservée au culte officiel, ils devaient célébrer la messe dans les maisons particulières, ou encore dans les granges lorsqu'une plus grande affluence des fidèles, surtout les dimanches, réclamait un local plus vaste (1). Les habitants du quartier se chargeaient de prévenir leurs voisins sans éveiller l'attention des pouvoirs publics, et à l'heure dite, de nuit ou de bon matin, tous étaient au rendez-vous, et l'on se séparait sans bruit avec l'intention de se rencontrer de nouveau là ou ailleurs, du moins les jours de précepte. Pendant l'office, la garde veillait et, en cas de danger, donnait l'alerte. On se hâtait de faire disparaître toute trace du culte, les fidèles se faufilaient dans l'obscurité pour rentrer chez eux, et le prêtre se retirait dans une cachette préparée d'avance. Les agents pouvaient venir et procéder aux interrogatoires et aux perquisitions. La placidité du paysan déconcertait la finesse légendaire du gendarme. Les fouilles se faisaient parfois minutieuses ; mais comme dans les différents locaux, les agents de l'autorité ne remarquaient rien d'anormal, il ne leur restait plus qu'à se retirer et à retourner à Morlaix pour rendre compte du résultat de leur mission.

C'était le plus souvent la nuit que les prêtres se livraient aux opérations de leur ministère. Le jour, ils se tenaient cachés, à moins qu'on ne fit appel à leur dévouement pour un cas d'extrême nécessité, encore leur fallait-il se défier des espions qui ne s'adressaient à eux que pour découvrir le lieu de leur retraite ou les attirer dans un guet-apens. Timides, dans les premiers temps, en présence des gardes

(1) L'église de Saint-Thégonnec possédait, jusqu'à ces derniers temps, un verre de forme longue et évasée qui, d'après la tradition locale, avait servi, à cette époque, de calice pour la célébration de la messe.

nationaux et des gendarmes, les prêtres et les paroissiens ne tardèrent pas à acquérir un certain aplomb et une grande présence d'esprit, qui leur servirent, dans plus d'une circonstance critique, à dérouter les perquisitions officielles.

Dans un village, non loin de la chapelle de Sainte-Brigitte, était caché un prêtre réfractaire. La police eut vent du fait, et deux gendarmes se présentèrent pour mettre la main au collet « de l'ennemi de la République ». Ils trouvèrent à la cuisine la maîtresse de la maison en train de préparer le déjeuner de ses bestiaux. La femme leur fit bon accueil et subit sans se trahir leur interrogatoire. Pendant l'entretien, survint le prêtre en question. La fermière vit son embarras et, coupant court l'entretien, elle s'adressa à lui d'un ton de mégère : « Hé ! va donc, fainéant, porter ce barbotage aux bestiaux » ! Le prêtre ne se le fit pas dire deux fois, et, de l'air le plus naturel du monde, se mit à accomplir sa nouvelle fonction. Les gendarmes le prirent pour un des garçons de la ferme. C'est ce qui le sauva (1).

L'habitude avait fini par rendre à ces prêtres le danger familier ; et de temps en temps, à la moindre accalmie, ils se hasardaient de jour dans les campagnes et jusque dans les bourgs, déguisés en paysans ou en marchands venus de loin pour acheter le lin ou la toile de la région. Ces excursions leur permettaient de converser avec les fidèles, de se mettre au courant des besoins des âmes, et de ranimer leur courage en leur inspirant confiance dans un avenir meilleur. Par leurs enseignements, ils mettaient la population en garde contre les lois sectaires et ravivaient en elle la foi que ces terribles épreuves au-

(1) Ce fait nous a été rapporté par la famille Pouliguen, et se serait passé au village du Fers.

raient pu ébranler. Leurs exemples étaient un réconfort pour leurs ouailles et un stimulant contre l'apostasie.

Le degré de sécurité dont ils pouvaient jouir était variable et soumis aux fluctuations de l'orientation politique. La loi du 30 Vendémiaire an II (21 Octobre 1793) condamnait à l'exil ou à la mort les prêtres fidèles au serment de leur ordination. Certes, ces lois de proscription n'étaient jamais abolies, mais la loi n'était pas toujours facile à appliquer dans toute sa rigueur et les agents de l'autorité devaient parfois tenir compte dans leurs poursuites de l'état d'esprit des populations. La Convention, avant de déposer son mandat, avait, au milieu de beaucoup de décrets sectaires, pris quelques mesures libérales, en décrétant, en particulier, le 3 Ventôse an III (21 Février 1795), le libre exercice du culte en France. Le Directoire du Finistère, d'autre part, par l'organe des représentants du peuple Guesno et Guermeur, avait, le 6 Germinal an III, proclamé l'amnistie en faveur des prêtres réfractaires. Mais ces ecclésiastiques n'étaient pas admis sans condition à rentrer dans la société, il leur fallait prêter serment de soumission à la loi et de fidélité à la République, ou s'engager à « vivre en citoyens paisibles et tâcher, par leurs discours et leur conduite, de consolider la paix, l'union et la concorde entre les citoyens ».

L'adhésion à l'une ou l'autre de ces deux formules n'engageait aucunement leur conscience sacerdotale, mais on comprend que des prêtres, qui avaient tant eu à souffrir de la part de la République, aient hésité à donner leur adhésion formelle à un gouvernement qui incarnait pour eux l'impiété et la persécution. Aussi, bien plus nombreux furent ceux qui acceptèrent la seconde formule, et de ce nombre furent François Abgrall, Alain Le Roux, Jean Combot et Nicolas-Marie Moal. Toussaint-Yves Costiou et Léveyer, vicaire de Pleyber-Christ, crurent pouvoir accep-

ter la première formule du serment (1). Tous devaient, en outre, indiquer le lieu de leur domicile, pour qu'on pût, à tous moments, constater s'ils restaient fidèles au serment qu'ils avaient prêté. Cette indication de leur résidence les mettait à la discrétion des autorités civiles et pouvait, au moindre changement dans les directions politiques, permettre facilement leur arrestation. Il est à croire que ces ecclésiastiques savaient à quoi s'en tenir sur la libéralité des partis au pouvoir, et qu'ils n'avaient qu'une médiocre confiance dans un décret plus ou moins libéral, qu'un décret sectaire pouvait remplacer le lendemain. La leçon de l'avenir se dégageait pour eux du passé.

Le décret de Germinal fit place à la loi du 3 Vendémiaire an IV (25 Septembre 1795), qui ordonnait l'arrestation en masse des prêtres réfractaires ; mais les perquisitions faites dans le district de Morlaix n'eurent d'autre résultat que de saisir quelques prêtres séptuagénaires et infirmes ceux dont la loi elle-même ne permettait pas l'incarcération. Tous ceux qui avaient pu s'enfuir n'avaient pas cru prudent d'attendre l'arrivée des gendarmes ou des gardes nationaux. La persécution, un moment ralentie, reprenait de plus belle, et le nouveau gouvernement dont fut doté la France après la disparition de la Convention, l'emporta encore, s'il est possible, sur ses prédécesseurs par son hypocrisie, et par le raffinement de ses mesures persécutrices. Après le coup du 18 Fructidor an V (4 Septembre 1797), il n'est plus de différence entre prêtres assermentés et prêtres réfractaires. Le Directoire s'attribue le droit, « par arrêté individuel motivé », de déporter tout ecclésiastique qui trouble la tranquillité publique, c'est-à-dire qui exerce son ministère et prêche sa foi. Plus de guillotine, il est vrai, mais en revanche, les pontons de la Ro-

(1) Archives départementales, série L, liasse 18.

chelle, les casemates infectes de l'île de Ré et les marais de Sinnamary attendent les prêtres qui se seront laissés prendre. Ces mesures draconiennes n'arrêtent ni le zèle des prêtres ni le dévouement des fidèles de Saint-Thégonnec. Le tableau synoptique que nous avons reproduit plus haut nous montre que le zèle croissait avec le danger et que, dans cette année 1797, Le Roux, Abgrall et Combot ont au tableau le chiffre de 100 baptêmes.

Bien des fois, ces prêtres traqués avaient cru saluer l'aurore d'une ère nouvelle, lorsqu'à une période de persécution violente avaient succédé quelques jours d'accalmie ; mais bientôt d'autres nuages s'élevant au ciel de France venaient de nouveau obscurcir l'horizon. Certes, le dévouement de leurs ouailles et la foi restée intacte dans leurs paroisses étaient pour ces pasteurs un réconfort au milieu de tant d'épreuves, mais les forces humaines ont des limites et, après avoir mené, pendant une dizaine d'années, une vie toute de privations et d'angoisses, il leur était permis d'aspirer au moment où ils pourraient vivre libres, sous un gouvernement respectueux de leurs convictions religieuses.

Bonaparte, par son coup d'Etat du 18 Brumaire (9 Novembre 1799), vint heureusement mettre fin au règne hideux du Directoire. Sous le Consulat, les prêtres émigrés furent autorisés à rentrer en France, et les prêtres cachés purent se montrer au grand jour sans être inquiétés. Avant même que la paix religieuse fût officiellement proclamée, elle était reconnue de fait dans la plupart des paroisses. A partir du 23 Août 1800, François Abgrall se sert des fonts baptismaux de l'église et procède à des inhumations religieuses dans le cimetière paroissial.

Cette fois encore, il fallait à ces ecclésiastiques se présenter à la mairie de leur arrondissement, pour indiquer le lieu où ils avaient l'intention de se fixer, et « s'engager

à s'y tenir en état de surveillance et à se présenter au premier ordre de l'autorité supérieure au besoin ». Le serment à la Constitution de l'an VIII, serment purement civil, était également obligatoire. Abgrall et Rolland, qui avaient été contraints l'un de s'exiler, l'autre de se cacher durant la période révolutionnaire, pour n'avoir pas voulu souscrire à la Constitution civile du Clergé, se défiaient désormais de toute formule de serment. Ils promettent, cependant, fidélité à la Constitution de l'an VIII, « sauf et réserve de tout ce qui, dans cette Constitution, pourrait se trouver de contraire à la religion catholique, apostolique et romaine qu'ils professent ». Hervé Drolac'h, qui était revenu d'Angleterre en même temps que son collègue Robert Tanguy, fait, le même jour, une déclaration identique (1). Deux autres prêtres originaires de Saint-Thégonnec, rentrés en France en vertu du sénatus-consulte, déclarèrent, à la sous-préfecture de Morlaix, leur intention de se fixer dans leur paroisse natale. C'étaient Yves et Thégonnec Breton, dont l'un devint desservant de Roscoff, et l'autre curé de Saint-Martin de Morlaix. Jacques Mallégoll, qui avait dû s'exiler pour recevoir les ordres sacrés en Angleterre, des mains de M^{gr} de la Marche, et Guy Cras, dont nous avons rapporté la tragique odyssee en Espagne, ne rentrèrent qu'en 1802 à Saint-Thégonnec. L'ancien recteur, René-Marie Abjean, exilé en Angleterre, en 1791, ne revint plus dans sa paroisse. Son successeur fut Guillaume Richou, ancien recteur de Guimiliau, dont l'installation eut lieu le 22 Janvier 1804.

(A suivre.)

F. QUINIOU.

(1) Voir chapitres : « Déportation et Emigration ».

LES

CONFRÉRIES A SAINT-PAUL DE LÉON

(Suite.)

Confrérie des Trépassés (fin).

Ajoutons, relativement aux sup pôts, ce qu'en dit le gouverneur du Creisker, en 1671. Il prétendait que ses revenus (de 7 à 800 livres) étaient à peine le sixième de ceux de l'Abbé des Trépassés, dont le bénéfice eût ainsi été de 4 à 5.000 livres. Pour être exagéré, cela montre du moins combien était abondamment pourvue la Confrérie que nous étudions, où « 9 ou 10 prêtres ne suffisent pas », dit encore le gouverneur du Creisker (1).

INDULGENCES. — Le 13 Septembre 1688, le pape Innocent XI accorde aux associés de la Confrérie des Trépassés de Saint-Paul, desservie à la cathédrale, sur l'autel de Jésus, une indulgence plénière, le jour de leur entrée dans la Confrérie, à l'article de la mort, pour la Fête des Morts; plus 7 ans et 7 quarantaines pour la visite de la dite église et du dit autel, à quatre jours déterminés par an, avec approbation de l'Ordinaire (2); et 60 jours pour les diverses œuvres de charité et de piété.

Pour terminer, nous ne saurions dire s'il y aurait à

(1) Arch. Dép., 8. G. 31.

(2) En 1713, les jours choisis sont : les fêtes du Saint Nom de Jésus, le 14 Janvier, de l'Annonciation, de saint Pierre et de saint Michel. Donné dans la ville de Léon, ce 2 Janvier 1713, F.-M. Le Jacobin de Keremprat, vicaire général. (Pièce des Arch. de la Cath. de Saint-Pol.)

chercher une relation quelconque entre les coutumes des Confréries de Trépassés, et l'usage toujours en vigueur, à Saint-Pol, par exemple, d'indiquer les agonies par le tintement d'une cloche de la cathédrale, ou, en sonnant les glas, de faire connaître, par leur plus ou moins grande solennité, la qualité du défunt, ou enfin de faire annoncer le décès par un des pauvres de l'hospice, homme ou femme suivant le cas, qui parcourt la ville armé d'une sonnette et s'arrête aux carrefours pour la traditionnelle proclamation : « On recommande à vos bonnes prières celui qui a été N., mort hier, et qui sera enterré demain à heures, au cimetière de Saint-Pierre. Dieu fasse miséricorde aux Trépassés ! »

Confrérie de N.-D. du Mont-Carmel. — Nous n'avons pu trouver la date de son établissement. Mais dans le Rentier des Carmes on lit que, le 21 Mars 1544, Marguerite Ternant, dame de Kerincuff, Mezanrun, etc., donne aux Carmes une garcée de froment, mesure rase, pour être participante aux prières des Religieux et indulgences de la Confrérie (1).

On voit aussi, aux débuts du xviii^e siècle, recevoir et publier à Saint-Paul, les bulles d'indulgences accordées par les Papes aux diverses Confréries du Carmel.

Parlant dans son *Dévoit Pèlerinage* des sanctuaires de Saint-Paul, le carme Cyrille Le Penneec (2) écrit : « L'Eglise

(1) Arch. Dép., H. 227.

(2) Aux quelques détails biographiques déjà donnés sur ce Père, *Bull. dioc.*, 1913, p. 101, nous ajouterons qu'il était docteur en théologie, avait accepté la réforme de l'Ordre, se trouvait, en 1625, prieur du couvent de Pont-l'Abbé. Son frère missire François Penneec fut vicair de Lesneven (voir KERDANET : *Nouvelle Notice sur le Folgoat*, p. 106) et faisait partie de la confrérie des maîtres es arts. On trouve la signature de missire Fr. Penneec sur le registre des décès de Saint-Michel, à partir du 20 Octobre 1621. En 1627, apparaît la signature d'un autre vicair perpétuel, Guillaume Le Brunec.

des Carmes, bâtie magnifiquement près une porte de la ville, devers l'Occident, est grandement hantée principalement à toutes les fêtes de Notre-Dame, et le premier dimanche de chaque mois à cause de la Confrérie du Saint Scapulaire, fondée et établie en ce lieu, longtemps y a » (1).

PROCESSIONS. — Le coutumier des Carmes nous décrit la procession du Saint Scapulaire de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel.

Elle a lieu au premier (ou deuxième) dimanche du mois, après vêpres ou après le sermon. On part du grand autel et on parcourt les cloîtres où on fait trois stations ; ensuite, on termine les litanies devant l'autel de la B. V. Marie ; puis, retour au maître-autel ; exposition du Saint-Sacrement dans le ciboire seulement. Le *Tantum ergo* se chante deux fois, une fois le *Genitori*. Après quoi, les chantres entonnent le *Salve Regina* ; le *Domine, salvum fac regem* est répété trois fois, chœur et orgues alternant. Verset et oraison convenables, et enfin bénédiction, en silence, du Saint-Sacrement.

Pour la fête de la Confrérie, en Juillet, le coutumier ajoute : Le jeudi avant la commémoration de N.-D. du Mont Carmel, le R. P. prieur ou le vicair du couvent, demande aux chanoines, assemblés en chapitre, la permission d'entrer dans leur église, processionnellement et en chantant, le jour de la commémoration, après leurs vêpres.

Le lendemain, on invite un des chanoines ou quelque

(1) Dans le compte rendu du Congrès marial du Folgoat, 1913, pp. 331 et seq., M. le chan. Peyron a rapporté la curieuse histoire d'un scapulaire trouvé dans une tombe à Plouescat, en 1656.

Voir aussi, p. 353, l'affiliation des chanoines de Léon à la Confrérie, le 8 Oct. 1663.

prêtre que distingue ou l'âge, ou le caractère, ou la fonction, ou la dignité, à chanter la grand'messe, le jour de la fête.

Le dimanche après le 16 Juillet, se fait une grande procession solennelle, après le sermon, avec toute la pompe, gravité et majesté convenables aussi bien dans le chant que dans la démarche des Religieux.

Il s'y trouve quatre chantres revêtus du pluvial; deux céroféraires, deux thuriféraires; le crucifère revêtu de la tunique. Deux religieux portent sur leurs épaules l'image de la Vierge Marie. A la fin du cortège, le prélat avec deux officiers.

Après avoir brièvement salué le Saint-Sacrement par le chant de l'*Ave Verum*, les quatre chantres entonnent les litanies de la Vierge.

On sort par la grande porte, et par la rue Croix-au-Lin, on marche vers la basilique, les Religieux suivant avec des cierges allumés.

Au départ de la procession, le P. sacriste voile le Saint-Sacrement et le découvre au retour.

A l'entrée à la cathédrale, chant des litanies jusqu'au chœur et au maître-autel (à moins que les orgues ne jouent).

L'image de la Vierge est déposée sur le maître-autel, le visage tourné du côté de l'Évangile.

Les chanoines sont au chœur et reçoivent notre procession avec honneur. Les musiciens, au lutrin, chantent un motet en l'honneur de la Vierge, pendant que tous les officiers et Religieux s'agenouillent devant le Saint-Sacrement et l'image de Notre-Dame.

Après le motet, on se lève; le prélat chante les oraisons de la commémoration et de saint Paul. Après quoi, la procession se remet en marche; les chantres entonnent trois fois, avec réponses du chœur: « *Sancte Paule, ora pro nobis* ».

Les chanoines suivent notre procession jusqu'à la porte; après qu'ils ont salué les officiants et les Religieux âgés, la procession retourne par la place et la rue des Marchands, dite Portzmeur.

Rentrée par la grande porte de l'église du couvent. On va tout droit à l'autel de la Sainte Vierge pour y déposer son image, et retour au maître-autel, pour la bénédiction du Saint-Sacrement (1).

Le dossier H. 228 des Arch. Dép. nous apprend aussi l'existence, à Saint-Paul, du Tiers-Ordre du Mont Carmel. Il reste à cet égard un grand nombre de billets d'admission de frères et de sœurs, dont ceux de 1674 sembleraient les plus anciens. Par exemple, celui de vénér. personne, Louis Kerlosquet, originaire de Plusquellec, en Cornouaille, prêtre habitué de Saint-Mathieu de Morlaix, qui fait profession sous le nom de Frère de Saint-Joseph, le 3 Août 1674; etc.

LES

GOVERNEMENTS A SAINT-PAUL DE LÉON

Le Creisker.

Le gouvernement du Creisker représentait un bénéfice sans charge d'âmes, et qui eut, pendant très longtemps, une existence bien à part. Il ne sera pas inutile d'indiquer sur ce sujet quelques délimitations :

(1) Arch. Dép., H. 224.

1^o Jusqu'à la Révolution, ce gouvernement n'a rien à voir avec l'établissement scolaire nommé plus tard « Collège de Léon » ;

2^o Il ne se confond pas non plus avec le gouvernement de Saint-Pierre, ni avec la Confrérie des Trépassés, encore qu'il prête sa chapelle aux Associés de cette Confrérie, pour y acquitter une grande partie de leurs fondations ;

3^o En 1677, seulement, il est uni au Séminaire de Léon, auquel il apporte une part des ressources nécessaires à l'entretien des clercs peu fortunés.

Disons de suite, relativement aux pourparlers de cette époque, que le Creisker avait alors pour gouverneur, François de Mailly, sieur de la Houssaye, clerc tonsuré de l'archevêché de Sens en Bourgogne, dont la mère, une demoiselle Marie Mézière, dame douairière de Mailly, était originaire du diocèse de Beauvais. Durant ses séjours à Saint-Paul, François de Mailly résidait dans la maison de son gouvernement, rue Cadiou, en face du portail occidental, paroisse du Crucifix devant le Trésor, petite maison qui, d'après un inventaire, aurait été composée de quatre pièces, cuisine et salle dans le bas, deux chambres au-dessus, avec écurie, cour, jardin et verger, entre maison et clos du sieur de Bonneville, héritier (en 1641) du sieur Archidiacre de Léon, et maison des hoirs de demoiselle Perrine Guillaume, dame douairière de Lignoudrein, et autre parc à la dame douairière de Penanprat (1).

Le dit François de Mailly ayant résigné son gouvernement en faveur de René Lescop, trésorier de Léon, rec-

(1) Missire Yves Barbier, chapelain de la chapellenie de Saint-Yves, desservie au Creisker, avait loué cette maison à Prigent Barbier, archidiacre d'Acre, pour 11 garcées de froment mesure rase, par an, par contrat du 28 Nov. 1414 (Arch. Dép., 8. G. 20).

Missire François Pencoedic, chan. de Léon, habitait la maison voisine en 1564 (Arch. Dép., 8. G.).

teur de Taulé et y demeurant en son manoir de Lézireur, [ou encore à Saint-Paul, rue Pont-Névez, paroisse Notre-Dame], ce dernier l'avait à son tour cédé à son neveu, Charles Parlouer, clerc de ce diocèse de Léon. Seulement, dès le jour même, François de Mailly revenait sur sa résignation, par une révocation qu'il formula de nouveau par la suite.

Après quoi, le 2 Juin 1677, nouvelle résignation, pour unir son bénéfice au Séminaire de Léon. Concurrément avec lui, les sieurs Lescop et Parlouer renoncent aussi à leurs droits à condition que ledit de Mailly leur paye 200 livres pour leur frais (1).

Puis de nouvelles combinaisons s'élaborent : Annibal de Revol, fermier des deniers de l'Evêché, nous déclare avoir eu avis que le sieur de Mailly a fait démission du bénéfice entre les mains de Miss. Louis Quémeneur, recteur de Ploudaniel.

Ainsi va disparaître, après trois siècles de personnalité administrative, l'indépendance du Creisker en tant que gouvernement. Notons toutefois que, le 18 Mars 1710, on voit encore « Gabriel de Corran Launay, sieur dudit lieu, demeurant à Landerneau, reconnaître, à titre de gouverneur du Creisker, la rente d'un boisseau de froment, due à MM. du Séminaire » (2).

LES REVENUS. — Leur chiffre varie beaucoup suivant les époques. Voici, pour diverses dates, une évaluation approximative où il est tenu compte des recettes en froment (3) :

En 1615, environ 285 livres ;

(1) Arch. Dép., G. 306.

(2) Ibid., 8. G. 35.

(3) Vers 1663, la garcée de froment vaut 4 livres, à Saint-Paul ; on la payait 40 sous monnaie vers 1580.

En 1640, environ 485 livres ; le tiers du revenu est, par ailleurs, donné à cette date, comme étant de 150 livres ;

En 1663, de 700 à 800 livres ;

Vers 1730, environ 1.400 livres ;

En raison du renchérissement des baux et de l'augmentation du nombre des fondations, nous trouvons par la suite 2.520 livres ;

Enfin, en 1781, les revenus du Creisker et de Sainte-Anne se montent à 2.720 livres (1).

(A suivre.)

(1) Ces sommes ne représentent, croyons-nous, que le montant des revenus certains, et ne comprennent pas les recettes du casuel.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LANDELEAU

Cette paroisse doit son nom au Saint qui en fut le fondateur, saint Théleau, évêque de Llandaf, au pays de Galles.

Sa vie, qui est des plus curieuses, a été publiée, en 1893, dans les *Annales de Bretagne*, par M. J. Loth, qui l'emprunte à un manuscrit du XII^e siècle.

Disciple de saint Dubrice, il se rend à Jérusalem, en compagnie de saint David et de saint Patern ; on les reçoit au temple avec grand empressement, on les juge dignes de l'épiscopat, ils prêchent au peuple à la satisfaction générale, et reçoivent des fidèles, comme gages de reconnaissance, chacun un présent : à saint Paterne, qui avait une voix superbe, une chape et un bâton de chantre ; à saint David, un autel précieux, car on avait remarqué avec quelle grâce il officiait ; quant à notre saint Théleau, on donna une cloche ou timbre, dont la valeur surpassait la beauté, car non seulement elle guérissait les malades et ne permettait pas qu'un faux serment fût prêté impuné-

ment devant elle, mais encore sonnait d'elle-même à toute heure, comme pour exciter les âmes à s'élever vers Dieu ; et le biographe ajoute que cette vertu persévéra tant que la cloche fut manipulée par des personnes que le péché n'avait pas perverties.

Revenu dans son pays, Théleau fut choisi comme successeur de saint Dubrice à Llandaf. Mais la peste désola le pays, et saint Théleau doit se réfugier en Bretagne-Armorique, dont le roi Budic est quelque peu son parent ; il est bien reçu, également, par saint Samson, archevêque de Dol, et c'est avec son concours que furent plantés, sur une étendue de trois milles, ces fameux pommiers qui ont providentiellement remplacé, pour notre pays, la vigne dont la culture allait commencer à décroître puis à disparaître de notre sol.

Mais la peste a cessé de désoler le pays de Llandaf. Le Saint est sur le point de s'embarquer pour y retourner, lorsque Budic vient le supplier de délivrer le pays d'Armorique d'un serpent ailé qui a déjà fait périr un tiers des habitants. Saint Théleau, inspiré du Ciel, attaque le monstre et, lui passant son étole au cou, le précipite à la mer.

Alors, le peuple, saisi d'admiration, se joint aux instances de Budic et de saint Samson pour le retenir près d'eux, et saint Théleau finit par y consentir, à condition qu'il les quittera définitivement, si Dieu lui en manifeste sa volonté, et lorsqu'il aura fini de rassembler toutes les brebis dispersées de son troupeau de Llandaf. Heureux de ce consentement, Budic et saint Samson organisent un cortège triomphal pour conduire saint Théleau à Dol et lui faire prendre possession du siège épiscopal. A cet effet, on lui présente une monture magnifique. Le Saint la refuse, mais immédiatement apparaît près de lui, et comme venant du ciel, un cheval de toute beauté, sur lequel il fit à

Dol son entrée solennelle. Après quoi, saint Théleau fit présent à Budic de ce cheval incomparable, et lui déclara avoir obtenu de Dieu, par ses prières, que désormais la cavalerie bretonne serait victorieuse de ses ennemis ; et, de fait, ajoute l'auteur de la *vie* du Saint, les Bretons sont, depuis, sept fois plus forts à cheval qu'à pied contre leurs ennemis.

C'est donc bien à saint Théleau que revient de droit le patronage des chevaux en Bretagne. Et ce n'est que par oubli du fait cité plus haut, grâce à l'influence française, grâce surtout à la consonnance du mot *Thébeau*, *Eleau* avec *Eloy*, que, peu à peu, on a attribué au grand orfèvre de la Cour de Dagobert, la vertu bien spéciale de saint Théleau, qui, par ses prières, obtint du Ciel le perfectionnement de la race chevaline bretonne.

Saint Théleau retourna à Llandaf, où il mourut, en donnant des marques non équivoques de sa sainteté, et l'une des plus singulières fut que, pour satisfaire l'ardent désir que témoignaient ses dévots serviteurs de posséder ses précieuses reliques, Dieu permit qu'elles se multiplient si bien, qu'après sa mort on lui reconnut trois corps identiques en grandeur et en beauté.

C'est une portion de ces reliques qui enrichit la paroisse actuelle de Landeleau, où elles sont vénérées de temps immémorial.

Ce qui a contribué à faire oublier, dans nos parages, la *vie* galloise de saint Théleau, c'est sans doute l'importance attachée à la tradition toute locale des faits et gestes de ce grand Saint dans les forêts du Poher, où il aurait séjourné assez longtemps, lors de son passage en Armorique.

Voici à ce sujet les renseignements recueillis, par un Recteur de cette paroisse de Landeleau, vers 1860, mais qui sont empruntés à un ancien registre conservé, nous dit-on, au coffre de la fabrique :

Lorsque saint Théleau vint en ce pays, sa première intention fut de bâtir sa maison sur le *Menez-Glaz*, près de *Lan-al-Loch*; il planta à cet effet dans le sol des pierres debout qu'il recouvrit, en guise de toit, d'une pierre plate. Tout enfant (dit le narrateur) je me suis blotti plus d'une fois dans cette espèce de four (ancien dolmen) pour m'abriter contre la pluie, mais depuis, la maison du Saint s'est en partie écroulée, parce qu'on a voulu y faire des fouilles sous prétexte d'y chercher un trésor. Sur la pierre plate on voyait des sortes d'empreintes de mains énormes, les mains, dit-on, de saint Théleau qui se hissait parfois sur le faite de sa demeure et s'y tenait prosterné les mains sur la pierre pour prier Dieu.

Il commença à construire son logis dans la lande; mais aussitôt qu'il en eut disposé les premiers matériaux, il fut distrait de sa besogne par un tapage infernal; c'étaient les grenouilles du marais voisin *Lan-al-Loc'h* qui coassaient toutes ensemble, comme pour lui dire: « Théleau, arrête-toi »! Le Saint s'obstinant, le vacarme s'accrut, et finalement les grenouilles eurent raison du Saint, qui ne pouvait ni prier ni dormir en ce lieu. Il s'enfonça donc plus avant dans le pays, et arriva dans un bosquet, près d'une fontaine, où il bâtit une maison de planches qu'il assujettissait avec des chevilles qu'il façonnait, dit-on, sur son bonnet en guise de billot. La maison bâtie, il édifia une église et songea à y joindre un territoire pour former une paroisse. S'étant abouché de son projet avec le seigneur du pays, le seigneur de Châteaugall, celui-ci lui dit: « Je t'abandonne tout le territoire dont tu pourras faire le tour en une nuit, mais il est bien entendu qu'au chant du coq, en quelque lieu que tu sois, tu feras halte »(1).

(1) Ici, la légende de saint Théleau se confond avec celle de saint Edern, à Lannédern.

Le Saint, rentrant chez lui, conta la chose à sa sœur qui, depuis quelque temps, était venue tenir son ménage; celle-ci feignit un grand contentement, mais en conçut au fond du cœur une violente jalousie. Cependant, saint Théleau, se tenant sur le seuil de sa porte, se mit à siffler; aussitôt, un cerf sortit du bosquet et vint s'agenouiller aux pieds du Saint; celui-ci, la nuit tombée, monta sur le cerf et se mit en route, l'animal galopant de toute la vitesse de ses jambes; mais comme il traversait la cour du manoir de Castel-ar-Gall, les gens lâchèrent sur eux les chiens; le Saint n'eut que le temps de sauter sur un chêne, tandis que le cerf se réfugiait dans le bois. C'est pour cette raison que le Saint est représenté à cheval sur un cerf, en crosse et mitre.

Le Saint fut très mécontent des gens de Castel-ar-Gall qui l'avaient retardé dans sa marche et avaient mis le cerf en fuite, et ce mécontentement dure encore; car on raconte qu'une année, au beau milieu de la procession de la troménie, dont nous allons parler, survint une pluie torrentielle; les pèlerins se débandèrent et l'on dut mettre à l'abri, dans la grange de Châteaugall, les croix, bannières et reliques, pour les reprendre le lendemain. Mais voici que, pendant la nuit, les cloches de Landeleau se mettent en branle. Grand émoi dans le bourg et dans les fermes voisines; on accourt à l'église, personne ne s'y trouve; les cloches sonnaient toujours d'elles-mêmes, les chemins s'emplissent de monde, puis tout à coup le ciel s'illumine et l'on voit, passant dans les nuages, les croix, bannières, reliques qui n'avaient pas voulu rester à Châteaugall et rentraient d'elles-mêmes à Landeleau dans l'église paroissiale, où on les retrouva effectivement, le lendemain, dans leur place ordinaire. Mais revenons à notre Saint: il eût sans doute rattrapé le retard causé par les gens de Castel-ar-Gall, si sa sœur, par jalousie, n'avait fait le jeu de ses

ennemis (1). Elle alla prendre un coq dans le poulailler, et le fourra dans le tuyau de la cheminée ; puis elle mit le feu dans l'âtre à un fagot de bois vert ; le coq, cherchant à fuir la fumée, battait des ailes, chanta désespérément, réveilla les basses-cours du village, et ce cri, se transmettant de ferme en ferme, arrêta saint Théleau, lié par sa promesse, sans quoi la paroisse de Saint-Théleau se serait étendue jusqu'à Collorec d'un côté et à Cléden de l'autre.

C'est en mémoire de ce parcours que saint Théleau accomplit sur son cerf, que, tous les ans, le jour de la Pentecôte, on refait le même chemin en portant les reliques du Saint ; aussi la procession est-elle appelée *tro-ar-relegou*, le tour ou parcours des reliques. Ces reliques sont contenues dans un reliquaire rectangulaire en étain, soutenu aux encoignures par quatre cerfs de même métal, mais dorés ; les jambes de ces animaux sont coupées, probablement pour donner plus d'assiette au reliquaire, dans les rudes secousses qu'il doit éprouver durant la procession ; pour plus de précaution, il est placé sur un solide brancard et sous la sauvegarde d'une forte garniture en fer formant une sorte de cage en berceau au-dessus des reliques.

Le dimanche qui précède la Pentecôte, au sortir de la messe célébrée à la chapelle *Notre-Dame de Lannach*, le bedeau monte sur le talus du placitre et met en adjudication l'honneur de porter les reliques du Saint au jour de la grande procession ; comme il y a deux porteurs, ils s'entendent naturellement sur le prix maximum de leur enchère, qui est montée parfois jusqu'à 125 francs. Les porteurs se choisissent alors deux gardes du corps qui, armés

(1) Dans la légende de saint Edern, sa sœur use d'une ruse analogue, pour abrégier la route du Saint, mais ce n'est pas par jalousie, c'est pour épargner à son frère la fatigue de desservir une paroisse trop grande.

de baguettes blanches dont nous verrons tout à l'heure l'utilité, se tiendront constamment de chaque côté des reliques pendant la procession.

La procession, suivie par environ deux mille hommes, car plusieurs sont venus des paroisses voisines, se met en marche dès sept heures du matin, précédée d'une douzaine de clafrons, et l'on se dirige vers la première station, qui est la chapelle de Notre-Dame de Lannach, distante du bourg d'une demi-lieue ; jusque-là l'on marche d'un bon pas, mais qui n'a rien d'exagéré, car on y porte les bannières, et les jeunes filles et enfants du bourg précèdent la procession avec des oriflammes et portant sur les épaules des statues de Saints.

En arrivant à la chapelle, les deux porteurs des reliques les élèvent sur le brancard à bout de bras au-dessus de la porte d'entrée, et toutes les personnes qui assistent à la procession passent dessous les reliques, essayant au passage de toucher de la main les reliques ou du moins les franges du brancard qui les supporte, et c'est ici qu'intervient avec leur baguette les deux gardes ; ils tolèrent bien qu'on touche les franges, mais si les mains ont la témérité de vouloir toucher aux reliques elles-mêmes, la baguette blanche s'abat immédiatement sur la main audacieuse ; mais il n'y a que deux baguettes, pour cinq ou six mains qui se tendent à la fois, et plusieurs ont pu satisfaire leur dévotion sans que leurs doigts soient trop endoloris. Si vous suivez jamais la procession, n'oubliez pas qu'il y a quatre à cinq marches pour descendre dans la chapelle, et que le torrent humain qui s'y précipite pourrait facilement donner le spectacle d'une cascade, si on ne prenait quelque précaution ; la chapelle a heureusement une seconde porte, par laquelle s'écoule la foule qui, après une demi-heure de défilé, va se reformer pour recommencer une procession d'une allure un peu plus

vive ; pour cela, on dépose les bannières, brancards et étendards, dans la chapelle, les enfants et vieillards abandonnent la partie, et les vaillants, avec une seule croix en tête et les reliques du Saint, se mettent en marche avec l'entrain que devait avoir saint Théleau lorsqu'il parcourut le même chemin sur son agile monture. Une bonne partie des pèlerins, trois ou quatre cents hommes et femmes, précèdent la croix et les reliques qui sont suivies du plus grand nombre. C'est que les premiers ont promis de faire le *tro-ar-relegou* en corps de chemise et pieds nus, et s'ils se trouvaient au milieu de la foule, leurs orteils courraient trop de risques.

La procession ainsi formée, abandonne bientôt la grand' route pour se rendre à travers les champs et les landes au fameux chêne qui servit de refuge à saint Théleau contre les chiens de Châteaugall, dont le manoir n'est pas éloigné ; là, le prédicateur, monté sur un talus, fait en quelques mots l'éloge du saint Patron, pendant que quelques dévots, au risque de troubler le sermon, s'acharnent à arracher quelques morceaux d'une vieille souche d'arbre, qu'ils prétendent bien devoir appartenir au tronc de l'arbre primitif, et dont les reliques servent à protéger les maisons de l'incendie ; les agents d'assurances doivent avoir peu de clients dans le pays. Après ce repos d'un petit quart d'heure, les pèlerins sont de nouveau en marche vers la troisième station, la chapelle du Peniti Saint-Laurent, située sur une colline dominant les sources de l'Aulne, dans un site ravissant ; là, à dix heures, la grand'messe est chantée, après laquelle, en plein air, le prédicateur fait un nouveau sermon écouté religieusement par ces deux mille fidèles, après quoi un repos d'une heure et demie leur est accordé pour prendre quelque réfection bien méritée après ce pieux exercice qui n'a pas duré beaucoup moins de cinq heures.

A une heure, les clairons appellent les pèlerins dispersés, qui s'empressent de reprendre le parcours traditionnel de la procession, sans se laisser attarder par les difficultés de la route ; au fond d'un vallon, un ruisseau a formé une mare large de plus de dix mètres ; sur quelques pierres formant une chaussée étroite passent les reliques et quelques pèlerins privilégiés, mais la masse n'hésite pas à traverser l'obstacle, enfonçant dans l'eau et la vase bien au-dessus de la cheville. Si l'on doit escalader une pente un peu escarpée, au lieu de ralentir la marche, les clairons vous enlèvent en sonnant la charge, c'est une terrible épreuve pour les jarrets et les poumons ; heureusement que, de temps en temps, l'on aperçoit sur la terre une jonchée de fleurs d'ajonc ; c'est un signe pour indiquer qu'un village n'est pas loin, et que les femmes et les enfants qui n'ont pu suivre la procession, ne voudraient pas être privés du bénéfice salutaire de passer sous les reliques ; un instant, les porteurs s'arrêtent, élèvent le brancard, et les gens du village peuvent satisfaire leur dévotion. Après ces quelques moments de répit, on repart, pour descendre ou monter par monts et vaux jusqu'à ce qu'on atteigne la quatrième station, la chapelle Saint-Roch, où l'on a le temps de se reposer un peu plus longtemps, pendant que se renouvelle le passage de tous les pèlerins sous les reliques, à l'entrée de la chapelle. De Saint-Roch, la procession se dirige ensuite vers Landeleau ; mais à une demi-lieue du bourg, on retrouve les enfants et les jeunes filles avec les bannières et enseignes, et dès lors la procession s'avance à une allure plus modérée qui permet aux chants de sortir des poitrines d'une manière plus mesurée et moins haletante, car durant tout le parcours, à la sonnerie des clairons a succédé le chant du cantique breton composé par un ancien bedeau de la paroisse, en l'honneur du saint Patron.

A l'arrivée au bourg, ceux qui n'ont pu suivre la procession se rangent en curieux sur le bord de la route, et plusieurs, forçant la consigne, s'efforcent par surprise de passer sous les reliques, pendant la marche, malgré la vigilance des deux porte-verges préposés à la garde des reliques et à l'observance des règlements traditionnels ; du reste, tous pourront sans tarder satisfaire leur dévotion, car une fois encore, à l'entrée du cimetière, toute la procession défilera sous les reliques, et après le chant des vêpres et la bénédiction du Saint-Sacrement, les reliques elles-mêmes seront données à baiser à tous les fidèles. Il est plus de cinq heures quand se termine enfin cette longue cérémonie qui a commencé à sept heures du matin.

Si vous voulez vous édifier, allez donc à la procession de saint Théleau, d'autant plus qu'il en est de ce pèlerinage comme de tant d'autres : si vous ne le faites pas de votre vivant, vous devrez le faire après votre mort, mais combien serait-il plus pénible ; alors vous aurez à porter votre cercueil sur les épaules, et vous n'avancerez chaque jour que de la longueur du cercueil lui-même.

On raconte, à cette occasion, qu'une personne de Landeleau, qui avait fait vœu de faire le *tour des reliques* et était morte avant l'accomplissement de sa promesse, apparut à une de ses amies et lui dit que, pour la sauver du purgatoire, elle la priait de faire le tour des reliques à sa place, mais sans parler. « Comment le pourrais-je ? dit celle-ci, car les portes des chapelles sont fermées, et il me faudra en demander les clefs. » — « Sois-en sans inquiétude, dit la morte, et fais comme je te le dis. » L'amie se met donc en route, et quel n'est pas son étonnement en arrivant aux chapelles de Lannac'h, Saint-Laurent et Saint-Roch, de les voir ouvertes, avec les cierges allumés sur l'autel ; elle put ainsi accomplir son pèlerinage. En rentrant dans l'église de Landeleau, elle vit la morte ha-

billée de blanc, qui la remercia en lui déclarant que grâce à elle le Paradis lui était ouvert.

Comment ne pas conclure de tout ceci que saint Théleau est un des plus grands Saints de Bretagne ? A la troménie de Saint-Ronan, aux processions de Gouesnou, de Plouguerneau, tous les Saints du pays sont en quelque sorte convoqués à la fête ; à Saint-Ronan, ils sont placés sur le parcours ; à Plouguerneau et à Saint-Gouesnou, ils sont portés le long du chemin ; à Landeleau, les Saints n'apparaissent pas, mais on n'est pas moins persuadé que, bien qu'invisibles (ordinairement), pas un Saint de Bretagne ne manque de venir rendre visite à saint Théleau, le jour de son Pardon. Ecoutez plutôt ce qu'on raconte.

Un homme de Landeleau avait fait vœu de se rendre à Sainte-Anne d'Auray le dimanche de la Pentecôte, sans penser que c'était le jour de la procession de saint Théleau. Il avait déjà fait un bon bout de chemin vers le pays de Vannes, lorsqu'il rencontra un vieillard à longue barbe blanche et une femme âgée qui lui sembla très belle malgré son grand âge. La femme lui dit : « Où allez-vous ainsi, brave homme ? Vous vous êtes mis en route de bonne heure et vous marchez bon pas ? » — « C'est que je vais bien loin, jusqu'à Sainte-Anne d'Auray. » — « D'où êtes-vous donc ? » — « De Landeleau. » — « Mais n'est-ce pas aujourd'hui le Pardon de saint Théleau ? » — « Oui, et j'aurais bien aimé y rester, mais j'avais promis d'aller à Sainte-Anne ce jour-là. » — « Eh bien, croyez-moi, dit la femme, retournez à Landeleau, faites avec les autres le *tour des reliques*, et vous y gagnerez plus d'indulgences qu'en faisant le pèlerinage de Sainte-Anne, c'est moi qui vous le dis. »

La bonne femme parlait d'un air convaincu ; mais notre homme, s'imaginant qu'elle voulait lui en imposer, continua son chemin. Arrivé à Sainte-Anne, il veut se con-

fesser pour faire ses dévotions ; mais le prêtre, apprenant qu'il était de Landeleau, le renvoya, en lui disant qu'il aurait dû rester au Pardon de sa paroisse. « On me l'a déjà dit, » répondit celui-ci. — « Eh bien, dit le prêtre, si vous aviez regardé en face ceux qui vous l'ont dit, vous auriez suivi leur conseil. » Là-dessus, le pèlerin revint de Sainte-Anne bien déconcerté. En approchant du pays, il rencontra les deux personnages qui l'avaient abordé à l'aller. « Eh bien, lui dit la femme, avez-vous fait bon voyage ? » — « Ma foi, non. M. le Recteur de Sainte-Anne m'a bien grondé, m'a refusé l'absolution et m'a dit que j'aurais mieux fait de suivre votre conseil. » — « Ne vous en étonnez pas, mon brave homme ; si le Recteur de Sainte-Anne vous a si mal accueilli, c'est qu'aujourd'hui ni saint Joachim, ni sainte Anne, n'étaient chez eux. » Elle souriait étrangement, la vieille femme, en s'exprimant ainsi ; le pèlerin la regarda attentivement ainsi que son compagnon, et n'eut pas de peine à reconnaître les traits de sainte Anne et de saint Joachim, dont il venait de voir les statues à Sainte-Anne.

C'étaient eux, en effet, qui étaient allés rendre visite à saint Théleau à l'occasion de son Pardon. Le pèlerin ne savait quelle contenance faire ; il s'était machinalement découvert et tournait son chapeau entre les doigts d'un air fort décontenancé. « Consolez-vous, lui dit la bonne sainte Anne, il ne vous en coûtera rien pour cette fois d'avoir délaissé la fête de votre saint Patron ; mais que la leçon vous serve, car les plus grandes grâces se gagnent aux pieds des Saints de son pays. »

(A suivre.)

LES
GOUVERNEMENTS A SAINT-PAUL DE LÉON

Le Creisker.

(Suite.)

Ajoutons, comme pouvant indiquer l'importance des revenus, cet autre renseignement : en Février et Octobre 1655, il est payé au sieur des Fontaines Carré, receveur des décimes de l'Evêché de Léon, une somme totale de 36 livres 5 sols.

En 1674, pareil devoir se monte à 34 liv. 18 s. 8 den. (1).

LES GOUVERNEURS. — Appelés dans les débuts, négociateurs, procureurs, fabriques, puis administrateurs, gouverneurs, les bénéficiers du Creisker ne prennent le titre de prieurs que vers le milieu du xvii^e siècle.

Depuis la construction de la chapelle, les habitants avaient toujours été en possession de nommer les marguilliers (2).

Nous devons relater ici, encore qu'il n'ait pas abouti, un projet formé en 1620. Le 3 Août de cette année, se réunirent au Creisker, Julien Kéranguen (3), archidiacre de Léon, Prigent Le Ny, trésorier, Rolland Poulpiquet (3), Jacques Rochuel, Benoît Kerguillio (3), théologal, Fran-

(1) Voir aussi les ouvrages de M. le chan. PEYRON, *la Cathédrale de Saint-Paul de Léon*, pour ce qui concerne le Creisker, et *Notices sur les Séminaires de Quimper et de Léon*, pp. 97 et seq., où est relatée l'union du gouvernement du Creisker et du Séminaire.

(2) Délibér. de la Communauté, 28 Juin 1667.

(3) De la Confrérie des Maîtres ès Arts, de Lesneven.

çois Floch, chanoine, François Guicaznou, recteur de Lanildut, Yves Le Hir, recteur de Trégondern et sous-chantre, François Martin, vicaire de Notre-Dame,

François Kerhoent, sieur de Kergournadech (1), Louis Gourio, sieur de Lezireuc, etc.,

Sous la présidence du sénéchal, Vincent de Kermerchou.

Suivant l'usage, chacun des trois Ordres délibéra à part : le clergé à la sacristie ; la noblesse au chœur ; le tiers dans la nef.

Il s'agissait, entre autres choses, de savoir si l'église du Creisker serait confiée aux Minimes.

Le clergé se prononça contre la proposition. La noblesse pour, du moins dans certaines conditions, et selon les points du mémoire présenté par les Minimes.

Une partie du tiers se rangea à cet avis de la noblesse. Mais le reste, par l'organe du sieur Planchon, syndic, inclina pour que fût réservée la réponse à faire aux Religieux (2).

Finalement, on l'a vu, les Minimes s'établirent deux ans après à Saint-Paul, mais tout à fait en dehors du Creisker.

Un changement pourtant allait se produire dans ce bénéfice, et son administration allait être transférée exclusivement à la puissance ecclésiastique.

« L'Eglise du Creisker, dit Cyrille le Penneç, ayant été ostée d'entre les mains des bourgeois pour être érigée en titre de gouvernement, elle est grandement négligée et deschue de son ancien lustre, ce qui a entièrement refroidi la dévotion fervente que tout le peuple de Léon avait pour ce saint lieu. »

Le changement ne s'était produit qu'à l'aide de moyens

(1) De la Confrérie des Maîtres ès Arts, de Lesneven.

(2) Arch. Dép., E. 1522.

peu avouables, comme disent les habitants (Délib. du 28 Juin 1667). Les garants qui justifiaient leurs droits leur avaient été lâchement soustraits. C'est pourquoi ils eurent grand'peine à reconnaître la légitimité des nouveaux gouverneurs, « lesquels ne pouvaient appuyer leur nomination d'aucun titre valable ». Aussi, le 6 Août 1671, entendons-nous encore cette réserve sur les lèvres des habitants : « Sans approbation de la qualité de prieur, prise par le sieur de Mailly ».

En 1644, le Syndic avait bien consacré 20 livres à la recherche des actes et mémoires concernant les droits de la Communauté (1), mais en vain, puisque on ne put revenir sur la modification opérée.

A défaut de documents positifs, on serait, par déduction, porté à croire que le transfert d'administration eut lieu vers 1633 (Voir *Bull. dioc.*, 1913, pp. 105, 129, 130), avec le successeur de Mathurin Chouin, chanoine de Léon.

Noms des Gouverneurs et dates :

(?) Hugues de Silvarioci (Boisriou).....	1382 (2).
Salomon Lalement, prêtre, chanoine.....	1404-1407.
Yves Nicolas.....	1407-1414.
Jean Cavellat, prêtre.....	1417-1439.
Pierre Moal, prêtre.....	1445-1466.
Jean Senant, prêtre.....	1474-1475.
Yves Le Larer.....	1481.
Pierre Le Berre, prêtre.....	1491.
Jehan Le Rouxeau.....	1495.
Robert Coatdelez, bachelier en théologie....	1509.
Gilles Kersaudy, recteur de Lanrigoaré.....	1521.

(1) Voir Délib. de la Communauté.

(2) Cité par M. le Chan. PEYRON, dans les *Actes du Saint-Siège*, p. 102, comme chapelain perpétuel du Creisker.

Guillaume Kercuelen, S ^r de Troméal, prêtre.	1545-1564.
François Kerguz, chanoine de Léon.....	1577.
Hervé Morice, prêtre	1581-1584.
Alain Favé.....	1584-1592.
Jean Hamon, recteur de Saint-Pierre	1596-1601.
Alain Le Roux, prêtre	1603.
Yves Perennès, recteur de Commana, chan. de Léon	1612.
Guillaume Combot, prêtre.....	1615.
François Guicaznou, sieur de Kerincuff, prêtre	1616-1618.
François Chouin, chanoine.....	1618.
Mathurin Chouin, chanoine	1629.
Ecuyer Gilles Duparc Cornilleau.....	1630.
André Cornilleau, sieur de la Jourdonnière, prieur de Pontorson, recteur de Saint- Christophe et de la Bazouge-du-Désert	1636-1662.
Jean de Kerlech, grand vicaire de Léon.....	1663.
Nicolas de Saint-Jean, aumônier ordinaire de la Reine (1)	1665-1667.
qui résigne, le 22 Février 1667, en faveur de François de Mailly, sieur de la Houssaye, clerc tonsuré.....	1667-1677.
Gabriel de Corran Launay.....	1710.

LES FERMIERS, LES SACRISTAINS, LES SUPPOTS. — Parfois totalement étrangers (2) au pays et n'y résidant guère, les gouverneurs furent amenés à se faire suppléer par un

(1) Est dit, dans une des pièces, originaire de Gascogne.

(2) C'est ce qui explique le langage tenu en 1672 et rapporté dans une pièce des Arch. Dép., 8 G. 31 : « Cette église a toujours été tellement déstituée de gouverneurs, qu'il s'y est fait plusieurs novalités indues, et que, mémorativement, le sieur Claude Bervas, se disant procureur du gouverneur, y a, de son chef, érigé une chapellenie qu'il a dotée au moyen d'une maison dépendant du temporel de ladite église ».

fermier général de leur temporel, ou sous-gouverneur (1), lequel sous-louait une partie de sa ferme, et en particulier, déléguait un prêtre dit « sacriste » (2), chargé du soin des offices religieux.

Ainsi, par acte du 1^{er} Novembre 1649, missire André de Cornilleau, sieur de la Jourdonnière, prêtre, prieur de Pontorson, recteur, en 1640, de Saint-Christophe du Luat (Mayenne) (3), et de la Bazouge du Désert (Ille-et-Vilaine), en 1657 (4), gouverneur du Creisker, résidant au lieu seigneurial de Lesprientz, en Montaudin (Maine), ou, suivant une autre pièce, en sa maison et seigneurie de la Dorengerie (Maine), baille pour 6 ans, à Tanguy Le Dot, sieur de Crechuel, demeurant paroisse du Crucifix devant le Trésor, moyennant 600 livres par an et 2 poids de lin peigné loyal marchand (5), la ferme du temporel du Creisker (6).

(1) Voici, avec les dates où nous les avons trouvés, les noms de quelques fermiers :

Missire Claude Bervas, sieur du Cosquer, 1632-1649 ; Tanguy Le Dot, sieur de Crechuel, et sa femme Françoise Le Grand, 1649-1655 ; Olivier Tacquenet et sa femme, Françoise Le Mescam, avec subrogation à Michel Girouart et sa femme Anne Gillet, 1655-1663 ; François de la Fosse, notaire aux Reguaires, 1668-1675 ; Henri de la Motte, à partir du 3 Avril 1675 ; ce dernier, étranger au pays, réside, lorsqu'il se trouve à Saint-Paul, à l'hôtel où pend pour enseigne « Le Lion d'Or », grande maison vis-à-vis du Creisker, au Nord des bâtiments du futur Séminaire, et louée 144 livres en 1664. (Arch. D., 8 G. 18, 19, 35.)

(2) Ainsi, missire Yves Kerdélan de 1618 à 1638 (?) ; recteur de Tré-gondern en 1641, et, à moins d'homonymie, chapelain d'une chapellenie à Brélès, en 1642 (*Bull. dioc.*, 1913, p. 103) ; missire Claude Bervas, de 1649 à, missire Hamon Penneec, de 1665 à 1668 ; missire Yves Abhervé, de 1668 à 1672 ; puis Vincent Cloarec et Jean du Val.

(3) Arch. Dép., 8. G. 35.

(4) GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé histor. de l'Arch. de Rennes*, t. IV, p. 119.

(5) En 1664, le poids de lin vaut 21 livres.

(6) Arch. Dép., 8. G. 15.

Quelques jours après, ce nouveau fermier du temporel contractait à son tour (1) avec celui qui l'avait précédé

(1) Un conflit qui se produit en 1668, et où on voit le gouverneur se débattre entre les habitants d'une part, et l'un de ses sous-fermiers de l'autre, nous paraît devoir être reproduit.

Le gouverneur, François de Mailly, avait alors comme procureur général, pour ses affaires temporelles, un sieur Jacques de Naninaut, chevalier, conseiller du Roy, maître d'hôtel de la feuë Reine, seigneur des châtellenies de Saint-Maurice, de Melleray, et Fontenoel, demeurant en son château et paroisse de Saint-Maurice, archevêché de Sens.

Vu l'éloignement, ledit sieur de Saint-Maurice avait lui-même élu pour procureur spécial, écuyer François de la Fosse, notaire aux Reguaires de Saint-Paul, qui déjà avait rempli les mêmes fonctions pour missire Nicolas de Saint-Jean, précédent gouverneur, et qui venait encore (20 Avril 1668) d'obtenir une partie du temporel du prieuré pour 160 livres par an.

Ce dernier, par contrat du 22 Avril, au dit an, avait pris, en remplacement de missire Hamon Penneç, prêtre, précédemment sous-gouverneur et sacriste, missire Yves Abhervé, également prêtre, et l'un des suppôts des Trépassés.

Le 20 Juin suivant, à la suite de la visite épiscopale au Creisker, où fut constatée une grande indigence de corporaux et autres choses nécessaires au culte divin, le sacriste reçut l'ordre de se pourvoir incontinent d'une douzaine de corporaux et d'autant de purificateurs, de deux missels et d'un graduel.

(Les comptes de missire Claude Bervas nous apprennent qu'en 1652, il a payé 16 liv. 10 s. pour réparation d'ornements achetés à la vente des biens de feu M. le Recteur de Trégondern ; plus 9 sous pour achat, de Yves Prissac, prêtre, de 2 vieilles ceintures de fil blanc ; plus 3 livres pour le missel de missire Jean Jacolot, prêtre ; plus 20 sols à Françoise Le Jeune pour deux ceintures de fil blanc, bénites en la chapelle des Ursulines, par M^{re} de Cornouailles, le 10 Novembre 1652 ; plus 45 liv. 5 s. pour 30 aulnes de toiles de Morlaix et dentelles ; plus 12 livres baillées le 30 Mai 1652, à Alexandre Kermeidic et Jeanne Le Chauquer, sa femme, pour acheter, à la foire de Lantreguer, deux missels et 20 sous de ruban pour faire des réglets aux missels.)

Faits ou non, les achats imposés par M^{re} de Léon à Yves Abhervé constituèrent, avec diverses réparations, les articles d'un relevé de comptes présenté au gouverneur en 1671.

La note en parut à François de Mailly un peu enflée, car nous le voyons contester immédiatement les données et chiffres du mémoire en question.

A priori, d'ailleurs, il n'accueille qu'avec un certain scepticisme les appréciations inquiètes concernant le délabrement du Creisker. Remontrant à l'Evêque, le 27 Juin 1668, le triste état de la chapelle, le syndic des habitants, Jean Le Dinéric, Sr de Poulprat, déclarait qu'il était du devoir de la communauté d'y remédier, « de crainte que le mépris qui redonde sur la Sainte Vierge n'attire, pour marque du courroux de Dieu, une juste punition, et la totale destruction de ce beau temple, par la

dans la charge, missire Claude Bervas, prêtre, gouverneur de Saint-Pierre. Ce dernier s'était peut-être refusé

chute des cloches, qui pourraient en tombant, la charpente n'étant en état, renverser la pyramide (laquelle sert aussi aux nautonniers) sur une bonne partie de la ville ».

Le gouverneur y voit de l'exagération. « Le sieur Abhervé aurait tâché d'imprimer dans les esprits des images si étonnantes qu'il eût voulu faire croire que la ville était dans une ruine commune et imminente. » Il aurait décrit l'église tellement carente qu'on l'eût pu croire assolée. Quant à la dire vide d'ornements pour le service divin, c'est une affirmation fautive et absurde.

La suite rendra encore plus vraisemblable cette dernière remarque de François de Mailly. « Au fond, ajoute-t-il, il y a contre le gouverneur, parce qu'étranger au pays, une animadversion qui pousse à lui imposer toutes les charges. »

Et « ce n'est pas assez, dira-t-il l'année suivante, qu'il ait depuis quatre mois dépensé 2.000 livres pour les réparations nécessaires ».

A quoi d'abord il n'était pas tenu, ni en droit, ni en fait. Car s'il est vrai que les habitants ont, le 12 Novembre 1633, obtenu en Cour de Lesneven, que pour les réparations du Creisker on prendrait le tiers du revenu du gouverneur, cela ne doit pas créer pour celui-ci une charge perpétuelle ; d'autant qu'un syndic de la communauté, assistant au procès-verbal de renable en 1654, s'en est contenté.

En outre, d'après les Canons, ne peut être obligatoirement affecté aux réparations que le quart du revenu, et encore à condition que le Recteur puisse supporter cette charge : « *Si ipsi Rectori proventus unde hoc ferre possit, supersint* ». En tous cas, on ne pourrait jamais exiger que le tiers du revenu temporel certain (arrêt 6^{me} de la lettre O, rapporté par Louet).

Or, le gouverneur, dans les 2.000 livres déjà dépensées, a déjà employé huit années de son revenu, et on voudrait l'imposer encore ! Mais aux réclamations qu'on lui présente, celui de vingt années ne suffirait pas.

Car les ressources de son gouvernement sont relativement faibles. Il ne possède dans ladite église que la principale, première et plus ancienne chapellenie, celle de Notre-Dame, tandis que missire Abhervé, outre qu'il est suppôt des Trépassés, a eu plus quatre ou cinq chapellenies, comme celles de Saint-Yves, de Saint-Tégarec, etc...

Puis le gouverneur, continuant à se servir d'arguments personnels, accuse le dit Abhervé, précisément en tant que suppôt des Trépassés, de faire servir, à l'usage de cette dernière Confrérie, les ceintures, livres et autres ornements du Creisker, et d'avoir fait placer la lampe devant l'autel de la dite Confrérie. — Missire Abhervé avait, en effet, acheté pour 30 livres à Jean Loué, marchand de Morlaix, une lampe de cuivre, destinée à être exposée devant l'image de la Vierge (laquelle ne se trouvait pas sur l'autel principal).

Comme il importait, en outre, de vérifier l'emploi des sommes dont le sacristain faisait état dans son mémoire, tant pour achats que pour réparations, des experts, nommés à la demande du Gouverneur, se pré-

à subir l'augmentation de fermage qui lui aurait été réclamée. En 1633, en effet, il déclarait tenir la ferme pour

sentèrent le jeudi 20 Octobre 1671, à la porte du Creisker, pour dresser un procès-verbal touchant les points en litige.

Entreprise malaisée ! Car « le dit Abhervé, par une malice à laquelle on ne trouve point d'expression assez emphatique, attroupa Jean Cam, serrurier, son cousin et son complice, comme l'ayant voulu favoriser dans ses supercheries, par l'octroi de quittances [fictives], et de plusieurs autres gens de sac et de corde, ainsi que d'un particulier et particulière, ses domestiques, qui à l'aide les uns des autres, tous pris de vin, conformément au complot formé entre eux, commencèrent à fermer toutes les portes de l'église, à les frapper de cailloux, avec un tel bruit que tout le quartier y accourut aux alarmes, à l'aspect desquels et sur les sommations que le gouverneur faisait de faire voir les réparations, ledit Abhervé prit prétexte de se retirer, protestant de nullité de tout ce que l'on faisait et de se pourvoir ».

Après coup, ledit Abhervé crut habile de soutenir que, le gouverneur ayant les clefs de l'église et ayant réussi à y pénétrer, on a très bien pu, en son absence à lui sacristain, et pour trouver prétexte à grief contre lui, causer grand dégât aux réparations à expertiser.

De tels procédés surprennent ; mais le plus curieux est que le gouverneur lui-même, qui n'avait pas « d'expression assez emphatique » pour dépeindre la malice de son sacristain, n'hésitera pas, l'année suivante, à recourir à une manœuvre à peu près semblable.

Dans une séance de la communauté, en effet, (le lundi 18 Janvier 1672), « Yves Hérault, sieur de Coadou, syndic, remontra que le jour d'hier, étant jour de dimanche, environ l'heure des vêpres, il aurait été avisé que, contre la forme accoutumée, les portes de l'église de Creisker auraient été fermées par quelques malveillants, en sorte que personne ne pouvait y entrer faire leurs prières à Dieu et oraisons ; on ne savait à quel dessein les portes étaient fermées. De sorte que le peuple murmurait contre cette nouveauté inouïe, faisait un grand vacarme et s'efforçait de faire ouverture réelle des portes ; et ayant obligé le dit Syndic à se transporter jusque là et faire faire ouverture de l'église par les particuliers qui s'y trouvaient, sur des sommations populaires, il y serait entré accompagné d'un grand nombre des habitants et du dit peuple, et ils auraient rencontré noble missire François de Mailly, gouverneur, accompagné de quelques particuliers ses adhérents, qui faisaient effort de démonter, démolir et déplacer le maître-autel, et d'autres démolitions, au grand préjudice du maître-autel et du tableau en relief qui est au-dessus, d'un travail fort exquis et d'un prix inestimable ; et d'ailleurs, cette entreprise étant faite d'autorité privée, le remontrant, sur l'avis des habitants, aurait requis procès-verbal en être fait par les formes de justice, représentées par le commis du greffe de la Cour de Lesneven. »

Ainsi, les coups de force étaient assez dans les goûts de l'époque ! Mais pour ce qui est de l'année précédente, le beau rôle appartient plutôt au gouverneur qui peut, d'ailleurs, poursuivre ses récriminations contre le sacristain en établissant les malversations de ce dernier.

415 livres seulement par an, sous le sieur Du Parc Cornilleau. (A suivre.)

Par exemple, un travail exécuté par Jean Cam, serrurier, cousin dudit Abhervé, et porté 46 livres n'en valait que 15.

Un certain Yvon Le Duff, maître charpentier et maître affronteur, aurait reçu d'Abhervé 70 livres, alors que, depuis 50 ans, le travail fait pour les boiseries n'est monté qu'à 10 livres. Des personnes dignes de foi assurent, d'ailleurs, que ledit Le Duff prétend n'avoir touché que cent sous !

De même, les experts estiment 9 livres ce qui est marqué 16 au profit d'un sieur Le Jeune.

Il y a 6 livres portées pour achats à La Roche, maître pintier, de 12 petites burettes d'étain pour servir la messe. Burettes que le sacristain n'a pu faire voir.

On voit évaluée à 12 livres la collation servie chez Françoise Le Baud, hôtesse, à MM. du Chapitre, ainsi qu'aux suppôts de la Cathédrale et du Creisker, lors de la procession annuelle du 15 Août, après leur passage au Creisker ; collation consistant en 2 pots de vin, 2 sols de pain, et 2 plats de fruits, et qui vaut tout juste 40 sous. Laquelle somme, en outre, devrait être payée par la Confrérie des Trépassés, étant donné que ce sont les suppôts du Creisker qui desservent cette Confrérie.

Autre grief : le sieur Abhervé a fait redorer et étoffer l'image de Notre-Dame, par Jean Baradec, maître peintre, pour 54 livres. Mais il est établi que de pieuses personnes de la ville ont donné à cet effet plus de 25 livres, dont il n'est aucunement fait état dans les comptes du sacristain.

Si on ajoute après cela « qu'il a publiquement pratiqué la corruption, *inter pocula*, dans les cabarets de la ville, pour l'obtention de certaines quittances » majorées ou tout à fait fictives, et « qu'il ne s'est pas mis en peine d'acquitter les services et fondations », nous aurons au complet le réquisitoire dressé par François de Mailly contre son très peu consciencieux sacristain.

Ce dernier, comme il y a tout intérêt, s'efforce de faire porter l'affaire devant les juges de Lesneven, dans l'espoir de lasser le gouverneur par la difficulté de conduire si loin témoins et experts, et par la crainte des grands frais nécessités par cette procédure.

Prévisions déjouées : François de Mailly n'entend pas démordre, et finalement, obtient gain de cause. C'est d'abord Jacques Bithorel, maréchal, et Marguerite Bayec, sa femme, qui, après s'être portés caution pour missire Abhervé quand il prit sa ferme, redoutent maintenant d'être entraînés dans sa condamnation, et par crainte d'aller à la ruine, et « de voir leurs enfants au sac », réussissent, le 27 Janvier 1672, moyennant paiement de 200 livres au sieur de Mailly, à se dégager de toute solidarité avec le sacristain.

Puis, bien que le temps de la ferme de missire Abhervé doive durer encore deux ans et demi, François de Mailly parvient à l'écartier, et le 28 Janvier, il cède la ferme de la sacristie, pour 6 ans, à Vincent Cloarec et à Jean du Val, fils de feu François du Val, maître orfèvre, pour 81 livres par an. (Arch. Dép., 8. G. 18, 19, 31.)

CORRESPONDANCE
DE
M. LE PAPPE DE TRÉVERN

1816-1839

(Suite.)

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉVÊQUE D'AIRE (1823-1827)

XXII. — *Nomination de M. Le Pappe de Trévern à l'évêché d'Aire :
il est affecté d'être transplanté si loin.*

« 23 Juin 1823.

« Tu as bien raison, cher et excellent Poulpiquet, je suis accablé de lettres qui me pleuvent de tout côté : il m'est impossible de faire seul la chouette à tant de monde. Tu sais que je hais les écritures de ce genre, presque toujours indifférentes et remplies d'inutilités, cependant je me suis fait la loi de répondre à tous mes diocésains, pour ne pas les indisposer. Voilà ce qui m'empêche de correspondre avec ma famille et mes amis.

« Nous avons tous été au regret du refus de ton Prélat, car nous autres Bretons nous n'avons pas douté que tu lui aurais succédé à Quimper, ce qui nous aurait comblé de joie (1). Il faut que tu sois Evêque, non pour toi, mais

(1) On venait de proposer l'archevêché de Rouen à M^{rs} Dombidau ; mais M. de Poulpiquet, en refusant Langres (Janvier 1823), avait déclaré qu'il n'accepterait même pas l'évêché de Quimper, au cas où M^{rs} Dombidau serait élevé à une dignité plus haute.

pour l'Eglise, qui cloche furieusement. On ne conçoit pas un pareil renversement de doctrines et le goût immodéré des petites pratiques, qui ne sont pas la religion et qui font peine aux esprits sages et prévoyants. Occupe-toi de ta santé pendant la belle saison ; je crains cette quantité de bains et cette diète blanche qui ont dû t'affaiblir. Arrête, c'en est trop ; mange du rôti, volaille et puis mouton, avec de la chicorée cuite, le tout arrosé d'un vin généreux ; monte-moi ton double bidet, promène le beau et riche pays de Léon, et trotte autant que possible sans te fatiguer. Le mouvement et le bon air de la côte, *the sea bracing air* te donneront de l'appétit et des forces. Trêve avec les livres et les méditations, livre-toi à une société douce.

« Quatorze bulles sont venues, elles sont dans les mains du comte Portalis, qui en fera son rapport au Conseil, jeudi prochain, dit-on. Le Roi ne signera l'ordonnance que le mercredi suivant, on croit qu'alors les bulles nous seront remises. Les premiers Sacres auront lieu le 6 Juillet. J'aurais voulu en être, mais nous manquons d'Evêques assistants, plusieurs partent pour aller prendre possession, je ne puis donc espérer d'être sacré que le 13 ; par qui le serai-je ? *incertum*. J'ai perdu mon ancien camarade, l'Archevêque de Besançon, qui m'avait promis ; j'ai prié l'Evêque d'Hermopolis qui m'a fait espérer, mais sans me le promettre (1). Je t'avertirai, car je mets

(1) M. de Trévern fut sacré dans la chapelle de Lorette, à Issy, en même temps que M. de Lesquen, évêque de Beauvais, par M. l'Archevêque d'Aix, assisté de MM. les Evêques de Gap et de Nevers. Il prit possession de son siège, par procureur, le 6 Août ; c'est M. le Curé d'Aire, pro-vicaire épiscopal, qui remplit cette formalité. Sa première Lettre pastorale est datée de Paris, le 6 Octobre. « Elle est digne, remarque l'*Ami de la Religion*, d'un prélat distingué par ses talents et ses connaissances. La manière dont il parle du clergé, les paroles qu'il adresse aux habitans de l'ancien diocèse d'Ax, ce qu'il dit aux protestans, tout cela fait honneur à la sagesse du respectable Evêque. » En Décembre,

le plus grand prix aux prières d'un saint comme toi et comme Prémord, qui redouble d'amitié pour moi ; tu as bien raison : il ferait mon bonheur, s'il venait à Aire, situé à l'autre bout du monde ; avec une faible santé, cela lui est impossible. On a ici des vues pour lui ; si elles se réalisent, il aura une place agréable et qui serait de son goût ; il va mieux pour la santé depuis qu'il a laissé son couvent et qu'il se repose. Son édition de M. Asseline a du succès (1). Tu seras ravi de ce saint et savant Evêque, cherche son pareil aujourd'hui, tu ne le trouveras pas en France. Oh ! que nous dégénérons ! nous sommes coulés bas, si les études de la licence ne se rétablissent. J'aurais voulu, en attendant, former chez moi quelques sujets des plus forts à la fin de leurs cours, mais je n'ai pas de maison épiscopale et point de bibliothèque, j'en suis désespéré ! Où a-t-on été me reléguer ? Jamais je n'ai été plus cruellement contrarié. Adieu, ne m'oublie pas, à Léon, auprès de nos amis, quand tu y seras, et mande-moi que tes forces sont revenues ; elles t'attendent sur la grève et

M. de Trévern fit son entrée dans ce qu'il appelait le « bourg épiscopal », Les autorités et la garde nationale allèrent au devant de lui sur la route de Bordeaux. Harangué tour à tour par le commandant, le maire et le pro-vicaire général, l'Evêque se rendit à l'église cathédrale, accompagné d'un nombreux clergé. Il adressa la parole à son peuple et prêcha encore, le jour de la Circoncision. Il voulut aussi que les pauvres se ressentissent de son arrivée, et fit distribuer 200 francs pour eux, dans chacune des villes d'Aire, de Mont-de-Marsan, de Saint-Sever, de Dax et de Saint-Esprit.

(1) M. l'abbé Prémord, qui avait connu personnellement l'Evêque de Boulogne, hérita de ses manuscrits, après la mort de M. l'abbé du Bréau, que M. Asseline avait fait dépositaire de tous ses papiers. Il pensa, avec raison, que c'était à la fois servir l'Eglise et honorer la mémoire de l'illustre prélat, que de publier, sinon tous ses ouvrages, au moins ceux qui pouvaient le plus contribuer à l'édification et à l'instruction des fidèles. Les *Ceuvres choisies de M. Asseline, docteur de Sorbonne, professeur d'hébreu, évêque de Boulogne*, dédiées au Roi, forment six volumes in-12. L'éditeur se proposait de consacrer le produit de la vente au soulagement des prêtres espagnols réfugiés en France et, dès l'apparition des trois premiers volumes, il leur fit remettre la somme de 500 francs.

le rivage, où je te conseille de prolonger les promenades de cheval, tous les jours, si possible.

« Adieu, approche-toi de moi que je t'embrasse comme je t'aime *chreis va c'halon.* »

XXIII. — *Première visite pastorale dans les Landes. Rivalité d'Aire, et de Dax. Nouvelle édition de la Discussion Amicale.*

« 20 Avril 1824.

« Quel plaisir, cher et bon Poulpiquet, de recevoir, à 450 lieues, une lettre de toi, d'une main bien chérie ! M. du Laz m'avait parlé de toi après les élections, elles ont dû te réjouir et te dédommager de tes peines. Je voudrais voir ta santé revenir, je crains que ton régime ne soit trop affaiblissant ; peut-être des amers te conviendraient-ils pour redonner du ton à l'estomac et aux entrailles, des eaux ferrées produiraient encore mieux cet effet. Quand tes forces seront revenues, tu travailleras avec plus de facilité ; il est triste, en vérité, pour toi qui sais tout, qui as si longtemps étudié et avec tant de fruit, de ne pouvoir mettre à profit pour les autres une instruction solide et étendue : cela reviendra, j'en ai la confiance. Il faut que le docteur Laënnec t'observe de près quand tu retourneras à Paris, et quoique tu ne paraisses pas pressé, je souhaite et espère que ce sera bientôt.

« J'approuve les motifs que tu me donnes pour résignation. Ecoute, j'arrive de visiter, pendant le Carême, mon Diocèse, j'ai voulu attaquer mes Landes dans la saison convenable, car dans les chaleurs elles sont presque pestilentielles, et impraticables par une espèce terrible de grosses mouches qui piquent au sang, à chaque coup, le cheval et le cavalier. Je n'ai guère fait qu'effleurer les lieux : imagine une mer sans bornes de bruyères, sur un sable de diverses couleurs ; l'hiver sous les eaux, et après, entrecoupées par des marais ; les sentiers coupés par de

petites voitures à bœufs, des mares d'eaux assez profondes, de cent à deux cents pieds de longueur : voilà où j'ai passé et où je serais resté sans la vigueur de mon cheval andalous. Les gens du pays me disaient que cette partie n'était rien en comparaison des grandes landes. Je vois ce que je prévoyais, l'impossibilité à mon âge d'aller porter la confirmation dans ces pays, je ne dis pas la parole, car je n'entendais personne, ni ne me faisais entendre des gens de la campagne que j'ai vus.

« J'ai visité, dans ces tristes contrées, une quinzaine de communes, j'ai confirmé plusieurs milliers. J'ai séjourné à Dax, où l'on veut à toute force obtenir la translation de mon Siège, les têtes y sont ardentes et folles sur ce sujet. Ne prétendaient-ils pas que je me joignisse à eux pour la solliciter du Roi ! au moment où ceux d'Aire ont vendu pour soixante mille francs de biens communaux, afin de rétablir ma maison : ils m'en veulent presque de mon refus. J'ai dit que je demanderais volontiers que ce vaste Diocèse fût partagé en deux, un Evêque à Dax, un autre ici, car, en conscience, il y en a trop d'un seul pour un homme, surtout de soixante-dix ans. Il me sera physiquement impossible de visiter une très grande partie du département. L'abbé Perreau m'a dit, et fait souvent dire, qu'on ne me laisserait pas assez de temps pour que je fusse obligé de parcourir les lieux d'un accès trop difficile. M. le Grand Aumônier m'a dit plusieurs fois qu'il me changerait. J'ai fait, quoiqu'avec la plus extrême répugnance, ce qu'il a exigé ; trois jours après les trois mille francs qu'il m'a avancés, je suis parti. La Mennais me disait aussi, en confidence, que l'intention n'était pas de me laisser ; nous verrons (1). Si, dans deux ans, on ne me

(1) Choisi comme vicaire général par le grand aumônier, M. le prince de Croy, l'abbé Jean-Marie de La Mennais eut, paraît-il, une influence prépondérante dans la nomination des Evêques. Celle de l'Evêque d'Aire

retire pas, je donnerai ma démission, car, en conscience, on ne peut pas garder un emploi dont on ne remplit pas les fonctions. Je quitterai à regret, car je trouve ici des choses et des personnes attachantes. Quant à La Mennais et sa retraite, souviens-toi de ce que m'avait assuré ton parent aumônier sortant de chez celui qui l'a placé dans la chapelle et auprès de lui, la chose a dû être décidée alors, et le motif des ministres : les opinions connues du susdit. Il paraît qu'il sera employé à Rouen, ce qui continuera son influence.

« Prémord me mandait qu'il t'avait écrit pour te rappeler la souscription. Tu ne m'en parles pas. Je compte que tu as déjà souscrit pour ton Diocèse, sinon hâte-toi, l'impression s'achève, si même elle n'est déjà achevée. Je pense que ton vaste Diocèse pourra bien imiter celui de Saint-Brieuc, qui prend quarante exemplaires ; en les déposant au secrétariat, ils s'écouleront, chaque année.

« J'ai bien le désir que la souscription couvre à peu près les frais, car je n'ai pas de quoi rembourser les avances de Potey (1).

témoignerait de sa largeur d'esprit, d'après le R. P. Laveille. « Homme instruit, d'esprit étroit, connu pour ses opinions gallicanes, M. de Trévern n'avait rien qui pût attirer les préférences du Grand Vicaire, mais les tenants des doctrines romaines étaient rares alors, et le caractère de M. de Trévern était digne de toute estime. M. de La Mennais ne voulut point l'écarter ; il tint seulement à lui faire attribuer un siège de médiocre importance, celui d'Aire. » (*Jean-Marie de La Mennais*, I, 402.) Ceci ne s'accorde guère avec le propos confidentiel que rapporte M. de Trévern. Au reste, l'abbé J.-M. de La Mennais dut résigner ses fonctions après la vive campagne qu'il mena, vainement, à Saint-Brieuc, contre le candidat ministériel, aux élections de 1824. Il demeura encore quelques mois, près de M. le prince de Croy, à titre de vicaire général de Rouen, mais il quitta définitivement Paris, lors de la constitution du ministère des Affaires ecclésiastiques, en Août 1824.

(1) « J'ai reçu plusieurs lettres de notre excellent ami l'Evêque d'Aire ; il fait des merveilles dans son diocèse, on l'estime, on l'honore et on le goûte beaucoup, et d'après tout ce que j'entends dire, je doute qu'il fût mieux ailleurs. Mais ces misérables Landes qu'il faut parcourir l'effrayent toujours beaucoup, et il ne me laisse pas ignorer qu'il soupire toujours

« Adieu, porte-toi mieux. Je repars pour continuer mes visites avant les chaleurs : je ne vais plus dans les Landes, j'en ai assez pour cette année. Je suis dans une disette de prêtres la plus alarmante ; je veux rappeler mon grand Séminaire de Dax à Aire, et y envoyer la moitié du petit qui est ici, fort de trois cents sujets nés dans la misère. Il me faut de l'argent, dis-moi comment faire pour en lever sur mon clergé et le peuple. Indique-moi les moyens en usage chez toi ; si tu as une ordonnance à ce sujet, lettre ou mandement de ton prédécesseur, envoie-le moi sous bande, à Aire, Landes.

« Adieu, prie toujours pour moi, comme je le fais pour toi journallement. Je t'embrasse comme je t'aime, de tout mon cœur. »

XXIV. — *M^{sr} de Poulpiquet à Paris. Souscriptions à la Discussion Amicale. Visite pastorale et confirmation. Bonté des habitants, excellent esprit du clergé, mais le territoire est trop vaste et impraticable. Amis et protecteurs de Paris.*

« 11 Juin 1824. Aire, Landes.

« Comment diantre, cher ami, tu es depuis dix jours à Paris et tu ne m'écris pas ! tu ne me parles pas de ta santé, du logement que tu occupes, etc. ! Je te trouve furieusement paresseux, mais je suis sûr de ton cœur, c'est le

après un changement. Mais s'y prêtera-t-on de bonne grâce à la Grande Aumônerie, lorsque quelque siège deviendra vacant ? Je le désire plus que je ne l'espère. — La démission de l'abbé de Laménais n'a nullement été volontaire de la part de M^{sr} le Grand Aumônier. C'est le Roi qui l'a exigée et c'est le résultat des élections. M^{sr} le Prince de Croy l'a nommé son grand vicaire, mais j'ignore s'il accompagnera S. A. à Rouen. C'est l'abbé Perreau qui le remplace, à son grand regret ; il aurait mieux aimé rester uniquement chapelain du Roi, sans aucune responsabilité, mais il n'a pu résister aux instances de M^{sr} le Grand Aumônier. — La *Discussion Amicale* de notre bon ami est sous presse : le premier volume est déjà imprimé et je crois que le second le sera pour le 15 du mois prochain. Il compte beaucoup sur votre zèle et sur votre amitié pour lui en faire vendre un bon nombre d'exemplaires dans votre diocèse. Les deux volumes in-8° bien imprimés coûteront dix francs. » (Abbé Prémord à M^{sr} de Poulpiquet : 28 Avril 1824.)

principal. Ce Paris est un terrible mangeur de temps et n'en laisse pas pour écrire. Prémord et moi étions inquiets de tes retards : Dieu le conserve ! c'est le vœu que je fais sans cesse.

« J'apprends que tu n'as pas encore souscrit à cette pauvre *Discussion Amicale*, à quoi penses-tu donc ? Saint-Brieuc en a pris 40, tu ne peux pas faire moins ; ici, on en prend 100, il est vrai que c'est par courtoisie pour l'Evêque, que l'on gâte assez généralement dans son Diocèse. Dis à Potey d'en adresser une forte caisse à ton secrétariat, peu à peu ils s'écouleront. Une fois qu'ils seront au pays, Brest, Léon, Morlaix en prendront, Vannes aussi, par La Villemarqué et les autres députés. Il me vient une idée, la voici : le Ministre de l'Intérieur fait souvent acheter des livres pour les répandre dans les collèges et les séminaires ; sur ta recommandation amicale il en ferait donner trois à chaque Diocèse, il a des fonds destinés à cet emploi. Potey les lui donnerait à 10 francs, au lieu de 12 francs, et serait chargé de les envoyer aux Diocèses, car les commis du Ministère en gardent ordinairement, les vendent à bas prix et font tort au libraire propriétaire. Ce serait un objet de 2.400 francs, à trois exemplaires par Diocèse. Au reste, le livre est connu de M. Giry, Chatillon et Baron Capelle, dont la femme, protestante convertie, l'a lu attentivement, l'année dernière. Arrange cela, mon ami, et tu feras bien, cela te donnera occasion de parler de l'auteur avec ton puissant ami.

« Je viens de faire, pour la seconde fois, des visites pastorales pour donner la confirmation. J'ai fait presque toutes mes courses à cheval, il n'y a pas moyen d'aller autrement. J'ai passé par des chemins affreux, de vrais casse-cou, Dieu merci, sans accident ; j'ai été reçu partout mille fois mieux que je mérite. Oh ! que je me sens profondément humilié par tous ces honneurs ! pour les sou-

tenir sans reproche, il faudrait te ressembler. J'ai trouvé presque partout d'excellents curés et un fort bon peuple religieux ; rien de plus édifiant que nos processions, car on venait, le matin, me chercher avec le dais, je traversais au milieu du peuple jusqu'à l'église, je disais la messe et puis je donnais la confirmation à l'italienne. On rangeait les hommes et puis les filles sur deux lignes ; ils venaient deux à deux s'agenouiller sur le degré du chœur, au milieu de la table de communion, où j'étais assis sur un fauteuil. A chaque côté de moi, en dehors de la balustrade, deux prêtres : le plus loin de moi, prenait le billet, me disait les noms ; le plus près essayait le front et faisait défiler, par le côté, ceux qui étaient confirmés. Tu n'imagines pas la vitesse et le peu de fatigue que j'avais : plus de cinq cents dans une heure ; fais de même, car de courir avec la suite d'un bout à l'autre de l'église, se baisser souvent, cela fatigue beaucoup et va moins vite.

« Je t'avoue qu'il y a bien des choses qui m'attachent ici : la bonté des habitants, leurs soins, leurs prévenances pour moi ; l'excellent esprit du clergé, l'instruction dans plusieurs et en général leur obéissance, il est doux de s'en voir aimé. On travaille vivement à mettre l'évêché en état, il sera très commode, trop vaste seulement : voilà le beau côté. Mais Dax ne se console pas de ne point avoir le Siège, les esprits y sont violents, exaspérés, je perds mon latin à les adoucir. Le territoire est trop vaste et trop impraticable, on n'a pas idée de la traverse. Les Landes sont souvent impassables, immenses, jamais ou presque jamais on n'y a vu d'Evêque ; la moitié est sans prêtres. Les habitants sont presque des sauvages, et dans tout le Diocèse c'est un jargon inintelligible pour moi ; je ne puis donc pas dire un seul mot aux trois quarts de la population, cela est terrible. Quand ils entendraient le français, ils ne comprendraient rien à ce que j'ai travaillé. Ailleurs, j'aurais pu me rendre utile, cela me désespère. Aussi suis-

je résolu à donner ma démission dans deux ou trois ans, en conscience je ne pourrai pas garder un poste que cent autres rempliraient et que je ne puis remplir (1).

(1) Le placet suivant, qui se trouve dans les papiers de M. de Poulpiquet, semble avoir été rédigé vers cette époque :

« On ne peut se dissimuler que l'Ultramontanisme ne soit devenu la doctrine presque universellement enseignée dans les Séminaires et par conséquent celle de la très grande majorité de la jeunesse ecclésiastique. Il est également certain que par défaut d'une instruction solide, et par les principes d'une piété mal entendue, beaucoup de personnes pieuses, qui par leur rang sont appelées à occuper les premières places de l'état, se croient obligées en conscience de soutenir et de propager cette opinion. Il paroît donc de la plus haute importance et d'une nécessité urgente pour le maintien des libertés de l'Eglise gallicane, que les Evêques qui siègent dans la Chambre des Pairs soient profondément pénétrés de la vérité et de la sagesse de nos anciennes maximes, et qu'ils puissent les défendre avec énergie dans leurs discours.

« On pense que parmi les Evêques qui composent actuellement l'épiscopat français, il n'en est aucun qui puisse le faire avec plus de succès que Mr l'Evêque d'Aire. Né d'une famille noble de Bretagne, élevé dans la savante Maison de Sorbonne dont il était un des membres les plus distingués, vicaire général de Mr le Cal de La Luzerne avant la Révolution, il s'est constamment montré le zélé défenseur des 4 Articles de l'Assemblée de 1682. Modéré sans faiblesse, zélé sans exagération, à ces manières douces et engageantes que donnent une éducation cultivée, et l'usage du grand monde, il joint les vertus et les talents qui font les Saints et les grands Evêques et qui exercent un empire presque irrésistible dans les Assemblées délibérantes. Il n'est rentré en France qu'à la Restauration, et son dévouement à la légitimité égale son amour pour la religion.

« Dans le cas où le gouvernement du Roi seroit dans l'intention de remplacer les pairs ecclésiastiques décédés, ou d'en augmenter le nombre, on peut assurer, sans craindre d'être accusé de partialité, que Mr l'Evêque d'Aire est un des Evêques que les Ministres de Sa Majesté peuvent proposer à son choix avec plus de confiance. »

Dans une lettre à M^{sr} de Poulpiquet, du 30 Août 1824, l'abbé Prémord dit que M^{sr} de Trévern a été desservi auprès de l'Evêque d'Hermopolis : on l'a représenté comme d'un caractère tranchant et coupant ; il faut attribuer cette opinion au renvoi du Supérieur de son Grand Séminaire, aux démarches qu'il a faites relativement au collège, et à quelques difficultés qu'il a eues avec l'Evêque de Bayonne, très lié avec le nouveau Ministre. Si Louis XVIII venait à disparaître, il serait encore plus difficile d'obtenir une faveur, parce que l'Archevêque de Reims, qui a toute la confiance de Monsieur, ne goûte nullement l'Evêque d'Aire. De plus, par malheur, ce dernier a été loué par Tabaraud, dans un écrit contre l'abbé de Lamennais, où parmi de très bonnes choses, il y a une teinte très prononcée de jansénisme. L'abbé Prémord ajoute qu'il faut voir en tout les desseins de la divine Providence et s'y résigner, mais — écrit-il, plus tard, — « sans jeter le manche après la cognée et tout en espérant contre toute espérance » (16 Décembre 1824).

« Je me flatte que tu as souvent à Paris l'état du carrosse; souviens-toi de mon homme, à 2 francs par heure, pour trois heures et au delà. Va donc voir mes amis de l'hôtel de la Luzerne, le Comte et la Comtesse de Kergorlay, offre-leur mes hommages; de même, au numéro 51, rue de Bourbon, tu sais combien M. de Crussol et M. de Blaire ont pris de goût pour toi. Il faut que tu ailles voir sa belle maison d'Athie, M^{lle} Clémence t'y promènera et moi je t'accompagnerai en esprit et *quo non possum corpore mente ferar*. Tu n'oublieras pas le numéro 10, rue de Babylone, et tu parleras de moi au Marquis et à la Marquise de Montmorency. J'ai couché trois jours dans leur magnifique château de Poyanne et j'y ai donné la confirmation à un bon nombre. Je te recommande surtout, pour ton compte et pour le mien, la Duchesse incomparable pour le cœur et l'esprit, numéro 15, rue de Varennes. Fais ma cour et la tienne à Madame la Duchesse de Narbonne, elle t'estime et t'aime. Il ne lui faut pas grand temps pour juger son homme et du premier coup d'œil elle a bien vu ce que tu vaux; je n'ai jamais rencontré sa pareille, je lui suis dévoué jusqu'au dernier moment.

« Adieu, cher et excellent ami, approche-toi que je t'embrasse, ce serait avec plus de tendresse que je ne puis dire. Fais-moi savoir le jour de ton Sacre, où et par qui; cela fait, vois un peu tes amis et les environs, sur toute chose, reprends ta santé et ce sera pour longtemps. Adieu!

« Je te conseille de prendre chez Potey le rituel de mon Cardinal, j'y trouve une grande ressource, pour le mariage surtout, il vaut mieux que le meilleur grand vicaire. »

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LANDELEAU

(Suite.)

En 1220, l'évêque Renaud donna au Chapitre de Quimper les églises de Saint-Mathieu de Quimper, Scaër et *Sancti-Deleui*. Dans cette dernière, nous devons reconnaître Landeleau, qu'en 1267, le même Cartulaire appelle *Landeleou*. Cependant, un mémoire du Chapitre, en 1267, attribue la fondation de cette prébende au saint évêque Hervé Landeleau (1245-1261), soit qu'il en fût le premier titulaire, soit que, comme seigneur de la paroisse, ce fût lui qui la dota du moulin qui en était le plus clair du revenu. Toujours est-il que, depuis, nous trouvons comme titulaire de la paroisse, un chanoine auquel, dès 1627 (Cartulaire), on reconnaît le droit de se choisir un remplaçant ou Recteur chargé du soin des âmes.

Voici quelques noms de Chanoines et Recteurs de Landeleau jusqu'en 1790 :

CHANOINES DE QUIMPER, PRÉBENDÉS DE LANDELEAU

1270. Maître Even.
1541. Morice de Guiscanou.
1545-1559. Yves de Guiscanou, archidiacre de Poher.

- 1583-1617. Jean de la Garenne; résigne à
1617-1635. Jean Tournellec; neveu du précédent, recteur
de Brasparts.
1636-1668. Georges Ferrand, recteur de Gouézec, bache-
lier en théologie, official; décédé le 21 Avril 1668.
1668-1680. François-Marie Le Jacobin, abbé de Keram-
prat, S^{gr} des Salles, demeurant à Rennes (1670).
1713-1726. Julien Trémour, du Bourg-Blanc, décédé en sa
maison prébendale, paroisse Saint-Sauveur, Quimper.
1727-1741. Louis Raoult, docteur en théologie, vicaire
général, supérieur du Séminaire, décédé en Décem-
bre 1741.
1742-1775. Décès de Jean Le Gorgeu, supérieur du Sémi-
naire.
1775-1790. Louis-Jean Gilard de Larchantel.

A cette époque, le revenu de la prébende était d'envi-
ron 450 livres.

RECTEURS DE LANDELEAU AVANT LA RÉVOLUTION

1267. Daniel de Mathoton (Mozoton).
1381-1405. *Roti* (ou peut-être Rioci, ou Riou), (Act. S. Sed.,
p. 438).
1468. Henri Keramanach.
1530. Hervé Lochrist, se démet.
1559. Décès de Michel de Kergadalen (recteur éga-
lement de Lothey).
1559. François Kergadalen, successeur.
1646-1654. Guillaume Pilven.
1654-1656. Alain Derrien.
1656-1693. Louis Le Gallic; décédé en 1693.
1693-1699. Paul Jouan de Penenech, se démet.
1700-1712. Jacques Hardy.
1712-1734. Jacques Le Mée; décédé en 1734.

- 1734-1735. Claude Eslier, bachelier en Sorbonne.
1735-1740. Corréoc (ou Corriou).
1740-1741. François Le Ménez; décédé en 1741.
1741-1757. Joseph Fraval; décédé le 18 Février 1752.
Jacques-François Lévénéz.
1758-1776. Jean-Claude-Marie Le Guillou.
1776-1781. Joachim Conan; décédé le 31 Octobre 1781.

Ce Conan était né à Dinéault en 1719, prêtre en 1743,
recteur à Landeleau en 1776, et confesseur aux Hospi-
talières de Carhaix pendant quinze ans.

- 1781-1790. Jean-Guillaume Le Bris, né à Mur en 1733,
prêtre en 1757, chanoine de Rostrenen en 1760, nommé
recteur de Landeleau le 11 Novembre 1781.

« Homme excellent, » nous dit M^{sr} de Saint-Luc, refusa
le serment en Janvier 1791, fut éloigné de sa paroisse, et
son vicaire, M. Poupon, refusait d'exercer le saint minis-
tère dans la paroisse, tant que le sieur Le Bris n'aurait
pas le droit d'y résider comme recteur. Il écrivait au Dis-
trict, le 14 Décembre 1791 (L. 59): « Messieurs, je recon-
nais avoir reçu de vous, deux lettres du 10 et du 13 de ce
mois de Décembre; je ne me suis pas rendu à la première,
parce que je n'osais m'y fier, ne sachant comment pren-
dre cette autorisation qu'on m'accordait; pour une assu-
rance personnelle et un non empêchement d'exercer mes
fonctions, ou pour une mission et une exclusion du vrai
pasteur, M. Le Bris. Je ne savais encore comment pren-
dre cette condition de ne pas troubler l'ordre public, car
certainement je ne sache pas avoir troublé l'ordre public
en aucune façon, non plus que le dit Recteur.

« A la réception de votre seconde lettre, je pris la réso-
lution de me rendre à Landeleau, parce que je présumais
qu'on avait aussi donné au vrai pasteur une assurance d'y
exercer paisiblement ses fonctions, mais avant d'y arri-
ver tout à fait, on m'a dit que non. Je me suis aussitôt

déterminé à retourner. Selon ma conscience et mes principes, jamais je ne consentirai à rester à Landeleau à l'exclusion du vrai pasteur. J'y retournerai aussitôt que j'aurai appris que M. le Recteur sera assuré de rester paisible possesseur de la paroisse. »

Le District de Carhaix transmit cette lettre au Département, le 17 Décembre, en ajoutant : « Vous verrez, par la lettre ci-jointe, que M. Poupon s'obstine à ne pas vouloir continuer ses fonctions, afin d'exciter les gens au soulèvement. Nous demandons à ne pas lui payer son traitement, et à prendre sur la somme les frais occasionnés pour sa recherche et mise en arrestation. »

Mais la Municipalité, par délibération du 30 Décembre, réclamait ses prêtres : « Considérant que nos prêtres, ayant disparu dans la nuit du 7 au 8 Décembre, de peur d'être appréhendés, la paroisse est depuis sans secours spirituels ; considérant qu'elle a, à trois fois différentes et toujours inutilement, prié le District de lui laisser son Recteur,

« La Municipalité s'adresse au Département pour obtenir la conservation de son Recteur ; elle déclare qu'elle ne veut ni trouble, ni émeute, et ne réclame que la liberté du culte. »

Cette revendication énergique eut son effet. Le 2 Janvier 1792, le Département renvoyait cette pétition au District, qui, le 9 Février, répondait au Département, « que, par condescendance, le 5 Janvier, M. Le Bris a été rappelé à ses fonctions de curé de Landeleau et que le Sr Poupon y est établi vicaire depuis le 13 Décembre, » mais qu'il est d'avis de n'accorder désormais qu'avec la plus grande circonspection, pareille faveur. M. Le Bris demeura donc à Landeleau, pour son malheur, car touché de l'attachement de ses paroissiens à la personne, il eut la faiblesse de prêter le serment, en 1793, qu'il rétracta bientôt, en

Juin 1795. Vers cette époque, il fut enlevé par les Chouans revenant de leur expédition au Pont-de-Buis ; relâché peu après, il se réfugia à Carhaix. En 1804, il fut remplacé par M. Bozec, et mourut le 10 Août 1810, *ex-recteur de Landeleau.*

L'ÉGLISE

L'église paroissiale fut reconstruite au xvii^e siècle, comme nous l'apprenons par un procès-verbal des prééminences de 1629, rédigé en prévision de la démolition prochaine de l'ancien édifice.

Ce procès-verbal, dressé par « Guillaume Capitaine, Sr de Keramoal, bailli de la Cour de Châteauneuf, à la requête du procureur du Roi, Guillaume Corre et de Vincent Rioual, procureur des paroissiens », constatait qu'au pignon oriental est la maîtresse vitre qui contient les armoiries, et dans l'église et au-dehors, une lisière d'écussons avec les principales armes des du Chastel, Mezle et Chateaugal et leurs alliances.

En 1751, le marquis de Chateaugal faisait constater qu'à cause de cette terre, il avait en la maîtresse vitre deux écussons après le Roi : le premier *de sable à la bande engrêlée d'argent*, le second en alliance avec la dite bande, *un parti coupé au premier d'un verre et contreverré d'or et de gueules, au second de gueules à 3 épées d'argent mises en pal, pointes en haut, ci-devant de la seigneurie du Granec.*

Plus, « deux tombes enlevées, une au milieu du chœur et l'autre au côté de l'Épître, près le grand autel » (communiqué par M. de la Porte).

Ces prééminences avaient été déjà reconnues dès 1531, dans une « enquête devant l'Official de Cornouaille, pour savoir qui est le seigneur principal de l'église de Landeleau, à la requête de Jehan du Chastel, seigneur de Mezle et de Chateaugal, la Roche Droniou, etc., contre Guillaume

de Quoattanezre, seigneur du Granec, et Richard de Quoattanezre, seigneur de Locmaria, constatant que les seigneurs de Chateaugal ont été toujours les principaux seigneurs de l'église et paroisse de Landeleau, et ordonne (l'Official) que ses armoiries et armes seront placées, après celles du Duc, dans la vitre majeure de l'église, et que le dit seigneur aura, dans le chœur du côté gauche, un escabeau, et une tombe de l'autre côté; déboute les seigneurs du Granec et de Pratmaria de leurs prétentions, encore qu'ils aient fait des aumônes à la dite église. »

L'église paroissiale a été reconstruite vers 1810; le clocher a été conservé et doit dater du XVII^e siècle; la grande cloche porte la date de 1619.

M. de Fréminville dit avoir lu, au portail méridional, « sur un cartouche tenu par un ange : LAN. MIL. CCCCXL. FVST. FAICTE. CESTE. » et que le clocher a été refait en 1727.

Dans l'église se trouvait le tombeau, en kersanton, du marquis de Mesle, seigneur de Chateaugal, le représentant couché en costume militaire du commencement du XVII^e siècle. Les débris de ce monument, mutilé au moment de la Révolution, gisaient, lorsque M. de Fréminville les vit, vers 1830, au pied de la croix du cimetière, et dans la maison du fossoyeur. La partie principale, représentant le Marquis, se voit aujourd'hui au Musée départemental. Les restes d'armoiries qui ornaient le socle sont encastrés dans le mur extérieur de la nouvelle église.

Dans l'ancienne église, au haut du retable du maître-autel, était une belle statue de saint Théleau, en chape et mitre et portant crosse, à cheval sur un cerf à forte ramure.

Un reliquaire, en tôle dorée, a dû remplacer un autre reliquaire de métal plus précieux. Il contient un os du bras de saint Théleau (*Theliavus*), évêque de Landaff. A

cette relique, est joint un authentique de 1845, portant le sceau de Monseigneur Graveran et la signature de M. Keraudy, vicaire général.

Ce reliquaire a la forme d'une petite châsse de 0 m. 36 de longueur, 0 m. 14 de largeur et 0 m. 24 de haut. Le toit est couronné d'une crête découpée; les deux extrémités et le côté principal sont ornés de compartiments flamboyants et d'arcatures contenant de petits personnages de 0 m. 03 de hauteur; quelques masques et cartouches indiquent qu'on est en pleine Renaissance. Le tout est porté sur le dos d'un cerf et d'une biche en étain, affrontés et se regardant fièrement.

CHAPELLES

1^o Avant 1884, existait dans le cimetière, à 7 ou 8 mètres en avant du clocher, un petit oratoire ou petite maison d'environ 4 mètres, sur 2 m. 50 ou 3 mètres, intérieurement, désigné sous le nom d'*Oratoire de saint Théleau*. Sur l'une des pierres en granit on lisait cette inscription : LAN : 1684 : M : LO : LE : GALLIC : RECTER. Cela donnait la date des assises supérieures; mais le soubassement était très ancien, et l'on y reconnaissait des assises de moellons appareillés en feuilles de fougère ou en arêtes de poissons.

Dans cet édicule était conservé un sarcophage en pierre ayant en tout 2 m. 32 de longueur. La partie creusée, ayant une logette de 0 m. 18 pour la tête, mesurait 2 mètres de longueur, 0 m. 50 de largeur aux épaules, et 0 m. 22 de profondeur. On l'appelait le *Lit de saint Théleau*, et saint Yves, dans un de ses voyages, étant de passage dans ce bourg, coucha une nuit dans ce cercueil de pierre, par esprit de mortification et par dévotion pour saint Théleau.

2^o Autrefois, au bas du cimetière, s'élevait une chapelle de *Saint-Maudez*; elle est détruite depuis longtemps, mais

on continue toujours, par dévotion, à prendre sur son emplacement des pincées de terre, pour les mêler aux boissons et remèdes des malades, et aux cataplasmes appliqués sur les plaies et ulcères.

3° Lannach.

Chapelle dédiée à Notre Dame de Bonne-Nouvelle; est la première station de la procession des reliques de saint Théleau.

4° Le Peniti Saint-Laurent.

Troisième station de la dite procession, la seconde ayant eu lieu à l'*Arbre de saint Théleau*. Cette chapelle est aussi dédiée à sainte Barbe, qui devait autrefois avoir un oratoire dans le voisinage.

5° Saint-Roch.

Chapelle près de Chateaugal, dont les seigneurs étaient premiers prééminenciers. C'est la quatrième station de la procession. C'est, sans doute, de cette chapelle qu'il est question dans un aveu de 1751, par lequel la Fabrique de Landeleau déclare que, lors de la procession des reliques, après la messe chantée à Saint-Laurent, on doit « conduire les saintes reliques à la chapelle étant au seigneur de Chateaugal, et en icelle le Recteur prêche et chante les vêpres, et à l'issue, au choix du seigneur de Chateaugal, celui-ci doit leur délivrer les dites reliques, ou les garder jusqu'au lendemain ». Dans cette chapelle, se voit une jolie statue de saint Roch, que M. Toscer a pris pour un saint Hervé avec le loup et son guide Guiharan; mais c'est bien ici saint Roch ayant à ses côtés le chien traditionnel et l'ange qui touche la plaie que le Saint porte à la jambe; car saint Roch est assez souvent représenté ainsi (V. P. CAHIER, *Caractéristiques des Saints*).

6° La Trinité.

A Lansignac. Les seigneurs de Chateaugal y avaient droit de lizière.

7° Saint-Jean.

Nous trouvons mention d'une chapelle de ce nom, du xv^e siècle, dans une licence accordée pour y dire la messe. C'était peut-être la chapelle domestique de Chateaugal.

RECTEURS DEPUIS LA RÉVOLUTION

- 1804-1811. François Le Bozec, de Maël-Carhaix; avait été déporté en Espagne.
 1811-1817. Charles Le Ven, de Plouguerneau.
 1818-1824. Claude Mérer, de Plougourvest.
 1824-1843. Jean Bescon, de Kerfeunteun.
 1843-1849. Amable-Désiré Jamin, de Fouesnant.
 1849-1887. Michel Suignard, de Lopérec.
 1887-1892. Jean-Louis Simon, de Plouénan.
 1892-1898. Clét-Yves Berriet, de Cléden-Cap-Sizun.
 1898-1902. Henri Le Sann, de Saint-Pol de Léon.
 1902-1906. Louis-Marie Lein, de Saint-Pol de Léon.
 1906. Pierre-Jean Guillou, de Pleyben.

VICAIRES

1852. Guiomar Barvet.
 1856. Célestin Cueff.
 1857. François Nédélec.
 1863. Etienne Casse.
 1864. Pélage-Désiré Jan.
 1868. Jean Jourden.
 1872. François Calvez.
 1887. Paul Uguen.
 1890. Yves Paugam.

1891.	François-Marie Larher.
1894.	Gabriel Daigné.
1896.	Jean-Noël Gloaguen.
1903.	Joseph-Marie Dantec.
1906.	Claude Pasteur.
1909.	Jean-François-Marie Le Borgne.

FAMILLES NOBLES
(Courcy.)

Ansquer, S^{gr} de Kergueno : *5 losanges de gueules en sautoir.*

Chastel, S^{gr} de Chateaugal : *fascé d'or et de gueules de 6 pièces ; devise : Da vad e teui (Tu viendras à bien) ; alias : Mar car Doue (S'il plaît à Dieu).*

Chateaugal, S^{gr} du Granec : *de gueules à 3 châteaux d'or ; la seigneurie de Chateaugal a passé par alliance, en 1433, aux du Chastel Mezle.*

Coetanezre, S^{gr} du Granec : *de gueules à 3 épées d'argent garnies d'or, la pointe en bas, rangées en bandes*

MONUMENTS ANCIENS

Entre Landeleau et Le Huelgoat, « est un dolmen bien conservé, nous dit M. de Cillart (Ogée). La table, de forme presque circulaire, est fort épaisse et peut avoir de 3 mètres à 3 m. 50 de diamètre. Quatre pierres la supportent à un mètre au-dessus du sol ; l'on pénètre sous ce dolmen, et les enfants s'y réfugient pendant les orages ». On l'appelle *Ti Sant-Theleau*, à Menglaz.

LES

GOUVERNEMENTS A SAINT-PAUL DE LÉON

Le Creisker.

(Suite.)

LES FERMIERS. — LES SACRISTAINS. — LES SUPPÔTS (suite). — Soit que missire Claude Bervas n'ait pu, soit qu'il n'ait voulu continuer à être fermier du temporel, il accepte du moins d'être sacriste et sous-fermier.

C'est ainsi que, le 19 Novembre suivant, lui sont reconnus par contrat, les profits et émoluments de la sacristie, ce qui comprenait les offrandes, c'est-à-dire le tiers de ce qui se trouve dans les troncs (mais non le produit des quêtes faites pour l'entretien des Confréries et des ornements), les sonneries de cloches, droits d'enfeux et de tombes, et autres dus à raison des offices et services (le revenu des fondations excepté), et une chambre pour trois ans ; tout cela à condition de faire faire les services et fondations et de payer, par an, 75 livres au dit sieur de Crechuel.

En 1672, le prix de cette ferme de la sacristie est porté à 81 livres. Mais le marché reste encore bon pour le sacriste. Car le gouverneur nous informe, en 1671, que

« le casuel est de plus grand rapport que le temporel, puisqu'on en recueille plus de 400 livres par an » (1).

Pour acquitter les services et fondations, le sacriste faisait appel à d'autres prêtres ou suppôts ; en voici quelques-uns pour 1671 : Jean Daniel, Sr de Gouéléstanéze, Olivier Montfort, Yves Le Men, Olivier Bourlès, Hervé Daniel, Claude Le Goff, et autres prêtres ; lesquels sont dits avoir droit, pour trois années, à 1.280 livres 17 sols (2).

USAGE DE LA CHAPELLE. — Souvent appelée, dans les pièces latines, « Capella Beatæ Mariæ de *Media Villa* » (3), elle ne remonterait point, sous sa forme actuelle, au delà de 1375 (4).

Jusqu'en 1645, comme fréquemment d'autres chapelles en diverses localités, elle servit aux séances du Corps de Ville.

D'ailleurs, « il n'y avait point d'hostie sainte reposante en ladite église, ni de tabernacle » (5).

Brusquement, à cette date de 1645, la communauté va s'assembler exclusivement dans l'auditoire de la Cour des Reguaires (6).

Le changement n'était pas, sans doute, sans quelque

(1) Arch. Dép., 8. G. 31.

(2) Ibid.

(3) Par exemple dans la pièce du 2 Septembre 1533, gouvernement de Saint-Pierre, rentier et fondations, Arch. Dép.

(4) LÉCUREUX, *Saint-Pol de Léon*, pp. 6 et 63.

(5) Arch. Dép., 8 G. 31.

(6) Au bout de la maison et manoir épiscopal, avec les prisons y joignant. Les audiences de la juridiction étaient tenues le mardi et le vendredi (Arch. Dép., 6 G. chapellenie de la Trinité). Quant aux assemblées de la maison de ville, elles avaient lieu à des jours indéterminés de la semaine, en dépit de la résolution prise en 1631 de les fixer au lundi (*Bull. dioc.*, 1913, p. 100). — Le sénéchal, le bailli, le lieutenant et le greffier n'y avaient pas voix délibérative (Arch. Dép., E. 1522).

connexion avec le transfert d'administration dont se plaignaient les habitants, et que nous avons relaté.

Dans la chapelle du Creisker se célébraient aussi certains offices et messes demandés par les associés de la Confrérie des Trépassés qui, primitivement, y éalisaient leurs abbés et conseillers.

On y desservait encore, comme il sera dit plus loin, certaines chapellenies, par exemple de Saint-Yves de Crechgrizien, du Crucifix de la Tour, de Saint-Sezni, de Sainte-Catherine..., etc.

Enfin, le Creisker était une des stations habituelles des processions.

Nous avons parlé de celle du 15 Août (*Bull. dioc.*, Septembre 1916, p. 277).

M. le chanoine Peyron (*la Cathédrale de Saint-Pol*, pp. 40, 45, 151) indique aussi la procession du dimanche de la Trinité, celle du 14 Janvier, fête du saint Nom de Jésus, celles qui se faisaient lors des calamités publiques, comme la peste (Octobre 1652), ou en action de grâces ; par exemple, lors de la prise de La Rochelle, Septembre 1628 (*Congrès Marial du Folgoat*, p. 353).

Mentionnons aussi les processions relatives ou au service de la Confrérie des Trépassés (*Bull. dioc.*, Juin 1916, p. 175, et Juillet, p. 208) ou à quelque fondation particulière : ainsi après les complies du Carême, lorsque le maître de la psalette venait avec les douze prêtres suppôts de la cathédrale, chanter le *Stabat* au Creisker (fondation de François de Guiscaznou, sieur de Kerincuff, gouverneur du Creisker, 1^{er} Mars 1616, Arch. Dép., 8 G. 33).

LES RÉPARATIONS. — C'est l'affaire et qui, à elle seule, résumerait presque toute l'histoire du Creisker au XVII^e siècle et même avant. Car dès le 30 Juillet 1576, nous lisons que « Hamon Barbier, docteur en droit, chanoine

de Léon, archidiacre de Quiminidilly, et vicaire général de M^{sr} de Neuville, accorde 40 jours d'indulgence à tous ceux qui feront quelque aumône pour les réparations et l'entretien du Creisker. » — Signé : Le Gall, secrétaire.

Le 13 Août 1613, missire Yves Pérennès, chanoine de Léon et recteur de Commana, appelle comme d'abus de sentence rendue contre lui comme gouverneur du Creisker, en la Cour de l'officialité, le 7 Août précédent, par missire Louis Jacobin (1), Julien Keranguen (1), et Christophe Lesguen, à la requête et sur le faux donné à entendre de missire François Messenger, promoteur de Léon, et de Frère Jean Le Merdy, procureur des Carmes, avec défense de faire et continuer certaines quêtes qui se font d'an en an, depuis les 80 à 100 ans, pour aider à la réparation de ladite chapelle.

Puis, arrivent les délibérations des habitants qui nous renseignent sur l'état du monument.

23 Novembre 1628. — Chute occasionnée par la foudre, d'une partie du clocher. La pointe de la flèche est abattue « de la hauteur d'une pique » (DE COURCY : *Notice sur Saint-Pol*). Le toit, surtout au-dessus du chœur, est ruiné.

14 Février 1630. — M^{sr} de Rieux affecte aux réparations du Creisker les aumônes du jubilé. Le 21 Juillet suivant, il fait faire un procès-verbal des travaux à exécuter. De leur côté, les habitants offrent à cet effet les 360 livres tournois recueillies en la chapelle pendant le jubilé.

4 Juillet 1633. — Missire Claude Bervas, fermier du gouverneur, a employé 82 livres tournois aux réparations. — Le 12 Novembre, la Cour de Lesneven ordonne d'y consacrer le tiers du revenu du temporel.

(1) De la confrérie des maîtres ès arts, Lesneven. — Louis Le Jacobin, archidiacre de Quiminidilly, chanoine, grand vicaire et official de Léon, recteur de Ploudaniel, fut reçu dans la dite Confrérie le 6 Août 1619.

26 Janvier 1642. — Chapelle toujours délabrée. On n'y assiste aux offices qu'avec grandes incommodités et même avec danger pour la vie.

3 Avril 1644. — Claude Bervas est nommé abbé des Trépassés, eu égard qu'il remettra en bon état la chapelle du Creisker où se desservent la plus grande partie des fondations de sa Confrérie.

23 Septembre 1650. — Le nouveau fermier, Tanguy Le Dot, requiert que soit fait un procès-verbal des réparations nécessaires.

Puis, en 1652, il est dit que la collation présentée à MM. l'Official et Promoteur de Léon, venus faire état et procès-verbal des réparations, a coûté 50 sous.

13 Juin 1653. — Le Syndic est signifié de comparaître au siège de Rennes, à l'instance du gouverneur, André de Cornilleau.

4 Septembre 1656. — Sont venus trouver M^{sr} Henri de Laval, Vincent Hamon, promoteur de Léon, Tanguy Le Borgne, sieur de Valfontaine, syndic, écuyer Pierre de Kermellec, sieur de Kersaudi, Hamon Coetanlem, sieur de Launay, Jacques Coetanlem, sieur du Plessix, Jean Le Déduyer, sieur de Feunteunmeur, etc., disant que, lors de la dernière visite de l'Evêque à la cathédrale, le 1^{er} Septembre 1656, ils ont eu à se plaindre de la carence des réparations au Creisker.

En conséquence, l'Evêque prescrit une descente à la chapelle avec expertise de maîtres architectes, couvreurs, vitriers, forgeurs, charpentiers. Ils trouvent que pour réparer la tour, « espointée par le tonnerre depuis 4 ans » (1), il faudrait..... 1.200 livres.
Pour les 4 piliers de la nef 600 —

(1) 1652 est donc à ajouter aux dates indiquées par Ogée, où le Creisker fut frappé par la foudre.

Pour les murs du cimetière.....	260 livres.
Pour le boisage des cloches, la charpente, le lambris.....	2.243 —
Pour la toiture.....	500 —
Pour réparer la grande cloche fendue depuis 2 ans.....	75 —
Pour les ferrements des cloches, l'Anne et le Grand-Gabriel.....	30 —
Pour les vitres.....	485 —
Soit en tout : environ 5.400 livres.	

En 1663, le 18 Avril, nouvelle expertise; Hamon Le Jacobin, sénéchal, à la requête de Vincent Hamon, chanoine, promoteur de Léon, Guy Le Dall, procureur fiscal des Reguaires, Jean de Kerlech, sieur du Ruscat, chapelain de N.-D. de Creisker, Edouard de la Rogerie, sieur de Launay, et Guillaume Caroff, notaire royal, se rendent de nouveau à la chapelle, où, serment pris de quelques experts, ils procèdent à l'établissement du devis suivant :

Pour bien réparer la pointe de la pyramide.	1.000 livres.
Pour les ferrures, le boisage des cloches, et le plancher, lequel est si mauvais qu'on ne les sonne plus depuis 2 ans (1).....	1.150 —
Pour la maçonnerie de l'église et pour re- couvrir ainsi qu'au passé les murs du ci- metière de pierres de taille.....	430 —
Pour la charpente et le lambris.....	519 —
Pour la toiture.....	490 —
Pour les maisons dépendant du gouverne- ment.....	3.703 —
Soit en tout : près de 7.500 livres.	

(1) Semblable plainte, en 1668. De même le 15 Janvier 1673. « Les cloches sont prêtes d'assoler, ce qui pourrait entraîner l'effondrement de la tour, une des plus remarquables de l'Europe. »

On comprend que François de Mailly fasse observer, en 1671, que vingt années de ses revenus y passeraient.

Soit mauvais vouloir, soit simple impuissance de sa part, il devra encore entendre des récriminations, car les habitants se plaindront, le 6 Août de cette même année, « qu'on ne puisse célébrer la messe au Creisker ».

Ainsi, rien que par ces extraits, on s'aperçoit que la réunion désormais imminente de notre gouvernement au Séminaire, si elle doit favoriser ce dernier établissement, ne sera pas moins avantageuse à la célèbre chapelle, dont pourront s'occuper sérieusement, par suite d'une continue résidence, les directeurs du Séminaire et prêtres de la Mission.

LES FONDATIONS. — On traitera à part ce qui regarde les prééminences, autels et chapellenies. Quant aux autres fondations, nous nous bornerons aux indications suivantes.

La plus ancienne pièce rencontrée aux Arch. Dép., relativement au Creisker, est de 1336, et est antérieure en conséquence à la chapelle actuelle. Elle porte que Olivier Loisenec, et Marie, sa femme, fille de Geoffroi Lepot, vendent à M^{sr} Hervé de Kermaon, chevalier, leur maison en Saint-Paul pour 107 écus d'or ducaux au roi de France, et à charge de payer 24 sols et 8 deniers par an, à M^{sr} Hervé Le Dévet, et à M^{sr} Parcevaux Parleizor (?) prêtres, chapelains de la chapellenie que maître Richart fonda en l'église de Creisker (1).

Laquelle maison fut donnée, le 28 Décembre 1414, à Yves Nicolas, procureur et négociateur de la chapelle.

Le 6 Septembre 1536, écuyer Jean de Penfentenio, sieur de Kermoruz, faisant pour son oncle, écuyer Nicolas de Penfentenio, sieur de Lesguern, donne au Creisker, une

(1) Arch. Dép., 8 G. 21.

garcée froment, mesure rase de Saint-Paul, à charge au gouverneur d'une messe à note à chaque fête de la Nativité de Notre-Dame, et en l'issue d'icelle le prêtre, avec ses répondants et assistants, chantera les prières et oraisons accoutumées pour les morts, sur les tombes des dits sieurs de Kermoruz étant devant l'autel de N.-D. de Pitié, en la dite chapelle de Creisker.

Il avait d'ailleurs déjà donné 3 boisseaux de blé au Creisker le 29 Janvier précédent (1).

(A suivre.)

(1) Arch. Dép., 8 G. 32. Cette dernière pièce porte aussi une donation de 3 boisseaux froment de rente à maître Jean du Châtel, gouverneur de la chapelle de N.-D. de Lambader.

CORRESPONDANCE

DE

M. LE PAPPE DE TRÉVERN

1816-1839

(Suite.)

XXV. — *Affaires. Prédications. Le siège de Rennes. Aire est furieux, parce que l'Evêque réside à Dax, où est le Séminaire. Frayssinous a parlé de Bayeux. Les Jésuites soutirent les meilleurs sujets : ils font rappeler ceux-ci de Paris.*

« 27 de l'an 1825, Dax, Landes.

« Ton aimable lettre, cher et bien aimé confrère et Seigneur, vient de m'arriver d'Aire, que j'ai quitté, le 3 Novembre, pour venir prendre un petit logement dans mon Grand Séminaire, où je reste encore un mois, pour aller ensuite donner la Confirmation dans les campagnes. Je mène ici une vie de galérien : les embarras, les affaires pleuvent de tous les coins ; les curés m'arrivent par des chemins, des temps terribles.

« Tu sais que j'ai le travail difficile : j'ai fait un assez long discours que j'ai prêché à Noël dans ma seconde cathédrale ; un compliment de vingt-cinq minutes le premier de l'an ; et je viens de faire aujourd'hui un mandement soi-disant de Carême, qui part pour mon imprimerie, à près de vingt lieues d'ici. Je te l'enverrai : c'est plutôt une conférence faite à dessein. J'ai ici des Voltairiens, des Buonapartistes révolutionnaires et trois Protestants ; ils ne veulent pas lire des livres, mais je sais qu'ils lisent mes mandements et j'ai voulu qu'ils y trouvassent

leur compte, sans faire semblant de rien. J'ai travaillé au milieu des visites et des consultations, à bâtons rompus, et sur mon cheval qui me délivre des importunités et me donne un exercice salutaire. Voilà des siècles que je ne fais point de lettres, et qu'il m'en arrivait toutes pleines de reproches, mais il faut que le devoir passe devant ; et ce n'est pas en répondant, que l'on fait un discours.

« Prémord voulait me faire aller à Rennes (1). Si la Pairie (dont je ne me soucie guère, à cause de la perte du temps) m'avait été donnée, ou si le départ doublait le traitement, alors volontiers ; mais avec la pitance modique du traitement épiscopal, que ferai-je dans cette grosse ville, sur le passage de Brest ? Mannay, outre son bien, avait douze mille francs de la Prusse pour sa démission de Trèves. Je t'avoue que je ne suis pas sans inquiétude pour l'avenir : je puis encore rester une année ici, mais pas plus. Je ne suis pas capable d'entrer dans les landes

(1) « Je doute que votre lettre auprès de la bonne Mad^e de Vibraye produise un grand effet ; elle n'osera jamais prendre sur elle de recommander votre ami pour la Pairie. Vous ne sauriez croire combien ceux qui lui ont témoigné le plus d'attachement sont refroidis à son égard. Puisqu'il fait du bien dans son diocèse, pourquoi penser à le quitter ? A son âge, comment peut-on désirer de former un établissement, etc., etc... Les préjugés que l'on a conçus contre notre ami proviennent du changement qu'il a fait du Supérieur de son Grand-Séminaire qui avait de nombreux partisans, quoique celui qu'il a mis à sa place soit un homme d'un vrai mérite ; ensuite, des démarches qu'il a faites pour revendiquer son Grand Séminaire d'Aire, occupé par un collège de l'Université ; ceux mêmes qui l'avaient approuvé à Aire faisaient agir contre lui à Paris. Il a eu aussi des difficultés avec l'Evêque de Bayonne, qui voulait garder des secours donnés pour les Petits Séminaires par les habitants d'Aire et de Dax. Toutes ces petites circonstances réunies, jointes au zèle ultramontain, ont inspiré contre notre excellent ami, un certain éloignement qu'il sera difficile de détruire. Les personnes pieuses, mais dont la piété est peu éclairée, voient avec peine des Evêques dans la Chambre des Pairs, parce qu'elles sont incapables d'apprécier combien il est nécessaire d'avoir dans les Chambres des personnes autres que des laïques pour défendre les intérêts de la religion. Elles n'aperçoivent dans la Pairie qu'une dignité purement mondaine que des Evêques selon le cœur de Dieu devraient plutôt refuser avec empressement que de la rechercher » (Prémord à Poulpiquet : 21 Février 1825).

marécageuses et je n'entends le jargon des campagnes. Je visite mes petites villes et mes gros bourgs. Cela fait, il faudra pénétrer dans les lieux impénétrables à mon âge, ou s'en aller.

« Ce qui me déplaît le plus, c'est la duplicité des gens qui, après s'être joints à moi pour avoir mon Grand Séminaire d'Aire, ont fait écrire et parler sous main contre, à S. E. Frayssinous. J'avais dit à la ville que je ne pouvais me séparer de mes jeunes théologiens, je suis venu les joindre voilà trois mois. Aire est furieux, crève de jalousie, parce qu'ils savent que Dax me traite bien, que j'y prêche et officie. Cela les désole à Aire, je veux par là les amener, sans rien dire, à demander eux-mêmes que le Grand Séminaire me soit rendu. D'ailleurs, j'ai des gens d'armes dans une des ailes de ma maison, un Monsieur possède le tiers de ma galerie, une Dame le jardin : tout cela doit être racheté, et je ne veux pas habiter avant, je veux que tout soit préparé pour celui qui viendra après moi, puisque je suis envoyé ici pour rétablir le siège.

« Il y a longtemps que je suis lié avec Frayssinous ; il me disait, il y a dix-huit mois, que l'on me changerait : « le gros homme de Bayeux ne peut pas aller loin, et nous vous y placerons ». A présent que la chose dépend de lui, je compte sur sa promesse. Cependant, cela n'est rien moins que sûr, les absents ont tort. Je ne suis ennemi de personne, et j'ai beaucoup d'ennemis parmi nos gros bonnets. Ils ont eu des torts vis-à-vis de moi, et ne me les pardonnent pas ; ils sont d'ailleurs ultramontains, sans connaître la question, et ce sont les pires de tous.

« Prémord se tenait assuré que je serais des trente pour le Sacre (1). Il ne m'en parle plus. Je serais fort

(1) « Combien il est douloureux que les talents de notre excellent ami, ses vertus, ses aimables qualités aient été confinées aux pieds des Pyrénées ! Mad^e la C^{sse} de Kergorlay, sœur de Mad^e de Vibraye, a parlé à

aise d'en être, pour bien des raisons : alors je pourrais m'aboucher avec notre Ministre ; je crains que l'on ne travaille auprès de lui à m'exclure. Je n'en sais rien. Tu pourrais écrire à ton ami de la rue de Grenelle, qui doit avoir toute influence sur son confrère, qu'il a placé où il est. Car je crois bien que c'est à M. de Corbière que nous devons, en grande partie, un Ministère ecclésiastique. Madame de Kergorlay a beaucoup parlé à M. de Villèle, dont elle a été contente ; mais il a bien d'autres affaires sur les bras. Je me chagrine de nos divisions sur les indemnités : tout Paris est en feu là dessus. Je crains quelque funeste et scandaleuse coalition dans les députés. Les Jacobins en profiteront pour brouiller. Que nos royalistes entendent mal leurs intérêts ! faire la guerre à nos Ministres, c'est tirer sur leurs troupes et faire beau jeu aux ennemis : les éléments d'une révolution sont toujours, en France, les mauvais livres et l'incrédulité.

« Comment trouves-tu nos bons amis les Jésuites ? Ils savent, je ne sais comment, quels sont les bons sujets des Séminaires, et les soutirent adroitement. Ils m'en ont enlevé un excellent ; et travaillent sur un autre que j'ai ici, mais qu'ils n'auront pas. Tu ne saurais concevoir à quel point ils ont fasciné ce joli sujet par lettres ; je trouve ce manège fort blâmable ; nous n'avons point de prêtres et ils veulent accaparer les meilleurs ! Prends-y garde. Je te conseille aussi de rappeler tes sujets de Paris, jus-

M. de Villèle. Voici sa réponse littéralement. « Pour le sacre, il y est invité de droit comme premier suffragant. Quant au changement de siège et à la Pairie, j'en fais mon affaire. » D'après une réponse si positive, ne semblerait-il pas qu'il n'y a plus de motifs de douter de la bonne volonté à son égard. Je ne puis cependant m'empêcher encore de craindre que ce ne soit de l'eau bénite de cour. » (Prémord à Poulpiquet : 12 Avril 1825). Il fut, en effet, question d'appeler au sacre tous les métropolitains et un de leurs suffragants. Mais c'est à l'Archevêque de Rheims qu'il appartient d'arrêter définitivement les invitations et l'on verra, dans la lettre suivante, les raisons qui lui firent écarter M^{sr} de Trévern.

qu'à ce qu'il y ait une licence ; ils coûtent le double, n'apprennent rien de plus, reviennent avec des prétentions, ou passent aux Jésuites ; et ils entendent les Sulpiciens dire qu'ils sont appelés à former une nouvelle Eglise en France, qu'ils doivent se défier et s'éloigner des anciens prêtres. C'est ce que disait ici le jeune Supérieur que j'ai déplacé et qui venait de faire sa théologie à Paris. Prends-y garde.

« Adieu, en voilà long. Soigne ta santé ; promène régulièrement, mange seul, s'il est possible, comme je le fais à cinq heures, tous les jours ; je ne dîne nulle part. Je promène à pied, très souvent à cheval ; je mange simple et peu ; je dors et me porte assez bien ; je suis même engraisé de ce que tu m'as vu. Si j'avais un diocèse *mixte*, rien ne me manquerait ici-bas, puisque j'ai en toi un si excellent ami, avec Prémord. Aimons-nous jusqu'à la fin et par delà. Adieu, personne ne peut t'embrasser aussi tendrement que moi. »

XXVI. — *Mission près de Mont-de-Marsan. Mandement pour le Sacre. Projets de retraite à Saint-Denys. Les sources de l'Ultramontanisme. Confréries du Scapulaire et du Chemin de la Croix.*

« Aire, Landes, 20 Mai 1825.

« Voilà, mon bien cher ami, un siècle que je ne t'ai point écrit, je t'ai donné de mes nouvelles par Prémord, car j'ai couru en visites des pays et des chemins épouvantables, pendant cinq semaines, pour confirmer. Arrivé ici, j'ai trouvé des tas de lettres et d'affaires. Je suis reparti pour faire la clôture d'une mission, à près de dix lieues, il faisait une chaleur de 24 degrés. J'ai parlé en dehors de l'église à un peuple immense qui était sous des toiles immenses : la ville de Mont-de-Marsan s'y était rendue en bon nombre. Je t'envoie une assez chétive relation, avec mon petit discours que j'avais promis à mon imprimeur.

(A propos, comment fais-tu avec le tien ? lui paies-tu l'impression de tes mandements ? il m'en a coûté six cents francs l'an dernier, je ne veux plus le payer : il a l'ordo, les catéchismes de mes deux diocèses, je lui ai donné mes conférences, cela doit couvrir mes frais.)

« Revenu le 11 de la mission, j'ai songé à me reposer ; mais tout-à-coup il m'est arrivé des mandements sur le Sacre, et j'ai pensé que si je n'en donnais pas on pourrait croire que ce serait d'humeur de n'y avoir pas été appelé, et je me suis mis encore au travail ; il m'a fallu cinq jours pour faire le petit bout que tu recevras. J'ai fait partir hier un exprès pour mon imprimeur, en le pressant d'achever au plus vite, étant fort en retard ; comme il est paresseux, j'arriverai le dernier.

« Malgré les pressantes sollicitations et l'assurance du premier Ministre à Madame de Kergorlay que je serais nommé de droit comme premier suffragant, je n'y ai pas cru. J'étais persuadé que l'on changerait plutôt l'ordre ancien et naturel pour que je n'en fusse point ; c'est le Métropolitain (de Rheims) qui a réglé les nominations et il ne me protège pas, depuis mon refus de Vannes, la terrible sermonne que lui fit mon Cardinal, en pleine assemblée d'Evêques, et mon refus d'être son grand vicaire à Chartres, etc... Madame de Kergorlay m'engageait à partir sur-le-champ, en me mandant l'assurance donnée, je m'en suis bien gardé et j'ai bien fait.

« Il en sera de même probablement des grâces qui vont être données. J'ai bien peur que le même homme ne mette des bâtons dans la roue s'il vient à découvrir que l'on veuille penser à moi pour la Chambre, de même aussi peut-être pour un changement, car il paraît avoir une influence redoutée par les Ministres. Je puis me tromper dans mes conjectures, nous verrons. En attendant, dans ma lettre de compliment au Grand Aumônier, sur le Cha-

peau, je l'ai prié de me réserver une place à Saint-Denis, ayant fait ici ce que je pouvais, et me trouvant bientôt dans la nécessité et dans l'impossibilité de visiter le vaste désert des Landes. Il m'a fait une réponse amicale et favorable.

« Ce sera, sans doute, un triste parti à suivre, mais que faire ? J'en ai assez et trop de ce pays-ci ; la rivalité du clergé et des hommes des deux diocèses est insoutenable : je n'entends rien non plus au langage. Je suis hors de mon élément, ma *Discussion Amicale* m'est inutile, et mon inclination me porte forcément vers les lieux où je pourrais m'en servir. On me l'a bien promis, comme tu sais. Si je ne vois rien d'ici un an, je viserai droit à Cugnac ; au fond, j'y aurai grand regret, car je pourrais me rendre utile si l'on me mettait à ma place, dans un endroit *mixte*.

« Je crains que mes bons amis de Paris ne se lassent enfin des mauvais succès qu'ils éprouvent à cause de moi, ils finiront par me trouver bien comme je suis, c'est assez la marche du cœur humain. Prémord voudrait que je fisse le voyage de Paris, je remets à l'année prochaine, j'économise un peu pour les frais de route et de séjour. Si tes affaires t'y appelaient, cela me déterminerait, qu'en penses-tu ?

« On me mande que ta santé est meilleure, j'en suis plus que charmé. Fais des visites, les courses te feront du bien. Je sais que tu es attendu le mois prochain à Morlaix, ma sœur Julie ira te rendre ses devoirs : sois pour elle, je t'en prie, ce que tu es pour son frère.

« Prémord gémit, dans ses lettres, sur la manie ultramontaine de Paris, elle est ici de même, peut-être chez toi ; il paraît qu'elle prend sa source dans les Sulpiciens d'aujourd'hui et les Jésuites. La licence, mon ami, la licence ! voilà le moyen curatif et le seul. Elle serait bientôt plus forte que jamais. Les deux meilleurs de chaque diocèse feraient cent soixante sujets d'élite, tandis que nous

n'en avions guère que trente. Liberté de prendre parti sur les quatre articles. Les premiers ultramontains seraient tellement bourrés que les autres s'en dégoûteraient vite. Tu pourrais beaucoup rue de Grenelle, rue de Rivoli et auprès de l'Evêque d'Hermopolis : ces trois sont portés à la chose. Cette affaire seule vaudrait la peine du voyage. Si j'y étais, je ne nuirais pas à tes conseils, songes-y.

« J'ai beaucoup à démêler ici avec mon clergé pour les dispenses en Cour de Rome. J'ai pour principe de ne demander que celles demandées par mes prédécesseurs et de donner celles qu'ils donnaient, par exemple à Dax, du 3^e au 2^e pour mariage, ici non. Je veux, autant que possible, maintenir les droits épiscopaux, leur juridiction inhérente, sans cela nous ne serions bientôt que Vicaires apostoliques. Cette centralisation dans Rome est bien fâcheuse par les frais, les retards ; elle fait aussi que tout se passe à Rome en écritures et expéditions pour tous les coins du monde et que l'étude de la Religion est mise de côté. Le pape Damase n'avait guère que saint Jérôme pour secrétaire ; aujourd'hui, il y a peut-être trois mille prêtres employés dans les congrégations et tribunaux. *Ab initio non fuit sic*. Cela est fort affligeant.

« As-tu bien des demandes pour la confrérie du Scapulaire ? Je tâche de lui en substituer quelqu'autre, telle que celle de la *Via Crucis*. Lis ce que Bergier dit du Scapulaire dans son encyclopédie par ordre des matières et la vision du Père Stock (1). Il est, en vérité, presque

(1) Bergier dit, en effet, que les Papes, en approuvant la dévotion du Scapulaire, n'ont pas entendu confirmer la vision de Simon Stock : « Ce religieux austère, mortifié, dévot, fortement occupé du dessein d'augmenter la piété envers la Sainte Vierge, a pu rêver qu'elle lui apparaissait ». Il ajoute que toute la question se réduit à savoir si cette dévotion est bonne ou mauvaise, pieuse ou abusive et il soutient qu'elle est utile et salutaire puisqu'elle porte les fidèles à honorer la Mère de Dieu, à imiter ses vertus, à fréquenter les sacrements, à fraterniser ensemble pour faire de bonnes œuvres (*Dictionnaire de Théologie*, 2^e édition, 1831. Art. Scapulaire, T. VII, p. 315).

impossible de l'autoriser, embarrassant de le refuser. Je répète souvent ici *nihil innovetur*, les siècles anciens ne connaissaient rien de cela et valaient mieux que les nôtres, depuis le douzième.

« Adieu, mon cher et bon ami. Les idées ont changé furieusement depuis notre Révolution, je ne sais où elles aboutiront, mais je ne suis pas sans inquiétude. Si les Irlandais les professaient, ils n'auraient jamais eu ce qu'ils demandent, et s'ils n'obtiennent pas, nous en serons peut-être cause. Je m'attends à les voir rejetés par les Pairs.

« Adieu, porte-toi bien, prie pour moi comme je le fais tous les jours pour toi. Je t'embrasse de toute mon âme. »

XXVII. — *Lettre pastorale sur la Propagation de la Foi. Différends avec Saint-Sulpice. Commission des Hautes Etudes.*

« Aire, 26 Août 1825.

« Je ne conçois pas, cher et bon ami, que tu n'aies pas reçu dans le temps le petit mandement sur le Sacre, car je suis certain de te l'avoir adressé, comme tout le reste. J'ai chargé, avant d'aller aux eaux, mon imprimeur d'envoyer ma dernière Lettre pastorale sur la Propagation de la Foi chez les infidèles, à tous ceux dont je lui envoyai les adresses, et tu étais des premiers (1). Je te demande en

(1) Dans son numéro du 23 Juillet 1825, *l'Ami de la Religion* fait une rapide analyse de cette Lettre pastorale écrite « avec autant d'âme que de talent », et donne un extrait où se reconnaît la manière acérée du controversiste.

« Jusqu'à ces derniers temps, la Réforme s'était élevée avec aigreur contre nos établissements de missionnaires. Ce n'est point, disait-elle, le zèle pour le salut des âmes et la gloire de Jésus-Christ qui les transporte hors de leur patrie ; mais l'ennui du cloître, le dégoût de leurs devoirs, ou l'envie d'acquiescer au loin une considération qu'ils ne peuvent acquiescer parmi leurs compatriotes. Et, d'ailleurs, ajoutait-elle, c'est blesser les droits des souverains, que d'aller, sans leur aveu, enlever leurs sujets à leur religion nationale ; comme si les Apôtres avaient attendu le consentement des Empereurs pour publier la *bonne nouvelle* dans l'empire ;

grâce de donner une circulaire, sur cette importante association, de l'établir chez toi, de la recommander aux Evêques de Bretagne. Je donnerais toutes les autres confréries pour celle-ci et je permets à mes curés — je le leur ordonnerais même volontiers — de faire concourir le dimanche de chaque mois avec celui où ils sont déjà dans l'usage de donner la bénédiction du Saint-Sacrement.

« Tes conjectures sur les personnes qui s'opposent à moi sont vraies, j'en suis persuadé. Ce jeune Supérieur que j'ai retiré de mon Séminaire, pour le placer dans mon Chapitre, n'était pas Sulpicien, mais avait étudié chez eux et s'est plaint amèrement, je crois, à M. Duclaux, ce dernier voulant un démissoire pour un sous-diacre, à qui j'avais ordonné de se rendre à mon Séminaire, et qui néanmoins s'est rendu à Issy, m'a écrit ces mots ni plus ni moins : « Monseigneur, vous êtes prié d'envoyer un démissoire « pour le diaconat à M. M... Signé : Duclaux. »

« A-t-on jamais écrit de cette manière à un Evêque ? Je ne lui ai pas répondu. Sans doute, il aura porté plainte au Ministre, qui a blâmé mon administration quand on lui a parlé de moi pour Troyes dont, au reste, je n'aurais pas été fort content. Je travaille avec Prémord à éclairer le Ministre sur mon administration qui est ici très goûtée, je puis t'en assurer. Mais je vois l'effet des préventions contre moi, dans la nomination de mes cadets pour la Commission des Hautes Etudes, tels que Fournier et Molin, d'ailleurs très estimables (1) ; je ne sais qui rempla-

comme si encore, les Réformateurs eux-mêmes, avant de reprendre leurs innovations, avaient sollicité l'agrément des souverains, ou bien qu'apparemment il fallait la permission des rois ou le don des miracles pour enseigner la vérité aux infidèles, et qu'il ne fallait ni l'un ni l'autre pour prêcher l'erreur à tout l'Europe. »

(1) La Commission des Hautes Etudes, établie par ordonnance royale du 20 Juillet 1825, comprenait avec quatre Archevêques et quatre Abbés les Evêques de Montpellier (Fournier), d'Amiens et de Viviers (Molin).

cera Molin, je souhaite que ce soit toi, je serai sûrement éloigné encore. Au surplus, ce que je désire davantage, c'est que le Ministre se souvienne de son ancienne amitié et des promesses qu'il m'a réitérées, si le Siège promis vient à vaquer. S'il y nomme un autre, je ne balance point à donner sur-le-champ ma démission. J'aurai fait ici tout ce qu'il m'aura été possible : il ne me restera que les *Landes* à visiter et elles sont au-dessus de mon âge et de mes forces. Adieu, cher ami, ma sœur a été enchantée de toi ; tout le pays est heureux de t'avoir et se plaît à le redire, cela devait être, j'en étais certain. Ta santé se rétablit, bientôt tu seras en état de faire tout ce que tu voudras.

« Adieu, que le Ciel bénisse tes travaux et tes talents. Porte-toi bien. Tout à toi pour la vie et de toute mon âme. »

XXVIII. — *Nouvelles démarches. Contrariétés multiples. Retrait des élèves de Saint-Sulpice.*

« 30 Août 1825.

« Je crois, cher et bon ami, que tu n'as point le petit mot que je joins ici. Tu as la complaisance de recueillir toutes les misères que je publie, et tu voudras bien recevoir celle-ci, avec ton indulgence accoutumée.

« Je viens de recouvrer une lettre de Prémord, qui était allée me chercher aux Pyrénées. Il m'apprend que

Ce dernier mourut le 25 Juillet 1825 et fut remplacé par M^{sr} de Poulpiquet. « Je n'ai été nullement surpris, écrit à ce dernier l'abbé Prémord, que vous ayez été choisi pour remplacer M^{sr} l'Evêque de Viviers dans la Commission des Hautes Etudes, et votre nomination fait honneur au discernement de M^{sr} l'Evêque d'Hermopolis. Je suis seulement peiné que l'excellente lettre que vous lui avez écrite ne l'ait pas déterminé à vous adjoindre le bon Evêque d'Aire... Vous connaissez si bien son tendre attachement pour vous que je n'ai pas besoin de vous assurer que des considérations personnelles ne l'empêcheront pas de partager tous mes sentimens sur votre nomination. Dans une des dernières lettres qu'il m'écrivait, il me témoignait, avec cette effusion de cœur qui lui est propre, combien il désirait que vous fussiez membre de cette Commission » (29 Septembre 1825).

tu as fait de nouvelles tentatives auprès des hommes importants qui ont pour toi l'estime et la confiance que tu mérites. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu. Ton ami en est très reconnaissant, il t'en aimerait plus si cela lui était possible ; il voudrait bien que l'on l'eût réuni avec toi dans la Commission pour les Etudes, il me semble qu'il eût été convenable de le faire, alors nous nous serions revus et nous aurions travaillé de concert à rendre service à notre pauvre Eglise.

« Adieu, soigne toujours ta santé, elle ira bien, je l'espère et le désire plus qu'homme au monde.

« Je t'embrasse de tout mon cœur.

« Je t'embrasse, tout paresseux que tu es. Je sens que tu es accablé d'affaires, je le suis davantage et plus désagréablement, car je suis contrarié sur tout et je me voudrais à deux cent cinquante lieues d'ici.

« J'ai fait revenir les sujets que j'avais à Saint-Sulpice, qui coûtaient beaucoup, n'apprenaient rien de plus qu'ici, en général. Ceux qui ont été au Séminaire de Saint-Sulpice sont pleins de prétentions, sans être plus habiles, c'est duperie de les y laisser. Je te conseille de rappeler les tiens. Quand on aura rétabli la licence et que l'on aura à Paris deux maisons pour recevoir les sujets, alors de tout mon cœur.

« Adieu, très cher et excellent ami, prie pour ton ami des *Landes*. »

XXIX. — *Avantages que présente la nomination de Mgr de Poulpiquet à la Commission des Hautes Études. Lueur d'espoir.*

« 4 Octobre 1825, Aire, Landes.

« Tu t'affliges, cher et généreux ami, de ce qu'au lieu de moi, c'est toi qui es appelé à la Commission. Prémord pourra te dire que, dans mes deux dernières lettres, sachant que l'on balançait entre nous deux, j'ai désiré que

l'on se décidât pour toi : j'ai cessé aussitôt de souhaiter cette Commission. Nous pensons de même sur le fond de la question : tu diras, tu demanderas ce que j'aurais pu dire et demander, et ton avis aura un tout autre poids, aimé et appuyé comme tu le seras par le Ministre de Corbière. De plus, je suis pauvre et tu es à l'aise, un voyage de ce genre m'aurait ruiné. Je ne voudrais sortir d'ici que pour être fixé ailleurs, aller et venir de si loin ne convient ni à mon âge ni à ma bourse. Enfin, ta présence me sera bien plus utile que ne l'aurait été la mienne ; je me crois certain d'une translation, à présent que tu en pourras parler de vive voix, certain dis-je, à moins qu'une puissance occulte n'arrête notre Ministre et ne l'empêche de remplir la parole qu'il m'a souvent donnée avant mon départ.

« Quelquefois, je crains qu'on ne lui ait lié les mains contre moi, quelquefois, qu'il aime mieux me tenir à une grande distance, mais je repousse ces idées, j'attendrai l'occasion ; alors, s'il refuse de m'en faire profiter, je prendrai le parti de me sauver vers Saint-Denis, car ici la place ne sera point tenable : cette vaste mer de landes, ce jargon inintelligible, l'inutilité de mes anciens travaux, le caractère double de presque tous, les divisions et rivalités insurmontables, l'envahissement de mon Séminaire, etc., tout cela me rendrait la vie odieuse.

« Si je puis être changé pendant ton séjour, juge toute la joie que j'aurai de te revoir ! Mais quoique Fournier se soit pressé de partir pour la Commission, disent les feuilles languedociennes, je doute que ce soit de longtemps *videbitur infra*... En attendant, soigne bien ta santé ; fais de l'exercice, travaille en marchant, cette méthode est saine ; confirme assis, cela est plus respectueux de la part des jeunes gens, plus convenable pour l'Evêque.

« Adieu, je vais dire quelques mots à notre cher Pré-

mord qui nous aime l'un et l'autre et que nous aimons de même. Tout à toi, mon excellent ami, je t'embrasse de toute mon âme.

« Je te souhaiterais convoqué dans ce mois, afin que tu puisses éviter de voyager dans la mauvaise saison. Adieu.

P. S. — Je me décide à t'envoyer ce coupon d'une gazette de Toulouse, 23 Septembre.

« Il serait important, pour ma bourse et pour des vues ultérieures, que l'édition s'écoulât assez promptement (1). Si ton libraire Chapalain croyait en pouvoir débiter dans la province, il pourrait faire mettre un article dans la gazette de ton département et demander deux douzaines à Potey, qui les lui donnerait à neuf francs l'exemplaire, pourvu qu'il fût payé comptant. En faisant courir son article, en le faisant transcrire dans les gazettes de Vannes, Nantes et Rennes, il trouverait peut-être le débit, tu verras ce qui est faisable. Si le second article annoncé paraît, il me sera probablement envoyé et tu l'auras. Adieu ! »
(*A suivre.*)

(1) Il s'agit du *Discours sur l'incrédulité et sur la certitude de la révélation chrétienne*, où M^r de Trévern a réuni trois conférences qui avaient été données à Paris, Bordeaux, Strasbourg. « Elles sont dignes du savant auteur de la *Discussion Amicale*. C'est la même solidité dans les preuves et la même clarté dans la discussion. On remarque que M. de Trévern parle plusieurs fois, avec l'accent d'une profonde estime, de l'orateur célèbre qui l'avait précédé dans la même carrière (Frayssinous), et cet hommage rendu à un grand talent, honore encore plus l'âme de M. l'Evêque d'Aire que son esprit et son goût. On applaudira aussi, sans doute, à la modération avec laquelle le prélat prévient, dans le premier discours, qu'il ne prétend point, pour peindre un athée, citer quelque incrédule de notre temps et qu'il se borne à tracer le portrait d'un homme imaginaire, mais conséquent à ses principes dans la conduite. Par là, l'illustre auteur évite des applications odieuses, sans se priver d'aucun avantage réel » (*Ami de la Religion*, 27 Novembre 1824).

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LANDERNEAU

Origine légendaire.

Arnec ou *Ernoc* ou *Ternoc* était fils du roi saint Judicaël et de la reine Morone. Disciple de saint Judoc, son oncle, il vint en Léon, et se bâtit une petite cellule ainsi qu'un oratoire, qui s'appela depuis *Land-Ernoc* ou *Landerneau* (1). Saint Arnec devint bientôt évêque du petit évêché d'Illy, dont Trégarantec était la capitale, évêché qu'il dut céder à son oncle, saint Guinien, comme le raconte la légende ; c'est cet évêché d'Illy qui fut l'origine de l'archidiaconé de Quéménétilly. Saint Arnec était honoré à Landerneau, sur la rive gauche de l'Elorn où fut construit le monastère des Récollets. Mais les habitants de Landerneau ont pris de bonne heure pour patron saint Houardon, qui aborda, dit la légende, au fond de l'anse formée dans la rade de Brest par la rivière de l'Elorn ; il venait de la Grande-

(1) Au pays de Galles, il y a une paroisse du nom de *Landyrnocq* (Ogée).

Bretagne et aurait fait le voyage dans une *auge* de pierre, en breton *naw*, mauvaise traduction du mot *navis* ou nef, quoi qu'il en soit, un tableau de Yan 'Dargent, qui se voit dans l'église de Saint-Houardon, a consacré la légende en nous montrant le Saint assis dans une auge de pierre et fendant les flots sous l'impulsion de deux anges vigoureux.

Avant la Révolution, la ville de Landerneau comprenait : dans le diocèse de Léon, la paroisse de Saint-Houardon et Saint-Julien, trêve de Ploudiry ; dans le diocèse de Cornouaille, Saint-Thomas, prieuré cure dépendant de Daoulas ; ces trois agglomérations étaient régies par une administration civile unique. Nous allons donner une courte notice sur chacune de ces paroisses.

Saint-Houardon.

L'église était située sur la rive droite de l'Elorn, dans la partie Ouest de la ville, et voisine des terres appelées *la Petite-Palue*. Elle était plus vaste que les églises de Saint-Julien et de Saint-Thomas, et construite près d'une ancienne chapelle dédiée à sainte Catherine. C'est ce que nous apprend un mémoire du corps politique de Landerneau, en 1750, que possède la bibliothèque municipale de Quimper.

« La chapelle de Sainte-Catherine ou de la Petite-Palue forme l'aile de l'église de Saint-Houardon, côté Nord ; elle est bornée au Midi par un tombeau élevé qui règne entre le premier et le second pilier de la nef. Ce tombeau, sur lequel il y a toujours un drap mortuaire, est entouré d'une balustrade. En cette chapelle, existait une chapellenie, fondée en 1502 par François de la Palue, dernier du nom. Les seigneurs de la Palue prétendent que cette chapelle est plus ancienne que l'église de Saint-Houardon, sans pour-

tant présenter de titre, mais on voit que la construction de cette chapelle est différente de celle de l'église, et il est constant que l'église a été rebâtie en partie en 1524, et que la chapelle de Sainte-Catherine était jointe à l'église dès 1502. »

Le même mémoire signale deux autres chapelles :

La chapelle du Rosaire, dans laquelle « le seigneur de la terre du Lec'h a toujours été reconnu pour l'un des prééminenciers de Saint-Houardon et, sans prendre le titre de patron, il prétend les premiers honneurs après le prince de Léon ».

En 1657, il fut constaté que le seigneur du Lec'h avait ses armes dans la vitre derrière l'autel, avec tombeau élevé, lisière funèbre, au-dessous de celles du prince de Léon ;

Et la chapelle de la *Couronne*, « autrefois dite de Saint-Jérôme, qui fait l'aile au Midi ; elle appartient au S^r de Keraval Le Gac, qui a ses armoiries sur les parois de cette chapelle dont il est fait mention dans un titre de 1474 ».

L'église de Saint-Houardon fut reconstruite en 1524, mais le clocher ne fut commencé qu'en 1589, et ce n'est qu'en 1604 que le porche fut terminé. Ce porche et le clocher ont été conservés, lors de la translation de l'église en son emplacement actuel, vers 1860.

Dans la chapelle Sainte-Catherine, était une chapellenie de ce nom, dont était dernier titulaire (1774-1790) François-Joseph du Rosel de Beaumanoir, curé de Maizel, évêché de Bayeux ; il était frère de François-Nicolas du Rozel, chevalier S^{gr} de Beaumanoir, ancien capitaine de vaisseau, gouverneur de Landerneau, demeurant au château de la Palue.

Cette chapellenie avait été possédée, en 1639, par M. René du Louët, S^{gr} de Kerguilliau, chantre, primicier, official et chanoine de Léon, depuis évêque de Quimper.

Dans l'église se trouvait un ancien sarcophage en pierre, que la tradition populaire prétendait être la nef dans laquelle saint Houardon avait abordé à Landerneau ; il est actuellement déposé au Musée paroissial de Brest ; il mesure en totalité 1 m. 82 de longueur et 1 m. 57 seulement pour la partie en creux, sur 0 m. 28 de profondeur.

En 1783, eut lieu la bénédiction de deux cloches pour Saint-Houardon. En voici le procès-verbal (Archives municipales) :

« Le 25 Août 1783. — Bénédiction donnée aux deux principales cloches de Saint-Houardon, par Hervé-Marie Cesson, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris. La première pesait 3.900 livres ; refondue aux frais de la maison de ville, elle a été nommée *Marie-Louise*, par écuyer Louis-Julien de Roujoux, S^r de Buxeuil, maire en exercice, et par dame Jeanne-Louise Le Borgne de la Palue, épouse de Messire Nicolas-François du Rosel, chevalier S^{gr} de Beaumanoir, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal de Malte et de Saint-Lazare, gouverneur de cette ville pour Sa Majesté. La seconde cloche, pesant 2.625 livres, refondue aux frais de la fabrique, a été nommée *Ursule* par noble homme Joseph Mazurier, S^r de Keraulin, négociant, ancien maire et ancien trésorier de cette paroisse, et par dame Ursule Sébastienne L'Olivier, dame douairière de M^{re} Hervé-François de Kerret de Coatlus.

En 1786, le Curé de Saint-Houardon faisait valoir les charges dont il était accablé, et laissait entrevoir qu'il y aurait moyen de les alléger en annexant à sa paroisse la trêve de Saint-Julien.

« OBSERVATIONS IMPARTIALES SUR LA PAROISSE
DE SAINT-HOUARDON⁽¹⁾

« L'église de Saint-Houardon est, sans contredit, la première église de la ville, puisque, d'après un usage constant et immémorial : 1^o c'est dans cette église que, pour les processions solennelles de la Fête-Dieu, de la mi-Août, *Te Deum* et autres offices publics, doivent s'assembler le clergé séculier et régulier, les magistrats, la Communauté de ville, etc.

« 2^o Quand il y a convocation des trois églises, tout le clergé réuni marche toujours sous la croix de Saint-Houardon, quoique pour les enterrements, comme de raison, la levée du corps appartienne privativement au pasteur particulier, suivant la situation de la maison d'où se fait l'enterrement, et même pour la procession des Rogations, où les trois églises ont coutume de se réunir, quoique le Recteur de Saint-Thomas et le Curé de Saint-Julien président l'un le mardi et l'autre le mercredi, c'est toujours sous la croix de Saint-Houardon que marche le clergé réuni.

« La paroisse de Saint-Houardon a essentiellement besoin d'un clergé plus nombreux pour célébrer les saints offices avec la décence convenable, pour dire les messes matinales et celles d'onze heures, tous les jours de l'année, pour desservir les mêmes fondations, nombreuses, pour fournir un aumônier à la Fontaine-Blanche et à la prison, faire séparément le catéchisme français et breton, enfin subvenir aux autres besoins de la paroisse.

« Le Recteur de Saint-Houardon est obligé par état à

(1) Arch. de l'Evêché.

tenir une maison plus considérable, entretenir un domestique plus nombreux et remplir avec décence les relations multipliées que lui donne sa place, relations honorables, sans doute, mais toujours dispendieuses.

« Le Recteur de Saint-Houardon, outre les secours accordés aux mendiants, que la misère des temps a multipliés, est encore obligé de soulager plusieurs pauvres honteux qui, à raison de naissance ou de l'état d'opulence de leurs ancêtres, ne peuvent se présenter avec les autres à la maison de charité ; et cette classe de malheureux, si dignes de la générosité d'un pasteur vigilant, est certainement plus considérable dans cette paroisse que dans les autres parties de la ville.

« Si à toutes ces considérations on ajoute les embarras journaliers que donne au Recteur de Saint-Houardon le voisinage de Brest, la cherté des vivres à Landerneau, il sera aisé de conclure que le Recteur de Saint-Houardon ne peut remplir avec dignité les obligations de sa place, à moins que son bénéfice ne lui produise pas cent louis ou mille écus de revenu. Cependant, à peine le bénéfice de Saint-Houardon, tout compris, peut-il produire 1.500 livres net.

« Peut-être n'y a-t-il pas dans le diocèse un bénéfice à charge d'âmes qui réclame à plus juste titre la générosité de l'assemblée du clergé.

« Il y a un seul moyen de venir au secours du Curé : il y a dans la ville de Landerneau une petite succursale qui dépend de la paroisse de Ploudiry, dont elle est éloignée de une lieue et demie. Le Curé de Ploudiry, qui a déjà six vicaires, est obligé d'en fournir un septième à cette succursale qui touche la paroisse de Saint-Houardon. Il est tout simple de supprimer cette succursale, qui est une pure charge au Curé de Ploudiry, et d'unir cette petite partie de la ville à la paroisse de Saint-Houardon. Il n'y a aucune

difficulté à cet arrangement, dès qu'on lèvera l'opposition des tréviens. Il n'y a aucun inconvénient et il y a toutes sortes d'avantages : il faudra d'une part moins d'ecclésiastiques, de l'autre, il est très utile de supprimer ces succursales qui ne peuvent être facilement surveillées par des Recteurs éloignés, et sont des républiques qui contrarient, ordinairement, toutes les vues d'ordre que leur zèle leur inspire. » La réunion naturelle de cette partie de la ville à Saint-Houardon, augmentera le casuel d'environ 400 livres.

RECTEURS DE SAINT-HOUARDON, AVANT LA RÉVOLUTION

1571-1579. Kermarec.

1579-1596. Quéré.

1610-1636. Guillaume de Kersaint-Gilly, maître ès arts de la confrérie de N.-D. de Lesneven ; mourut le 18 Juin 1636.

1636-1648. Olivier Monot.

1649-1652. J. Pinvidic.

1653-1686. Christophe Lisac.

1686-1688. Jean Bideau ; était recteur de Plouneventer ; mourut en 1688.

1690-1709. Mathieu Jollec.

1710-1746. Nicolas-Mathieu Bleinchart de Keréoc, licencié *in utroque*.

1746-1750. Jean-Marie de Kerguélien du Mendy.

1750-1754. Jean-François Fyot de la Brientay.

1754-1756. François-Louis Harpin de la Gautray.

1756-1768. Jean-René Goubin ; se démet.

1768-1770. Jean-Marie Prigent, de Lesneven.

1771-1781. J. Fyot de la Brientay.

1781-1791. Joseph-Marie de la Rue, né en 1732.

EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-HOUARDON

L'ancienne église de Saint-Houardon a été remplacée, dans un autre quartier de la ville, par une église de construction moderne, vers 1860. Mais de l'ancien édifice on a heureusement conservé et reconstitué, pour compléter le nouveau, deux éléments fort remarquables comme œuvres d'art : la partie supérieure du clocher et le porche latéral.

Clocher. — Au sommet d'une base très élevée, accostée d'une tourelle d'escalier, et élargie par un puissant encorbellement de six corniches superposées sur les quelles court une première balustrade, se dresse un beffroi ou chambre des cloches à double division en largeur et en hauteur. En effet, les deux baies ouvertes sont recoupées à moitié de leur élévation par de forts linteaux en granit soutenant une galerie d'appui et formant comme un plancher ou enrayure pour raidir et consolider tout ce quillage de piles qui semblent grêles sous la masse supérieure qui les charge. La stabilité de ces montants est encore renforcée par les éperons évidés, pinacles et arcs-boutants qui viennent les appuyer aux quatre angles.

Au-dessus des arcs qui ferment ces baies, règne une troisième balustrade, et des quatre angles montent des clochetons carrés terminés par des dômes et des fleurons; entre ces clochetons s'élève le support octogonal de la coupole à huit pans et huit arêtes nervées, laquelle est couronnée par deux lanternons superposés. Tout cet ensemble est donc dans la note des clochers de Berven, Roscoff et Saint-Renan.

Porche méridional. — Il n'est pas, peut-être, le plus riche des porches de la Renaissance, mais il est le plus beau et le plus parfait de ceux que cette école de la Renaissance

a construits chez nous et dont on trouve des exemplaires nombreux dans le cours du xvi^e siècle et presque jusqu'au dernier quart du xvii^e. Ce porche de Landerneau, qui porte la date de 1604, a un aspect très saisissant de parenté avec ceux de Bodilis, 1570, Pleyben, 1588, Goulven, 1593, Saint-Thégonnec, 1599, Guimiliau, 1606, Trémaouézan, 1610-1623, Goueznou, 1642, Commana, 1645, Ploudiry, 1665. Trémaouézan et Ploudiry semblent tout spécialement inspirés de ce modèle et doivent sortir du même atelier. Celui de Ploudiry, resté inachevé comme couronnement, le reproduit exactement avec quelques modifications de détail.

Il semble donc légitime de conclure qu'il y a eu une école, qu'il a existé un ou des ateliers, dont le siège devait être à Landerneau, car c'est de là que rayonne cette influence qui se sent et se perçoit depuis le milieu du xv^e siècle jusque vers la fin du xvii^e, dans nos porches, nos calvaires, nos ossuaires, dans les cuves des fonts baptismaux, les tombeaux de Saints et de chevaliers, dans les autels en Kersanton, les croix de carrefours, les statues de Notre-Dame et des Saints, même dans les meneaux, roses et remplages des fenêtres flamboyantes. On sent la marche de l'art à travers les années, mais dans les perfectionnements successifs, dans les modifications, on saisit parfaitement l'inspiration de l'idée primitive, la marque de la même filiation, les indices connus dans la physionomie des enfants d'une même famille.

Landerneau semblait désigné pour être le siège de ces ateliers, comme on a vu s'y fixer, à la fin du xix^e siècle, l'atelier de *Yann Larc'hantec*, auquel a succédé maintenant l'atelier *Donnard*. L'approvisionnement des pierres de Kersanton, provenant des carrières de l'Hôpital-Camfrout et Logonna, s'y fait facilement par gabarres et chalands. Ce qui est regrettable, c'est qu'on ne connaisse rien sur

ces ateliers de sculpture, qu'aucun maître tailleur de pierre n'ait signé ses œuvres, sauf *Rolland Doré*, dont on trouve le nom sur le socle de la statue de saint Jean l'Évangéliste, à l'entrée du porche de Saint-Thégonnec, 1625 ; sur la croix près de la chapelle de Saint-Conval, dans la forêt du Crannou, en Hanvec, 1627 ; sur la cuve baptismale de Plouédern, 1641 ; et sur une des croix du cimetière de Commana. De plus, dans les archives de la mairie de Landerneau, existe un marché daté de 1622 qu'il a signé de son nom breton : *Alaouret*, et qui a trait à la réparation de la croix du cimetière d'Hanvec.

Revenons à notre porche. La façade est une grande page magistrale, toute en pierre fine de Kersanton ; les lignes et tous les éléments qui la composent sont combinés avec une science parfaite de l'harmonie et de l'esthétique, de l'équilibre des pleins et des vides, du mélange des surfaces planes et des membres saillants, du jeu des ombres et des clairs.

L'entrée consiste en une grande arcade ayant comme pieds-droits deux colonnes engagées, composées de quatre tambours cannelés séparés par des bagues feuillagées, modèle commun à presque tous nos porches de cette époque et inauguré par Philibert Delorme dans la construction du Palais des Tuileries. Le cintre qui surmonte ces colonnes est formé d'un gros tore orné d'oves et de feuillages ; à la clef, on lit la date de 1604.

Les ébrasements de l'extérieur et de l'intérieur se composent de différentes moulures, boudins, gorges, talons, doucines qui, tout en étant parfaitement de la Renaissance, se ressentent encore de l'influence de la dernière période du style ogival. Au sommet de l'arcade, une belle volute avec grande feuille d'acanthé forme une clef de voûte très décorative. De chaque côté de l'entrée, deux colonnes cannelées, couronnées de chapiteaux corinthiens,

supportent une frise ornée de cette inscription : DOMUM . TVAM . DOMINE . DECET . SANCTITUDO . IN . LONGITUDINEM . DIERVVM . 1604.

La corniche de cette frise est supportée par des modillons richement sculptés et feuillagés. Au-dessus règne une arcature originale et ayant grand caractère, formée de trois niches rondes à coquilles et de quatre caissons rectangulaires, le tout surmonté d'un fronton obtus dessiné pour des corniches très savamment profilées. Plus haut, se dresse un second fronton plus aigu à courbe rentrante, encadré par une galerie rampante ajourée de compartiments flamboyants. Au milieu, une niche accotée de deux cariatides à gaines abritait autrefois la statue du saint Patron, car au bas on lit : S . HOARDONE .

Un très puissant clocheton, d'une hauteur presque exagérée, couronne cet ensemble. Au premier étage, il est carré et passe ensuite à la forme cylindrique pour former le lanternon qui se compose de deux petits dômes superposés.

Les angles de cette façade sont appuyés par deux massifs contreforts ornés de niches, de corniches, de pilastres, et couronnés par de beaux clochetons. Sur tout cet ensemble, façade, joues des contreforts et frises des clochetons, on remarque dix-sept masques ou figures saillantes, dont quelques-unes pourraient être des portraits. Un autre point à noter, c'est la présence des croissants qui couronnent deux petits pinacles au bas du fronton supérieur. On peut y voir, comme à Gouesnou, une réminiscence de l'ornementation en vogue dans l'architecture du règne d'Henri II, le croissant de Diane de Poitiers, au château d'Anet, imité aussi presque à profusion dans notre château léonais de Kerjean. Ces mêmes croissants sont reproduits au haut des dais des niches à l'intérieur du porche, et là, pour mieux figurer la lune, ils sont agrémentés d'un

profil méplat de visage féminin, comme dans les indications astronomiques des calendriers populaires et les personifications de la lune dans les vitraux du Moyen-Age.

A l'intérieur, les parois latérales sont couvertes par douze niches séparées par des colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens. Dans le bas des dais il y a, de même qu'à Landivisiau, un souvenir des petites pyramides gothiques, mais le reste est composé de colonnettes, de pilastres, urnes et croissants, absolument dans le genre Henri III et Henri IV. La voûte, découpée par des arcs ogives et des liernes, a dans son milieu une belle clef pendante avec rosace sculptée.

Le fond, percé de deux portes qui donnent accès dans l'église, doit être antérieur d'environ un demi-siècle à ce que nous avons décrit jusqu'ici. On y trouve les mêmes caractères qu'au fond du porche de Landivisiau : moulures prismatiques et gorges profondes tapissées de feuillages découpés ; entre les deux portes, un frumeau avec beau bénitier reposant sur une colonnette ornée de losanges rappelant les macles des Rohan ; au-dessus, un ange tenant deux goupillons, et comme couronnement un très joli dais, d'où l'on voit saillir quelques fines têtes coiffées de toques et plumets, caractéristiques du style du XVI^e siècle.

(A suivre.)

LES

GOUVERNEMENTS A SAINT-PAUL DE LÉON

Le Creisker.

(Suite.)

PRÉÉMINENCES (1). — Observons en commençant qu'au début du XVIII^e siècle, les supérieurs et directeurs du Séminaire, désireux de mettre fin au continuel délaissement de la chapelle, poursuivirent près des familles intéressées la réparation et restauration des vitres et armoiries.

En outre, ayant leurs offices au Creisker, ils s'y trouvaient gênés par la multitude des autels, tombes et esca-

(1) Voici celles qui sont indiquées pour l'église des Carmes :

La rose de la maîtresse vitre : en entier aux seigneurs de Carman ; leurs armes étaient immédiatement au-dessous des armes de Bretagne. (Voir d'ailleurs *Bull. dioc.*, Janvier 1916, p. 24.)

Dans la basse rangée au-dessous, le premier et second vitrail à M^{gr} le prince de Teingry, par alliance ;

Le 3^e au S^{gr} marquis du Cludou ;

La 5^e à M. Derval, conseiller du Parlement, par héritage ;

La 6^e à M. le comte de Lescoet Le Barbier, S^{gr} de Kernaou ;

La 1^{re} grande vitre qui est dans le sanctuaire, du côté du couvent, est en entier au marquis de Coatanfao de Kerhoent ;

La 2^e à M. du Roslan de Kermenguy, en Cléder ;

La 3^e à l'héritière de Keresellec Huon, à présent dame de Coatrieux, en Tréguier ;

La 4^e à M. de Landegarou, en Ploudalmézeau ;

La 5^e au marquis de Coetanscour de Kerjean ;

La 7^e à M^{me} de Kerenes Simon, de Saint-Paul ;

La 8^e à M. du Coetlosquet, en Plounéour-Ménez ;

La vitre de la chapelle de N.-D. du Folgoët à M. le comte du Hant, et aux Kerazret (d'après l'abbé Tanguy, *Plougoulm*, p. 14) ;

La chapelle du Saint-Sépulcre au marquis de Kergroadès, en Plourin, en Léon ;

beaux. Aussi, pour sauvegarder « la décence du service divin et de l'exercice de leurs fonctions, non moins que pour placer leurs bancs et ceux des séminaristes », ils demandèrent aux différents prééminenciers et ayant titre, l'abandon de quelques-uns tout au moins de leurs droits. Cela nous fournit la raison des actes de cession indiqués par la suite.

« A la clef de voûte de la tour, dit M. l'abbé Clech, *Saint-Pol de Léon*, p. 52, s'aperçoivent en bosse les armes de M^{gr} Prigent, évêque de Léon de 1436 à 1439 : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 molettes de même.* »

Dans l'enquête de 1578 (voir *Bulletin dioc.*, Janvier 1916), il est dit que « les armoiries de Kermavan se voient en si haut lieu que celles du Duc, au bout occidental d'icelle église ».

L'enquêteur, Louis de Treguain, poursuit : « En la grande vitre, au-dessus du grand hostier (immédiatement après les armes du Roi), se trouvent les armes des

Celle de Sainte-Anne au jeune marquis de Cheffontaines ;

Celle de Saint-Eloy à M^{me} la Présidente de Montigny, au petit couvent, à Vannes ;

La grande vitre suivante du même côté aux héritiers de feu M. du Runiou Oriot ;

La grande vitre suivante, et celle qui est au-dessus de la porte d'entrée commune de l'église, est à M. de Villesimon Guilloton, à Morlaix ;

La grande vitre de la chapelle de Sainte Marie Madeleine, est à M. de Châteaugiron le Prêtre, par le partage de Kerom ;

La grande rose de la chapelle de la Vierge est en entier au marquis de Coetanscour, et les basses vitres au-dessous à M^{me} la Présidente de Montigny, et de même tout le couronnement rempli d'écussons de la vitre du côté de l'Evangile de cette chapelle de la Vierge ; les basses vitres sont à M. de Kermant Poulpiquet, par sa terre de la Villeneuve ;

La vitre du côté de l'Épître, est au marquis de Montigny ;

La vitre du côté de l'Evangile, dans le sanctuaire, est en entier au marquis du Cludou Guergorlay.

Il est dit aussi que, en 1503, écuyer Jean de Pontplancoët obtint, moyennant une rente de 25 sols par an, une voûte à la fenêtre de la chapelle de Sainte-Barbe (Arch. Dép., H. 226).

L'abbé TANGUY, *Plougoultm*, p. 47, signale des prééminences de la famille de Kerautret dans cette église des Carmes.

Kermavan (1) : « 2 tours tournant sur une roue d'argent en champ d'azur, et deux lions d'azur en champ d'or », avec une mitre au-dessus.

(1) (Arch. Dép., 8 G. 15.) Ce renseignement est fourni par une lettre un peu hautaine du S^{gr} de Carman Maillé écrivant, après la mort de son père, au Supérieur du Séminaire de Léon, le 2 Février 1729.

Henri de Maillé, marquis de Carman, décédé le 4 Décembre précédent, au château de Maillé, avait été inhumé aux Carmes de Saint-Paul. Les religieux ont dressé, à la suite de l'événement, un mémoire assez intéressant, portant :

Pour 5 messes à Maillé, par le Père Cyrille de Saint-Pierre, à l'instance du défunt, et pour 10 journées de cheval pour s'y transporter..... 18 livres.

Pour la sortie de la communauté croix levée jusqu'au pont Saint-Yves (aujourd'hui Kerhoent, entre Saint-Pol et Plougoultm) et notre arrivée à Léon, à 7 heures du soir, par un temps de pluie, et au fort de l'hiver..... 60 —

Pour une octave des plus solennelles..... 120 —

Pour le luminaire, tentures, argenterie et sonneries..... 60 —

Pour 64 messes basses..... 32 —

Pour le voyage du Père Prieur et de son compagnon, accompagnant le corps de Maillé à Léon..... 10 —

Pour le service solennel, le jour de l'assemblée des seigneurs gentilshommes..... 40 —

Pour interruption de notre office causée par les bruits faits dans notre église pour les préparatifs du susdit grand service et autres dommages qui suivent d'ordinaire de semblables embarras..... 60 —

TOTAL..... 400 livres.

(Arch. Dép. H. 226.)

Voici la lettre du dit seigneur, fils du défunt, au Supérieur du Séminaire :

« Je n'ai jamais prétendu, Monsieur, vous demander un service pour le repos de l'âme de mon père, comme un droit, ainsi que MM. du Chapitre l'ont fait par les aveux qu'ils m'ont rendus, mais bien comme une politesse, une honnêteté, et j'ose dire un devoir que vous devez au seigneur, supérieur, après le Roy, de votre église [du Creisker], comme je vous ferai voir, quand vous voudrez vous donner la peine de venir ici, dans plusieurs actes et aveux, où je suis maintenu par le Roy, dans la supériorité après lui. Je vous en porterai même un à Léon qui vous le fera voir. Mes armes placées comme elles sont dans votre église après celles du Roy, doivent vous le prouver.

« Pour le jour du service, si vous voulez prendre celui d'après le service du Chapitre, vous en serez le maître.

« Monsieur l'Évêque vous a très bien dit que vous êtes dans le même cas que l'église de Roscoff dont je suis également seigneur supérieur comme de la vôtre. »

« Jean Bouriquen, peintre, croit que cette mitre est plus neuve, et de beaucoup, que le parsus des armes.

« En outre, neuf autres écussons des Kermavan avec leurs alliances; et aux côtés de la grande vitre, au pignon principal et oriental, un écusson de chaque côté, l'un de Kermavan, l'autre de Kermavan en alliance avec Goulaine.

« De plus, autour de la chapelle, au dedans et au dehors, une lisière portant les armoiries de la dite maison avec l'ordre du Roy (1).

« Dans la maîtresse vitre du chœur, côté de l'Evangile, se trouvait aussi, au-dessus de la rose et premier panneau, un écusson avec armes pleines de Crechgrizien : « *d'argent au croissant montant de gueules, posé en abyme, et 3 coquilles de gueules* » (2).

« Dans la dite maîtresse vitre, dans l'écusson d'en haut [se voient enfin] les armes de Coatanfao, en alliance avec Kerouzéré; dans le trèfle de dessus, un grand écusson des Coatanfao, en alliance avec Crechquerault; dans l'écusson du haut du trèfle, armes de Crechquerault, en alliance avec du Châtel, et dans l'autre bas du trèfle, Crechquerault, en alliance avec du Penboat » (3).

Passons aux deux fenêtres voisines, côté de l'Épître, celle qui est aujourd'hui complètement bouchée et cachée par l'autel de la Sainte Vierge, et la suivante donnant sur le Midi.

Ecuyer Hamon Kersaintgilly remontre, le 9 Janvier 1601, à missire Jean Hamon, recteur de Saint-Pierre et gouverneur du Creisker, qu'il est avec ses prédécesseurs, sieurs de Kersaliou, fondé de temps immémorial, d'avoir prééminences, écussons et armoiries es dites vitres; lesquels écussons auraient été brisés par l'impétuosité du temps,

(1) Arch. Dép., H. 226.

(2) Ibid., 8 G. 16.

(3) TANGUY, *Plougouln*, p. 48.

un peu avant les derniers troubles des guerres en ce pays de Bretagne (1).

Son père aurait retardé à faire les réparations à cause desdits troubles; et de plus il avait commandement sous Sa Majesté durant ce temps.

Le dit Hamon, voulant maintenant les remettre en état, donne pour ce 10 écus et un boisseau froment (2).

(1) D'autres causes se surajoutaient trop souvent aux intempéries des saisons. En 1693, on dut boucher l'entrée de l'escalier de la porte Saint-Guillaume ou de Guingamp, pour empêcher les enfants d'accéder à la plate-forme d'où ils s'amusaient à briser, à coups de pierres, les vitres du Creisker (Arch. Dép., 8 G. 19).

Cette porte était située vis-à-vis de la sacristie. Deux piliers placés de chaque côté de la rue Verderel en gardent le souvenir. On y lit : « Ces deux piliers ont été élevés à la place de la porte Saint-Guillaume démolie en 1769 ». L'édition d'OGÉE, 1853 (t. II, p. 865), ajoute qu'on avait en même temps détruit la porte de la rue Batz, pour bâtir les halles.

(2) Actuellement, devant la fenêtre bouchée voisine du maître-autel, on a placé l'autel sculpté provenant de l'église des Minimes. Dans l'édition d'OGÉE, 1853, il est parlé un peu dédaigneusement de cet « autel corinthien plus en rapport avec les mauvaises restaurations modernes, qu'avec le style primitif de cette charmante chapelle » (t. II, p. 867).

M. l'abbé CLECH, dans sa brochure : *Visite à la Cathédrale et au Creisker*, p. 56, apprécie plus justement ce travail, en définitive remarquable, et qui n'aurait que le tort de n'être plus dans le cadre de l'église pour laquelle il avait été commandé.

L'autel est de 1684. Le 16 Mars de cette année, dans la salle capitulaire des Minimes, le correcteur, Rév. P. Jean-Bapt. de Chaulmont, entouré de sept religieux profès, tous prêtres, fait contrat avec François et Guillaume L'Herret, père et fils, sculpteurs à Landivisiau, paroisse de Guicourvest. Les dits sculpteurs s'engagent « à fournir un rétable et tabernacle pour entourer le tableau de la Descente de Croix, lequel tableau aura 6 (seulement 4, en réalité) colonnes entorses, et de plus, dans les pieds destaulx il y aura des festons; le tableau aussi marqué de bas-reliefs aux deux ailes; le tout fait et mis en place à la fin d'Août, pour 1.750 livres » (Arch. Dép., H. 312).

Nous ne savons si les deux jolis médaillons placés de part et d'autre de l'autel sont dus aux mêmes sculpteurs. Mais c'est de leur atelier qu'est sortie la superbe chaire de Saint-Thégonnec, payée 1.463 livres en 1683 et 1684 (Abbé QUXIQU, *l'Eglise de Saint-Thégonnec*, p. 42).

Rappelons aussi que, dans l'église des Minimes, se trouvait une Descente de Croix, dont les personnages sont de grandeur naturelle. Ce tableau, de 12 pieds de haut sur 8 de large, serait une copie d'une rare beauté et d'un grand prix, due à Jouvenet. Actuellement au Musée de-

La vitre suivante, la 2^e en longeant de l'Est à l'Ouest la façade Sud de la chapelle, était à la famille de Kersanton (1).

La 3^e vitre était aux Keraly (dont M. Longpray, marchand de Morlaix, acheta les terres) et portait leurs armes.

La 4^e vitre était aux Carman.

La 5^e aux Coetlosquet (2).

Antérieurement, cette vitre portait les armes des Keruzoret : « *De sable au lion morné d'argent, l'écu semé de billettes de même* ».

Au centre du couronnement de ladite vitre, était un écusson : « *d'azur à 3 coquilles d'or* », qui sont Keranlivin, écartelé d'un autre écusson : « *d'argent à 3 tours crénelées de gueules* » qui est Crechquérault, allié ou accolé d'un autre écusson : « *Echiqueté d'or et de gueules* » qui est Kergournadec'h.

D'autres écussons étaient de Keranlivin allié avec Kerscau : « *D'argent à 2 dauphins d'azur* », et avec Kéroulas : « *Fascé d'argent et d'azur de 6 pièces* ».

partemental (*Bulletin de la Soc. Arch. du Finist.*, année 1874, p. 118, et la *Cathéd. de Saint-Pol*, par M. le chan. PEYRON, p. 169).

Dans la cathédrale de Saint-Pol, un autre tableau, copie d'un Rubens, provenant aussi des Minimés, représente un religieux montrant au clergé et au peuple, le livre de la Règle, où sont écrits ces mots : « *Hæc regula mitis et sancta ; cette Règle est douce et sainte* ». Au premier plan, un évêque, la crosse déposée, se tient à genoux (*Bulletin de la Soc. Arch. du Finist.*, année 1875, p. 29, et abbé CLECH, *Visite à la Cathéd. de Saint-Pol*, p. 17).

(1) Le 23 Décembre 1725, écuyer Charles Constant Le Gac, sieur de Kersanton, aîné de la famille, et petit-fils du sieur de La Norgar Le Gac, demeurant à Pempoul, consent à ce qu'on fasse maçonner la vitre jusqu'à la hauteur des deux panneaux (*Arch. Dép.*, 8 G. 15).

(2) Le 12 Décembre 1726, dans un mémoire pour Dame Marie du Coetlosquet, veuve du sieur de Keruzoret, demeurant à Saint-Paul, il est dit que « s'il fallait à la dite Dame faire réparer toutes les vitres où sont ses armes, elle y consommerait ses revenus ».

Aussi, le 28 Mars 1727, consent-elle à faire abandon de ses prééminences à l'autel Saint-Roch, qu'elle possède à cause de sa terre de Keranlivin.

La 6^e vitre, au-dessus de la porte du cimetière, en descendant du jubé, est aux Keruzoret.

La vitre suivante, au Midi du porche occidental, était aux Carman.

Dans une pièce du 21 Novembre 1681, il est dit que Jean-Claude de Poulpiquet, chevalier seigneur de Kerment, a ses armes dans la vitre occidentale du Creisker.

La vitre de l'autre côté du porche est dite sans armes (1720). Remontons, le long de la rue Verderel, de l'Ouest à l'Est. La 1^{re} vitre est sans armes.

La 2^e, armoriée, est à M^{me} Lamarre, de Morlaix.

La 3^e est aux Louet de Coetjunval de Kerom (1).

Relativement à la première vitre à gauche, à l'entrée du chœur, nous lisons que, le 8 Octobre 1612, François Gourio et Jeanne Lannoynou, sa femme, sieur et dame de Kerhellec, donnent au Gouverneur du Creisker, 48 sols de rente, sur une maison et jardin sur la venelle menant du Creisker au couvent des Carmes (2), pour 3 tombes au chœur, à droite, sous la tour, donnant de leur bas bout au pilier auquel est attaché l'autel des saints Cosme et Damien, l'une des tombes joignant près du pilier, et les autres vers la porte et entrée du chœur, avec escabeaux entre les dites tombes.

Plus le panneau du mitan de la fenêtre au-dessus des orgues, au chœur, devers l'Évangile, et ce qui était aussi en blanc au-dessus de la pierre croisade, et jusqu'aux soufflets ou relief dudit panneau.

Armes des Gourio : « *De gueules à 2 haches d'or sur-*

(1) Le 30 Octobre 1727, un sieur de Châteaugiron écrit de Châteaugiron, par Rennes, qu'il renonce à toutes prééminences et armes pour cette fenêtre.

Par la suite, Jean Bouriquen, peintre (de la Confrérie des maîtres ès arts de Lesneven), répare la dite fenêtre pour 110 livres.

(2) Maison achetée depuis par un sieur Mesgouez, avocat à Lesneven.

montées d'une fasce de même », en alliance avec Lézireuc : « D'argent fretté d'azur ».

La même vitre est dite appartenir (en 1720) au seigneur de Kermoruz.

Enfin, la dernière fenêtre, côté Nord du maître-autel, est au marquis de Kerjean (1).

AUTELS. — BANCS. — « Il y avait près de 30 autels et 100 images, sans y comprendre le mystère de l'autel de Notre-Dame (2).

Ces derniers mots désignent, selon toute probabilité, « le tableau en relief placé au-dessus du maître-autel, d'un travail fort exquis, d'un prix inestimable » (3), et « représentant la vie de Jésus-Christ » (4).

Dans les comptes du fermier, missire Claude Bervas, on lit : « Payé à Claude Poder, le 10 Juin 1652, 6 sous pour accommoder les serrures de la barre fermant le tableau étant sur le grand autel » (5).

C'est ce grand tableau qui se trouva « en danger d'être brisé et rompu », en 1628, par suite des dégâts causés par la foudre au clocher et à la chapelle, et en 1672, par les modifications et démolitions intempestives du gouverneur, François de Mailly.

Entre autres « images », se voyaient au Creisker les représentations de la Sainte Trinité, de N.-D. de Creisker, de N.-D. de Délivrance, de saint Jacques, etc...

A ce qui a déjà été publié sur les autels, tombes et

(1) Voir prééminences au Creisker, Arch. Dép., 8 G. 15. Voir aussi la *Cathéd. de Saint-Pol*, par M. le chan. PEYRON, pp. 158 et seq.

(2) Arch. Dép., 8 G. 31. Cette richesse en « images » explique que Cambry ait écrit, après la Révolution : « On aurait peine à concevoir la quantité de statues qu'on a brisées au Creisker » (*Catal. des Objets échappés au Vandalisme*, p. 113).

(3) Délibérat. de la Commun., 18 Janvier 1672.

(4) OGÉE, t. II, p. 860.

(5) Arch. Dép., 8 G. 18.

bancs au Creisker (1), nous n'ajouterons que quelques mots :

L'autel Saint-Nicolas est au bas, près la porte, contre un des piliers et colonnes d'icelle (2).

L'autel de l'Assomption ou de N.-D. de Délivrance, est dit aussi de Saint-Guévroc. Il n'appartenait à aucun particulier. Derrière, se trouvait un banc à M. de Coetlosquet.

Dans la balustrade de la Trinité, autre banc à M. de Keravel de Kersaintgilly.

Derrière l'autel de Sainte-Catherine, banc à M^{me} de Kerment (3).

LES CLOCHES. — Le 26 Novembre 1720, Jean Le Beurier, sieur de la Rivière, maître fondeur pour le Roi, demeurant à Brest, paroisse des Sept-Saints, visite les quatre cloches du Creisker (4).

La grande cloche, dite *la Marie*, faite en 1636, se trouvait fendue dès 1654 (5).

Les autres étaient *le Grand-Gabriel*, *le Petit-Gabriel*, et *l'Anne*.

Il y avait aussi une autre petite cloche, *le Jean*, dans la petite tour sur le pignon de la principale entrée (6).

Les cordages pour ces cloches s'achetaient à la Madeleine et se payaient soit au poids, 3 sous la livre, soit en raison de 1 sou par brassée (7). (A suivre.)

(1) Voir, dans la *Cath. de Saint-Pol*, par M. le chanoine PEYRON, pp. 158 et seq., et ce que nous avons dit nous-même, dans de précédents nos du *Bull. dioc.*, passim.

(2) Arch. Dép., 8 G. 31.

(3) Ibid., 8 G. 15.

(4) Ibid.

(5) Ibid., 8 G. 19.

(6) Ibid., 8 G. 31.

(7) Ibid., 8 G. 18 et 19.

CORRESPONDANCE

DE

M. LE PAPPE DE TRÉVERN

1816-1839

(Suite.)

XXX. — *M^r de Poulpiquet est à Paris pour les Hautes Etudes. Projet de réorganisation. Se grouper autour de l'Evêque d'Hermopolis.*

« A mon Séminaire, près Dax, 2 Janvier 1826.

« Sois, cher et bon ami, le bienvenu dans la capitale ! Que n'y suis-je pour te serrer dans mes bras (1) ! J'espère que tu arrives avec une santé meilleure et que tu l'en rapporteras toute parfaite. Lie-toi le plus possible avec le Cardinal de la Fare, parle-lui de moi, de mon vieux attachement : nous avons vécu en émigration ensemble, dans

(1) Les membres de la Commission des Hautes Etudes avaient été convoqués pour le 16 Janvier 1826, par une lettre du Ministre des affaires ecclésiastiques où se trouve cet éloge de l'ancienne Sorbonne : « Rempart de la foi contre les attaques de tous les novateurs, au point d'avoir mérité le surnom de « Concile permanent des Gaules », elle était encore la gardienne de ces maximes françaises auxquelles Bossuet donne tout le poids de son savoir et de son génie... Centre des lumières, elle entretenait dans notre église cette unité de doctrines, de vues, de règles de conduite qui a fait sa beauté aux jours de ses prospérités et sa force aux jours de ses malheurs. » Retardée par une indisposition du cardinal de la Fare, la première réunion n'eut lieu que le samedi 25 Février, dans une salle du Louvre. La Commission se réunit encore le 11 Mars et les jours suivants, mais rien ne transpira, du moins pour le moment, de ses délibérations.

la Silésie, il m'aime, je crois, quoiqu'il oublie un peu les absents.

« Je suis tellement occupé que je n'ai pas pu penser creux sur ta besogne. Voici les points qui me semblent indispensables : deux maisons pour recevoir les jeunes théologiens, j'aimerais le Val-de-Grâce et le Séminaire de Saint-Sulpice. Chaque diocèse enverrait un sujet dans chaque maison, pour marquer l'impartialité, et paierait 600 francs pour chaque, le gouvernement ajouterait 2 ou 300 francs. Il y aurait un professeur, une seule classe de deux heures par jour, sur le dogme uniquement, car les thèses ne rouleraient, comme autrefois, que sur les dogmes. Cette classe serait préparatoire à la licence, avant laquelle on passerait bachelier. Je vois l'embarras des logements, car il ne faudrait, la première et la deuxième année, que quatre-vingts chambres dans chaque maison. Mais quand la première licence s'ouvrirait, il en faudrait le double pour recevoir ceux qui viendraient se préparer pour la seconde. Il faudrait donc quatre maisons ; où les trouver ? Il faudrait bâtir aux Missions Etrangères, par exemple, à moins que l'Université ne pût céder un ou deux collèges. Il faudrait nettoyer la Sorbonne, la laisser toute à la théologie, et remettre les salles comme autrefois, cela est difficile pour le temps actuel.

« Prendre dans les anciens statuts ce que l'on en pourrait conserver, afin de se rapprocher le plus possible de nos prédécesseurs. La discipline, facile pour ceux qui se prépareraient pendant les deux années ; la laisser à peu près libre pour ceux qui courraient la licence, l'émulation leur en tiendrait lieu. Le choix des sujets ne tomberait que sur les meilleurs. La licence serait bien plus forte qu'autrefois, où entraient qui voulait, tandis qu'à présent tous seraient bons, des premiers aux derniers. Donner une croix d'honneur aux vingt premiers ou aux trente ;

les cures de ville assignées à tous les licenciés ayant fait quatre années de ministère dans les succursales. Si l'on veut un proviseur général, avec surintendance sur la licence, *ecce ego mitte me.*

« Avant tout, je voudrais à la tête de l'épiscopat français, l'Evêque d'Hermopolis. Il nous faut un centre d'unité, au défaut des assemblées anciennes ; nous avons aujourd'hui quelques archevêques ou évêques de mérite, pas un qui réunisse les vertus, le savoir, les services, la réputation et l'autorité de l'Evêque d'Hermopolis. Il n'est pas un de nous qui ne doive en convenir et se faire honneur de s'en référer au jugement, à l'opinion d'un homme certainement supérieur aux autres, et à même de s'environner d'un bon conseil, quand il voudra le consulter. Il a, de plus, l'avantage de tenir le milieu entre les anciens et les nouveaux, entre le clergé avant la Révolution et depuis ; Ministre du Roi, honoré dans le conseil des Ministres. C'est autour de lui que nous devrions tous nous réunir, et cela sans bruit, sans éclat. La Commission dont tu es membre devrait commencer par écrire confidentiellement à tous les évêques pour recommander cette mesure, je suis persuadé que tous l'adopteraient, et alors la Commission présenterait les réponses à l'Evêque d'Hermopolis. Il serait à désirer que cela se fît de manière à n'être pas ébruité dans nos gazettes babillardes ; ceci serait difficile, car elles sont à l'affût et se nourrissent de tout ce qu'elles peuvent attraper.

« Je t'envoie sur mon compte copie d'un rapport dont l'original doit être à notre Ministère. M^e Chatillon le saura trouver, s'il était perdu ; il faudrait faire une copie de la mienne, tu la montrerais au Comte de Corbière. Croirais-tu que je n'ai jamais pensé à m'en servir, quand il était question de Strasbourg ! L'idée ne m'en est point venue *quos deus vult perdere, prius dementat*, j'en suis con-

vaincu et cette persuasion m'a réconcilié avec mes Landes ; puisse cette pièce servir à m'en tirer, après un apprentissage de trois ans !

« Je te prie, cher Poulpiquet, de cultiver pour moi Madame la Duchesse de Narbonne, N^o 15, rue de Varennes, l'hôtel de la Luzerne et les bons Kergorlay, ainsi que M. de Blaire, N^o 51, rue Bourbon. Tu es aimé, estimé, honoré dans ces quatre maisons, et je leur suis dévoué à jamais.

« Adieu, porte-toi bien, embrasse Prémord pour moi, je vous embrasse l'un et l'autre *chreis va c'halon*, au milieu de mon cœur, encore adieu, tout à toi pour la vie.

« P.-S. — Je crains que le défaut de logement ne détermine le nombre des sujets à la moitié, un pour deux. Ce serait un grand malheur : avec deux, nous aurions, dans quatre ans, cent quatre-vingts bons sujets, dans six, le double, et tous les deux ans après, augmentation de cent quatre-vingts prêtres formés, instruits et disposés à s'instruire de plus en plus, cela est inappréciable. Du reste, ceux qui auraient le moyen de se soutenir devraient être libres de faire la licence, ainsi que les étrangers anglais, irlandais, écossais, brabançons et tous ubiquistes. — Adieu ! »

XXXI. — *Du choix de l'Evêque de Strasbourg comme précepteur du Duc de Bordeaux. Distinction pour les licenciés de Sorbonne. Le D^r Faber attaque la Discussion Amicale ; il faudrait trouver quelqu'un pour lui répondre.*

« A mon Grand Séminaire, près de Dax, Landes, 4 Février 1826.

« Ton silence, cher et bien bon ami, et celui de Prémord m'avaient fait conjecturer la cause, précisément telle que tu me la mandes, surtout depuis que les papiers avaient démenti une nomination annoncée. Elle finira probablement par se réaliser, la société à laquelle il appartenait

doit réussir (1). Je le crois homme de mérite, pour son âge, mais je doute que ses principes soient les nôtres, il l'a pourtant répondu au Ministre, mais faiblement, et en lui disant qu'il ne pouvait pas forcer son professeur de théologie à signer les fameux articles. Au surplus, s'il est nommé, alors ce que M^{gr} l'Evêque d'Hermopolis, toi et M. le Comte de Corbière avaient demandé pour moi, deviendrait vacant. Cela serait peut-être mieux pour ton ami, vu sa vocation vers les Protestants, les politesses étonnantes qui lui ont été faites dans cette ville, et enfin son âge. Il est certain que l'on doit raisonnablement objecter ses années, quoique personne ici ne veuille les lui donner, les uns disent cinquante-cinq, d'autres soixante. La vérité est que depuis son séjour de deux ans deux mois où il est ses forces et son activité ont doublé, il s'en étonne lui-même. Tâche de rencontrer le Marquis de la Caze, député, ou le Marquis du Lyon, idem, qui seront dans peu à Paris.

(1) Il était déjà bruit de la nomination de M. l'Evêque de Strasbourg comme précepteur du Duc de Bordeaux. Né, à Besançon, le 24 Octobre 1787, d'une famille de robe, M^{gr} Tharin avait terminé ses études à Saint-Sulpice, dont il devint l'un des directeurs, quand Napoléon en eut expulsé les Sulpiciens. Au retour de ceux-ci, il entra dans leur société ; mais l'état de sa santé l'obligea de se retirer dans sa famille, en 1819. Il était grand vicaire de Besançon, lorsqu'il fut nommé évêque de Strasbourg. Le choix de M^{gr} Tharin comme précepteur, fut généralement bien accueilli. Cependant, certains journaux manifestèrent de l'inquiétude au sujet des sentiments politiques du prélat. « Ce qui touche la France, disait le *Journal des Débats*, c'est son adhésion à toutes les doctrines de la Charte, son amour éclairé pour les institutions généreuses, sa foi dans les bienfaits du gouvernement représentatif, ses vœux pour la durée prospère de la monarchie constitutionnelle, son opposition aux réactions religieuses et politiques. » Evidemment, la France n'en demandait pas autant, et « la foi dans les bienfaits du gouvernement représentatif » n'est pas marquée dans l'Evangile ou dans l'Epître à Timothée, ni même prescrite par la Charte. Tout en faisant ces justes réflexions, l'*Ami de la Religion* crut devoir rappeler un discours pour une bénédiction de drapeaux, prononcé par M. Tharin, quand il était vicaire général de Besançon. D'ailleurs, c'est le Duc Mathieu de Montmorency, ce « noble et saint duc », comme l'appellent les *Débats*, qui avait proposé au Roi le prélat pour la place de précepteur.

Le premier va beaucoup chez M. le Marquis Eugène de Montmorency, où tu vas aussi ; demande-lui à dîner avec M. de la Caze, homme d'esprit et auteur en prose et en vers, et questionne-le sur ton ami qui a confirmé chez lui, en Septembre dernier. M. du Lyon va aux assemblées de la Comtesse de Kergorlay, où tu peux le voir, si tu n'aimes mieux le questionner par la Comtesse. Au surplus, les personnes qui auraient plus d'influence sur le Duc Mathieu sont les deux sœurs duchesses, surtout celle de Narbonne, qui est fort liée avec lui et sa femme, et le Marquis Eugène, qui est son cousin germain et son ami. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu. Je ne sais que désirer : un siège mixte ou au moins une ville où l'on entendît le français. Ici, nous n'avons que des bicoques, la moitié de Morlaix et encore moins, et la population n'entendant pas plus le français que ton ami leur jargon. Il faudrait aussi avoir un séminaire, non pas à deux journées de la ville, et un collège des plus médiocres planté dans l'ancien séminaire, une maison à moitié prise par des acquéreurs, les jardins surtout, et deux diocèses en guerre l'un contre l'autre.

« Tu m'as bien étonné, mon ami, en me nommant comme désignée dans ma lettre une décoration qui me déplait autant qu'à toi. Je n'ai jamais eu dans l'esprit d'avoir parmi les licenciés des « honorés ». J'aimerais une croix, mais *ad hoc* ; j'aimerais encore mieux le bonhomme Sorbon, notre fondateur, et saint Louis de l'autre côté, avec un ruban noir ou violet ; ou toute autre chose. Au bout de dix ans, droit aux cures de ville de premier rang ; au bout de quinze, à la moitié des canonicats ; et avant, aux chaires de philosophie et théologie. Ils pourraient aussi, à quarante ans, être éligibles parmi les députés. Au reste, l'essentiel, c'est deux maisons préparatoires à la licence, avec classes ou sans classes ; car ceux

qui seront envoyés de nos diocèses, auraient déjà fait quatre à cinq ans de théologie. Que le Ciel bénisse les travaux de la Commission ! Vois le bon Cardinal président ; parle-lui de mon ancien et bien sincère attachement.

« Il m'arrive quelque chose d'assez extraordinaire que je veux te conter, ainsi qu'à Prémord, mais avant, il faut que je te demande si tu as goûté mon idée de rallier les Evêques à celui d'Hermopolis. Je crois qu'elle est bonne, en tout cas tu peux lui en faire part à lui-même, et lui lire ce que je t'en ai écrit. Je serais bien aise qu'il sache la haute estime qu'il m'a inspirée, il y a bien du temps et lorsqu'il prêchait ses belles conférences. Je viens de lire la nouvelle édition de ses *vrais Principes*, et qu'il m'a envoyée, j'en suis enchanté : c'est un ouvrage bien pensé, très bien écrit, qui probablement déplaira à La Mennais et n'en perdra rien de son mérite pour cela.

« Je viens à ce que j'ai à te confier, et à Prémord. Un Anglais, que je n'ai jamais vu, m'écrit de sa terre en Lincolnshire, qu'ayant passé quatre ans à Pau, d'où il est retourné au printemps dernier chez lui, il y avait entendu parler de moi et qu'on lui avait donné ma *Discussion Amicale* à lire, qu'il en avait porté un exemplaire avec lui et que, ne se sentant pas assez capable de faire une réponse comme elle le méritait, il en avait chargé son ami et son parent.

« Quelqu'un qui a écrit plus longuement, et est plus profondément versé dans les discussions de controverse, qu'aucun autre de nos jours. Il s'appelle Faber, est protégé par le vénérable Evêque de Durham, et c'est un *clergyman* (ecclésiastique) fort respecté pour son savoir et ses aptitudes... Après l'avoir lu d'un bout à l'autre avec l'attention qu'il mérite (parlant de mon opuscule *Discussion Amicale*) et se sentant à la hauteur de cette tâche, il a l'in-

« tention de publier une réponse en règle (à mon ouvrage).
« Il me dit dans sa lettre que « l'Evêque d'Aire a réduit
« tout le sujet à une simple *question de fait*, et c'est ce que
« j'aime tout spécialement ; mon ouvrage sera un volume
« in-8° d'environ 340 pages, et, si vous pouvez en donner
« de ma part un exemplaire à l'Evêque, mon éditeur sera
« heureux de vous le faire parvenir ».

« Le sujet, Monseigneur, n'est pas, vous le savez parfaitement, de maigre importance. Nous, les catholiques de l'Eglise d'Angleterre, nous désirons ardemment avoir sur cette question une discussion pleine et entière. La chose ne peut être examinée de trop près. Il s'agit, en effet, de l'intérêt éternel de millions et de millions d'âmes... L'ouvrage de Faber, *les Difficultés du Romanisme*, paraîtront probablement au début de 1826. Il envisage le même point que Votre Grandeur, à savoir celui de l'antiquité positive ; et ses efforts tendront à produire un résultat absolument opposé par la force de citations (extraites) des Pères, à celui que vous avez eu dessein d'en tirer. Votre ouvrage, Monseigneur, lui servira de manuel (de livre de textes), qu'il étudiera bien attentivement d'un bout à l'autre. »

« Voilà l'essentiel de la lettre fort polie que m'écrit ce M. Massingberd ; je viens de lui répondre poliment. Je ne lui dis pas que je suis enchanté de la réfutation de son parent. J'ai pourtant toujours désiré qu'un Anglican voulût me répondre ; j'ai confiance dans la bonté de notre cause, et j'ai toujours pensé qu'elle triompherait par un examen public. J'espère que nos habiles catholiques Anglais voudront bien me défendre contre l'attaque du Dr Faber, c'est leur cause, encore plus que la nôtre. Ce docteur, que l'on me donne pour le premier homme de son siècle, m'est tout à fait inconnu. Il serait cent fois plus habile qu'il ne prouvera jamais que la primitive Eglise

ait pensé à l'anglaise. Je prie notre cher Prémord de confier ceci à M. Mostyn, s'il est à Paris, sinon de lui écrire un mot de ma part ; il est zélé, il engagera quelque théologien catholique à relever l'attaque du Dr Faber. Il est nécessaire qu'il soit réfuté, par un de nos Anglais ou Irlandais, mais poliment. D'abord, je n'ai ni le temps ni les livres ici pour travailler là-dessus ; de plus, si c'est un Anglais, l'affaire deviendra une discussion nationale. Il serait aussi bien nécessaire que l'on pût trouver la seconde édition de ma *Discussion Amicale* à Londres, car mon adversaire ne me citera pas probablement avec toute exactitude : il faudrait donc que l'on pût comparer son livre avec le mien. Il serait bon que l'on pût acheter le mien chez Booker.

« Je t'avoue que je mets plus d'importance à cette affaire qu'à tout ce qui me regarde, et dont tu t'occupes avec tant de zèle pour moi. Il s'agit de la religion, de la faire triompher avec éclat, s'il est possible ; alors nous gagnerions du terrain en Angleterre, nos catholiques avanceraient leurs intérêts et nous verrions des conversions nombreuses. Si le Dr Lingard ou M. Fletchev pouvait prendre la plume, cela pourrait avoir des suites heureuses. J'imagine que ce M. Faber était le faiseur de l'Evêque de Durham, que Lingard a si bien réfuté autrefois. Il faut que Prémord me découvre un habile second en Angleterre ; je compte sur son zèle.

« Depuis mes courses de visites, finies vers Novembre, je n'ai fait que préparer les trois discours pour l'impression ; un sermon pour Noël, que j'ai dit ici, en pleine cathédrale, et que la vingtième partie du monde aura pu comprendre ; puis le mandement de Carême que je t'envoie, et un petit discours que j'ai donné, le 2 Février, à mes séminaristes, avant de recevoir leurs promesses cléricales ; il est si barbouillé que personne ne pourrait le

copier, et d'ailleurs tu en as un sur le même sujet, celui de l'année dernière. Tout cela me fatigue la tête, c'est un métier de galérien que le nôtre, surtout quand on ne le fait pas où l'on voudrait.

« Quoiqu'il fasse à Strasbourg des froids de loup, je serais aise d'y être si le Patron vient au Pavillon Marsan. — Adieu, cher et excellent ami. Continue à voir ceux qui avaient de l'amitié pour moi et qui en ont pour toi beaucoup : offre-leur mes hommages et souvenirs. Bien des compliments aux hôtes et habitants des Missions Etrangères, j'aimerais bien à m'y retirer, en cas de disgrâce et de non-translation, si seulement on pouvait y avoir un petit ménage. Adieu, tout à toi, de tout mon cœur.

« P.-S. — La poste ne me rapporte rien de Prémord ni de l'abbé Le Cointre ; je leur fais mille amitiés, en attendant de leurs nouvelles. Je voudrais savoir combien Potey a fait passer de copies de M. Asseline dans mon diocèse.

« Pendant que tu gelais de froid sur la route et à Paris, nous avons ici un temps agréable : notre plus grand froid a été de 4 degrés. Ce climat-ci est en général charmant, sans hiver, sauf la pluie, mais des orages affreux et des grêles désastreuses, en été. Adieu, mes bons amis. »

XXXII. — *Visite au Préfet des Landes. Les Amis de Paris.*

« Mont-de-Marsan, 7 Mars 1826.

« Je suis venu ici, cher et excellent ami, de Saint-Sever rendre visite à mon obligeant préfet, M. le Comte de Puy-ségur, qui a pour moi beaucoup de complaisance. Je lui vois un secrétaire qui a fait ma conquête par ses principes politiques et religieux, par l'esprit et l'instruction dont il est doué, avec un charmant extérieur et des manières polies, enfin par sa touchante conduite envers ses sœurs et sa mère, veuve et femme de qualité restée à Dax, où

son mari avait un emploi. Son père était Breton des environs de Rennes.

« Voilà bien du temps que tu ne m'écris plus. Je sais que tu es fort occupé et que les courses de Paris ne te laissent guère de loisirs. Quand tu en auras un peu, songe à ton ami des Landes. Je retourne demain à Saint-Sever, et vendredi prochain à Aire, pour préparer un mandement pour le jubilé, et aux fêtes de la Semaine Sainte, puis tout-à-coup repartir, pour aller confirmer un ou deux cantons éloignés.

« Il me tarde d'apprendre que ta Commission est en bon train ; je fonde mes espérances sur elle, sur toi en particulier et celui qui la préside ; rappelle-moi à son souvenir, je l'ai beaucoup vu à Vienne et je l'ai connu autrefois chez le bon abbé de Bourbon.

« Adieu, cher et tendre ami, embrasse Prémord pour moi ; il est mieux pour la santé, cela me fait grand plaisir. Tu es aussi tout rétabli, Dieu en soit béni ! C'est la bonne M^{lle} Clémence de M^{me} de Crussol qui me le mande ; elle te croit parti, d'où je conclus que tu n'y vas pas souvent. Va les voir, parle-leur de moi, ainsi qu'à la rue Saint-Dominique, hôtel de la Luzerne et de Kergorlay, et aussi au numéro 15, rue de Varennes, que je chéris tendrement.

« Encore adieu, tout à toi, bon et saint ami. »

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LANDERNEAU

Saint-Houardon (suite).

Les moulures et guirlandes qui encadrent les portes se répètent pour former la grande arcade entourant le tympan, et dans la dernière gorge sont nichées des statuettes de Saints, comme on en trouve à Landivisiau, Guimiliau, etc. Elles représentent, en partant du bas, du côté gauche, en montant pour faire le tour et descendre du côté droit :

1^o Saint Yves, vêtu de l'aumusse mouchetée d'hermines héraldiques, capuchon et bonnet carré ; il tient un sac à procès ou un livre suspendu dans un sachet, puis une liasse de parchemin ;

2^o Saint Côme, médecin, frère de saint Damien, qui lui fait pendant l'autre côté ; il tient de la main droite une ampoule de médicaments ;

3^o Un évêque bénissant de la main droite, ayant chape, mitre et crosse ;

4^o Saint Salomon, roi de Bretagne, couronne en tête,

vêtu de la cuirasse et autres pièces d'armure, tenant une lance de la main droite et de la gauche une épée, signe de son martyr ;

5° Evêque revêtu de la chasuble et coiffé de la mitre ;

6° *Ecce-Homo* ;

7° Ange, les mains jointes ;

8° Saint Fiacre, vêtu en moine et tenant une bêche ;

9° Evêque bénissant, chape, mitre et crosse ;

10° Père Eternel, coiffé de la tiare, bénissant de la main droite et tenant de la gauche le globe du monde ;

11° Saint Roch, chapeau à bord relevé, bourdon de pèlerin, ange ;

12° Saint Christophe, portant l'Enfant-Jésus ;

13° Saint François d'Assise, montrant ses stigmates ;

14° Saint Jean-Baptiste, vêtu d'une peau de chameau et portant un agneau sur un livre ;

15° Saint Damien, médecin comme son frère saint Côme, coiffé d'un bonnet rond ou calotte, portant un vase cannelé, pot à onguent ;

16° Saint Pierre, tenant sa clef.

Il est bon de noter la finesse avec laquelle la pierre est travaillée, la correction avec laquelle toutes les moulures sont ciselées ; les parties lisses ont été limées ou poncées et ont, au toucher, la douceur du vélin. Tout l'ensemble a été savamment étudié par l'architecte ou le chef d'atelier, et l'on a plaisir à constater le soin et l'amour qu'on a apporté à l'exécution de tous les détails. Cet amour-propre, ce point d'honneur du métier, on ne le trouve plus chez l'ouvrier de nos jours.

Du même côté Midi, plus loin que le porche, tout près de la branche du transept, est une porte ornée, provenant aussi de l'ancienne église, ayant ses ébrasements tapissés de moulures prismatiques, et surmontée d'une contre-courbe agrémentée de crochets ou feuilles grasses retour-

nées, ressouvenir du gothique, mais annonçant la sculpture de la Renaissance.

A l'intérieur, les travées du chœur et quelques-unes de celles de la nef sont décorées de peintures de Yann 'Dargent. A l'autel du transept Nord est une *Pieta* du XVII^e siècle remarquable par son style et son expression.

Au bas de l'église, la cuve baptismale porte un blason : *mi-parti au 1 d'un chevron accompagné de 3 étoiles, qui est Haridon, au 2 d'un losangé, qui est Forestier, avec cette inscription : QVI. CROIRA. ET. SERA. BAPTISÉ. SERA. SAUVÉ. NOBLES. GENS. NICOLAS. HARIDON. ET. ISABELLE. FORESTIER. SA. FEMME. ONT. FAIT. FAIRE. EN. LEVR. VOLON.... LAN. 1615.*

Près de cette cuve, est une dalle sépulcrale, avec cette épitaphe : *ICI. REPOSENT les corps de Dame Maria Michelle Cabon veuve de Monsieur François de Penfentenio morte le 6 Octobre 1795, et de Dame Marie Jeanne Cabon sa sœur, veuve de Monsieur Hervé du Thoya, morte le 15 Juin 1818. Requiescant in pace.*

Saint-Thomas.

Saint Thomas Berket, évêque de Cantorbéry, mourut martyr en 1170, au moment où Guyomarch et ses fils fondaient l'abbaye de Notre-Dame de Daoulas. Le saint Evêque fut presque aussitôt placé sur les autels, et nous voyons, en 1231, une église dédiée au saint Martyr, à Bénodet, église que l'évêque de Quimper Rainaud donna, à cette époque, à l'abbaye de Daoulas. C'est, probablement, cette donation qui fut l'occasion, pour les seigneurs de Léon, fondateurs de l'abbaye et possesseurs de Landerneau, de bâtir, à la porte de cette ville, une église en l'honneur de saint Thomas, qu'ils donnèrent également à

l'abbaye, et qui devint le prieuré-cure de Saint-Thomas, dès la première moitié du XIII^e siècle.

L'église primitive a été reconstruite vers la fin du XVI^e siècle, et la tour fondée le dimanche de la Trinité 1607.

Non loin de l'église, dans l'ancien cimetière, se trouve un joli édicule transformé en maison d'habitation, portant la date de 1635. M. de Courcy nous dit que c'était une chapelle dédiée à saint Cadou. En 1720 (G. 219), on entreprenait la construction d'un reliquaire, par M. Brélivet, dans « le côté sénestre de l'église ».

Les principales confréries de la ville de Landerneau avaient leur siège à Saint-Thomas.

1^o La confrérie du Saint-Sacrement, érigée le 13 Février 1584, par Grégoire XIII, sur la requête de Christophe de Cheffontaine, « cardinal du conclave, à Rome, de la maison de Kermorvan, en Léon » (R. G. 261) ;

2^o La confrérie du Saint-Esprit, pour les *texiers* (G. 223). Le 7 Juillet 1658, « noms de tous les texiers de S^t Thomas, S^t Houardon et S^t Julien, qui ont dessein d'ériger cette confrérie sur l'autel de S^{te} Catherine, à S^t Thomas, « sous l'invocation et à l'honneur du bienheureux S^t Esprit », font remarquer qu'il n'y a pas de corps de métier plus nombreux que celui des suppliants. Le 21 Juillet, ils nomment pour premiers abbés Julien Guillou, de Saint-Thomas, François Coant, de Saint-Houardon, et Alain Nicolas de la trêve Saint-Julien (Jean Pinvidic, recteur, Jean Gourmelon, curé).

Aussi, lorsqu'en 1675 (G. 225), marché est passé avec les sieurs Kerdoniou et Cadre, pour « peindre et azurer l'aile gauche de l'église du côté de l'autel Saint-Sébastien et du Saint-Esprit », il est entendu qu'après y avoir peint « des fleurs de lys, des étoiles, des macles (à cause des Rohan) et le nom de Jésus en or, en l'endroit de l'autel du Saint-Esprit, ils parsèmeront le lambris d'une dou-

zaine de figures du Saint-Esprit d'argent et 4 écussons avec la navette d'or ». C'était le blason de la confrérie, parce que dans le métier de tisserand, c'est la navette qui est le lien d'union pour composer la trame de la toile ;

3^o La confrérie de Saint-Cadou, qui se réunissait, sans doute, dans la chapelle citée plus haut ;

4^o La confrérie de Saint-Blaise ou des cardeurs ;

5^o La confrérie de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ;

6^o La confrérie de Saint-Sébastien ;

7^o La confrérie des Cinq-Plaies ;

8^o La confrérie des Trépassés ;

9^o La confrérie de Saint-Nicolas ;

10^o Et la confrérie de Saint-Charles-Borromée, patron des amidonniers.

La chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et l'autel des Cinq-Plaies étaient dans l'aile côté de l'Épître ; les autels de Saint-Sébastien et du Saint-Esprit, côté de l'Évangile.

EXTRAIT DES REGISTRES ET COMPTES DE L'ÉGLISE DE SAINT-THOMAS (1)

1455, 15 Mai. — Donation de Jean Even et sa femme, au prieuré de Saint-Thomas, de 6 sols et deniers de rente sur maison rue Plougastel.

1484. — A l'occasion d'un procès entre l'abbé de Daoulas et Hervé Le Heuc, serment fut prêté sur les reliques trouvées dans l'église de monsieur saint Thomas.

1488, 12 Août. — Consentement donné par Yves Berroc'h, prieur, à l'établissement des Cordeliers en la chapelle de Saint-Ernal.

(1) Archives départementales.

1526, 13 Décembre. — Transaction entre le Prieur et les paroissiens, touchant certain parc nommé *Parc-an-Claff* (*clanff*, malade), en la dite paroisse, au bout duquel, de grâce spéciale, il leur a permis d'édifier une maison pour y retirer les malades de ladrerie, sans que les paroissiens puissent rien prétendre au dit parc.

1542. — Compte en décharge-dépenses, « pour vin à Pâques, aux communicants ».

« Pour les soupers du frère prédicateur et de son compagnon. »

« Pour réparer et rabiller le chemin par où l'on a coutume aller en procession le dimanche de Pâques fleuri » (C. 225).

1660. — Le 13 Juillet, fête de saint *Tividio* (*sant Ivizio*).

1660. — « Pour le provenu d'une moitié du port des reliques de saint Blaise et de saint Corentin, le dimanche de la Trinité, 41 livres » (r. C. 259, f° 103).

« Pour la construction de l'autel Sainte-Catherine, 5 livres. »

1695, 19 Juillet. — L'Official, par ordonnance du 25 Juin dernier, a fait connaître la nécessité, pour les paroissiens, de fournir le vin au prêtre pour dire la messe, « pour n'être pas obligé d'aller le demander dans les maisons particulières, ce qui souvent cause grand retardement, outre qu'on est souvent refusé ». Les paroissiens ont supplié le Recteur de fournir ce vin aux prêtres, et les fabriciens lui paieront 21 livres par an (G. 553).

En 1698. — 3.624 livres sont votées, pour la refonte de la cloche ; marché est conclu avec Troussel, fondeur à Morlaix (G. 225).

Parmi les seigneurs ayant prééminences en l'église de Saint-Thomas, après les seigneurs de Rohan, fondateurs, nous signalerons le S^r de Kerlozrec, S^r de Chef du Bois,

qui portait : *palé de six pièces d'or et d'azur* (G. 225), puis les sieurs du Rouale.

Un procès-verbal de 1742 (G. 225) dit qu'il est question de démolir la fenêtre du côté de l'autel Saint-Sébastien, donnant sur le presbytère, en laquelle sont les armes du S^r du Roual, en Dirinon, au haut côté de l'Évangile, trois soufflets :

Au premier, armoieries en chef et écartelées, au 1^{er}, *d'or chargé de 3 merlettes de sable* ; au 2^d, *de sable au cerf d'or* ; aux 3^e et 4^e, de même ;

Au second, *d'or aux 3 merlettes de sable en my parti*, et l'autre en alliance *verré d'argent et d'azur, fascé de gueules* ;

Au troisième, à gauche, *en my parti échiqueté d'argent et de gueules*, seules armes se trouvant en la dite vitre, armes du S^r des Cazeau.

1703, le 26 Août. — Ecuyer Mathurin Le Forestiers de Quillien, demeurant en sa maison, en cette ville, ayant fait ce jour remontrer, par M. Olivier Riou, curé, qu'il ne pouvait pas jouir de deux tombes qui dépendent de la maison où il demeure, pour lesquelles il paie par an 6 livres, et n'ayant pu découvrir qu'une d'icelles, qui est sur le côté du balustre de l'autel du Saint-Esprit, se serait adressé au duc de Rohan, premier fondateur de Saint-Thomas, lequel, par lettre du 9 Août 1701, lui permit de mettre un banc et accoudoire, hors du chœur, au joignant la seconde vitre qui est immédiatement au-dessous du banc du *Rouazle*, du côté de l'Évangile, avec faculté d'y mettre ses armes.

Les paroissiens disent qu'il n'y a aucun titre établissant ce droit de tombe, et le duc de Rohan n'a pas le droit d'accorder des emplacements (G. 553).

1706. — Alain Pennec, prêtre de Saint-Thomas ; Henry de Pennamen, recteur prieur.

Il n'était pas rare de voir les Curés ou Recteurs inscrire, sur les registres paroissiaux, quelques réflexions pieuses ou quelques allusions aux événements du temps. Il est plus rare d'y trouver des pièces de vers ; aussi citons-nous, à titre de curiosité, celle que nous avons trouvée sur un registre de Landerneau, à la date de 1666.

Vers d'un critique qui veut caractériser les écrivains des diverses nations de l'Europe.

« Le Français pense peu, s'exprime poliment
On voit sa pauvreté sous un vain ornement
Esclave de la mode et de la bienséance
Trop de feu l'éblouit, un trait hardi l'offense,
On le trouve insensible aux reelles beautés
Et tout son gout se borne à des formalités
Tel un peintre impuissant à peindre la nature
Couvre tous ses tableaux de clinquant de dorure
Bien penser est chez lui le plus rare des dons
Et pour un seul Corneille il est mille Pradons.

Dans un gout différent la brillante Italie
Fait des *concelli* la beauté du génie
Mais dans cette carrière on en a vu plus d'un
En cherchant de l'esprit perdre le sens commun.
L'Anglais pense il est vray, mais on voit les pensées
Souvent l'une sur l'autre et sans ordre entassées,
Pour le dire en deux mots sans être satirique
Le Batave est grossier, l'Espagnol hydropique,
Le Français un squelette orné de beaux habits,
L'Italien brillant n'offre que des rubis,
L'Allemand fut toujours un compilateur fade
Et de trop d'embonpoint l'Anglais toujours malade. »

En 1668, sur un registre de Saint-Thomas, voici une note plus grave, signée du recteur François Duval :

« *Unde superbit homo cujus conceptio culpa,
Nasci poena, labor vita, necesse mori.* »

PRIEURS-RECTEURS DE SAINT-THOMAS

- 1487-1506. Yves Berroc'h, qui résigne.
1508. 18 Octobre. Frère Yves Le Normant, pourvu.
1510. 20 Octobre. Frère Guill^{me} de la Lande, pourvu.

1519. Jean du Larges, Abbé de Daoulas, présente à l'Ordinaire Frère François Le Deduier.
1524. 31 Décembre. Louis Le Louet, prieur de Bénodet, permute et devient prieur de Saint-Thomas ; mais ayant donné sa démission, est remplacé par
1525. 1^{er} Septembre. Frère Guillaume de la Lande.
1533-1540. François Le Deduier.
1552. Frère Noël Morvan ; résigne à
1552-1560. Jean de Kerguiziau ; résigne le 8 Février.
1560-1585. Jean Le Guen, décédé en 1585.
1585-1590. Thomas Orvoen.
1591-1593. Alain Briant.
1593-1606. Rucart.
1617-1618. François Floch, docteur en théologie ; pourvu par l'Archevêque de Tours, sur le refus de l'Ordinaire de Cornouaille.
1618-1627. Le dit Floch cède ses droits au dit prieuré, en faveur d'Etienne Guiadeur.
1643-1652. François Brexel.
1652-1658. Jean Pinvidic ; présenté par l'Abbé de Daoulas Jacob-Maurice Le Tellier ; se démet en 1658.
1660. Mathieu Gilart.
1668. Pierre Le Loyec.
1668-1692. François Duval.
1692-1696. René Moucheron.
1696-1702. Marc Guyomar.
1704-1710. Henri de Penamen.
1710-1722. Jean-Corentin Frontault.
1723-1741. Jacques Mottays.
1741-1743. Jacques Vinoc (ou Vinard).
1744-1764. Jean Tréguier ; décédé en 1764.
1764-1767. Le Bris.
1768-1791. Bodénez. (A suivre.)

LES
GOUVERNEMENTS A SAINT-PAUL DE LÉON

Le Creisker.

(Suite.)

LES CHAPELLENIES. — *Chapellenie de Notre-Dame.* — La principale, la première et la plus ancienne du Creisker » (1). Chargée d'une messe basse les dimanches et fêtes (2).

La présentation en appartenait autrefois au seigneur de Mesle, à cause du manoir de Kergoet, et en 1615, à Jacques de Penfentenio, sieur de Penhoat et de Penarstang.

Titulaires : Il se peut que Hugues de Boisriou que, faute de plus amples précisions, nous avons porté comme gouverneur du Creisker en 1382, ait été simplement chapelain de la chapellenie de Notre-Dame; cette chapellenie, en effet, n'était pas nécessairement réservée aux gouverneurs. Ainsi en est chapelain, en 1615, sans avoir jamais été gouverneur du Creisker, missire Jean Silguy (3), sieur de Poulriman, recteur de Plouider, où il résidait habituellement en son manoir de Doumap. (Agissait par procuration pour lui, le plus souvent, son frère écuyer François Silguy, sieur de Mésarouat.) — Dans ce contrat de 1615 auquel il est fait allusion, Laurent Sioc'han, sieur de la Pallue, demeurant à Roscoff, reconnaît devoir à la dite chapellenie 13 sols de rente sur une maison appelée Ty-Guillerm-an-Roy.

(1) Déclaration du gouverneur en 1671 (Arch. Dép., 8 G. 31).

(2) Arch. Dép., 8 G. 15.

(3) De la Confrérie des maîtres ès arts de Lesneven.

En 1652, on voit Yves Brénéol, sieur de Kerlouc'h, époux de Marie Silguy, réclamer cette rente.

François de Mailly, gouverneur du Creisker, se dit chapelain de cette chapellenie, en 1671 (1).

Chapellenie du Crucifix de la Tour. — Desservie sur l'autel voisin de l'escalier de la tour, au moyen d'une messe basse le vendredi, elle était à la collation de l'Evêque, sur présentation du Chapitre, et réservée de droit à un clerc du chœur de la cathédrale, ainsi que le rappelle Gilles Le Gentilhomme, symphoniaire ou maître de musique de Léon (également chapelain de Saint-Sezny au Creisker) (2), qui écrit, le 19 Avril 1655 : « La chapellenie du Crucifix de la Tour a toujours été, sans contredit, attribuée aux habitués du chœur, *in subsidium meriti stipendii* ».

Le souvenir et les titres de la fondation avaient disparu. Mais on voit apparaître ladite chapellenie, dès le 12 Décembre 1486, dans un arrangement entre Maurice Kergouanec, chanoine de Léon, chapelain du Crucifix, et Yvon, fils Salomon, fils Hamon, par lequel il devra être dû à la chapellenie 2 garcées de froment, sur une terre au Cabouz, en Plougoulm.

En 1540, Yves Kerbiquet, sieur de Lesmelchen, successeur de Maurice Kergouanec, est en procès avec Hamon de la Forest, sieur de la Villeneuve, au sujet d'un parc en Mesarc'hant, entre le chemin conduisant de la rue au Fouennoc, au terroir de Doceatis et à Saint-Pierre, lequel parc, propriété jadis de feu Henri Le Bosseur, aurait été par lui transporté aux sieurs du Collège (3) et appartient depuis 50 ans à la chapellenie du Crucifix, qui en retire 60 sols par an.

(1) Arch. Dép., 8 G. 31.

(2) Voir, pour son testament, *La Cathéd. de Saint-Pol*, par M. le chan. PUYRON, p. 95.

(3) Il s'agit du Chapitre de la Cathédrale.

C'est probablement cette terre qui fit l'objet du contrat primitif de fondation. On la nommait *Parc Leinoudrein*, autrement *Doceatis* (près du futur établissement scolaire ou collège), cerné au Nord du chemin de Poulbaudry à l'église Saint-Pierre, à l'Occident de la venelle dite Doceatis, et d'un autre côté de terre dépendant de la chapellenie de Saint-Sezny, et contenant 1 journal ou 80 cordes (1).

Cette chapellenie fut, en 1752, réunie à la mense de la cathédrale. Le revenu en était, à cette date, de 42 livres. Titulaire : missire Clet Chauvel.

Liste des titulaires : Maurice Kergouanec, en 1540 ; Yves Kerbiquet de Lesmelchen, 1550 ; Mathieu Le Gouezou, recteur de Trégonder, 1557 ; Jean Balanan, 1584 ; Marc Pennorz, 1641 ; Tanguy Marec, 1655 ; Gilles Le Gentilhomme, 1655 à 1673, démissionne ; Paul Cozic, 1673 ; Hamon Cam, maître de musique à la cathédrale, 1674 à 1691 ; Jaoua Le Gouez, sous-diacre à la cathédrale, 1694 ; Jean Juhel, du diocèse de Nantes, 1711, démissionne ; François Chauvel ; Clet Chauvel, 1752 (2).

Chapellenie de la Trinité (3). — Fondée par les seigneurs de Pennorz (4), pour être primitivement desservie dans la cathédrale par 3 messes basses par semaine (5), elle était à la présentation du Chapitre. La collation en revenait à l'Evêque.

Par la suite, on la trouve desservie au Creisker, avec 2 messes par semaine, le mercredi et le samedi (6) (le lundi et le samedi, en 1752), sur l'autel de la Trinité.

(1) Arch. Dép., 8 G. 23 et 24.

(2) Gouvernement de Saint-Pierre. Union avec la fabrique.

(3) Arch. Dép., 8 G. 29 et 30.

(4) D'après M. le chan. PEYRON, *La Cathéd. de Saint-Pol*, p. 162, la fondation en serait due à missire Yves de Ploclan, en 1393 ; G. 342. — Nous n'avons pas retrouvé cette pièce.

(5) Arch. Dép., 8 G. 29 et 30.

(6) Id. (Nomination de François Floch, en 1622.)

Du 2 Septembre 1405 : contrat par lequel le chapelain Yvon Lancou cède deux hôtels, rue Verderel, à Jean fils Hervé Poisez.

Le 11 Mai 1526, écuyer Jean du Cozquermeur, donne une rente de 8 sols monnaie à missire Jean Costrener, chapelain.

En 1577, le chapelain Christophe de Kergoet, recteur du vicariat de Saint-Pierre, et de même, en 1589, son successeur, Guy de Kergoet, louent à Hervé Bourhis, pour 24 livres par an, une maison de 27 pieds de long, 18 de large, 12 de haut, au bout suzain de la rue Batz, et aussi deux parcs au même terroir, entre deux venelles, l'une venelle An Tousseguet, et l'autre venelle Beauregard, dont l'une mène du grand chemin à la ravine de Pennanrue (1).

En 1662, Henri Cloarec, prêtre, chapelain de la Trinité, ayant démissionné, le Chapitre, en l'absence de l'Evêque, nomme François Floch, docteur de Paris, chanoine et promoteur de Léon, qui prend possession le 4 Avril de la même année, suivant acte dressé par Guillaume Tréguier (2), prêtre, bachelier, notaire apostolique.

Que se passa-t-il ensuite ? Nous ne savons. Mais quatre ans plus tard, la chapellenie est dite vacante par la mort de Louis Le Jacobin, et le Chapitre, sur une présentation faite par le marquis Sébastien de Rosmadec, seigneur temporel du manoir de Pennorz, accepte comme titulaire Julien du Mar, clerc tonsuré du diocèse de.....

(1) Il est assez intéressant de relever les augmentations successives dans le fermage de la dite maison :

En 1577, 24 livres ;

En 1589, 15 écus d'or sol et 6 poulets ; pour commission 6 écus sol ;

En 1598, 16 écus d'or sol ;

En 1619, 48 livres tournois et 1 douzaine de poulets ;

En 1627, 54 livres tournois, 12 poulets, 1 journée de charroi ;

En 1652, 78 livres et 3 journées de couvreur ;

En 1663, 93 livres et 6 id. ;

En 1669, 105 livres, 2 douzaines de plants, à planter par an.

(2) De la confrérie des maîtres ès arts, Lesneven.

Opposition est faite par ledit François Floch, chanoine, qui, finalement, l'emporte, car il agit comme chapelain, par exemple le 13 Juillet 1627, en consentant un bail.

La dite chapellenie, de revenu : 100 livres, fut aussi réunie à la mense de la cathédrale, en 1752 (1).

Titulaires : Yvon Lancou, 1405 ; Even Guiomar, vicaire de Saint-Pierre, 1473 ; Jean Costrener, 1526 ; Christophe de Kergoet, 1577-1589 ; Guy de Kergoet, 1589-1598 ; Henri Cloarec, qui démissionne en 1618 ; remplacé par Louis Le Jacobin ; François Floch, 1619 à . . . ; Marc Pennorz, 1641 ; Vincent Hamon ; puis Christophe de Lesguen, 1663-1669 ;

(1) En 1739, les tailleurs et couturiers de Saint-Paul, associés de la confrérie de la Trinité, prétendent, par la voix de leurs abbés, Hervé Laurens et Guillaume Glazion, avoir des droits sur l'autel de ce nom, dont à tort ou à raison, ils assument le soin et l'entretien, y faisant chanter des messes, et ayant pour ce, une armoire remplie d'ornements.

Mais ils sont priés d'observer : « Que par arrêt de la Cour du 8 Mars 1731, il est défendu de faire aucune association de confrérie, à moins de lettres patentes, sous peine de 300-livres d'amende ». Et on le leur fait bien voir. Car, en 1741, ils sont condamnés à vider les lieux. Ce qui motive un procès-verbal d'un sieur Yves-Joseph-Marie David, chevalier, seigneur de Coatuo, faisant pour la maison de Kersaintgily, lequel n'était peut-être pas très versé dans les affaires juridiques, « paraissant peu habile formaliste », dit un mémoire.

Déjà, en 1718, la question des droits et prééminences pour cette chapelle de la Trinité avait été agitée par les Directeurs du Séminaire. En réponse, le 29 Novembre, demoiselle Louise-Olive de Kersaintgily, dame douairière de Kerenez, leur écrivait de Rennes, « qu'elle vient de perdre un de ses enfants, que son mari est malade, et qu'elle n'est pas en état de s'intéresser à une affaire de prééminences au Creisker ».

Par la suite, revenue à Saint-Pol et y demeurant, elle choisit pour procureur le dit sieur de Coatuo qui, en cette qualité, fait dresser, le 24 Octobre 1741, un procès-verbal constatant : « Que dans la chapelle de la Trinité on a ôté le tableau et rétable au haut duquel étaient en bosse les armes des Kersaintgily : de sable à 6 trèfles d'argent, 3, 2, et 1 ; ainsi que les gradins, marchepied, et dais dudit autel ; une armoire du côté de l'Épître, et au-dessus, dans une niche, l'image en sculpture de la Sainte Trinité ; au-dessous de laquelle étaient, également en sculpture, les armes des Kersaintgily, en alliance avec Kerenez : au lion d'argent armé et lampassé de gueules ; et au dedans du balustre, un banc armoyé de Kersaintgily.

» En outre, du côté de l'Évangile, une armoire, et au-dessus, un Christ en sculpture ; l'image de Notre-Dame de Pitié ; deux autres images en sculpture, et un dais au-dessus de tout. »

Paul Cozic, démissionne en 1674 ; Hamon Cam ; Nicolas Chauvel, 1709 ; un sieur de Barbé, en 1714 ; Gabriel Guéganton, vicaire du chœur, 1752.

Sainte-Catherine. — Les fondateurs étaient les seigneurs de Penhoat Penarstang, d'où le nom fréquemment rencontré de *Sainte-Catherine de Penarstang*. On l'appelait aussi la chapellenie de *Notre-Dame du Cosquer* (1). Elle devait être desservie par un prêtre du chœur de la cathédrale. La présentation en était au Chapitre et la collation à l'Évêque.

Chargée de deux messes basses par semaine, au Creisker, sur l'autel du même nom ; situé au haut de la nef du côté de l'Épître. Dans une pièce, la fondation est dite desservie sur l'autel de Saint-Pélic (2).

Un acte du 23 Mai 1527 reconnaît au chapelain, missire Jehan Ménez, 3 boisseaux un quart de froment sur une maison rue Batz, « près de celle où demeure M^e Christophe Kerchoent ».

Titulaires : Jehan Ménez, 1527-1544 ; Jean Fournic, 1559 ; François Kerguz, 1575 ; Guillaume Kerguz, recteur de Lanhouarneau et chanoine de Léon, 1581-1586 ; Jean Silguy (3), sieur de Poulriman, gouverneur de Sainte-Catherine, en Plouvorn, chapelain de Notre-Dame au Creisker, et de Saint-Sébastien, en Plougoum, recteur de Plouider (4) ; nommé par le Chapitre, en 1602, à charge de faire rebâtir, avant un an, une maison appartenant à la chapellenie, rue Batz. (En cet acte, Hervé Silguy, sieur du Cosquérrou (5), demeurant à Saint-Pol, se porte caution pour le Chapitre.)

(1) Arch. Dép., 8 G. 27, 28.

(2) Arch. Dép., 6 G. Saint-Pierre. Union avec la fabrique de la cathéd., en 1752.

(3) De la confrérie des maîtres ès arts, Lesneven.

(4) Voir, précédemment, Chapellenie de Notre-Dame.

(5) De la confrérie des maîtres ès arts, Lesneven.

A la mort de Jean Silguy, en 1657, est nommé Guy de Kerscau, chanoine et scolastique de Léon ; résigne en 1670 ; remplacé par Guillaume Cren, lequel meurt en 1683 ; remplacé par Yves Guillerm, vicaire de Saint-Jean, qui meurt en 1726 ; Yves Quéré (1), sacriste de la cathédrale, lequel démissionne en 1735 ; Elie-Joseph Quémeneur, également sacriste, 1735-1752. A cette date, la chapellenie est unie à la mense de la cathédrale. Elle avait alors 199 livres de revenus. Quand l'Evêque de Léon la supprima en 1785, en même temps que la chapellenie de Saint-Sezny, les revenus n'étaient plus que de 40 livres, et les charges d'une messe seulement, le samedi.

Chapellenie Saint-Yves. — C'était la chapellenie de *Saint-Yves de Trévigner*, ou encore de *Crechgrizien*. — Les pro-

(1) Le 20 Décembre 1710, M^{or} de la Bourdonnaye célébrait la messe dans la chapelle de son séminaire et conférait la tonsure à Yves Quéré, originaire de Sibiril, lequel, en 1726, reçut, comme sacriste de la cathédrale, la chapellenie de Sainte-Catherine, dont il prit possession le 30 Août, en présence de missire Joseph Henry, chanoine pénitencier, et de Jean Joseph, imprimeur libraire du collège de Léon.

Mais, en 1729, opposition est faite, de deux côtés à la fois, à sa paisible possession, devant le siège présidial de Quimper, où il a en face de lui, comme compétiteurs, le sieur abbé Olivier de Penfentenio, demeurant à son manoir de Trévien, paroisse de Plouédern, et Charles-François Tromelin, sieur de Lancelin, sous-diacre, résidant au lieu de Trévou-Cosquer, en Combrit.

Voici comment se présentait l'affaire, en somme assez embrouillée. Dame Marie-Jeanne Guinguené avait épousé, en secondes noces, Jean-Marie de Penfentenio, chevalier, sieur de Lezuner ; et c'est comme douairière de Cheffontaines, à cause de sa terre de Kermoruz, qu'elle revendique la chapellenie de Sainte-Catherine, en faveur du dit Olivier.

Elle aurait même réussi, dès 1724, à l'en faire pourvoir. Il devait pourtant être assez jeune encore, puisqu'en 1726, il est dit « étudiant au collège de Léon, et pour cette raison demeurant chez M^{me} veuve Philippe Larvor, vis-à-vis le puits, près des halles ».

Mais d'un premier mariage avec le sieur François-Hyacinthe de Penfentenyo, chevalier, seigneur de Cheffontaines, la dite dame avait un fils, François-Hyacinthe-Louis, né en 1717, dont était tuteur François-Marie de Penfentenyo, chevalier seigneur de Kervéréguen, demeurant au manoir de Porsmorean, en Combrit, trêve de Lambourg, lequel, agissant

priétaires de la terre noble de Crechgrizien, en Plougoulm, en étaient les présentateurs. On la desservait au Creisker par deux messes basses chaque semaine, le lundi et le mercredi, sur l'autel Saint-Yves « très incommode et fort obscur, placé en un recoin du côté du Midi, au pilier du même côté, qui fait l'arcade pour servir de chœur à l'autel de la Trinité ».

Le 14 Août 1407, Yves Le Barbu, chapelain de cette chapellenie, cède à Hervé de Penfeuntenio, un hôtel avec courtil, à Pempoul, entre l'hôtel et courtil Bernard-Paul, et autre hôtel et courtil à Guillaume de Tuomelin, pour une redevance annuelle de 30 sols tournois.

Titulaires : Yves Le Barbu, chanoine, 1407 ; Jehan Lochan, vicaire de Toussaint, 1466 et 1486 ; Hervé Kéran-guen, demeurant à Plougoulm, 1564 ; Yves Pleiber, prêtre,

au nom de son pupille, réclamait de son côté la même chapellenie et présentait à cet effet, à Monseigneur de Léon, le dit sieur de Lancelin.

De fait, ce dernier avait, par son procureur, Prigent de Meur, vicaire du chœur de la cathédrale de Léon, obtenu de l'Evêque des lettres de provision pour la chapellenie en litige, le 8 Février 1726. (Il obtenait, en même temps, la succession de Yves Guillerm à la chapellenie des Saints-Simon et Jude, également dépendante de la terre de Kermoruz.)

Les juges de Quimper n'hésitèrent pas à confirmer, par sentence du 24 Septembre 1729, le seul Yves Quéré dans ses droits à la chapellenie de Sainte-Catherine.

Il n'avait pas, en effet, été difficile au Chapitre d'établir que les prétentions des Penfentenyo ne tenaient qu'à une confusion, faute d'avoir su distinguer la chapellenie de Sainte-Catherine Penarstang, desservie au Creisker et relevant de la maison du Penhoat, d'avec une autre chapellenie de Sainte-Catherine au cimetière de Saint-Pierre, dont eux, Penfentenyo, étaient bien fondateurs et présentateurs ; laquelle était alors possédée par le sieur de Keremar, recteur de Ploujean, succédant au sieur de Plusquellec, le précédent recteur, qui, antérieurement titulaire de la même chapellenie, ainsi que de celle de Saint-Jacques, en Sibiril, les avait toutes deux échangées contre la dite paroisse de Ploujean.

(Arch. Dép., 8 G. 25, 26. Voir aussi *Notice historique sur la paroisse de Ploujean*, par M. LE GUENNEC, p. 10.)

(Nous remercions, à cette occasion, M^{me} de Penfentenyo, de Quimper, et M^{me} la marquise de Cheffontaines, de Clohars-Fouesnant, qui nous ont bienveillamment communiqué des fragments de listes généalogiques.)

1597 ; Jacques Rochuel, sieur du Runiou, chanoine, 1617-1623 ; Christophe Grall, 1641. (Était également chapelain de l'Annonciation de Notre-Dame, dite plus tard de l'Assomption ; de la chapellenie de Kerascel ou Doceatis, de la fondation de la seigneurie de Keraultrec, à la cathédrale ; et des chapellenies de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, à Saint-Pierre. Miss. Yves Abhervé dessert la chapellenie de Saint-Yves, en 1671) (1).

Chapellenie Saint-Louis. — Dite : *Saint-Louis de Carman*, les seigneurs de Carman en étant présentateurs, et la collation appartenant au Chapitre. Elle était chargée de deux messes basses, le lundi et le mercredi.

Titulaires : D'après le recueil des *Actes du Saint-Siège*, publiés par M. le chanoine Peyron, cette chapellenie fut conférée, le 14 Octobre 1385, à Yves Cérini (?), sur démission d'Olivier Conan, nommé chanoine de Léon ; Gilles Le Saux, mort en 1626 ; remplacé par Etienne Fortin, recteur de Keremar, diocèse d'Angers ; Guillaume Beaugé, mort en 1678 ; remplacé par François Corre, prêtre de Plounévez-Lochrist. — Est titulaire, en 1772, ainsi que du gouvernement de Pont-Christ Kérézéan, Henry de Carman, sous-diacre de Léon, chanoine de l'église royale collégiale de Saint-Fursy de Péronne, demeurant le plus ordinairement à Paris, à l'hôtel de M^{gr} le comte de la Marche, prince du sang (2). (A suivre.)

(1) Arch. Dép., 8 G. 22, 31. — Vers 1700, le titulaire est missire Jacques Le Chien, recteur de Bressé, près de Rennes. (Présentatrice à cette date, la douairière de Kerever, de Morlaix ; et en 1725, Pierre Guilloton de Villesimon, propriétaire de Crehgrizien et y résidant.)

En 1790, Olivier-Louis Coroller, avocat, déclare, pour l'abbé de Larchantel, chanoine de Quimper, chapelain de Saint-Yves Crehgrizien, que le revenu net de ladite chapellenie est 420 livres (Arch. Dép., 8 G. 15 et 8 G. 22).

(2) Arch. Dép., 8 G. 27, 28.

CORRESPONDANCE

DE

M. LE PAPPE DE TRÉVERN

1816-1839

(Suite.)

XXXIII. — *Espoir que fait naître le départ de l'Evêque de Strasbourg. Exposé des Evêques. Le D^r Faber.*

« Aire, 20 Avril au soir, 1826. Landes.

« Je viens, cher et le meilleur des amis, de lire les ordonnances qui nomment le Gouverneur et le Précepteur du Duc, et qui probablement décideront mon avenir (1). Je sais toutes les démarches que ta vive et tendre amitié t'a conduit à faire pour moi auprès des Ministres. Il est impossible de les préparer mieux que tu l'as fait, et il semble que tu prévoyais le moment quand, dernièrement, tu as causé avec l'Evêque d'Hermopolis. S'il ne transporte pas ton ami des Landes aux bords du Rhin, ton ami n'a plus à compter sur rien : il se tiendra ici jusqu'en Septembre, s'en ira demander alors le canonicat, en échange de sa démission. Un plus long séjour aux Landes serait au-dessus de ses forces, il se sent incapable d'achever ce

(1) Ces ordonnances sont datées du 10 et du 15 Avril. Le gouverneur était le duc de Rivière, aussi connu par son attachement profond à la religion que par son dévouement sans bornes à la famille royale. M^{gr} Tharin ne commença ses fonctions que le 15 Octobre 1826, il se démit de son évêché le 16 Novembre suivant.

qui lui resterait à visiter, incapable de faire le bien qu'il souhaiterait : il ira donc s'enfermer dans la solitude et tâchera de se rendre utile dans l'obscurité.

« Le 29 Mars dernier, j'ai envoyé à Prémord une lettre confidentielle pour notre Ministre, en lui disant de te la communiquer, et lui laissant la liberté de choisir le moment de la remettre. J'espère que vous l'aurez approuvée l'un et l'autre et si cela est, je pense que Prémord l'aura déjà portée à son adresse. Je me souviens des démarches que fit ton ami de la rue de Grenelle auprès du Grand Aumônier, du chagrin que je te vis, lorsque j'allai à ta rencontre, le soir, pour apprendre le résultat de la sollicitation. Je ne doute pas qu'il ne l'ait renouvelée, ces jours derniers, tu lui auras remis peut-être sous les yeux son *propre rapport au Roi* ; je me souviens aussi que le Premier Aumônier parla chaudement au Grand et voulait lui donner ton ami pour successeur. Aujourd'hui que la chose dépend de lui, si elle n'a pas lieu, c'est qu'une puissance occulte et trop forte lui aura lié les mains. J'attends patiemment ce qui sera décidé, aussitôt que le Précepteur donnera sa démission ; elle ne doit pas tarder beaucoup, je pense, car il faudra qu'il se prépare pour la grande charge qu'il doit remplir, et qu'il se concerte d'avance avec le gouverneur. »

« Je suis content de la déclaration prudente et modérée que vous venez tous de publier, le 3 de ce mois ; elle m'a été communiquée par notre Ministre (1) ; j'ai sur-le-champ

(1) Aux prélats membres de la Commission pour la Sorbonne, vinrent se joindre les Evêques appelés dans la capitale, pour les séances de la Chambre des Pairs ou par les affaires de leurs diocèses. De ces réunions, tenues chez M. le cardinal de la Fare, sortit un *Exposé* dont les quatorze signataires déclarent « réprover les injurieuses qualifications par lesquelles on a essayé de flétrir les maximes et la mémoire de leurs prédécesseurs et demeurer inviolablement attachés à la doctrine telle qu'ils l'ont transmise sur les droits des souverains et sur leur indépendance pleine et absolue dans l'ordre temporel de l'autorité, soit directe, soit

répondu à son désir, en lui envoyant mon adhésion par notre grand vicaire Prémord, qui te l'aura fait lire. Je trouve bien de l'adresse dans la marche prise par l'Evêque d'Hermopolis. Quel Evêque devrait refuser son adhésion ? Il y en a plus de trois qui se morderont les pouces, n'importe, il faudra bien signer, notre ami de Metz comme les autres. Il y aura donc, j'espère, unanimité, et de l'ultramontanisme le plus fougueux, le plus intolérant, nous aurons passé, sans coup férir, à un gallicanisme modéré universel. C'est un vrai chef-d'œuvre d'administration. Les frères de Saint-Malo en crèveront de dépit. Le triomphe de Frayssinous est complet.

« Je suis toujours dans l'attente de la réfutation de mon livre : il y a loin de Londres à Aire. Elle doit être publiée depuis plus d'un mois. Prémord devrait prier Kinsala, de ma part, de s'informer à Londres si l'écrit du Dr Faber est publié, et demander qu'il lui soit envoyé. Il serait fort à désirer que Kinsala en instruisît son évêque Doyle, qui me paraît le plus habile des évêques Irlandais qui pourtant le sont assez tous.

« Adieu, porte-toi bien. Rapelle-moi au souvenir de nos connaissances communes, du C^{al} de la Fare, du C^{al} Latil (si tu le juges à propos). Adieu, je t'embrasse tendrement et suis à jamais ton fidèle ami et confrère.

« Ne m'oublie pas auprès de mon consécuteur, l'Archevêque d'Aix, de Bourges et d'Autun. »

indirecte, de toute puissance ecclésiastique ». Cette déclaration reçut l'adhésion de la plupart des membres de l'Episcopat français ; elle dut évidemment déplaire à M^{sr} Besson, évêque de Metz, connu pour ses tendances ultramontaines et aux frères Lamennais. Le Pape aurait déclaré qu'il en était très content et qu'il avait toute confiance en l'Evêque d'Hermopolis pour le bien de la religion en France, désapprouvant M. de Lamennais et disant : « De quel droit, par quelle autorité vient-il agiter de pareilles questions dans les circonstances actuelles ? » C'est du moins le propos qui fut rapporté au Ministre, par un ecclésiastique arrivant de Rome.

XXXIV. — *Le siège de Strasbourg. La déclaration de l'Épiscopat.
Disciples de Lamennais.*

« Aire, 13 Mai 1826.

« Je savais déjà, par notre cher Prémord, tout ce que ton bon cœur t'avait porté à faire pour ton ami ; il y est plus sensible qu'il ne peut l'exprimer et te fait ses plus tendres remerciements. Je ne crois pas que l'on puisse garder un Siège avec la place de Précepteur, l'ancien Evêque de Limoges ne l'a point fait, et le Roi ne l'ignore point. Dans douze ans, la besogne sera faite et alors ce serait un archevêché pour retraite, c'est le moins. Au reste, on le saura dans peu. Comment voit-on de l'ambition dans ton ami qui pouvait être placé, il y a huit ans ? le climat où il vit est des plus doux, l'autre très rude, plus de la moitié de l'année. Pourquoi ne voit-on pas son motif ? qui est assez clair par le travail de sa vie, et par le dessein qu'il a toujours eu de travailler à la réunion, ainsi qu'il le dit dans son second volume, quand il n'y avait point de Siège en perspective. Que veux-tu ? Il semble que le Ciel se déclare contre lui et ne veut pas être servi par un si mauvais instrument.

« Il semblerait que L. de Rohan (1) devrait souhaiter peu Strasbourg, pays trop froid pour sa santé et où l'on parle allemand. Cependant, ce que Prémord m'écrit me fait croire qu'il y pense. Je n'entends rien dire sur la santé du saint Archevêque (2), quoique près de lui.

« As-tu pensé, mon cher, à mettre sous les yeux de ton ami, rue Grenelle, la copie de son ancien rapport ? Je crois qu'il serait essentiel qu'il le revît, cette pièce prouverait qu'il pensait depuis longtemps comme aujourd'hui.

(1) L. de Rohan-Chabot, nommé à Besançon en 1828.

(2) M^r d'Aviau, archevêque de Bordeaux, mort le 11 Juillet 1826.

« Dis à Prémord que je viens de recevoir, par M. de Langlade, le paquet qu'il a donné pour moi au frère aîné ; j'ai déjà lu les aphorismes (de Lamennais), j'ai donné ordre, au cas qu'ils arrivent à mon Séminaire, de me les renvoyer. Je sais bien ce que j'en ferai, depuis que je les ai lus, quelle confusion d'idées dans cette tête ! la folie finira par y entrer. Il y a sept à huit ans qu'il m'assura, après un assez long entretien, chez l'abbé Caron, qu'il entendait les quatre articles comme je venais de les expliquer, comme Bossuet et Fleury les ont expliqués, et à présent !... cela fait pitié !

« Je pense qu'une ordonnance du Roi devrait obliger les Evêques qui seront nommés à l'avenir à signer et adhérer à votre déclaration, pour maintenir l'unanimité dans l'épiscopat. Dis-le ou fais-le dire à notre Ministre par son Président ou par l'abbé de la Chapelle qui, j'espère, n'est plus malade. Je crois sa santé bien importante, j'ai de lui une haute idée : ai-je raison ?

« J'ai lu, dans une feuille, que M. Martin et M. du Marsais étaient sous-précepteurs ; je connais le premier, le second est le disciple intime de Lamennais, ainsi qu'un abbé de Salinis, de ce pays-ci. Ces deux sont du *Mémorial*, ainsi que M. Laurentie, dont je ne lirai point *la Philosophie*. Il a été élevé à Saint-Sever, dans mon diocèse ; il vint me voir à Paris et voulut me soutenir le deuxième volume de Lamennais. Je lui dis : « Si le rapport des sens est faux, comment connaître le témoignage général ? » Il ne put s'en tirer qu'en m'assurant que Lamennais ne rejetait pas le rapport des sens comme un des *criteria* de la vérité.

« Adieu, mon cher. J'aurais mieux espéré de ton Président, qui m'a toujours traité avec amitié depuis cinquante ans ; n'importe, fais-lui mes compliments. Combien je suis ravi de l'excellent M. de Blaire ! dis-lui tout,

au monde, de plus aimable, de plus reconnaissant. Adieu, tout à toi, embrasse Prémord pour moi, bonne santé à tous deux. J'étais sûr que tu avais bien influé dans la déclaration, puisses-tu, mon bon ami, faire de même pour les Hautes Etudes. Prie pour ton ami qui, tous les jours, prie pour toi. Adieu !

XXXV. — *Le « Contrôle préalable ». Retraite et solitude. Les quatre Articles.*

« Aire, 13 Juin, au soir, 1826.

« Je t'aurais écrit directement, cher et excellent Poulpiquet, si j'avais été assuré que ma lettre te trouverait encore à Paris ; Prémord, si tu y es, te la remettra, sinon, la fera courir après toi. Je suis pénétré au fond de l'âme de toutes tes démarches pour ton ami ; quand il n'aurait eu d'autre avantage que de recevoir ici ces rares témoignages d'intérêt, je serais trop dédommagé d'avoir été relégué au fin fond des Landes. Je ne doute pas que les préventions ne soient dissipées par l'entretien avec toi. Mais ce chien de *Contrôle préalable* ne me paraît point rassurant : nous verrons. Tout doit se décider aux approches de Septembre, époque de la charge nouvelle, c'est à ce temps que j'avais reculé mon départ, et cela par les raisons de prudence que tu me suggères. C'est aussi le moment où il y a moins de gens à Paris, où je pourrais plus facilement voir le ministre. Le haut personnage sera chez lui alors, le *Contrôle* sera peut-être suspendu.

« Dis-moi, as-tu mis sous les yeux de ton ami, rue Grenelle, le rapport qu'il fit au Roi à mon sujet. Si tu l'as oublié, laisse-le entre les mains de Prémord, je pourrai le remettre moi-même : il me recevra gracieusement, j'en suis sûr, après tout ce que tu lui as dit pour moi. Les choses sont merveilleusement préparées, et tout de ta

façon, car Prémord et toi ne faites qu'un. Si elles ne réussissent pas, je m'humilierai devant Dieu, je me tournerai vers celui qui a choisi les Landes pour moi, avec promesse de m'en rappeler : s'il m'attache à son chapitre, je verrai où choisir un lieu de retraite, je m'y transporterai avec mes livres ; j'y attendrai l'heure de rejoindre mes aînés défunts, sans importuner trop les vivants. Ce parti n'est pas ce que je désire, mais ce que je désire n'est pas ce qui m'arrive, et si je juge par analogie, ton ami doit languir dans la solitude, pendant ce qu'il lui reste à vivre. Je ne suis l'ennemi de personne, et je m'en découvre, de côté et d'autre, à qui je n'ai point donné sujet de m'en vouloir. Je prie Dieu pour eux : c'est mon usage, il ne faut pas le dire trop, cela pourrait en porter d'autres à me faire prier Dieu pour eux aussi. J'espère que nous nous reverrons en Novembre. Je regrette que l'on ne vous ait pas donné toute la Sorbonne. L'odeur de la théologie mettra, j'espère, les profanes dehors quelque jour. Comment le Val-de-Grâce n'est-il pas consacré aux hautes études ? Ne peut-on pas trouver un hôpital ailleurs ou augmenter celui du Gros-Caillou ? C'est un malheur que les Bureaux et la Cour ne retournent pas au magnifique Versailles, cela donnerait bien du vide dans Paris. Windsor n'est pas loin de Londres.

« Je pense que la déclaration des 14, quoique faible sur les trois derniers articles et presque imperceptible, a pourtant fait grand bien, il serait bon de faire revivre la loi qui obligeait à souscrire aux quatre articles et de les faire signer à ceux que l'on désignerait pour des évêchés. Ce qui me paraît fâcheux, c'est qu'il est plus facile de les faire signer qu'adopter. J'en vois plus d'un parmi les nôtres qui ont signé la déclaration dernière, et qui me disaient, il y a trois ans, qu'ils n'en voulaient plus. Il y a de quoi rire dans sa barbe, à voir les gens tourner comme des girouettes.

« Adieu, mon bien bon ami. Tu n'es pas de ces gens-là, tu es ferme comme un roc. Je gage que l'Evêque d'Her-mopolis est tout à toi : il est impossible que, t'ayant vu de près, il n'ait pas pris la plus grande estime de ton âme et de ta bonne tête.

« Si tu as le temps de revoir nos connaissances, dont tu me parles, dis-leur que je leur suis attaché jusqu'au dernier soupir. Porte-toi bien et toujours de mieux en mieux ; je te souhaite un bon jubilé, souhaite-le moi de même. J'en ai plus besoin que toi, je le commence, dimanche. Adieu, prie le bon Dieu pour ton pauvre ami.

« P. S. — Quels sont les dix confrères qui n'ont pas envoyé leur adhésion ? Je parierais bien pour mon ancien ami de Metz. »

XXXVI. — *Retour de M^{sr} de Poulpique dans son diocèse. Nomination de M. Garnier à l'évêché de Vannes. Les eaux de Luchon. Vacances en perspective dans l'épiscopat. Le Jubilé.*

« Aire, 13 Juillet 1826.

« Notre bon ami Prémord m'a écrit ton départ de Paris, et tous tes témoignages d'amitié, mon excellent Dominique. Quoique tout ne soit pas encore terminé à la commission, beaucoup a été fait, et on te le devra en grande partie (1). Je m'applaudis dix fois plus à présent de ce

(1) A la date du 24 Juillet 1826, l'abbé Prémord écrit à M^{sr} de Poulpique que les choses restent dans le *statu quo*. L'Archevêque de Paris vient d'adresser au Ministre un nouveau mémoire pour justifier son opposition à la nomination du supérieur et des professeurs dans la maison des Hautes Etudes. Il prétend que le Roi ne peut pas être considéré comme fondateur, parce que ce sont les Chambres qui accordent les 200.000 francs ; que toute la discipline ancienne a été anéantie par le Concordat de 1801, et que pour éviter tout conflit de juridiction entre les deux puissances, c'est aux évêques seuls à nommer à toutes les places ecclésiastiques. On est en pourparlers pour le Séminaire du Saint-Esprit, mais tout cela traîne en longueur et l'on peut être sûr que rien ne sera décidé avant le retour de l'abbé de La Chapelle (directeur des affaires ecclésiastiques), qui est absent pour cinq ou six semaines.

que tu n'as point été écouté quand tu priais les ministres de me substituer à ta place : je n'aurais rien fait de bon, j'aurais trouvé des esprits prévenus contre moi, tu les as gagnés tous. Dieu veuille couronner l'œuvre que tu as si bien avancée. Je l'espère, notre ministre doit y tenir, puisqu'il a déjà obtenu 300.000 francs pour cet objet. Je regarde cette mesure comme la sauvegarde de nos vraies et anciennes maximes ; il faut aussi que l'on exige l'adhésion des nouveaux nommés évêques à votre déclaration. On aura sans peine, j'imagine, celle de l'abbé Garnier, nommé à Vannes ; pendant une grande partie de l'émigration, il a été aumônier secrétaire de mon cardinal de la Luzerne (1) ; il est rentré pour être grand vicaire de Trèves, puis de Rennes par Mannay. Il doit donc être dans nos principes, et très au fait de l'administration ; il est d'une grande piété. Je souhaite qu'il se lie avec toi. J'en parle à Prémord, j'en parlerai quelque jour à Madame Victor, qui le protège beaucoup depuis longtemps. Je désire qu'il fasse connaître dans son diocèse la *Discussion Amicale*, afin d'aider à son débit, et de répandre nos principes, ceux de l'ancienne école.

« Je vais m'éloigner encore de toi, lundi prochain, moi qui voudrais vivre sous le même toit : on m'ordonne Luchon (Bagnères-de-Luchon, Haute-Garonne) encore une fois, ce sera, j'espère, la dernière. Je vais voir, en passant, l'excellent Evêque de Tarbes, qui est fort malade ; les humeurs tombées aux jambes et aux pieds. Il a fait l'ordination de la Trinité sans quitter son fauteuil, cela me désole : nous le perdrons et il est impossible de le remplacer, il n'y a plus de cette bonne graine. J'en dis presque autant de mon bon métropolitain d'Auch, qui ne

(1) C'est en raison de ces relations, que M. Garnier choisit comme prélat consécrateur M^{sr} l'Evêque d'Aire.

peut guère marcher non plus. Il a souffert dans la Révolution, ainsi que son compatriote de Tarbes.

« Je ne puis te dire assez combien je t'aime et te remercie de toutes tes démarches amicales. Si jamais je passe à un autre Siège, ce sera bien à toi que je le devrai. Il me l'avait cependant bien promis, notre bon Ministre, mais on était parvenu à le faire changer d'idée, je ne le vois que trop (1). Je n'aurais pas imaginé que le nouveau Cardinal poussât si loin le zèle contre moi, Dieu le bénisse ! Quoique loin à présent, je crains ses longs bras : je crains ce contrôle dont parle celle de qui je t'ai fait connaître l'opinion.

« Quoi qu'il en soit, je vais attendre jusqu'aux premiers jours d'Octobre ; si je ne suis pas appelé, j'irai de moi-même : j'irai rappeler la promesse qui m'a été donnée, il y a trois ans, et prier qu'on me change ou que l'on accepte ma démission. Ici, je ne saurais tenir ni faire le bien qu'y fera un autre. Si tout m'est refusé, je demanderai Saint-Denis, et me retirerai dans la solitude pour méditer et penser à ma fin.

« Je prévois malheureusement qu'avant peu il vaquera des Sièges : tu vois combien nous avons de vieillards. Le Mans revient des portes de la mort, il peut y être ramené ; Alby est presque aveugle, il ne marche plus qu'avec un bras ; Agen, d'une grosseur énorme, est fort menacé ; l'Evêque de Prémord doit l'être aussi beaucoup, l'âge et les accidents nous donnent à craindre (2). J'aimerais

(1) Dans la lettre citée plus haut, l'abbé Prémord rapporte que l'Evêque d'Hermopolis vient de témoigner à nouveau son intention de nommer l'Evêque d'Aire à Strasbourg, aussitôt que le titulaire actuel aura donné sa démission : « Ainsi, à moins d'opposition formidable, j'espère que nos vœux seront remplis ». On voit que M^{gr} de Trévern redoutait surtout l'influence du cardinal de Latil.

(2) M^{gr} de La Myre-Mory, évêque du Mans, faillit être emporté par une crise d'hémiplégie. — L'archevêque d'Alby, M^{gr} Brault, vécut jus-

mieux, sans doute, être appelé que d'aller moi-même : il faudra pourtant m'y résoudre si on ne m'écrit rien. Il faut leur montrer que je puis encore servir ailleurs.

« Adieu, mon bien bon ami ; je t'ai envoyé un mandement du jubilé ; j'ai fait depuis un sermon sur la confession, que j'ai prêché ici avec 26 degrés de chaud, et avec davantage, dimanche dernier, à Mont-de-Marsan. J'ai fini ici les stations, elles recommenceront pour les campagnes en Septembre, Octobre et Novembre. Tu vas bientôt te mettre en train, je pense, pour les villes, car les travaux de campagne n'en donnent pas le temps aux paysans.

« Adieu, encore, cher et excellent ami. Que le Ciel te conserve longtemps ! Ton existence est plus nécessaire que jamais. Adieu, tout à toi de toute mon âme. »

(A suivre.)

qu'en 1833 et l'évêque d'Agen, M^{gr} Jacoupy, ne donna sa démission qu'en 1840. — L'abbé Prémord était né à Honfleur (Calvados). Son évêque, M^{gr} Duperrier-Dumourier, fut frappé d'une attaque d'apoplexie, le dimanche de Pâques 1827.

TABLE DES MATIÈRES

DU

Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie

POUR L'ANNÉE 1916

	Pages.
P. PEYRON : L'Évêché de Léon , de 1613 à 1651	27
P. PEYRON et J.-M. ABGRALL : Notices sur les Paroisses du diocèse de Quimper et de Léon :	
Lambézellec	1-33
Lampaul-Guimiliau	65-97-129
Lampaul-Plouarzel	161
Lanarvily	195
Landéda	196-225
Landeau	257-289
Landerneau	321-353
J.-M. PILVEN : Correspondance de M. Le Pape de Trévern	50-87-118-149-180- 216-278-307-342-371
G. RONDAVEN : Les Communautés religieuses à Saint-Paul de Léon	13-40-76
Les Confréries à Saint-Paul de Léon	80-110-142- 172-206-249
Les Gouvernements à Saint-Paul de Léon ...	269-299- 333-363
F. QUINIOU : Saint-Thégonneo , pendant la période révolutionnaire	236